This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 08245959 9

1. Comrades

E.M.B.

BTR 116545

ESSAI

SUR

L'INFLUENCE DES CROISADES.

On trouve aux mêmes adresses :

ESSAI SUR L'ESPRIT ET L'INFLUENCE DE LA RÉFORMATION DE LUTHER ; Ouvrage qui a remporté le prix sur la question proposée dans la séance publique du 15 germinal an X (5 avril 1802), par l'Institut national de France : *Quelle a été l'influence de la Réformation de Luther sur la situation politique des différens Etats de l'Europe, et sur le progrès des lumières ;* par M. CHARLES VILLERS, ancien Capitaine d'artillerie, Correspondant de l'Institut national de France, de la Société royale de Gœttingue, etc. *Troisième édition.* Volume *in*-8° de 456 pages. *Prix*, 5 *francs pour Paris, et* 6 *fr.* 50 *cent. franc de port par la poste.*

ESSAI

SUR

L'INFLUENCE DES CROISADES,

OUVRAGE

Qui a partagé le prix sur cette question, proposée, le 11 avril 1806, par la classe d'Histoire et de Littérature ancienne de l'Institut de France :

« Examiner quelle a été l'influence des Croisades sur la liberté » civile des peuples de l'Europe, sur leur civilisation, sur » les progrès des lumières, du commerce et de l'industrie ».

PAR A. H. L. HEEREN,

Professeur d'Histoire à l'Université de Gottingue, Membre de la Société royale des Sciences de la même ville, etc.

TRADUIT DE L'ALLEMAND PAR CHARLES VILLERS,

Correspondant de l'Institut de France, Membre de la Société royale des Sciences de Gottingue, etc.

A PARIS,

Chez TREUTTEL et WÜRTZ, ancien hôtel de Lauraguais, rue de Lille, n° 17, vis-à-vis les Théatins ;

Et à STRASBOURG, même maison de commerce.

1808.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

AUX

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES DE GOTTINGUE.

MESSIEURS ET TRÈS-HONORÉS COLLÈGUES,

A qui, plutôt qu'à vous, dois-je dédier un ouvrage couronné dans ma patrie, mais qui sort, pour ainsi dire, de votre sein, et dont l'auteur siége au milieu de vous? Je m'applaudis d'avoir contribué, par la légère part que m'y a fait prendre l'amitié, à resserrer encore les liens d'estime qui existent entre la SOCIÉTÉ ROYALE et l'INSTITUT de France.

Je prie la SOCIÉTÉ d'agréer mes respectueuses salutations.

VILLERS.

Lubeck, 10 août 1808.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

La classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut semble avoir conçu le beau dessein d'embrasser dans une série de questions, le cycle entier de la civilisation graduelle de l'Europe, et d'engager les écrivains qui s'y sentent appelés, à en dévoiler les causes, à en montrer le développement et les progrès. En tournant l'activité des esprits vers ces sortes de recherches, les seules qui donnent de la vie et de l'intérêt à l'histoire des hommes, cette académie rend un service éminent à la vraie science historique. Un de ses membres distingués a dit, avec beaucoup de raison (1): « Deux choses seules rendent les événe-» mens passés intéressans, leurs causes » et leurs résultats ». — On se rappelle

(1) M. *de Toulongeon*, dans la préface du troisième volume de son *Histoire de France depuis la Révolution*.

que l'Institut proposa, il y a peu d'années, d'examiner quelle avait été l'influence de la réformation de *Luther* (1). Aujourd'hui il s'agit d'examiner celle des croisades. — Quand on a considéré dans leur ensemble tous les résultats des croisades et de la réformation, ces deux grands mouvemens des nations européennes, arrivés à quatre siècles de distance, et marqués, l'un par l'affermissement, l'autre par la ruine du despotisme pontifical, on a déjà acquis une vue historique et philosophique assez profonde des bases et des ressorts de notre civilisation actuelle. Qu'on fasse encore un travail semblable sur l'influence générale du christianisme, sur la découverte du Nouveau-Monde, sur l'invention de la poudre, celles du papier et de l'imprimerie, et l'on tiendra les principaux fils du développement et de

(1) La *troisième édition* de l'*Essai sur l'Esprit et l'Influence de la Réformation de Luther*, qui a remporté le prix sur cette question, vient de paraître à la même adresse que le présent ouvrage. (Note des Libraires.)

la culture des nations modernes dans l'Occident.

Il convient cependant de remarquer que tous ces grands événemens ne sont pas de la même nature, et ne peuvent être rangés dans une même classe. Les uns, comme les croisades, par exemple, n'ont produit des résultats heureux, ou durables, que par accident; leur but originaire est devenu tout-à-fait nul, et des circonstances imprévues se sont élevées, qui ont amené des résultats auxquels personne n'avait songé d'avance. D'autres événemens, comme la réformation, portent davantage l'empreinte d'une pensée directrice, et de la sagesse du conseil de leurs auteurs. Ce qui en est résulté, c'est précisément ce qu'ils avaient eu en vue; et le but auquel on est parvenu, est celui qu'on s'était proposé d'atteindre.

L'exposition des suites de la réforme doit donc avoir un autre point de vue, et même un autre mode, que celle des suites qu'ont eues les croisades. La pre-

mière tourne nécessairement à la louange des auteurs de la réforme, parce qu'ils ont consommé avec génie, prudence et courage, l'œuvre même qu'ils avaient projetée. Il est difficile, en décrivant les grands traits d'une entreprise aussi forte, et en général aussi bien conduite, de se défendre absolument du ton de panégyriste. Mais on ne peut louer en aucune manière les instigateurs des croisades, des résultats heureux qui en sont provenus. Que le commerce, l'agriculture, et quelques branches de connaissances y aient gagné en Europe; que le régime féodal y ait trouvé le principe de sa ruine; que des villes puissantes se soient élevées, dans les murs desquelles se sont préparés, et l'abolition générale de la servitude, et l'affranchissement des peuples, et l'établissement d'un tiers-état qui devait devenir le foyer de la vraie civilisation, assurément c'est à quoi ne pensaient nullement ni l'hermite *Pierre*, ni *Urbain II*, ni même après eux *S. Bernard*. Leur but était d'enlever le saint

sépulcre aux musulmans; et les papes y joignaient encore quelques vues secrètes de politique, relatives à leur autorité (1). Cependant les croisades produisirent un ébranlement universel et terrible qui secoua toutes les parties de l'édifice social, renversa les unes, donna plus de consistance à d'autres, obligea d'en élever de nouvelles, et amena pour les états, comme pour les particuliers, une autre manière d'exister. Les effets qui en résultèrent furent donc les effets inattendus et imprévus d'une secousse pareille à un tremblement de terre, qui, renversant des rochers, mettrait à leur

(1) Un sermon d'*Urbain II*, que le P. *Labbe* a placé dans sa Collection des Conciles, t. x, p. 515, pourrait faire penser que ce pape avait eu aussi en vue de faire cesser par une croisade les guerres particulières qui désolaient alors l'Europe. Il est certain qu'*Urbain II* remarqua, dans son discours, qu'il valait mieux employer les forces de la chrétienté contre les Sarrasins, que de les consumer à se battre entre chrétiens. Mais les desseins de ce pape sont assez connus d'ailleurs, pour qu'on voye bien que ce n'était là qu'un motif employé par lui pour gagner quelques esprits.

place des champs fertiles, ou qui, déchirant le sein d'une montagne, découvrirait des veines d'or qui y étaient recélées.

Ces considérations font voir pourquoi l'on a pu intituler le premier ouvrage, *Essai sur l'Esprit et l'Influence de la Réformation*, tandis que celui-ci ne porte pour titre qu'*Essai sur l'Influence des Croisades*. La réformation, en effet, a été un produit de l'esprit; les résultats des croisades ont été un produit du hasard, ou plutôt de circonstances tout-à-fait étrangères à l'esprit et à l'intention des croisés. Dans l'une, on voit un plan de sagesse et de prévoyance qui est mené à sa fin; dans les autres, on n'aperçoit que le jeu d'une mystérieuse et irrésistible destinée, qui se plaît à faire sentir aux puissans de la terre leur misère et leur faiblesse, en faisant ressortir de leurs vains projets des événemens tout autres que ceux qu'ils avaient imaginés. Cette considération de l'incertitude des évé-

nemens humains doit donc devenir le point de vue dominant dans des recherches sur l'influence des croisades, et déterminer, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la physionomie particulière de l'ouvrage.

Cependant, la comparaison qu'on peut faire d'un bouleversement dans l'ordre de la nature physique avec les grandes commotions dans la masse des peuples, n'est, ainsi que toute autre comparaison, juste qu'à demi. La matière a ses lois et ses impulsions mécaniques, auxquelles elle obéit aveuglément; tout porte dans ses mouvemens l'empreinte de la nécessité. Au contraire, quand ce sont des forces humaines qui sont en jeu, il vient se mêler aux impulsions mécaniques de la masse un autre élément d'un ordre supérieur, lequel s'oppose constamment aux forces aveugles, cherche à s'en emparer et à leur donner une direction. C'est la volonté, l'activité humaine, et la tendance secrète vers le bien, ressort puissant qui

repose dans l'individu comme dans l'espèce entière; et de la sorte se manifeste, au lieu de cette nécessité de fer qui règne dans la nature morte, la liberté et la spontanéité de la nature vivante. La raison humaine se trouve combinée, comme élément intégrant et constitutif, dans toutes les fermentations qui ont lieu parmi les hommes; elle y fait (que l'on me permette cette comparaison) l'office d'oxigène et de principe lumineux. C'est elle qui peu à peu, plutôt ou plus tard, triomphe des passions, des erreurs, des caprices du despotisme, et fait naître d'heureux résultats des plans même les plus pernicieux, des révolutions les plus funestes. *La raison finit toujours par avoir raison*, dit un adage. La raison est la providence visible sur la terre; car elle n'est qu'une empreinte et une émanation de la Providence d'en haut, laquelle s'en sert comme d'un organe pour opérer ce miracle, si souvent répété, du bien qui naît du mal, d'une régénération qui s'établit là où semblait

s'annoncer une destruction totale. Ainsi, tel que certains animaux venimeux, le genre humain porte en lui le contre-poison des piqûres qu'il se fait à lui-même.

Telle est la base solide de l'espoir qui ne peut s'éteindre dans toute ame humaine, d'un meilleur avenir pour l'humanité. Et c'est aussi pourquoi sont si coupables les hommes ennemis des vraies lumières, qui voudraient retenir la raison dans une enfance éternelle.

Il ne me reste qu'à expliquer en peu de mots la naissance de cet ouvrage, et la part que j'y ai prise. Quand la question touchant la réformation de *Luther*, eut été proposée par l'Institut, en 1802, M. *Heeren*, qui se préparait à concourir, ayant appris que je travaillais de mon côté dans la même vue, se retira du concours, afin de ne point m'enlever le prix. A l'occasion de la nouvelle ques-

tion, concernant l'influence des croisades, nous aurions pu nous rencontrer encore. Mais, pour cette fois, c'était à mon tour de me retirer de la lice. La certitude de ne pouvoir l'emporter sur un tel maître, m'en aurait d'ailleurs fait une loi. Cependant l'Institut ne reçoit point au concours les mémoires écrits en allemand. Ecrire en latin sur une pareille matière, qui est du ressort de toutes les classes de lecteurs, eût été un travail trop ingrat. J'engageai M. *Heeren* à composer son mémoire en allemand, et à me confier le soin de le traduire. C'est donc sur mon manuscrit que la classe d'histoire et de littérature ancienne a jugé; et, par cette circonstance, il se trouve que ma copie est devenue original. Les occupations multipliées de M. *Heeren* ne lui avaient pas permis de commencer son travail avant l'automne dernier. Eloigné de lui de cinquante lieues, je ne recevais ses feuilles qu'à de longs intervalles. Tout le travail de la composition,

de la traduction, et celui du copiste, n'ont duré que les quatre mois de novembre, décembre, janvier et février. J'expédiai mon manuscrit dès les premiers jours de mars. Un accident imprévu, causé par des mouvemens militaires, qui entraînèrent aussi le déplacement de nos postes françaises en Allemagne, fit faire un long détour à mon paquet. Il alla à Copenhague, où il fut bloqué pendant trois semaines par les Anglais, et il eut grand'peine à arriver à temps pour le concours (1). J'espère que l'on me traitera avec indulgence, s'il se trouve dans mon style quelques traces de cette précipitation. Au reste, je me suis rarement permis de changer quel-

(1) Je fais ici mention de cet incident, pour avoir occasion de demander, 1°. si l'Institut, qui appelle les hommes de lettres de toutes les nations à ses concours, ne devrait pas fixer quelque délai pour les mémoires qui viennent de très-loin (de Russie ou d'Amérique, par exemple)? Et 2°. s'il ne serait pas convenable aux vues généreuses du Gouvernement, d'accorder à l'Institut la franchise du port des mémoires envoyés aux divers concours?

que chose au mémoire allemand, et plus rarement encore d'y ajouter; et ces passages, sans doute, seront ceux dont M. *Heeren* et le public auront le moins lieu d'être satisfaits.

Les Croisades forment une époque si importante dans l'histoire de la civilisation européenne, qu'il n'est pas surprenant qu'elles aient exercé beaucoup de plumes dans les diverses langues de l'Europe. Plusieurs académies en ont déjà fait le sujet de leurs prix, ou bien ont proposé des questions qui y avaient rapport (1). Il ne m'appartient pas de louer ici le travail de M. *Heeren*, que le lecteur va être à portée de juger lui-même, et sur lequel l'Institut a prononcé d'une

(1) La société royale des sciences de Gottingue, par exemple, proposa, il y a deux ans, de déterminer quel avait été le commerce de Constantinople avant et durant les croisades? Le prix fut décerné au mémoire de M. *Hüllmann*, professeur d'histoire à Francfort-sur-l'Oder. Il vient de le faire imprimer sous le titre d'*Histoire du Commerce byzantin jusqu'à la fin des croisades*. Un autre savant, M. *Wilcken*, professeur à Heidelberg, a publié le premier volume d'une *Histoire des Croisades;*

manière si glorieuse pour l'auteur. Le prix a été partagé entre lui et M. *de Choiseul d'Aillecourt*. La seule induction qu'il soit possible d'en tirer, c'est que le mémoire de M. *de Choiseul*, qui n'a pas encore été rendu public, résout la question d'une manière aussi profonde, aussi satisfaisante que celui de M. *Heeren*. Ce dernier renferme beaucoup de recherches, de données et de vues historiques. J'ai été le premier à engager l'auteur à leur donner tout le détail et le développement convenables, sans s'inquiéter de l'étendue de l'ouvrage : le sujet y est donc traité avec la gravité, la simplicité, l'esprit de critique et de recherches qu'on doit atten-

---

il en est fait mention dans le cours de cet Essai (p. 218, note). Quant aux résultats de ces guerres saintes, les principaux historiens ne s'en étaient occupés qu'en passant, et n'y avaient consacré que peu de pages, comme *Robertson*, le danois *T. Rotke*, *Cramer*, *Herder*, *Rambach*, *Eichhorn* et autres. Nul jusqu'ici n'en avait embrassé l'ensemble et discuté toutes les parties, ainsi que l'a fait l'auteur du présent ouvrage.

SECONDE PARTIE. — *Commerce et industrie.*

SECTION Ire. Esquisse de l'état du commerce avant les croisades.

I. Aspect général..... 292
II. Commerce maritime..... 309
III. Commerce continental..... 323

SECTION II. Influence des croisades sur le commerce et l'industrie des Européens..... 329
I. Sur le commerce maritime.
1. Jusqu'à la prise de Constantinople par les Latins..... 331
2. Depuis la prise de Constantinople... 349
3. Naissance d'un droit maritime..... 375
II. Sur le commerce continental..... 377
III. Sur l'industrie..... 391

TROISIÈME PARTIE. — *Progrès des lumières.*

Considérations préliminaires. — Incendie de Constantinople, ruine des monumens des sciences et des arts. — Culture des lettres grecques. — Philosophie. — Physique et médecine. — Géographie. — Histoire. — Langues vulgaires. — Poésie..... 404
Conclusion..... 451

FIN DE LA TABLE DES DIVISIONS.

TABLE

DES DIVISIONS DE L'OUVRAGE.

INTRODUCTION. — *Considérations générales sur les croisades*..... Page 1

I. Chronologie des croisades..... 15

II. Géographie des croisades..... 37

III. Organisation des croisades..... 57

PREMIERE PARTIE. — *Politique et liberté civile.*

SECTION Ire. Esquisse de l'état politique de l'Europe avant les croisades.

I. Hiérarchie..... 71

II. Ordre civil.

1. Princes..... 92

2. Noblesse et chevalerie..... 112

3. Habitans des villes et des campagnes. 124

SECTION II. Influence politique des croisades.

I. Sur la Hiérarchie..... 139

II. Sur l'ordre civil.

1. Princes..... 177

2. Noblesse et chevalerie..... 193

3. Habitans des villes et des campagnes.

— Bourgeoisie..... 233

— Paysans..... 254

Récapitulation..... 287

INTRODUCTION.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES CROISADES.

PARMI les grands événemens qui ont le plus influé sur les destinées du genre humain, qui leur ont donné une direction et une modification nouvelles, l'on doit sans doute compter au premier rang les émigrations ou transmigrations des peuples; ces mouvemens en masse de quelques nations vers un pays lointain, où elles se trouvent en contact avec d'autres nations qui, jusqu'alors, leur étaient presque inconnues. L'homme attaché à la glèbe de son sol natal, sans communication avec d'autres contrées, ne connaît de la nature que le cercle étroit qui l'entoure; ses idées et ses vues ne s'étendent pas non plus au-delà, soit que cette nature se montre pour lui bienfaisante ou avare, qu'elle le condamne ou non à de pénibles travaux, qu'elle lui donne ou non tout le dévelop-

pement que permettent les circonstances où il se trouve. Mais qu'il s'éloigne du sol où il est né, qu'il parcoure des régions étrangères et placées sous d'autres climats, un monde nouveau s'ouvre à lui; le cercle de ses connaissances s'agrandit sans qu'il l'ait prévu, ni même desiré; un changement s'opère dans ses vues, dans ses mœurs, dans sa manière d'être. Il y est conduit par une nécessité plus forte que ses habitudes. Quiconque embrasse d'un coup-d'œil l'ensemble de l'histoire des hommes et des progrès de leur civilisation, ne pourra douter que ces changemens dans la demeure des peuples n'y aient joué un rôle principal.

Mais ces transmigrations se sont opérées sous autant de formes diverses, qu'il s'est trouvé de variétés dans le caractère et les mœurs des peuples. On n'en jugerait que partiellement, si on croyait qu'elles n'ont eu lieu que parmi des peuples barbares. Les nations entièrement policées, celles qui ne le sont qu'à demi, ont aussi leurs trans-

migrations, qui s'effectuent d'une manière convenable et relative à chacune d'elles.

Le genre de vie d'un peuple encore barbare qui ne s'occupe que de la chasse ou de ses troupeaux, qui ne reconnaît point pour l'individu de propriété territoriale, semble le plus convenable aux transmigrations. Rien n'enchaîne le nomade à sa patrie; il la retrouve par-tout où il se présente des pâturages pour son bétail. Qu'une disette ou qu'une oppression, soit réelle, soit imaginaire, lui rende odieux le pays qu'il habite, il se décidera bientôt à l'abandonner, et à chercher autre part un meilleur séjour, traînant après lui ses chars et ses meubles grossiers, sa famille, ses troupeaux, qui sont toute sa richesse. On en vit un exemple, en 1771, quand la grande horde des Calmoucks, se croyant opprimée par le gouvernement russe, plia ses tentes, et s'enfonça dans les vastes plaines de la Tartarie chinoise, où elle erre encore aujourd'hui. Les marches, les expéditions guerrières de ces hordes ne sont que des émigrations passagères. Elles ont cependant quel-

quefois conduit des peuples entiers à se fixer dans les nouveaux pays dont ils prenaient possession ; c'est ainsi qu'elles devinrent des conquêtes, et donnèrent naissance à de puissans empires. Le sort de l'Europe se vit fixé par des événemens de cette nature dans les premiers siècles de notre ère moderne ; l'Asie éprouva de semblables révolutions à diverses époques ; et peut-être en a-t-il été de même de l'Afrique et du Nouveau-Monde. Quoi qu'il en soit, le barbare qui a gagné au change, transporté dans le sein d'une nature plus riche qui l'invite aux jouissances, et au milieu de nations plus cultivées qui lui offrent leur exemple, ne peut long-temps demeurer barbare. Le monde nouveau qui l'entoure agit sur lui, et il ne saurait résister à son action. De nouveaux plaisirs produisent de nouveaux besoins, qu'il ne peut satisfaire qu'en abandonnant son premier genre de vie. Ainsi se sont civilisées et améliorées les peuplades germaines, arabes et mongoles. Dans leurs bois, leurs déserts, ou leurs steppes, elles fussent demeurées éternelle-

ment ce qu'elles étaient. Mais dans les fertiles campagnes de la Gaule et de l'Italie, dans les riches plaines de l'Egypte, du Mogreb, de l'Espagne ou de la Syrie, dans la Chine et dans l'Indostan, ces peuplades devinrent des nations, en acquérant une patrie. Aux rives de la Seine et du Gange, du Nil et du Hoang-ho, s'établit et fleurit parmi elles une culture, qu'auparavant elles n'avaient pas même soupçonnée.

C'est plus difficilement que se déterminent à de pareilles émigrations les peuples qui ont quitté la vie nomade, pour se construire des bourgades et des villes; ceux qui déjà ont introduit chez eux la propriété territoriale. Le défrichement et les soins qu'on donne au terrein dont on est maître, font éclore l'amour de la propriété. L'homme s'attache à son champ. L'agrément de sa demeure, tant de choses qui lui sont devenues nécessaires et qui ne peuvent se transporter, le retiennent par un attrait puissant. Il n'est plus donné à des peuples entiers de se séparer de tant d'objets chéris. L'oppression même, qui sou-

lève et fait fuir si facilement le nomade, ne peut vaincre chez le peuple agriculteur et policé l'attachement au sol de sa patrie. Il y supporte le joug le plus dur, il y souffre l'esclavage plutôt que de se décider à la quitter. Des individus seulement d'une humeur plus ardente ou plus inquiète, en ont encore la force. Ainsi ce penchant pour les délices du sol natal n'étouffe point tout-à-fait chez les nations les plus nobles, chez celles que n'ont point avilies ou la servitude ou les jouissances, tout sentiment pour la gloire et les grandes entreprises. C'est chez ces mêmes nations, au contraire, quand elles se sont fixées et civilisées, que se montre à certaines époques un des plus étonnans phénomènes. Il arrive pour elles un âge, qu'on pourrait appeler celui de leur adolescence, et qui se distingue par des faits héroïques, par des entreprises hardies. Les bornes de la patrie deviennent trop resserrées. L'amour de la gloire et des grandes actions se réveille; le courage et la force le soutiennent, l'imagination l'exalte; c'est elle qui offre aux esprits la séduisante image

de pays lointains, de mers et de rivages, dignes théâtres d'illustres exploits. L'enthousiasme s'empare des cœurs. Le héros, qui devient chef, trouve bientôt une bande de compagnons prêts à partager sa fortune et ses périls. C'est cet esprit aventurier qui caractérise chez tous les peuples l'époque dont nous parlons. C'est lui qui poussa les Grecs vers Colchos et vers Troie, qui conduisit les Normands à Naples et en Sicile, les nations Franques en Orient. Cet esprit prenant diverses nuances selon les temps et les lieux, se montre au fond constamment le même. Il donna lieu aussi à des transmigrations qui, pour n'être pas celles de peuples entiers avec leurs familles et leurs biens, n'en furent pas moins d'une importance réelle. Quelquefois les émigrans restèrent et s'établirent en conquérans sur la terre étrangère; ou, s'ils rentrèrent dans leur patrie, ils n'y revinrent plus les mêmes. Chacun y rapporta de nouvelles idées et l'expérience d'une vie nouvelle. Chacun s'était assuré que tout n'était pas en tous lieux conforme aux habitudes de son pays, et que

l'on pouvait exister autrement. Les récits de mœurs et d'opinions étrangères augmentaient la somme des connaissances nationales. Des productions d'une nature ou d'une industrie lointaine donnaient une activité nouvelle à l'agriculture et au commerce. Quelle influence ne devaient pas avoir de telles innovations ?

Mais ce période d'ardente jeunesse et de plénitude de forces a son terme. L'imagination se refroidit chez les peuples comme chez les individus, à mesure que l'âge substitue à l'empire qu'elle exerçait celui de la raison. C'est en vain qu'à une autre époque on tenterait encore d'enflammer un peuple pour des entreprises qui lui parurent jadis possibles. Le temps des aventures, des exploits romanesques est passé; il ne saurait revenir. Mais d'autres causes viennent produire à-peu-près les mêmes effets. Les progrès du luxe, ceux même de l'état social, ont fait naître de nouveaux besoins qui nécessitent une communication avec les pays étrangers; l'esprit du commerce s'est développé; l'ardeur du gain a remplacé

efficacement l'enthousiasme des aventures; seulement ses entreprises et ses moyens sont autres. La communication qui s'établit avec des contrées éloignées, y nécessite l'établissement de factoreries et de comptoirs. Il se forme des colonies, qui attirent à elles des troupes d'émigrans, tant pour y cultiver des plantations, que pour s'y enrichir par le commerce. Ces nouvelles émigrations qui n'ont lieu que successivement parmi les nations policées, sont autant et quelquefois plus importantes aux yeux de l'histoire, que les premières, qui s'opèrent tout d'un coup. Elles jettent les fondemens d'états nouveaux, d'autant plus solidement établis, que ces fondemens ont été posés avec plus de lenteur. Qu'est-il besoin d'en citer des exemples, ni d'en dire davantage dans un temps sur-tout où l'espoir de l'avenir et de l'humanité repose en grande partie sur des états fondés de la sorte?

Ce simple exposé historique suffira pour fixer le point de vue sous lequel doit être envisagé l'objet auquel sont consacrées ces

recherches. Les croisades appartiennent sans doute à ce genre d'événemens que nous avons nommés transmigrations des peuples, dans l'acception la plus étendue; et par ce qui précède, on peut reconnaître dans quelle classe particulière on doit les ranger. Elles ont été l'effet du réveil de l'esprit aventurier et religieux chez les nations Franco-Germaniques. On peut appeler le période où elles ont eu lieu, *les temps héroïques du christianisme*. En les considérant ainsi, et comme il convient à l'esprit de leur siècle, le reproche d'extravagance qu'on leur a fait si souvent, celui de n'avoir été que le produit du faux zèle et de la superstition, tombent d'eux-mêmes. Il est aisé aujourd'hui, à qui raisonne et calcule froidement, de démontrer qu'un petit coin de la Syrie était de peu de valeur, et que les frais de sa conquête devaient surpasser de beaucoup son rapport. Mais l'esprit religieux de cet ancien âge calculait et devait calculer autrement. Ce petit pays, méprisable aux yeux de l'homme d'état, était sacré pour le vieux chrétien, dans l'ame duquel la

religion qu'il professait n'avait encore rien perdu de sa puissance et de sa sainteté. Là était né, avait vécu et était mort pour le salut des hommes, le divin fondateur de cette religion; là avaient été jetées les premières semences de la doctrine de l'évangile, et là vivaient encore tant de grands souvenirs. C'est vers ce pays de ses pères que l'Israélite tourne encore des regards de desir; c'est vers ces saints lieux que le mahométan lui-même dirigea d'abord les siens pendant sa prière, et leur défense est un des articles principaux de sa foi. Le chrétien pouvait-il faire moins que ces deux rivaux? Les lieux saints qu'il était accoutumé de visiter depuis si long-temps, et dont on voulait lui interdire l'accès, pouvaient-ils cesser d'être un objet de vénération pour lui, et pouvait-il laisser impunis les efforts faits pour lui en fermer les chemins?

Considérées ainsi dans leur principe et sous leur vrai jour, les croisades reprennent le caractère respectable et imposant qui leur convient. Mais quant au véritable intérêt historique qui les rend si impor-

tantes pour tous les siècles ; il naît plutôt des suites et des résultats qu'elles eurent, que de ce qu'elles furent en elles-mêmes. C'est l'exposition de ces résultats qu'a demandée l'Institut de France. Il y a peu d'années qu'une question analogue à celle-ci fut proposée sur les suites de la réformation de *Luther*, et donna occasion de répandre un jour nouveau sur l'influence de ce mémorable événement. Les croisades et la réformation sont peut-être les deux époques les plus marquantes et les plus riches en profonds résultats, dans l'histoire de l'Europe moderne. La réformation sur-tout semble avoir eu des suites encore plus universelles, et d'un effet plus immédiat sur l'état actuel des nations européennes ; ces suites étaient plus visibles, plus aisées à démêler et à exposer. De grandes difficultés, au contraire, attendent l'auteur du présent Essai, et semblent lui laisser peu d'espoir du succès. L'événement majeur dont il doit exposer l'influence, est éloigné de nous de plusieurs siècles ; et appartient tout entier à l'histoire, déjà

assez obscure en elle-même, du moyen âge. Une étude approfondie de cette histoire peut seule mettre en état de connaître et d'apprécier dignement la nature des croisades. Et si les recherches qu'exige cet objet offrent en soi tant de difficultés, si elles supposent non-seulement la connaissance des historiens occidentaux, mais aussi celle des Byzantins, et jusqu'à un certain point celle des Arabes; combien d'autres difficultés ne présentera pas encore le dénombrement des suites amenées par les croisades? La plupart ne sont pas d'une évidence qui les fasse d'abord apercevoir; celles même qui se font le plus remarquer ne sont pas toujours les plus graves; toutes se sont en général développées lentement, et ont échappé même aux contemporains et aux annalistes du temps, qui n'en font presque aucune mention; enfin, ce qui rend la tâche encore plus pénible, c'est qu'elles se confondent à mesure que l'on avance dans les temps postérieurs, avec les résultats de plusieurs autres causes qui leur sont étrangères. Par-là, il devient quelquefois pres-

que impossible de discerner ce qui appartient à l'influence des unes ou des autres ; cependant, en attribuant tout aux croisades, on s'exposerait au reproche d'exagération et de partialité. — Néanmoins l'influence des croisades a été immense ; et leurs suites ont embrassé l'Occident et l'Orient, depuis les bords du Tage jusqu'à ceux du Nil et de l'Euphrate ; et elles ont décidé du sort de plusieurs nations et de plusieurs empires ; et elles ont préparé, pour les générations suivantes, les plus importantes modifications dans le régime intérieur de tant de peuples, dans l'état social de l'Europe durant tant de siècles ! On irait trop loin sans doute, si l'on avançait que l'ordre actuel des choses dans la politique et la civilisation résulte immédiatement des croisades ; mais personne ne peut nier qu'elles y ont puissamment contribué. Quel champ ouvert aux recherches ; mais aussi quelles difficultés et quelles obscurités !

L'histoire des croisades formerait un ouvrage volumineux ; et ce n'est pas ce qu'ont

demandé les illustres auteurs de la question qu'on se propose de traiter. Mais pour répandre sur ce travail tout le jour convenable, il est nécessaire de le faire précéder d'une courte exposition de la nature générale de ces expéditions célèbres. Ce sera la matière de cette introduction, et comme la base de l'édifice que nous avons à élever. Nous considérerons donc les croisades sous le triple point de vue de leur durée ou de leur chronologie; de l'étendue géographique du terrein qui en a été le théâtre; et enfin de leur organisation ou du mode de leur exécution.

I. *Chronologie des Croisades.*

Il est essentiel, pour juger sainement de l'influence des croisades, de ne pas les considérer tout-à-fait comme des expéditions isolées, telles qu'elles eurent lieu à divers intervalles. Ce n'est pas tant ces expéditions militaires qu'on est habitué à compter séparément, qui eurent d'importantes suites, que la communication non interrompue

qui s'établit par elles, et eut lieu pendant toute leur durée entre l'Occident et l'Orient. Ainsi, comprenant dans l'étendue de cette période, le temps qui s'écoula depuis la première expédition en 1096, jusqu'au moment où les Occidentaux perdirent Ptolémaïde, leur dernière possession dans l'Orient, en 1291, il en résulte un intervalle de près de deux siècles, qu'il faut regarder comme la durée générale des croisades. Pour plus de facilité, nous partagerons cette période en quatre sections, qui se trouveront à-peu-près égales, c'est-à-dire, d'environ un demi-siècle chacune.

I. *De 1096 à 1146.*

Ce fut en 1094 que *Pierre* d'Amiens, dit l'*Hermite*, revenant du pélerinage de Palestine, persuada au pape *Urbain II* de travailler à la délivrance des saints lieux, et reçut de lui l'autorisation d'aller prêcher à cet effet. Le plan du voyage fut arrêté l'année suivante, au mois de mars d'abord, dans un concile tenu à Plaisance; et en no-

vembre, au concile de Clermont. Le terme du départ y fut fixé au printemps de l'an 1096. L'Occident presque entier s'ébranla (1). Des troupes nombreuses de pélerins et de croisés partirent en avant, et l'armée réglée se mit en marche le 15 août, ayant à sa tête *Godefroi de Bouillon* (2). Ces troupes se dirigèrent par la Hongrie sur Constantinople, qui était encore le siége de l'Empire Grec, et où régnait *Alexis 1er*. Elles s'y réunirent aux Normands qui, de leur côté, étaient venus de la Basse-Italie; et en mars 1097, elles passèrent toutes le Bosphore de Thrace. L'armée croisée s'empara d'abord de Nicée, place qui lui ouvrit le territoire de *Kilidge Arslan*, sultan de Koniah ou d'Icone. Ce

(1) « Il semblait, dit la princesse *Anne Comnène*, dans son *Alexiade*, que l'Europe entière, enlevée de ses fondemens, allât se précipiter sur l'Asie ».

(2) Les bandes irrégulières conduites par *Pierre*, et dont il partagea le commandement avec son ami *Gautier*, dit *Sans-avoir*, commirent d'horribles excès par-tout sur leur passage, et furent détruites presque en entier avant d'avoir atteint la Palestine. D'autres bandes semblables, qui suivirent, eurent le même sort. (*Wilhelm. Tyr.* in Gestis Dei per Francos. L. I et II.)

ne fut pas sans des combats opiniâtres et sanglans qu'elle atteignit la Syrie, où elle mit le siége devant Antioche, qui en était la capitale. Une trahison livra cette place aux chrétiens, en juin 1098; mais à peine en étaient-ils les maîtres, qu'ils s'y virent eux-mêmes renfermés et assiégés par une puissante armée, envoyée par le sultan de Bagdad. Ils y étaient déjà réduits à la dernière extrémité, quand le désespoir, ou l'enthousiasme causé par une pieuse fraude, leur fit remporter une victoire complète. Au printemps suivant, les croisés continuèrent leur marche, et entrèrent dans la Palestine, qui alors était une province du vaste empire des *Fatimites* d'Égypte. Ce ne fut cependant que le 15 juillet de l'an 1099, que la cité sainte tomba en leur pouvoir. Un royaume chrétien y fut fondé, et *Godefroi* s'assit sur ce nouveau trône.

La renommée de cette brillante conquête enflamma derechef les esprits en Occident. De nouvelles troupes se rassemblèrent, et formèrent une armée que les historiens font monter à 260,000 hommes. Elle partit

au printemps de l'année 1102, par le même chemin qu'avait tenu la précédente. Mais le redoutable sultan d'Icone, qui n'avait laissé passer l'armée de *Godefroi* qu'après bien des combats, tailla celle-ci en pièces; ce qui échappa au glaive fut fait prisonnier. Après cet échec la voie de terre fut abandonnée pour long-temps. Cependant on avait déjà essayé le trajet par mer. Ce furent les Génois qui le tentèrent les premiers, sollicités par leur courage et par l'ardeur du gain. Avant la prise de Jérusalem, en 1098, une de leurs escadres avait déjà abordé à la côte de Syrie. L'année suivante on y vit paraître une flotte vénitienne de deux cents vaisseaux, qui, chemin faisant, avait attaqué et dispersé une flotte de Pise, destinée aussi pour la Terre-Sainte, tant était grande l'émulation et l'ardeur d'arriver les premiers. Ces sortes d'entreprises se multiplièrent, depuis que les succès de *Godefroi de Bouillon* furent connus. En 1104, une nouvelle expédition génoise de soixante-dix galères, et en 1108, une seconde de pareille force, cinglèrent vers l'Orient sous les ordres de deux nobles

Génois. Une flotte vénitienne de quarante galères et vingt-huit gros vaisseaux, commandée par le Doge en personne, arriva en Syrie, en 1123. Dès-lors, les expéditions maritimes devinrent fréquentes. Il s'en faut bien qu'on les connaisse toutes exactement; l'énumération précise en serait d'ailleurs superflue. Dans cet intervalle de temps, le royaume de Jérusalem avait fixé ses limites. Il comprenait le royaume, proprement dit, situé au sud, et sous l'autorité immédiate du roi; de plus trois grands fiefs de la couronne, le comté de Tripoli, et les principautés d'Antioche et d'Edesse; cette dernière s'étendait jusqu'à l'Euphrate (1).

II. *De 1146 à 1187.*

C'était d'ordinaire à l'occasion de quelque événement d'éclat que de grandes expéditions avaient lieu. Telle fut la perte d'Edesse, reprise par les Sarrasins en 1142. Cette ville, capitale de la première princi-

(1) Ces frontières sont marquées exactement dans *Guillaume de Tyr*. Voyez le recueil de *Bongars*, cité ci-dessus, liv. II, p. 908.

pauté chrétienne érigée dans l'Orient, était regardée comme le boulevard du royaume de Jérusalem, et sa perte semblait présager celle des autres possessions. De-là l'extrême consternation qui en résulta dans l'Occident, et l'appel du pape *Eugène III* aux États chrétiens pour les engager à une nouvelle croisade. Peut-être cet appel fût-il resté sans grand effet, si le pape n'eût trouvé dans le fameux abbé de *Clairvaux*, S. *Bernard*, l'un des premiers personnages de son temps, et bien supérieur à l'hermite *Pierre*, un apôtre aussi heureux que zélé. De grands préparatifs se firent pour une nouvelle expédition. *Louis VII*, roi de France, et l'empereur *Conrad III* prirent la croix. C'était le premier exemple de souverains qui allassent en personne à la Terre-Sainte. *Conrad* se mit d'abord en marche, au mois de mai 1147, suivant la même route qu'avait prise *Godefroi de Bouillon*. Il trouva sur le trône de Constantinople l'empereur *Manuel Comnène*. Poursuivant son chemin par l'Asie mineure, les Grecs qui lui servaient de guides l'égarèrent, dit-on, exprès,

et la plus grande partie de son armée fut défaite par *Massoud*, sultan d'Icone. Conrad se sauva avec le peu de gens qui lui restaient, et atteignit à grande peine l'armée française qui s'avançait. *Louis* était parti peu après *Conrad*, et venait d'arriver dans l'Asie mineure. Il se garda bien de s'aventurer dans l'intérieur du pays, et marcha le long des côtes. Cependant il ne parvint point jusqu'en Syrie sans éprouver de sensibles pertes. La première opération que résolurent les deux souverains, fut le siége de Damas. Mais il fut si mal conduit, il se mit tant de désunion parmi les assiégeans, qu'on fut obligé de le lever, après qu'il eut duré quelques mois. L'empereur et le roi retournèrent en Europe sans avoir accompli aucun de leurs projets, et laissant le royaume de Jérusalem encore plus affaibli qu'ils ne l'avaient trouvé.

Peu après ces événemens, il survint dans l'Orient même une révolution qui influa beaucoup sur le sort des chrétiens dans cette contrée. La puissante dynastie des khalifes Fatimites d'Egypte, qui, outre une

grande partie de l'Afrique, possédaient encore la Syrie, fut renversée et détruite. Bientôt le trône que ces khalifes avaient laissé vacant fut occupé par le grand *Saladin*, qui en 1171 se fit reconnaître pour souverain de l'Egypte, sous le titre de sultan. *Saladin* possédait l'un des plus éminens caractères de son siècle et toutes les qualités brillantes indispensables au fondateur d'une nouvelle dynastie. Il réunissait à un véritable héroïsme la générosité qui lui donne son plus beau lustre, ainsi que le sentiment de la civilisation et de la culture morale qu'on voit se développer quelquefois avec tant d'énergie dans l'homme encore à demi-barbare, quand la nature en a placé le germe dans son ame. Un Etat aussi faible que le royaume de Jérusalem, quand bien même il n'eût pas été livré dans son intérieur aux divisions qui le déchiraient, ne pouvait guère résister à un capitaine aussi heureux et aussi puissant que *Saladin*. En effet, celui-ci s'empara en 1187 de la capitale, qui depuis cet instant ne se retrouva plus qu'une seule fois, et pour très-peu de temps, au pouvoir des chré-

tiens. Il ne resta plus à ceux-ci après cette perte, que quelques débris du royaume, et entre autres les territoires de Tripoli et d'Antioche, au moyen desquels le titre de roi de Jérusalem ne fut pas encore réduit tout-à-fait à une vaine qualification.

III. *De 1187 à 1246.*

Le bruit des premiers exploits de *Saladin*, si funestes aux chrétiens de Palestine, avait déjà ébranlé l'Occident, et une nouvelle expédition y avait été résolue. Mais quand, pour comble de disgraces, on apprit que la cité sainte elle-même était tombée entre les mains des infidèles, l'enthousiasme s'alluma avec plus de violence encore, que lors de la première croisade. Plusieurs circonstances favorisèrent cet élan général. Vers ce tems deux jeunes monarques, avides de gloire et pressés de la soif des aventures, *Philippe-Auguste* et *Richard-Cœur-de-Lion*, montèrent sur les trônes de France et d'Angleterre. Sur le trône impérial était assis un vieillard, mais

encore rempli de vigueur et du feu de la jeunesse, *Frédéric*, dit *Barberousse*, qui avait autrefois accompagné son oncle *Conrad* à la Terre-Sainte. Ainsi l'appel du pape *Grégoire VIII*, répété après sa mort, survenue en 1189, par son successeur *Clément III*, trouva un facile accès chez les princes et chez les peuples. Par-tout, à l'envi, il se fit des préparatifs si formidables, que l'Europe n'en avait point encore vu de tels. Les chefs des trois plus puissans Etats, l'Allemagne, l'Angleterre et la France, se déterminèrent à marcher en personne à la tête de leurs armées. Mais tant d'efforts réunis, et même une conduite plus sage que celle de la croisade précédente, n'eurent aucunement les suites qu'on en pouvait attendre. L'empereur partit le premier, et suivit l'ancien chemin de terre par Constantinople. Il arriva dans l'Asie mineure, où il trouva la mort dans les eaux de l'ancien Cydnus, le 10 juin 1190. Son armée fut si affaiblie, qu'une petite partie seulement parvint jusqu'en Palestine, sous le commandement de son fils, nommé, comme lui, *Frédéric*. Les

deux rois furent plus heureux dans leur traversée. On avait reconnu depuis longtemps les avantages du transport maritime. Ils embarquèrent donc leurs troupes dans les ports de la France méridionale et de la république de Gênes, hivernèrent en Sicile, et débarquèrent au printemps de l'an 1191, sur les côtes de Palestine. Chemin faisant, *Richard* s'était emparé de l'île de Chypre, qu'il érigea en royaume, et qu'il céda ensuite à *Gui de Lusignan*, roi titulaire de Jérusalem. La méfiance et la discorde s'élevèrent bientôt entre le monarque anglais et le roi de France. Cependant, avant le départ de *Philippe-Auguste* pour la France, qui s'effectua dans le cours du même été, on fit, de concert, une importante expédition : ce fut la prise de S. Jean d'Acre, ou Ptolémaïde, place qui, depuis ce moment, jusqu'à la fin des croisades, fut le boulevard des chrétiens dans l'Orient. Après le départ du roi de France, *Richard* demeura encore en Palestine, combattit vaillamment *Saladin*, qu'il força à une trève de dix années, et s'acquit la réputation d'un très-preux chevalier. On

sait quels malheurs accompagnèrent son retour, en 1192, et comment il tomba dans une captivité qui dura deux ans.

L'esprit chevaleresque et aventurier que ces grandes expéditions avaient si vivement allumé, ne pouvait subitement s'éteindre. L'empereur *Henri VI*, fils et successeur de *Fréderic Ier*, voulant suivre les traces de son père, céda, en 1196, aux prières de *Célestin III*, qui le pressait de se croiser. Une foule de princes allemands, séculiers et ecclésiastiques, l'imitèrent. Leur armée, en passant par la Hongrie, fut renforcée par quantité de croisés de ce pays, qui se joignirent à eux. Quant à l'empereur, qui avait pris son chemin par mer, il aborda en Sicile, où il avait quelques intérêts à régler, et il y mourut; mais son armée arriva heureusement en Palestine. La prise de Sidon et d'un petit nombre d'autres villes, fut tout le fruit de cette expédition.

Une autre croisade, qui eut lieu peu d'années après, en 1203, amena un résultat d'une bien plus grande importance. Au lieu d'aller délivrer Jérusalem, l'armée croisée

s'empara cette fois de la capitale de l'empire d'Orient. Un grand nombre de Français et de Vénitiens qui s'étaient réunis pour aller, de concert, à la Terre-Sainte, furent détournés de leur entreprise par un prince de la maison impériale d'Orient, qui, chassé de ses Etats, appela ces étrangers à son secours. Ceux-ci se laissèrent aisément entraîner, les uns par l'espoir du butin, les autres par celui d'étendre leur commerce. Ils cinglèrent donc droit vers le Bosphore, emportèrent, pillèrent et brûlèrent la ville de Constantinople; et l'année d'ensuite ils placèrent sur le trône impérial un prince franc, *Baudouin*, comte de Flandre. Cette nouvelle domination dura cinquante-sept ans, de 1204 à 1261, jusqu'à ce que la jalousie et la désunion des princes latins facilita aux Grecs le moyen de la leur ravir et de recouvrer leur trône. On croira peut-être qu'une telle révolution fut très-avantageuse aux entreprises des croisés; mais ces empereurs latins, sur un trône grec ébranlé et chancelant, n'ayant que de faibles moyens, et se défiant de leurs propres sujets, avaient

peine à se soutenir eux-mêmes, loin de pouvoir contribuer à la conquête de la Terre-Sainte. D'ailleurs, comme il a été dit, ce n'était plus par Constantinople que les grandes expéditions se dirigeaient; elles s'effectuaient par mer, ce qui offrait plus d'avantage.

Les souverains pontifes cependant étaient infatigables dans leurs efforts pour déterminer les princes chrétiens à se croiser. Sitôt qu'à force d'importunités ils avaient arraché quelque promesse vague à l'un d'entre eux, ils en exigeaient l'accomplissement comme celui du plus saint devoir. C'est ainsi qu'*André second*, roi de Hongrie, se vit obligé, en 1217, d'entreprendre une croisade où il acquit de la gloire, mais qui n'eut aucunes suites durables. Celle qu'entreprit, en 1228, l'empereur *Fréderic II*, fut, au contraire, d'une très-grande importance. Ce ne fut qu'après avoir long-temps différé, qu'il s'y vit enfin contraint par le pape *Grégoire IX*. Le pontife, qui haïssait et qui redoutait ce prince, avait sa ruine plus à cœur que la conquête de la ville sainte.

Fréderic échappa à toutes ses embûches, recouvra Jérusalem, et ajouta à ses autres couronnes celle de ce royaume, sur lequel il avait déjà des droits par un mariage; mais ayant quitté la Palestine en 1229, il ne put en conserver long-temps la possession, malgré une trève de dix années qu'il avait conclue en partant. Après l'expiration de cette trève, en 1240, *Thibaut*, roi de Navarre et comte de Champagne, si célèbre comme guerrier et comme poète, s'embarqua avec un grand nombre de seigneurs français pour une nouvelle croisade, que firent échouer tout-à-fait la désunion et l'inhabileté des chefs.

A ces expéditions qui sortirent des ports de la Méditerranée, il faut ajouter celles qui se firent dans les ports de Flandre et d'Allemagne sur la mer du nord, et qui, pour arriver à leur but, étaient obligées de tourner l'Europe, et d'aller passer devant Cadix. Ce fut en 1190 que des croisés de Brême et de Lubeck fondèrent, en Palestine, l'hospice d'où sortit l'ordre des chevaliers Teutoniques. En 1219, parut en Orient,

avec une puissante flotte, *Guillaume*, comte de Hollande, qui, rencontrant en Chypre *André*, roi de Hongrie, et d'autres chefs chrétiens, s'unit à eux pour aller assiéger et prendre Damiette en Egypte. Les chrétiens s'y maintinrent depuis 1219 jusqu'en 1221. Ayant voulu en sortir pour pénétrer plus avant dans le pays, ils furent surpris et enveloppés par les ennemis, et ne se sauvèrent qu'au moyen d'une capitulation par laquelle ils s'engagèrent à restituer toutes leurs conquêtes.

IV. *De 1246 à 1291.*

L'enthousiasme qui, depuis un siècle et demi, avait conduit tant de croisés à la Terre-Sainte, semblait enfin prêt à s'éteindre, quand il se ralluma dans le cœur d'un prince fait pour le concevoir et pour le communiquer à d'autres. *Saint Louis*, roi de France, fut le dernier de ces héros couronnés qui tentèrent la conquête des saints lieux. Ce prince, qui n'était pas entièrement exempt du défaut général de son temps,

celui d'un zèle religieux mal-entendu, était néanmoins le premier homme de son siècle; aussi grand à la tête des armées que dans ses conseils, aussi digne d'amour comme homme que comme roi. Ce ne fut point par une suggestion étrangère, ni à la voix d'un souverain pontife, ce fut de son propre mouvement qu'il résolut une croisade, et qu'il l'effectua. Tout, dans les préparatifs, dans le plan et dans l'exécution, décela l'homme supérieur. Entouré de la fleur et de l'élite de la nation, il s'embarqua à Aigues-Mortes, au mois de juin 1248, et aborda avec son armée à l'île de Chypre. Là il arrêta la conquête de l'Egypte. La possession de ce pays était, militairement parlant, tout-à-fait nécessaire, sinon à la conquête, du moins à la conservation de la Palestine. *Louis* débuta par la prise de Damiette, le 4 juin 1249. Ce premier succès paraissait devoir assurer celui de l'entreprise entière: on sait comment elle échoua, et quels furent les revers du monarque français; on sait combien il se montra grand dans le malheur, et comment il sut contraindre ses ennemis

même à l'admirer. Après sa délivrance, il ne renonça point au projet de conquérir la Terre-Sainte, et ne quitta l'Orient que quand son devoir le rappela dans son pays, lorsqu'il eut appris la mort de la reine *Blanche*, sa mère, à laquelle il avait confié la régence. Ce fut au mois de mai 1254, qu'il se rembarqua pour la France. L'idée favorite de sa jeunesse l'y poursuivit toujours; et dans un âge déjà avancé, il entreprit une nouvelle croisade. Un conseil peu avisé, qui peut-être tenait à un plan trop vaste, le conduisit cette fois devant Tunis; et pendant le siége de cette place, il fut atteint d'une maladie qui le mit au tombeau.

Durant le séjour que ce prince avait fait en Egypte, en l'an 1250, une nouvelle révolution avait donné de nouveaux maîtres à ce pays. Les successeurs du grand *Saladin* avaient été détrônés par les Mameloucs, qui firent régner sur l'Egypte des sultans tirés de leur sein. Leur domination dura jusqu'en 1517, où les Turcs s'emparèrent de cette contrée. L'esprit guerrier des Mameloucs changea pour jamais les destinées

de la Palestine; ils y portèrent leurs armes. Les possessions chrétiennes, Tripoli, Tyr, Béryte, tombèrent peu à peu en leur pouvoir. Enfin, en 1291, ils s'emparèrent de Ptolémaïde, la dernière ville que conservaient encore dans l'Orient les peuples francs ou latins, faible débris de la domination européenne, qui avait duré près de deux siècles sur le continent de l'Asie.

Cette esquisse chronologique, dont on n'a pu sauver l'inévitable sécheresse, a suffi pour rappeler les principales expéditions des croisés, et en faire voir les divers succès. Mais combien d'autres expéditions moins éclatantes et moins nombreuses, combien de troupes de guerriers et de pélerins, souvent confondus ensemble, l'Occident n'envoya-t-il pas sans interruption, et dans les intervalles des grandes croisades, vers l'Orient! L'Europe ne cessa pas un seul instant d'être plus ou moins agitée durant toute cette période, comme l'océan l'est dans les momens de relâche que lui lais-

sent plusieurs violentes tempêtes qui se succèdent. Depuis des siècles les pélerinages vers les lieux saints étaient en usage; aux époques même où ils ne pouvaient s'accomplir qu'au milieu des plus grands périls, ils n'avaient jamais cessé entièrement. Mais combien ne devinrent-ils pas plus fréquens et plus considérables, depuis que les lieux saints furent au pouvoir des chrétiens, et que les chemins qui y conduisaient furent ouverts? Quoique l'histoire ne nous ait pas conservé le dénombrement de ces pieux voyageurs, quelques données suffisent pour nous faire juger de leur multitude, ne fût-ce que l'établissement d'ordres de chevalerie religieuse, expressément destinés à protéger les pélerins, à les soigner et à les héberger sur la route. Qu'on ajoute à cela la communication que le commerce ouvrit entre l'Orient et l'Occident, depuis que le chemin par la Méditerranée fut pratiqué, et qu'il eut remplacé celui de terre par l'Asie mineure, lequel était hérissé de difficultés. Enfin, il s'était formé dans les pays d'outremer une colonie, un état chrétien, dont les

citoyens venant d'Europe, et ayant conservé tous les goûts et les besoins de leur ancienne patrie, devaient entretenir des relations non interrompues avec elle. Si l'on réfléchit à toutes ces circonstances, on sentira la vérité du principe posé ci-dessus : Que ce n'est pas tant des grandes expéditions qui ont eu lieu de tems à autre vers la Terre-Sainte, que sont provenus les résultats dont nous devons rendre compte, mais plutôt de la communication fréquente qui a eu lieu pendant le cours de deux siècles avec l'Orient, et qui, seulement, devenait plus vive à certaines époques. Quel n'a pas dû être, sur les esprits en Europe, l'effet d'un mouvement aussi général et aussi prolongé, de ce rapport intime avec des peuples éloignés, d'un caractère si fort en contraste avec celui de ses habitans? L'influence d'un tel état de choses a dû, non-seulement se faire ressentir d'abord, mais se prolonger durant une longue suite de siècles.

II. *Géographie des Croisades.*

Si la longue durée des croisades en a fait un des événemens les plus riches en conséquences dans l'histoire du monde, elles le sont devenues aussi par leur étendue géographique, par le nombre et la diversité des peuples qui y ont pris part. Il est essentiel, pour bien déterminer leurs suites, de fixer encore les idées sur ce point, d'autant plus que les données à cet égard sont quelquefois assez vagues. Les premières ondulations d'un fluide ébranlé sont aisées à apercevoir; en s'éloignant elles échappent à l'œil: il en est de même des effets de tout grand mouvement politique. Les croisades ont agité plus ou moins la masse d'une foule de peuples. On peut les diviser en trois classes: les nations *franques*, dénomination consacrée qui comprend les peuples chrétiens de l'Europe occidentale; les *Grecs*, ou peuples soumis à l'empire d'Orient; les *Sarrasins*, ou Mahométans de l'Egypte, de l'Asie mineure et de la Syrie, jusqu'à l'Euphrate et au Tigre.

1. *Les Francs.*

La plupart des nations de l'Europe occidentale, prirent part aux croisades, mais non pas toutes de la même manière. La position géographique de leurs pays en décida quelquefois, et quelquefois aussi leur caractère national, qui devait sur-tout influer sur leur conduite dans une affaire où le plus ou moins d'exaltation et de feu dans les esprits devenait si décisif. C'est par cette raison que l'effet des premières prédications fut si rapide et si général chez les Français et les Lorrains. Les soldats de *Godefroi de Bouillon* étaient presque tous de ces deux nations, comme on le voit par le nom des principaux chefs qui le suivirent avec leurs compagnies de gens-d'armes. En Grèce se joignirent à eux les Normands de Naples et de Sicile; mais le nombre des véritables Italiens et des Allemands fut si peu considérable, qu'ils s'attirèrent le mépris des autres (1). Ce nom

(1) Les annalistes des croisades parlent, il est vrai, du mouvement causé en Europe par les prédications de

fut qu'à l'occasion des croisades suivantes que la masse entière des guerriers allemands s'ébranla. Ce fut volontairement, et non par contrainte, qu'ils suivirent leurs empereurs, comme le prouvent les expéditions de *Conrad III*, *Frédéric I* et *Frédéric II*. Quant aux Italiens, ils furent sur-tout conduits en Orient par l'intérêt du commerce et l'amour du gain. Leur pays retira peu à

Pierre l'Hermite, comme s'il eût été universel. Nous ne nions pas que, parmi les bandes qui marchaient sous sa conduite et celle de *Gautier Sans-avoir*, il ne se trouvât beaucoup d'Allemands. Mais voici ce que dit à ce sujet un historien respectable (*Saxo Gram.* ap. *Eccard.* Corp. Hist. med. Ævi. t. I, p. 579.) : ..... « Quand les Alle-» mands, qui n'étaient pas bien au fait du but de cette » expédition, virent passer chez eux toutes ces troupes à » cheval et à pié, ces hordes de paysans, de femmes et » d'enfans, ils se mirent à s'en railler comme d'insensés » d'une démence inouïe, qui quittaient leurs patries pour » courir après des biens imaginaires, au milieu de périls » certains; renonçant à leurs biens pour en rechercher » d'étrangers ». — On voit que le caractère réfléchi et calme des Allemands ne se démentit point en cette rencontre, pas plus qu'il ne l'a fait depuis au milieu de nos révolutions modernes. Nous aurons plus d'une fois occasion de relever les fautes des annalistes du temps, et de nous méfier de leurs rapports.

peu les fruits de ces expéditions. Aussi voit-on parmi les croisés d'Italie, proportion gardée, beaucoup plus de bourgeois que de chevaliers, de nobles et de grands seigneurs, si l'on en excepte les Normands des Deux-Siciles. La part que les Anglais prirent aux croisades, fut encore d'une nature différente. Quand ces expéditions commencèrent, le régime féodal, introduit en Angleterre depuis environ trente années, par *Guillaume-le-Conquérant*, était dans toute sa vigueur. Les seigneurs anglais vivaient donc alors dans une dépendance absolue du monarque. Il se trouva parmi les premiers croisés, quelques Anglais, on ne saurait le nier, et leur intime rapport avec la Normandie doit servir à expliquer ce fait; mais l'Angleterre ne prit vraiment une part active aux croisades, que lorsque *Richard Ier* se rendit à la Terre-Sainte, accompagné d'une grande partie de ses vassaux. Tels furent donc les quatre grands peuples occidentaux qui fournirent proprement les armées croisées; les *Français*, y compris les Flamands et même les Lorrains (bien que ces derniers

fissent, politiquement parlant, corps avec l'empire germanique), les *Allemands*, les *Italiens* et les *Anglais*.

Quant aux autres Etats européens, ceux du Nord aussi bien que la Hongrie et l'Espagne, ils prirent trop peu de part à ces expéditions pour avoir pu en ressentir une influence immédiate. Il faut observer que les Hongrois étaient depuis peu de temps convertis à la foi chrétienne, et les premiers croisés qui passèrent chez eux s'y comportèrent d'une manière si déréglée et si scandaleuse, il s'éleva tant de querelles entre ces étrangers et les indigènes, que ceux-ci ne purent prendre une très-bonne opinion de la sainteté de l'entreprise, ni desirer bien vivement de la partager. Plus tard, leur roi *André II* fit, comme il a déjà été remarqué, une expédition qui n'eut aucune suite importante. Les peuples du Nord firent encore moins de frais pour la conquête de la Terre-Sainte (1); et les Espagnols avaient assez

(1) Les meilleurs historiens suédois en conviennent pour ce qui concerne leur nation, comme on peut le

de Sarrasins à combattre dans leur propre pays, sans aller encore en chercher au loin. Sans doute, cependant, l'influence médiate des croisades s'étendit plus ou moins sur tous ces États; mais ceux qui s'en mêlèrent plus activement, comme la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre, en éprouvèrent aussi avec plus de force les effets immédiats.

---

voir dans *Lagerbring* (Suea Rikes Historia, II, p. 233), et dans l'histoire que le jeune M. *Rähs* a donnée de la Suède. (Geschichte von Schweden, I, p. 101.) Le célèbre docteur *Münter*, de Copenhague, a rassemblé le peu de faits relatifs à la Suède et au Danemarck, par rapport aux croisades, dans une dissertation qui se trouve parmi ses Mélanges (*Beytræge*) pour servir à l'Histoire ecclésiastique, p. 355 *et suiv.*, et ce savant y prouve avec évidence ce qui est avancé ici. Néanmoins, quoiqu'il soit vrai que ces nations n'ont point pris de part générale aux croisades, cela n'empêche pas que quelques aventuriers du pays, des pélerins, et même des personnages distingués, des princes du sang royal, n'aient fait le voyage de la Terre-Sainte, et ne se soient joints aux croisés des autres pays.

2. *Les Grecs.*

Pendant tout le cours de la durée des croisades, les Grecs s'y trouvèrent impliqués de la façon la plus grave, mais non comme ils l'auraient voulu, ni comme peut-être ils l'avaient espéré d'abord, quand ils appelèrent par leurs vœux les croisés d'Occident. Ils devinrent la partie souffrante et lésée, au lieu d'être la partie active et d'en retirer aucun profit. Les empereurs grecs voyaient avec regret leurs provinces d'Asie devenir l'une après l'autre la proie des Sarrasins. La Palestine elle-même avait appartenu avec le reste de la Syrie à leur empire. Les hordes des Seldjouks (1) envahissaient chaque jour quelque partie de l'Asie mineure, et la faiblesse connue de l'empire ne permettait pas de songer à la recouvrer. Les empereurs grecs conçurent l'espoir que les armées croisées reconquerraient pour eux

(1) Peuplade turque, dont la plupart des historiens français adoucissent le nom, en les appelant *Seljoucides*.

ces provinces, espoir qui fut bientôt détruit. *Alexis Ier* était si entêté de cette illusion, qu'il s'opiniâtra long-temps à ne pas laisser passer les croisés en Asie, avant qu'ils lui eussent prêté foi et hommage. On avait alors à Constantinople, vu le peu de relations qui existaient avec l'Europe occidentale, de très-fausses idées sur les peuples de cette partie du monde, leur puissance, et la nature des expéditions qu'ils voulaient entreprendre en Orient. La première croisade suffit pour ouvrir les yeux aux Grecs. Ils virent avec crainte et surprise leur pays inondé de ces troupes redoutables de guerriers francs. Dès le principe s'élevèrent quelques inquiétudes au sujet des machinations du normand *Boémond*, ensuite prince d'Antioche, contre Constantinople. Avant que les croisés quittassent cette capitale de l'Orient, on s'y repentait déjà d'avoir facilité leur venue. Sachant qu'on ne pouvait employer la force contre eux, on eut recours à la ruse et à la trahison. Des simples démêlés on en vint bientôt aux voies de fait, et la confiance entre les Latins et les

Grecs s'évanouit sans retour. Les croisés avaient pensé trouver dans les Byzantins, des chrétiens, des alliés et des frères. Ils n'y virent d'abord que de soupçonneux amis, et crurent bientôt y voir des perfides. De-là toute cette suite de discordes et d'événemens malheureux, qui, combinés avec les richesses trop attrayantes et l'opulence de la magnifique Byzance, amenèrent enfin la catastrophe dont nous exposerons plus loin les effets, funestes à la littérature et aux arts. Qu'il suffise de remarquer ici, qu'outre les espérances trompées et les raisons politiques qu'on vient d'exposer, les deux peuples différaient trop essentiellement par leur caractère, leur degré et leur genre de culture, pour qu'on dût espérer un véritable rapprochement entre eux. Les Grecs, plus polis, plus avancés dans les sciences et les lettres, traitèrent avec mépris ces guerriers de l'Occident, et les regardèrent bientôt comme des barbares dont il convenait de se délivrer à la première occasion. Ceux-ci, au contraire, pleins de confiance en leur courage et en leur épée,

méprisaient la mollesse et la lâcheté des Grecs, dont ils avouaient cependant la supériorité dans les détours d'une astucieuse politique. Quand la méfiance et le mépris préoccupent de la sorte des nations les unes envers les autres, qu'en peut-il résulter que la haine la plus irréconciliable? Malgré cette haine, la faiblesse des Empereurs grecs et la position de leur capitale ne leur permettaient pas de mettre une digue au torrent qui s'était dirigé vers leurs Etats, ni même d'en détourner le cours. La dynastie grecque y succomba pour un temps, et vit pendant plus d'un demi-siècle des princes latins assis sur son trône. Mais c'était à un autre peuple, bien plus barbare que les Latins, qu'il était réservé de mettre fin à un corps politique aussi mal constitué que cet empire grec; corps chancelant et valétudinaire, qui traîna, durant plusieurs siècles, sa débile existence, sans avoir un instant de consistance et de véritable vie.

3. *Les Sarrasins.*

Ainsi que dans l'Occident, les croisades armèrent aussi dans l'Orient plusieurs nations différentes, que l'on comprit sous la dénomination générale de *Sarrasins*, en tant qu'elles suivaient toutes le culte établi par *Mahomet*. Nous n'entrerons pas dans un dénombrement détaillé de ces peuples asiatiques, qui serait étranger à notre sujet; mais nous ne pouvons passer sous silence leur division principale en deux races particulières, qui dominaient alors en Asie, que trop souvent l'on a confondues, et qui différaient cependant à un haut point par leur origine et par leurs mœurs. L'une était celle des Arabes, l'autre celle des Turcs ou Seldjouks; car tel était le nom de la tribu des Turcs qui s'était jetée sur l'Asie mineure, et à laquelle les croisés eurent à faire (1).

(1) Nous ne parlons point ici des Mongols, qui néanmoins paraissent en conquérans dans l'Asie dès le temps des croisades, sous *Genghis-Khan*, mais qui n'ont encore

L'époque brillante des Arabes et celle de leurs conquêtes datait déjà de 460 ans avant les croisades. Leurs succès, qui sont assez connus, avaient été d'une rapidité sans exemple dans les annales du monde. Un petit nombre d'années leur avait suffi pour soumettre non-seulement leurs voisins, mais des peuples éloignés dans les trois parties de l'ancien monde, sur lesquelles ils s'étaient débordés comme un torrent irrésistible. A la fin du septième siècle de notre ère, leur immense domination s'étendait des bords de l'Indus et de l'Oxus jusqu'aux rivages de l'Océan atlantique. Au commencement du siècle suivant, ils s'emparèrent de la fertile Espagne, et franchissant les Pyrénées, ils seraient peut-être parvenus à subjuguer tout le Midi de l'Europe, si la valeur française ne leur eût opposé une puissante barrière, sous la conduite de *Charles Martel*. Cette vaste étendue de pays

---

nul rapport avec le théâtre de nos guerres saintes, dans l'Asie occidentale. Ils ne commencèrent à s'en rapprocher que vers la fin des croisades, en 1258, lorsque leur chef, *Holagou*, petit-fils de *Genghiz*, s'empara de Bagdad.

forma d'abord un seul empire, sous les khalifes successeurs de *Mahomet*. Cependant la force, qui avait élevé un tel édifice, ne put suffire à en tenir toutes les parties liées et réunies. L'empire des khalifes se divisa. La première scission eut lieu lorsque les *Ommiades* furent renversés par les *Abbassides*. Bientôt il s'éleva dans diverses provinces des dynasties particulières, et l'on ne peut nier que ce morcellement de l'empire des khalifes, bien qu'il ait occasionné beaucoup de guerres, n'ait été sous d'autres rapports avantageux à la nation. L'Egypte, la Mauritanie, l'Espagne seraient-elles jamais devenues comme simples provinces d'un même Empire, ce qu'elles devinrent comme Etats particuliers, sous les *Fatimites* et sous les *Ommiades* d'Espagne? Mais si l'histoire a pris quelque soin de nous conserver le récit des expéditions et des conquêtes de tous ces guerriers arabes, nous avons droit de nous plaindre du peu de lumières qu'elle nous donne sur leurs mœurs, leur civilisation et leur culture nationale. Ce côté, cependant, est celui qui

offre le plus grand intérêt, sur-tout relativement au but de notre ouvrage, où il s'agit de faire voir quel a été, quel a pu être sur les occidentaux l'effet d'un si long commerce avec ces enfans de l'Orient. Convenons-en, il ne sera pas possible de traiter cette matière d'une façon satisfaisante, tant que les trésors de la littérature arabe resteront enfouis dans la poussière des bibliothèques. A cela près de deux ou trois annalistes et géographes, d'une collection de contes, de quelques fables et poésies, qu'en a-t-il été publié jusqu'ici? Cette lacune est peut-être la plus considérable et la plus digne de regrets dans toute l'histoire du monde, en tant sur-tout que cette histoire doit nous peindre l'état, les progrès et le degré de culture des sociétés humaines.

Et en effet, l'histoire du moyen âge, telle que nous l'envisageons d'ordinaire, et n'offrant à nos regards que l'institution du système féodal dans notre Europe occidentale; qu'est-elle autre chose que le revers du tableau, dont le côté brillant et lumineux est occupé à la même époque

par les Arabes? Qu'était la monarchie de *Charlemagne*, comparée à celle de son contemporain *Haroun*, si célèbre sous le nom d'*Alraschid*, qui signifie *le Juste*? Qu'étaient alors les trésors, le luxe, l'industrie, le commerce de l'Europe, mis à côté de ceux de l'Orient? Qu'était Aix-la-Chapelle ou Paris, près de Bassora ou de Bagdad? la vaine science des moines occidentaux, près de la culture d'esprit si variée des savans arabes? Mais quelque admiration que, à certains égards, ces derniers méritent de nous, gardons-nous aussi de l'exagérer. Leur nation, il est vrai, fit preuve d'une grande disposition aux arts et à la culture de l'esprit; par-tout où la conquête lui assura la possession d'un pays, elle s'empressa d'étudier la littérature du peuple vaincu, et d'en traduire au moins les livres scientifiques, car elle avait elle-même ses historiens et ses poètes. Les meilleurs ouvrages des Syriens, des Grecs, peut-être même des Latins, furent traduits dans son idiôme. Mais quelque riche que soit la nation arabe en savans de toute espèce, et

sur-tout en compilateurs, elle paraît néanmoins avoir peu produit de ces génies, qui sont créateurs dans les sciences. On ne connaît aucune découverte importante par où ils aient agrandi le domaine de quelque science. Ce n'est pas là qu'il faut chercher les services rendus par eux à l'esprit humain, c'est plutôt dans le soin qu'ils prirent de répandre les lumières acquises. S'étant approprié les connaissances, les inventions, l'industrie des peuples vaincus par eux, ils les portèrent dans les autres lieux soumis à leur immense empire, et dans tous ceux qu'embrassait le commerce du monde, dont ils étaient en possession. Ils les firent ainsi pénétrer non-seulement au fond des grands continens de l'Asie et de l'Afrique septentrionale et jusques dans l'intérieur des déserts de l'Afrique, mais aussi jusqu'aux îles de l'Océan indien, où l'on trouve encore, même dans les plus éloignées et jusqu'aux Moluques, des traces de leur influence, sinon dans les mœurs, au moins dans la religion. Ils furent donc le lien commun entre tant de nations lointaines, et colpor-

tèrent des unes aux autres, avec les produits du sol, ceux de l'esprit et de l'industrie. Combien d'objets d'un usage journalier ne devons-nous pas aux Arabes? Ils nous ont donné le papier, les chiffres, les matériaux de la teinture. Combien de mots adoptés dans nos langues occidentales décèlent encore une origine arabe, comme celle des choses qu'ils désignent (1)? Ce sont autant d'indications de l'influence signalée qu'ont exercée les Arabes sur la civilisation, les sciences, l'industrie des peuples, et particulièrement des occidentaux.

Au temps des croisades, l'Orient était encore arabe par les mœurs; mais dans la plupart des provinces d'Asie qui bordent la Méditerranée, la domination politique

(1) Ce serait une entreprise très-utile à l'histoire de la civilisation et de la culture des sciences en Europe, que celle d'un habile orientaliste qui se livrerait aux recherches nécessaires sur cette matière. Assurément, son travail le conduirait à d'importans résultats; on en peut voir quelques essais dans les *Fragmens* que le savant professeur M. *Beckmann*, de Gottingue, a publiés pour servir à l'*Histoire des Inventions et de la Technologie*.

des Arabes avait été détruite. Plusieurs de leurs dynasties avaient cessé de régner ; des étrangers, d'abord esclaves, puis promus, suivant la coutume des cours asiatiques, à d'éminentes dignités, et devenus visirs, avaient dépouillé leurs faibles maîtres d'une autorité et d'un rang qu'ils avaient usurpés sur eux. De la sorte, et sans recourir à la force des armes, s'étaient déjà élevées quelques dynasties turques, comme celles des *Toulounides* et des *Ikhschidites*, mais sur-tout celle des *Gaznévides* dans le Khorasan. Enfin, soixante ans environ avant la première croisade, la tribu turque des Seldjouks, dont il a déjà été fait mention, commença à faire des conquêtes en Asie, ayant à sa tête le sultan *Togrulbeg*. Cette tribu, comme toutes les autres hordes des Turcomans, avait long-temps mené la vie pastorale et nomade dans les contrées du Maouaralnahar et de Sogd, situées à l'est de la mer Caspienne. Son nouveau chef lui fit passer l'Oxus, envahit le Khorasan, et renversant tout sur son passage, il s'empara, en 1055, de Bagdad, résidence des

khalifes. Le prince turc en fit la capitale de ses nouveaux Etats; mais il laissa au khalife le titre et les droits de chef d'une religion qu'il professait lui-même, et se contenta de la dignité d'Emir-al-omara, qu'il se fit conférer par l'ancien monarque, devenu simple pontife. Ces nouveaux émirs, ou sultans de Bagdad, fondèrent un empire puissant, et conquirent bientôt la plupart des provinces occidentales de l'Asie. Cependant, durant la conquête même, plusieurs de leurs généraux s'établirent comme souverains indépendans, détachèrent de la masse les provinces qui étaient en leur puissance, et rompirent ainsi dès le principe l'unité centrale de la domination des Seldjouks. Ainsi fut fondé, dans la partie orientale de l'Asie mineure, le royaume d'Icone, de Coni, ou de Roum, dont les souverains opposèrent constamment une résistance si opiniâtre au passage et aux entreprises des croisés, et en détruisirent tant de milliers. Des émirs de la même nation s'étaient déjà emparés, en 1076, de Jérusalem, qui leur fut reprise en 1096 par les

khalifes d'Egypte ; peu avant l'arrivée des croisés. Mais ce furent les horribles vexations exercées par les Turcs sur les pélerins chrétiens pendant les vingt années de leur domination à Jérusalem, qui excitèrent l'indignation, firent naître en Europe l'ardeur de s'en venger, de délivrer les saints lieux, et enfin attirèrent sur l'Orient la tempête qui le dévasta. Ces mêmes Turcs établirent encore quelques autres petites souverainetés indépendantes, mais celle de Bagdad resta la plus puissante; ce qui, joint à l'intérêt commun de la religion et à la haine qui les animait tous également contre les chrétiens, maintint entre eux une sorte d'union ; qui remplaça l'unité politique qu'ils avaient perdue. Au reste, nous ne dirons rien de la civilisation et de la culture de ce peuple. Le peu qu'il en avait lui venait des Arabes. Quelques-uns de ses princes ont aimé et protégé les sciences; mais le gros de la nation, comme les Turcs ottomans d'aujourd'hui, semblent de tous les avantages de la culture humaine n'avoir connu et estimé que le luxe.

La limite que nous venons de tracer, si l'on nous permet cette expression, au *ressort* des croisades, détermine aussi celle de leur influence immédiate. Passons à la dernière des considérations préliminaires que nous avons cru indispensables pour fixer nos idées sur la nature de ces expéditions.

III. *Organisation des Croisades.*

Deux principales voies se présentaient aux croisés pour arriver à la Terre-Sainte; le chemin de terre, et celui de mer. L'un et l'autre exigeaient des préparatifs et des soins différens.

Le chemin de terre n'était pas toujours le même; mais toutes ses divergences se réunissaient cependant en un point, qui était Constantinople. La route la plus fréquentée suivait le Danube en descendant ce fleuve, et d'ordinaire sur sa rive méridionale (1).

(1) On trouve cette route décrite fort exactement, à l'occasion de la croisade entreprise par *Conrad III*, dans *Guillaume de Tyr.* (Gesta Dei per Francos. t. II, p. 902.)

Avant de partir, les croisés français, lorrains, flamands ou allemands, se réunissaient dans leur patrie sur un seul point; ils s'ébranlaient, et traversaient l'Autriche sans nul obstacle. Arrivés aux frontières de la Hongrie, il leur fallait négocier pour obtenir le passage. Les Hongrois, à peine chrétiens, étaient un peuple encore grossier, presque nomade, et, ainsi que ses rois, très-méfiant envers les étrangers. Cette méfiance fut bien justifiée à l'égard des croisés; car à combien de scènes sanglantes leurs désordres ne donnèrent-ils pas lieu, au mépris de tous les traités? Quand on avait traversé la Hongrie, on rencontrait le pays des Bulgares. Ce peuple, après de longues et sanglantes guerres, qui avaient duré depuis les dernières années du septième siècle presque sans interruption, s'était enfin soumis en 1010 à l'empire grec. Malgré cette dépendance, les Bulgares tout féroces ne pouvaient être contenus, et le passage dans leur pays était accompagné de plus de difficultés encore que celui par la Hongrie. On parvenait ainsi aux frontières de la Thrace ou Romanie, où l'on pénétrait plus

facilement, et où l'on rencontrait des villes, telles que Philippopolis et Andrinople, qui, par leur beauté, étaient propres à donner d'avance aux croisés une idée de la grandeur et de l'opulence de la capitale de l'Orient. Dans cette dernière était le point de concours de tous les chemins de terre, et même de celui que prenaient les Italiens, qui venaient par la Grèce, après avoir traversé la mer Adriatique. Là, toutes les troupes de croisés faisaient halte, et séjournaient long-temps. Que l'on fût en bonne ou mauvaise intelligence avec la cour de Constantinople, le long et pénible voyage qu'on venait de faire rendait le repos indispensable. C'était ici qu'un monde nouveau s'ouvrait aux regards étonnés des occidentaux. Ils avaient peine à croire et à comprendre les merveilles qu'ils appercevaient. Quelle ville de l'Occident, excepté Rome, que le plus grand nombre même n'avait pas vue, pouvait soutenir la comparaison avec celle-ci ? La magnificence des édifices, des temples et des palais, la multitude des chefs-d'œuvre des arts qu'on y avait réunis de

tous les points de l'empire, la richesse des ameublemens, tous les trésors enfin de l'Europe et de l'Asie rassemblés sous leurs yeux, remplissaient les occidentaux d'admiration et d'envie. Les habitans de cette merveilleuse cité leur en imposaient peut-être encore davantage. Ils voyaient pour la première fois un peuple très-poli et très-civilisé, qui, au sein du luxe, cultivait les sciences et les lettres, qui s'était formé un langage raffiné, un ton conventionnel de grand monde et de cour, qu'on ignorait dans l'Occident. Quel chevalier latin, eût-il même appris la langue de Byzance, aurait pu se tirer des longs et pompeux titres dont les grands de l'empire se paraient? Ce n'étoit qu'avec une extrême difficulté qu'ils parvenaient à observer l'étiquette de la cour, quand ils y étaient admis (1). D'abord nos preux qui se sentaient les plus forts, affectèrent de regarder toute cette vaine pompe avec dédain. Ils se la seraient volontiers appropriée comme bu-

(1) *Anne Comnène*, dans son *Alexiade* (XIV, p. 435, éd. de Paris.) donne une peinture très-vive et très-curieuse du cérémonial de ces audiences.

tin ; mais il ne leur tombait pas dans l'esprit de s'approprier la civilisation et les arts, dont cet éclat extérieur n'était qu'un résultat. Le temps seul put les éclairer sur ce point. En quittant Constantinople, les croisés traversaient le Bosphore, et entraient en Asie. L'empire grec n'y possédant plus qu'un terrein étroit le long des côtes, ils se trouvaient bientôt en pays ennemi, sur les domaines des sultans d'Icône, dont la dynastie finalement détruite en 1242 par les Mongols, se maintint avec vigueur jusque vers le milieu de la durée des croisades. La route ordinaire passait alors par les villes frontières de Nicée et de Nicomédie, pénétrait dans l'Asie mineure, tantôt plus au nord, et tantôt plus au sud, suivant les circonstances et les mouvemens de l'ennemi ; puis conduisait par la Lycaonie et la Cilicie dans la Syrie, dont la capitale, Antioche, qui, dès l'an 1098, se trouvait au pouvoir des chrétiens, offrait un nouveau lieu de repos. Arrivés à ce point, les croisés avaient surmonté tous les périls du voyage ; ils se trouvaient dans l'enceinte du royaume

de Jérusalem ; et huit ou dix jours de marche tranquille les conduisaient au but tant desiré de leur voyage, au pied des murs de la ville sainte.

Le chemin par mer était connu d'ancienne date ; mais avant les croisades il n'était guère pratiqué que par les commerçans et par quelques troupes de pélerins. Les habitans d'Amalfi qui s'en étaient les premiers avisés, s'en servirent de bonne heure pour lier avec le Levant un commerce avantageux, qui fut même garanti par des priviléges que leur accordèrent les souverains d'Egypte (1). Mais le nombre des vaisseaux était au commencement trop peu considérable dans les ports de France et d'Italie, pour servir au transport d'une armée. Les Génois furent les premiers qui se rendirent en Palestine par mer, et bientôt les Vénitiens suivirent cet exemple. Ce chemin une fois ouvert, ne fut plus abandonné ; à cause tant des avantages qu'il offrait aux croisés,

(1) *Guillaume de Tyr.* (Gesta Dei per Francos. t. II, p. 934.)

que de ceux qu'en retirait le commerce. On vit bientôt sortir de grandes armées, non-seulement des ports de l'Italie, mais aussi de ceux de la France méridionale, comme sous *Philippe-Auguste* et *Richard* d'Angleterre. Les ports d'Asie où l'on descendait d'ordinaire, étaient ceux de Jaffa et de Saint-Jean-d'Acre, depuis que ce dernier fut occupé par les chrétiens.

Si le chemin maritime eût été le seul pratiqué, sans doute les croisades n'auraient pas eu des résultats aussi variés; elles n'auraient pas mis autant de peuples en mouvement, et n'auraient pas sur-tout éveillé chez les occidentaux tant d'idées que dut leur faire naître le contact avec les Grecs. Mais d'un autre côté, le transport de ces grandes armées par mer a eu aussi d'importantes suites, a donné aux procédés nautiques une perfection et une hardiesse, qui ont sans doute influé beaucoup sur les grands voyages et les découvertes subséquentes.

Quant à l'ordre intérieur, à l'arrangement et à la discipline des armées croisées,

on conçoit à quel point elles différaient des nôtres. Dans aucun des états de l'Europe, il n'existait encore rien qui eût quelque rapport avec ce que nous appelons des armées permanentes. Mais plus ces expéditions étaient irrégulières, plus elles agitaient profondément la masse des nations; et c'est ce qui nous intéresse ici particulièrement. Les loix et les usages de la féodalité avaient une grande part à la formation des armées croisées; cependant elles n'en décidaient pas seules. Les croisades étaient des entreprises que l'enthousiasme religieux avait fait concevoir, et qu'il pouvait seul faire exécuter; or, des entreprises de ce genre sortent de la routine ordinaire. S'il en faut croire les annalistes du temps, ce furent sur-tout les basses classes du peuple qui se trouvèrent exaltées et agitées à un degré extraordinaire. Ces gens qu'enflammaient le fanatisme, et l'espoir confus de grands biens spirituels et temporels, accouraient de toutes parts en troupes innombrables, et marchaient sans ordre, comme sans idées claires du but de leur voyage. Les hordes conduites

par *Pierre l'Hermite* et par *Gautier*, ressemblaient à une véritable émigration de nomades (1). On devait prévoir qu'une pareille multitude serait détruite, sinon par le fer, au moins par la disette et les maladies. Lors même qu'instruits par l'expérience, les chefs des croisades suivantes, séparèrent de leurs troupes, comme fit par exemple *Barberousse*, la foule du peuple et des gens sans aveu qu'ils renvoyèrent de leurs rangs, la fermentation n'en resta pas moins grande parmi les classes inférieures; elle devint, au contraire, à certaines époques, très-

(1) Les premières troupes de croisés qui furent suivies par une si grande multitude de vagabonds, étaient sans doute fort nombreuses. Mais sans doute aussi les récits des annalistes, qui ne comptent que par centaines de mille, sont fort exagérés. Ces récits, il est vrai, nous sont transmis par des contemporains, dont quelques-uns même ont été témoins oculaires des faits qu'ils racontent. Mais il faut considérer que jamais, dans ces troupes de croisés, aucun dénombrement n'eut lieu. Ces données ne reposent que sur des estimations vagues; or, on sait assez combien ces sortes de calculs sont sujets à erreur. Et, d'ailleurs, où de pareilles multitudes auraient-elles pu trouver des subsistances dans les pays presque incultes qu'elles avaient à traverser?

violente. La vraie force des armées croisées consistait dans la convocation du ban et de l'arrière-ban. Ce n'était qu'ainsi qu'on pouvait se former une cavalerie, tandis que les hordes irrégulières dont il est question, en étaient presque toutes dépourvues. L'état dans lequel se trouvait le système féodal, le rapport du suzerain envers ses grands vassaux, avaient donc une grande influence sur la formation de ces armées. Lors de la première croisade, sous *Philippe I.er*, la puissance royale était encore très-limitée en France. Ce prince refusa de prendre part à l'expédition; et l'eût-il voulu, il n'aurait peut-être pas pu l'entreprendre, vu qu'il était en ce temps excommunié par le pape; ce ne furent donc en cette occasion que les grands et les petits vassaux de la couronne, qui, saisis d'un enthousiasme religieux, se rassemblèrent de plein gré, suivis de leurs compagnies de gens d'armes, les unes plus, les autres moins nombreuses. On y vit paraître de la sorte le duc de Normandie, le comte de Toulouse, le prince *Hugues*, frère du roi, et beaucoup d'autres. Chacun se regar-

dait comme indépendant, et égal en autorité à ses compagnons. Il n'y avait, ni ne pouvait y avoir là de commandement en chef, dans le sens que nous attribuons à cette expression. La valeur et la prudence reconnues, les grandes qualités personnelles, le génie, pouvaient seulement donner ici, comme par-tout, une prééminence qui conduisait à une sorte de commandement accordé par la confiance. Tel fut celui qu'exerça *Godefroi de Bouillon*. Mais ce chef célèbre fut-il autre chose que le premier entre ses pairs, l'*Agamemnon* d'une armée, qui, dans les *Tancrède*, les *Raymond*, les *Boémond*, avait ses *Achille*, ses *Diomède*, ses *Ulysse?* La chose changea de face, quand plus tard des empereurs et des rois conduisirent eux-mêmes leurs armées à la Terre-Sainte. C'était encore en grande partie l'honneur et l'enthousiasme qui décidaient leurs grands vassaux à les y accompagner; mais le devoir y avait aussi quelque part, et le commandement suprême appartenait de droit au seigneur suzerain : commandement moins précaire, si l'on veut, que

celui de *Godefroi*, mais non pas aussi absolu que celui qui a lieu dans nos états modernes. Cette constitution intérieure des armées croisées fut cause que leur plus grande force consista en cavalerie, et s'évalua toujours par-là. Cette arme y était estimée exclusivement, et avec raison, car les croisés ne pouvaient que par son moyen se mesurer avec les Sarrasins, qui combattaient presque tous à cheval. D'ailleurs, on était par cela même assuré que c'était sur-tout la partie noble des nations qui prenait part à ces entreprises. C'était la fleur de la noblesse et de la chevalerie qui s'empressait d'y courir, et formait l'élite des armées. Le clergé lui-même ne restait pas inactif. Habitué dans ces temps à manier quelquefois l'épée et la lance, il ne pouvait trouver d'occasion plus convenable pour se montrer sous les armes, que ces guerres saintes, entreprises pour l'honneur de la religion. On vit à toutes les croisades des légats, des souverains pontifes, des évêques, des prélats, et autres ecclésiastiques en grand nombre. On put même, au rapport de *Guillaume de Tyr*, concevoir l'idée de mettre à la

tête de la première expédition un prêtre, l'évêque *Adémar*, légat d'*Urbain II*. Ainsi cette grande révolution embrassa toutes les professions de la société civile et religieuse, et dut par conséquent réagir sur toutes.

Nous terminerons ici ces considérations préliminaires, qui doivent nous aider dans la recherche des suites qu'ont eues les croisades. Déjà l'on peut appercevoir que ces suites se sont étendues sur l'Orient, aussi bien que sur l'Occident. Mais l'Institut a sagement restreint la question à ce qui concerne l'Europe. La solution doit en devenir plus facile et plus précise, et gagner aux yeux de nos contemporains un grand intérêt pratique. Nous allons essayer d'exposer quelle influence ces grandes expéditions ont exercée sur l'ensemble de l'état politique, par rapport à la liberté civile, au commerce, à l'industrie et aux lumières. Si l'auteur de cet ouvrage, malgré les difficultés qu'il a à combattre, et qui sollicitent pour lui l'indulgence, parvient à résoudre digne-

ment le problême proposé, peut-être aura-t-il réussi à jeter quelque lumière sur l'histoire de la civilisation et de la culture de l'Europe. Il divisera son travail en trois parties, indiquées par la question même, et traitera de l'influence des croisades, *premièrement*, sur la liberté civile des peuples de l'Europe, leurs mœurs et leur civilisation; *secondement*, sur le commerce et l'industrie; *troisièmement*, sur le progrès des lumières. Les deux premières parties offriront d'abord une esquisse de l'état où se trouvait l'Europe, vers la fin du onzième siècle, par rapport à l'objet qui devra y être développé (1).

(1) M. *Mailly*, de l'académie de Dijon, a donné dans les deux premiers volumes de son *Esprit des Croisades*, une exposition très-détaillée et très-ingénieuse, peut-être seulement un peu trop morcelée, de l'état de l'Europe, au moment où les croisades ont commencé. L'auteur du présent Essai, en divisant naturellement son exposition, espère échapper à ce défaut. Il doit prévenir encore, qu'en parlant de l'Europe, il entend, comme la nature des choses le prescrit, l'Europe occidentale, et particulièrement ces quatre pays principaux, la France, l'Allemagne, l'Italie, et l'Angleterre, sans pourtant exclure tout-à-fait les autres.

ESSAI

SUR

L'INFLUENCE DES CROISADES.

PREMIÈRE PARTIE.

Politique et liberté civile.

SECTION PREMIÈRE.

Esquisse de l'état politique de l'Europe avant les Croisades.

I. Hiérarchie.

Durant les siècles qui appartiennent au moyen âge, les divers états de l'Europe, bien que séparés entre eux, avaient cependant un centre commun vers lequel ils gra-

vitaient, un lien qui les embrassait tous, et tendait à les réunir en une seule domination. C'était Rome et sa puissante hiérarchie. Ainsi ayant à exposer quel était alors l'état politique de l'Europe, il serait toujours indispensable de prendre pour base celui de la hiérarchie romaine, quand même le sujet que nous traitons ne nous en ferait pas une loi plus spéciale. En effet, vingt années environ avant la première croisade, il s'était consommé dans le gouvernement de l'église une révolution préparée de longue main, et qui non-seulement donna à ce gouvernement une nouvelle forme, mais encore l'arma d'une telle influence temporelle, qu'il devint le ressort dominant et presque unique de la politique européenne pendant les deux siècles des croisades. Ces guerres saintes elles-mêmes furent un des premiers effets de cette révolution; l'homme qui avait opéré l'une, avait aussi conçu l'idée des autres; et quoiqu'il n'ait pu les voir entreprendre, il prépara néanmoins l'Europe à leur exécution.

Cet homme extraordinaire était *Hildebrand*, pape sous le nom de *Grégoire VII*.

Peu de personnages historiques ont été jugés aussi diversement que lui (1); et néanmoins il devrait être facile de le faire avec certitude, puisque tous les renseignemens qu'on peut desirer à cet égard se trouvent dans l'inestimable recueil de ses *Lettres* (2), où lui-même il révèle toutes ses vues avec la plus rare ingénuité. Dans cette collection nombreuse, et qui embrasse un espace de neuf années, le même esprit règne d'un bout à l'autre; toutes les pièces qui la composent semblent être l'expression d'une seule et même pensée, celle de la puissance suprême de l'église, c'est-à-dire, du siége de Rome; en sorte qu'il paraît impossible,

(1) Il est remarquable que ce pape a été fort maltraité par des écrivains catholiques, et défendu par des protestans. L'ouvrage le plus nouveau, comme aussi le plus classique sur ce sujet, est l'*Histoire de la Constitution de l'Église chrétienne*, par M. *Plank*, de Gottingue. Le quatrième volume, qui a paru en 1806, ne laisse rien à desirer sur les plans de *Grégoire VII*, et sur leurs résultats.

(2) *Epistolarum Gregorii VII lib.* IX. Ces lettres se trouvent dans le tome X de la grande collection des Conciles du P. *Labbe*, et dans le VIe de celle du P. *Hardouin*.

en les lisant, de se méprendre sur le plan de leur auteur. La vraie difficulté gît en ceci ; c'est que *Hildebrand* paraît sous un tout autre jour, suivant qu'on le considère dans le point de vue de son siècle ou dans celui du nôtre. Ce qui devrait être regardé aujourd'hui comme un attentat contre le genre humain, pouvait alors, et dans un autre ordre de choses, être un véritable bienfait pour lui. Or, il est de droit de juger chacun suivant l'esprit du temps où il a vécu et des événemens de son siècle.

Celui de *Hildebrand* était un siècle de fer. C'est ainsi que lui-même et les annalistes contemporains nous le représentent (1). Presque tous les liens de la société civile s'étaient rompus à l'époque où le système féodal avait perdu son énergie. La plupart des princes étaient sans pouvoir. Les grands et les possesseurs de fiefs ne tendaient qu'à se rendre indépendans ; le reste de la société était esclave. On ne voyait que violences

(1) Voyez parmi les Lettres de *Grégoire VII*, la 42e du premier livre, et la 49e du second. — Voyez aussi *Guillaume de Tyr*, dans le recueil déjà cité, p. 634.

exercées et souffertes, que crimes de toute espèce ; et les ministres même de la religion, possédant aussi des seigneuries, étaient accusés non-seulement de prendre part à l'oppression générale, mais encore d'être les plus cruels entre les oppresseurs.

Grégoire conçut le projet de devenir le réformateur du monde chrétien. Il se sentait la force et le génie nécessaires à cette grande entreprise. Il avait reçu de la nature le don si rare de s'élever au-dessus de son siècle, de le pénétrer, de le juger sous tous les rapports, d'en connaître le fort et le faible, et de savoir en profiter pour les entreprises, en apparence, les plus hardies. Ce qui semble impossible au vulgaire, devient facile à des hommes constitués de la sorte ; et ce qu'on nomme en eux témérité, n'est que le résultat d'une vue plus perçante et d'une volonté plus énergique. *Hildebrand* avait eu assez d'occasions de connaître son siècle et la marche des affaires. Il avait rempli d'importantes missions en divers pays ; et déjà plus de vingt ans avant son pontificat, qui dura depuis

1073 jusqu'en 1085, il était devenu l'ame de la hiérarchie romaine.

La corruption était alors si universelle et si reconnue, le besoin d'une réformation était si généralement senti, que longtemps avant *Grégoire*, l'empereur *Henri III* avait tenté de l'opérer par le ministère des papes. La mort de ce prince, trop tôt survenue, en 1056, rendit vaine cette tentative. *Grégoire*, à son tour, entreprit de la faire réussir, mais non en simple instrument de l'autorité des empereurs. Il conçut au contraire le projet de réduire sous la sienne, pour atteindre plus sûrement son but, tout le monde chrétien. C'est ce dont on ne peut douter quand on a lu ses lettres (1). La grande idée dont il fut sans cesse occupé, étoit celle-ci : « Que le pape, en qualité de vicaire de *Jésus-Christ*, devait » être supérieur à toute puissance hu» maine ». Il s'agissait d'établir, d'une manière inébranlable, cet important principe

(1) On pourrait les citer presque toutes à l'appui de cette assertion; qu'on lise entre autres la vingt-unième du livre VIII.

de l'autorité des papes. Chacun d'eux pouvait ensuite en tirer à son gré toutes les conséquences qu'exigeraient les événemens. Souvent même les successeurs de *Hildebrand* ont fait de ses maximes un usage que lui-même sans doute n'avait pas prévu. Mais il pressentait que tout était gagné, si cette idée prévalait. Peu importait même alors d'échouer dans quelques cas particuliers; le principe une fois posé ne pouvait plus périr. *Grégoire* paraît, au reste, avoir été si profondément convaincu de la vérité de ce principe, que le ton et l'air de persuasion avec lesquels il ne cessa d'en parler, ne contribuèrent pas peu à le faire adopter dans l'opinion générale.

Quel que soit le développement que le célèbre pontife ait donné à son plan, tant est-il que ce plan dut se diviser en deux points principaux. L'un était de rendre l'autorité du pape illimitée sur l'église; et l'autre, de rendre l'autorité ecclésiastique par-tout supérieure à l'autorité civile. Quant au premier point, long-temps avant l'avénement de *Grégoire VII*, le pape était reconnu, en Occident, comme chef de

et que d'ailleurs on ne connaissait alors d'autre relation possible de subordination que celle du vasselage. De-là, le droit dit d'*investiture* par la crosse et l'anneau; cérémonie symbolique qui représentait cette sorte de dépendance féodale. Annuller les investitures, c'était donc soustraire les ecclésiastiques à l'obéissance ou au vasselage de la puissance séculière. *Grégoire* ne prononça pas en termes formels cet affranchissement; il fut prononcé par son élève *Urbain II*, qui régna quelques années après lui, et qui défendit à tout ecclésiastique de tenir aucun fief d'un prince laïque, et de lui prêter foi et hommage (1). C'était en effet dégager les ecclésiastiques de tout devoir envers les puissances temporelles, c'était déclarer que l'église était indépendante de l'état. — Cette indépendance était nécessaire à l'exécution des desseins de *Grégoire VII*. Comment

(1) Voyez dans le dixième volume du P. *Labbe*, p. 508, le dix-septième canon du concile de Clermont (le même où les croisades furent arrêtées), sous l'an 1095 ; *Ne Episcopus vel Sacerdos Regi vel alicui Laïco in manibus ligiam fidelitatem faciat.*

eût-il pu parvenir à gouverner despotiquement l'église tant qu'elle aurait dépendu en quelque chose des princes laïques ? Il dut donc faire ce premier pas, et ce premier fut bientôt suivi d'un second.

Ce fut la loi qui ordonnait aux gens d'église de vivre dans le célibat ; *Grégoire* en poursuivit l'exécution avec une persévérance et une sévérité inflexibles. Si l'idée en eût été tout-à-fait nouvelle, peut-être ne l'eût-il pas conçue, ou n'eût-il pas osé la produire : mais le préjugé ascétique qui attachait une sainteté particulière à l'état d'entière continence, avait pris naissance dans les cloîtres, et s'était peu à peu étendu des moines au clergé séculier, sans pourtant y avoir acquis une sanction formelle. C'est ainsi que *Grégoire*, qui connaissait son siècle, ne créa jamais de nouveaux moyens, mais se servit constamment de ceux que lui présentait l'esprit du temps. Au reste, il paraît que cette démarche résulta en partie de la conviction personnelle du pontife, et que sa piété, bien ou mal entendue, y eut autant de part

que sa politique. On n'en peut guère douter au ton d'indignation avec lequel il parle souvent dans ses lettres du mariage des prêtres, qu'il traite nettement de fornication (1). Il ne méconnut cependant pas non plus les avantages qui devaient résulter pour l'autorité du chef de l'église, de cette loi qui isolait de leurs patries respectives et de tous intérêts de famille, les membres nombreux et par-tout épars du clergé. Par l'affaire des investitures, il était parvenu à rendre l'église indépendante de l'état ; c'était le célibat qui devait consolider cette indépendance.

Quelles conséquences étaient renfermées dans ces nouveaux principes, et devaient se développer à la longue sous le gouvernement pontifical ! Dès-lors que toute la plénitude de l'autorité ecclésiastique fut concentrée dans le pape, les évêques et archevêques ne purent plus se regarder que comme ses vassaux. Les lois sur la simonie suffisaient seules pour les soumettre à la plus rigoureuse

(1) Voyez, par exemple, la quarante-neuvième du second livre, etc.

censure de sa part. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer comment une foule de circonstances, de décisions dans des cas douteux, d'usages, tels que celui de conférer le pallium, et autres, contribuèrent par la suite à l'accomplissement du plan de *Grégoire VII* (1). Mais on voit jusqu'où il se réalisa, quand on considère l'état de l'église cent ans après ce pape, sous le pontificat d'*Innocent III*, par exemple, temps où les papes disposaient arbitrairement des trésors et des dignités de l'église, dont ils s'étaient rendus les souverains absolus.

De la sorte se trouvait rempli le premier point, celui de soumettre l'église au pape. Quant au second, qui devait déterminer les rapports de l'autorité de l'église, c'est-à-dire, du souverain pontife, avec l'autorité temporelle, celle des rois et des princes,

(1) On connaît assez l'ouvrage vraiment classique du P. *Thomassin*, sur cette matière: *Vetus et nova Ecclesiæ disciplina.* Lyon, 1705, 3 vol. *in-fol.* Mais on en trouve un développement historique du plus haut intérêt, dans l'ouvrage déjà cité de M. *Plank.* (*Histoire de la Constitution de l'Eglise chrétienne*, etc.)

Grégoire voyait trop clairement que ces deux puissances ne pouvaient exister sur un pied d'égalité entière. Il devait y avoir entre elles trop de conflits et de points de contact, qui eussent rendu bientôt impossible dans la pratique, un système qui eût peut-être été spécieux en théorie. L'indépendance mutuelle de ces deux pouvoirs, toujours en présence et toujours aux prises sur leurs attributions, doit sembler aussi chimérique que celle des pouvoirs législatif et exécutif, cette idole politique de notre âge. *Grégoire*, au reste, n'a laissé aucun doute sur sa manière de voir à cet égard; ses discours (1) et ses actions sont entièrement d'accord. Il veut que l'autorité séculière soit subordonnée à celle de l'église. On ne peut déterminer jusqu'où précisément il prétendit faire, en pratique, l'application de ce principe; mais il vit d'abord qu'un combat violent avec la puis-

(1) Il s'explique sur-tout avec force sur cet objet, dans la lettre XXI du liv. VIII. C'est là qu'il établit cette fameuse comparaison des *deux grands luminaires;* la puissance séculière est à celle du pontife, comme la lune est au soleil.

sance temporelle était inévitable, et il n'hésita point à l'engager dès qu'il fut affermi sur le siége pontifical. Il débuta par le démêlé sur les investitures, qu'il poussa sans aucun ménagement contre l'empereur *Henri IV*, et avec un peu moins de rudesse contre *Philippe Ier*, roi de France. Ce ne fut pas tant le démêlé en lui-même qui établit la supériorité du pape sur les princes, que la manière dont la chose fut traitée de part et d'autre, et le langage impérieux, le ton d'autorité que *Grégoire* prit dès l'abord envers ses adversaires. Les souverains ne sont plus que les *fils de l'église*, rarement honorés des éloges de leur père spirituel, souvent repris avec amertume, et punis même sévèrement. La plus terrible de ces punitions est l'anathême, qui délie les sujets du serment de fidélité, et qui, par conséquent, ne renferme rien moins qu'une véritable déposition. Le pontife surveille les souverains, aussi bien que le clergé de leurs états, et les retient dans la soumission par ses légats, qui sont ce qu'étaient, sous *Charlemagne*, les *missi regii*. Ces plénipo-

tentiaires d'un maître tout-puissant, parlent et agissent au nom du pape, et leur personne est sacrée (1). Ainsi *Grégoire* établit cet ordre de choses, que ses successeurs s'efforcèrent, avec plus ou moins de succès, de porter à sa perfection, et dont le but était de faire, de tous les trônes chrétiens, des fiefs du saint-siége; de tous les princes, des vassaux du pape. Ce plan ne tarda pas à se réaliser partiellement, et à l'égard même d'états considérables. Le droit de couronner les empereurs, et tout ce qui s'ensuivit, aida à son exécution (2). Naples et la Sicile furent conférées formellement, comme fiefs du saint-

(1) La jurisdiction des légations romaines ne fut arrêtée définitivement qu'après *Grégoire;* mais les priviléges qu'il leur accorda dès le principe, et les attributions dont il revêtit ses légats, donnèrent lieu à toutes les prétentions exagérées que ces ministres ecclésiastiques élevèrent par la suite. Voyez ce qu'en dit l'abbé *Fleury*, dans son quatrième *Discours*.

(2) Cette cérémonie ne rendit jamais l'Empire un fief du saint-siége. Mais les papes voulurent toujours adroitement le faire entendre; et *Frédéric* Ier ayant témoigné son mécontentement du mot *beneficium*, employé par le pape *Adrien* IV, celui-ci s'en excusa, en alléguant

siége, aux princes normands (1). La Hongrie (2), l'Espagne (3) et la Corse (4) se virent traitées comme propriétés du pape. L'empereur et le roi de France furent tous deux excommuniés; et le premier n'obtint son absolution, qu'après une pénitence dont le scandale est assez connu dans l'histoire, et dont *Grégoire* lui-même avoua l'extrême dureté (5). Cependant le pontife, qui savait quand il pouvait tout oser ou non, mit plus de modération dans son langage, lorsqu'il eut affaire à *Guillaume-le-Conquérant* (6); il n'y eut d'ailleurs, aucun des empires chrétiens, si éloigné qu'il fût, qui ne ressentit l'at-

---

que ce mot avait le même sens que *benefactum*. Ce n'était là qu'une mauvaise équivoque; car, dans le fait, les pontifes traitaient l'Empire comme un fief relevant d'eux.

(1) En 1057, *Robert Guiscard* ne prit, il est vrai, que le titre de duc de Pouille et de Calabre; mais la Sicile lui avait été donnée d'avance.

(2) *Gregorii* Epist. l. II, p. 13, 63.

(3) *Ibid.* I, 7; IV, 28.

(4) *Ibid.* V, 4.

(5) *Ibid.* IV, 12.

(6) *Ibid.* V, 19; VII, 23.

teinte de son esprit dominateur. Plusieurs de ses lettres sont adressées aux rois de Danemarck (1) et de Suède (2). Il donne, dans une autre, le trône de Moscovie à un fils du grand-duc *Démétrius* (3), et notifie cette donation à ses parens. Il s'occupa aussi de réunir à son troupeau les églises grecque et arménienne. Les débris même de l'église d'Afrique n'échappèrent point à sa vigilance; et *Anzir*, roi de Maroc, ayant permis qu'un évêque latin, établi dans ses états, vînt se faire sacrer à Romè, *Grégoire* lui adressa une lettre de remercîmens, qui n'est pas une des moins remarquables de la collection (4).

Tel fut le colossal édifice que *Grégoire VII* entreprit d'élever. Il s'aperçut bien qu'à l'âge où il était lorsqu'il parvint au trône pontifical, il ne lui serait pas donné d'achever ce grand ouvrage. On sait combien il

(1) *Gregorii* Epist. II, 51.

(2) *Ibid.* VIII, 11.

(3) *Ibid.* II, 74.

(4) *Grégoire* y adresse, entre autres, ces paroles singulières au prince mahométan : « Nous adorons tous le même » Dieu, seulement d'une manière différente ».

eut à combattre et à vaincre; et que succombant, quant à sa personne, à l'âge et aux fatigues plus peut-être qu'aux efforts de ses ennemis, ce fut alors que se déploya tout son courage et sa fermeté d'ame. Les revers qui signalèrent ses derniers jours ne nuisirent point à son système; il avait fondé la monarchie universelle des pontifes romains sur une base durable, sur l'esprit régnant de son siècle. Cent ans après lui, sous *Innocent III*, cette domination atteignit son plus haut période. Elle dura alors, dans toute sa vigueur, encore environ cent années, jusqu'à ce que *Philippe-le-Bel*, en transférant le siége pontifical à Avignon, l'ébranla si fortement. Mais, après *Grégoire*, il ne fallait plus que d'habiles et hardis architectes pour conduire l'édifice à sa fin, et l'on ne pouvait en manquer dans l'école établie par lui, et nourrie de ses principes. On voit, en effet, lui succéder une suite de papes tels qu'il les fallait alors au saint-siége. Ceux à qui l'élection en était commise, sentaient trop bien à quel point il leur importait de mettre à leur tête des hommes de

capacité et de résolution. Si quelquefois un pape plus faible ceignit la tiare, du moins il trouva dans les hommes qui l'entouraient la force qui lui manquait, et un esprit de corps qui se maintint constamment dans la cour de la nouvelle Rome, semblable à celui qui s'était maintenu si long-temps au milieu du sénat de l'ancienne.

Les deux siècles que durèrent les croisades, furent donc ceux où la lutte entre la puissance ecclésiastique et la puissance civile s'exerça, en Europe, avec le plus de violence. Cette lutte, dont l'issue dépendait plus des talens et de l'adresse des combattans, que de la force des armes, est unique dans l'histoire. De puissans rivaux se sont disputé quelquefois l'empire du monde, mais jamais avec cet éclat et cette suite qu'offrent *Grégoire VII*, *Innocent III*, d'un côté; les *Henri* et les *Fréderic*, de l'autre.

On sent avec évidence que les croisades, dont l'idée et le plan sont dus à *Grégoire*, tiennent intimement à ce grand démêlé. Ce pape même en pressa l'exécution, au premier bruit des vexations exercées par les

Emirs Seldjouks, qui régnaient alors à Jérusalem, sur les pélerins d'Occident. Il appela aux armes l'Allemagne et l'empereur. Dans la lettre qu'il écrit à ce sujet, il dit qu'il était déjà sûr d'une armée de cinquante mille hommes, à la tête desquels il prétendait marcher (1). Une entreprise aussi hardie devait être utile à son plan, de réduire tout le monde chrétien sous son obéissance. Rendant à l'empereur d'Orient les provinces d'Asie qu'il avait perdues, celui-ci s'engageait à soumettre l'église grecque au siége romain. Les vues du pontife allaient encore plus loin. Après avoir conquis la Syrie, on pouvait espérer de gagner facilement l'Arménie. Outre ces avantages immédiats tirés des croisades, on devait y voir un mode convenable d'amener le monde chrétien au point de reconnaître aussi dans son pontife-monarque, le chef suprême de sa milice. Les grands résultats d'une telle idée ne pouvaient échapper à une tête organisée comme celle de ce pape, du moins peut-on le pré-

(1) *Gregor.* Epist. II, 31, 37.

sumer, malgré le silence de l'histoire sur ce point. Au reste, *Grégoire* ne put consommer cette dernière entreprise, et les croisades ne s'exécutèrent qu'après lui : elles n'en contribuèrent pas moins efficacement à affermir l'édifice qu'il avoit élevé, ainsi que nous le ferons voir quand nous aurons achevé de faire connaître l'état politique de ce siècle sous ses autres rapports.

II. Ordre civil.

1. *Princes.*

La constitution de tous les états de l'Europe, dont les habitans, ou pour mieux dire les maîtres, étaient d'origine germanique, avait également pour base le système de la féodalité. Ce système au fond, et pris dans toute sa rigueur, est purement militaire. Il s'établira toujours quelque chose d'analogue parmi des peuples guerriers, et qui manquent d'argent pour payer leurs soldats. Au lieu de solde, on donne à ceux-ci des terres ; et réciproquement ils s'engagent,

moyennant la possession de ces fonds, à un service militaire (1). Tous ces propriétaires, prêts à marcher au premier signal, composent une sorte d'armée permanente, le ban et l'arrière-ban de la nation, qui doit être dans une dépendance absolue du prince ou seigneur suzerain; mais la nature des choses fait que les liens de ce devoir ne tardent pas à se relâcher. Le guerrier, devenu possesseur et agriculteur, ne tient plus tant aux intérêts du prince, et ne se sent plus guère porté à s'armer pour des querelles qui lui sont étrangères; il songe plutôt à s'assurer irrévocablement la possession de son fief, et même à le faire passer à ses enfans : c'est ce penchant si naturel qui a amené l'hérédité des fiefs. Qu'on suppose, ce qui arriva si souvent en effet, que la puissance de quelques grands vassaux croisse à un tel point, qu'ils puissent impunément braver les ordres du suzerain; tandis que celui-ci, pour s'acquérir de nouveaux défenseurs, est obligé

(1) Telle est encore à-peu-près aujourd'hui l'organisation de l'Egypte sous les Mamelouks.

chaque jour de distribuer ses domaines en nouveaux fiefs, c'est-à-dire, de s'affaiblir sans cesse davantage; et que dans cet état de choses, un ou plusieurs princes faibles viennent à se succéder sur le trône; la ruine du système féodal doit s'ensuivre, et l'anarchie le remplacer. La puissance des seigneurs croîtra en même proportion que celle des suzerains diminuera. Le peu de subordination qui existera encore, se réduira à un vain cérémonial. Du reste, les vassaux devenus puissans s'arrogeront chez eux tous les droits de la souveraineté, de la législation, de la haute-jurisdiction; ils frapperont monnaie à leur coin, feront des guerres et des traités pour leur propre compte, et refuseront de marcher quand ils en seront requis par le suzerain.

L'histoire du moyen âge nous offre une foule d'exemples de cette marche des événemens, dans tous les états de l'Europe germanique. A l'époque des croisades, le système féodal avait dégénéré dans tous, mais en différentes manières, sur-tout en France, en Allemagne, en Italie et en Angleterre.

Ce serait dépasser les bornes prescrites, que d'essayer de présenter ici le tableau des révolutions intérieures de chacun de ces principaux états; mais il est indispensable, pour la clarté de nos recherches ultérieures, de jeter au moins un coup-d'œil sur la diversité des formes qu'y avait prises, dans sa décadence, le régime féodal, et sur les causes qui avaient amené cette diversité.

Quand on se reporte à l'époque qui précéda d'un siècle les croisades, vers la fin du dixième, lorsqu'en France la dynastie des *Capétiens* remplaçait celle des *Carlovingiens;* et que l'on compare l'état de ce royaume avec celui de l'Allemagne à la même époque, on a peine à se persuader quelles directions opposées suivit le développement intérieur de la constitution dans l'un et l'autre pays. En France, l'autorité du monarque s'accrut constamment, tandis qu'en Allemagne elle décrut, jusqu'au point de n'être plus enfin qu'une ombre. On aperçoit néanmoins sur le trône de France pendant deux siècles consécutifs, une suite de rois, dont quelques-uns ne furent pas

tout-à-fait dépourvus de caractère, mais parmi lesquels on ne peut citer aucun homme d'une très-grande force, ni d'un génie très-élevé. Au contraire, dans ce même intervalle, on voit le trône de l'Allemagne occupé par les princes les plus distingués et de la trempe d'ame la plus héroïque. Au moment où le changement de dynastie devait rendre en France la stabilité du gouvernement plus précaire, celui de l'Allemagne semblait avoir acquis le plus haut degré de consistance par les puissans empereurs saxons, *Henri l'Oiseleur*, *Othon-le-Grand*, et son digne fils *Othon II*. La maison de Franconie, qui régna après celle de Saxe, et qui dans l'espace d'un siècle (1) donna, de père en fils, quatre empereurs à l'Allemagne, débuta par le règne vigoureux de *Conrad II*, que surpassa encore en activité et en énergie son fils *Henri III*, souverain qui semblait fait exprès pour affermir à jamais un trône. *Henri IV*, contemporain de *Grégoire*, fut humilié par ce pape, puis

(1) De 1024 jusqu'en 1125.

par son propre fils; mais malgré ces exemples de faiblesse, il en donna aussi d'un grand courage, et l'on vit se développer sous son règne, des forces proportionnées à la terrible lutte qu'il eut à soutenir. Un peu plus tard enfin suivit la période si glorieuse des empereurs de la maison de *Hohenstaufen* (1). Quel prince tint le sceptre d'une main plus ferme que *Frédéric Ier*, dit *Barberousse ?* Auquel l'avenir promit-il des succès plus certains, par le mariage de son fils (qui fut ensuite son successeur sous le nom de *Henri VI*), avec l'héritière de Naples et de Sicile? Si l'humeur inflexible du père dégénéra chez *Henri* en cruauté, son règne du moins fut court, et il laissa pour gouverner après lui, un fils dont les hautes et brillantes qualités purent effacer toutes les violences de son père. *Frédéric II* fut l'honneur de son temps et de sa maison. Au milieu d'un siècle tout barbare, il montra, réunis dans sa personne, avec les vertus d'un héros, les talens d'un grand

(1) De 1137 jusqu'en 1254.

prince et d'un grand homme d'Etat, la douceur d'ame et la culture d'esprit qui le rendaient si ami des sciences, des arts, de la paix, de tout ce que l'humanité a de plus pur et de plus noble. Quel personnage historique dans tout le moyen âge pourrait lui être comparé (1)? Son fils et son infortuné petit-fils *Conradin*, héritèrent de sa grande ame. Le dernier, mourant sur un échafaud, s'est acquis une gloire immortelle aux yeux de la postérité; ce sang illustre était destiné à faire paraître sa grandeur dans les revers, aussi bien que sur le trône.

Qui ne penserait, à voir une telle suite d'empereurs à la tête des affaires de l'Allemagne, qu'une monarchie illimitée aurait dû en résulter, et s'établir dans ce pays plutôt qu'en France sous de faibles monarques? Une des raisons de ce phénomène est la fréquente interruption qui eut lieu dans les dynasties impériales, et la concurrence de

(1) Ce grand prince a trouvé heureusement son *Plutarque*. Voyez son *Histoire*, publiée en allemand, et sous le voile de l'anonyme, par M. *de Funk*, à Zullichau, en 1790, un petit volume *in*-8°.

plusieurs rivaux au trône, par où le droit d'élection exercé par les grands de l'empire se maintint plus facilement. Une autre raison, peut-être encore plus décisive, est la grandeur d'ame même de ces souverains. Remplis du sentiment de leur haute dignité, la première alors dans l'ordre politique de l'Europe; animés en outre d'un esprit héroïque, ils se laissèrent emporter à des plans trop vastes, à des idées gigantesques, dont la principale fut de réunir l'Italie à l'Empire d'Allemagne. Ce projet, que la nature même semblait contrarier, et par la barrière imposante des Alpes (qui était alors un si grand obstacle), et par l'entière incompatibilité du caractère des deux peuples, provoquait d'ailleurs chez ceux qui en étaient le plus immédiatement menacés, et sur-tout chez les papes, une opposition violente, qui leur faisait chercher des moyens de résistance proportionnés à la puissance qui les attaquait. Tous les souverains de l'Italie sentaient que la domination des empereurs, si elle s'établissait dans ce pays, mettrait fin à la leur. La destinée, qui dans le cours de cette période

se plut à faire monter de grands hommes sur le trône impérial, n'en plaça pas de moins grands sur le siége pontifical. *Grégoire VII*, *Innocent III*, *Innocent IV*, et quelques autres, furent de dignes adversaires des *Henris*, des *Othons* et des *Frédérics*, et ils eurent de plus que ces princes la ruse et la souplesse d'une politique raffinée. Ce fut dans ce même temps que les papes surent tourner l'activité des princes chrétiens vers la Palestine. Le dévouement de la fameuse comtesse *Mathilde* au saint-siége, celui des princes Normands de Naples, dont les papes parvinrent à s'assurer, leur fournirent des armes réelles, qui secondèrent les foudres spirituelles de l'église. Lorsque l'esprit de liberté se réveilla dans les villes de Lombardie, les pontifes eurent soin de l'entretenir et de le tourner contre les empereurs. Il est vrai que quand, en 1186, la lignée mâle des princes Normands fut prête à s'éteindre, *Frédéric I* parvint à marier son fils avec *Constance*, héritière de Naples et de Sicile, et à asseoir sa maison sur le trône de cette belle contrée. Mais quelle source

de malheurs jaillit de ce fatal hymen pour la maison de *Hohenstaufen* ! Ce qui devait fonder sa grandeur causa sa ruine. Quel autre aspect n'eût point pris l'Allemagne, et combien eussent été différentes ses destinées dans les siècles suivans, si ses souverains ne se fussent point embarrassés de la sorte au-dehors dans des projets étrangers? Mais la réunion de Naples, et même du reste de l'Italie avec l'Allemagne, fut constamment la chimère de cette maison impériale. Ce fut aussi la pierre d'achoppement des souverains pontifes, qui mirent toute leur politique à empêcher cette réunion. C'est alors que le combat devint acharné et terrible, jusqu'à ce qu'après des succès divers, qui occupèrent tout le règne de *Frédéric II*, l'illustre maison de *Hohenstaufen* succomba enfin, et la victoire demeura aux pontifes (1).

En France, les affaires prirent un tout

(1) Quoique l'histoire de ce grand démêlé ait été souvent écrite, et quelquefois même assez habilement, elle attend cependant encore son *Tacite*.

autre cours. Les rois Capétiens, jusqu'à *Philippe-Auguste*, ne furent pas des hommes très-éminens, du moins ne peut-on guère les accuser des égaremens du génie. Aucun d'eux ne se livra à de hardies entreprises, et par conséquent ne provoqua de violente opposition. Leur principal soin fut d'assurer la succession au trône dans leur famille, et la nature, secondant leurs desseins, pourvut à ce que leur race ne manquât jamais d'héritiers. Dans le cours de six règnes consécutifs, le père eut la précaution de faire reconnaître de son vivant son fils pour son successeur. *Philippe-Auguste* fut le premier qui ne jugea plus à propos de faire sanctionner un droit que personne ne contestait plus. C'était déjà un grand pas de fait, que le trône fût devenu héréditaire, tandis qu'il était resté électif en Allemagne. Peut-être, dans ce dernier pays, y eut-il de la part des monarques un plus grand respect pour la propriété, ou pour les libertés nationales; et de la part des grands plus d'énergie pour maintenir leur droit, moins de penchant aux plaisirs, aux honneurs, aux séductions

qu'offrait une grande cour. Quoi qu'il en soit, les premiers rois Capétiens jouirent du privilége ordinaire de la médiocrité qui n'a qu'un but, et qui le poursuit opiniâtrement. Il se forma peu à peu dans leur maison une politique que l'on pourrait nommer domestique, et dont la tendance naturelle était l'assujétissement des grands vassaux de la couronne. Il n'était pas possible d'atteindre tout-à-coup ce but, ni d'y parvenir par la force. Les rois furent bien contraints de combattre quelquefois ouvertement; mais en général ils usèrent davantage, pour réunir les grands fiefs à la couronne, et rendre l'autorité royale prédominante, des moyens lents que le temps et l'occasion leur offrirent, des alliances, des extinctions de familles, de la séduction, de la division semée entre les seigneurs. L'arbre monarchique étendait ainsi ses racines lentement; elles y gagnèrent en solidité, et en profondeur.

Quand les croisades commencèrent, l'autorité du prince était à-peu-près également limitée en Allemagne, sous l'empereur

Henri IV, et en France, sous *Philippe Ier*; mais il y avait cette différence remarquable, qu'en Allemagne elle allait alors en décroissant, et qu'au contraire elle se relevait en France. Il est difficile de fixer bien précisément les idées qu'on doit se former des droits, des dignités, de toutes les relations politiques du moyen âge. Personne ne songeait dans ce temps à des constitutions écrites, et les circonstances locales y décidaient de tout. Ainsi, tant en France qu'en Allemagne, les possesseurs des grands fiefs, les grands-barons, ducs et comtes, étaient en quelque façon des souverains héréditaires; on se tromperait cependant beaucoup si on les confondait avec ce que sont de nos jours les princes régnans. Dans ces deux pays, au reste, les relations de ces seigneurs avec le monarque étaient fort différentes. Les rois de France jouissaient du droit qui ne leur étoit point contesté, de réunir à leur couronne ceux des grands fiefs qui devenaient vacans, ou d'en investir d'autres personnes. Mais hors ce cas, et celui de félonie, ils ne se permettaient pas d'en dis-

poser. Ces domaines d'ordinaire se transmettaient par héritage dans les familles qui en avaient la possession ; en sorte que les grands vassaux de la couronne, parmi lesquels les ducs de Normandie, de Guyenne, de Bourgogne, les comtes de Toulouse, de Vermandois, de Champagne, et quelques autres, tenaient le premier rang, jouissaient tranquillement du droit d'hérédité, et exerçaient dans leurs domaines la même autorité que le roi dans les siens ; d'autant que presque toutes les possessions des Capétiens étaient d'anciens fiefs de la couronne. En Allemagne, le rapport du monarque aux grands vassaux était bien moins déterminé. D'un côté, les seigneurs, forts du droit d'élection qu'ils exerçaient, élevaient plus de prétentions ; et de l'autre les monarques, peu disposés à céder de leurs droits, renouvelaient de temps à autre la tentative de faire rentrer l'autorité des seigneurs dans ses anciennes bornes. De-là cet état de choses vacillant, et qui ne reposant pas sur des principes reconnus, dépendait le plus souvent du caractère personnel du monarque

qui occupait le trône impérial. Les plus puissans d'entre les grands vassaux de la couronne, ducs, margraves et autres, se nommaient, et étaient de fait des princes (*principes*); mais ils étaient aussi peu des princes souverains, que de simples officiers de la couronne, comme ils avaient été sous les Mérovingiens et les Carlovingiens. Ils tenaient de l'une et de l'autre de ces manières d'être, sans qu'on puisse bien assigner ce qu'ils étaient en effet. C'est précisément parce que leur puissance était si indéterminée, qu'elle a pu croître ensuite à un aussi haut degré (1).

En Italie, où la puissance des empereurs n'était respectée que quand ils y paraissaient à la tête d'une armée, plusieurs changemens s'étaient déjà opérés dans l'ordre politique, et de plus grands s'y préparaient

(1) C'est sur-tout l'indolence de l'empereur *Henri IV* qui a donné lieu au changement survenu pendant son règne, et qui a élevé les grands vassaux au détriment de la couronne. Son fils et successeur, *Henri V*, essaya inutilement de les réprimer. Quand, sous les *Hohenstaufen*, la maison de *Guelphe* devint si puissante, *Henri-le-Lion*, qui s'en trouvait le chef, fut, il est vrai, bientôt

encore. Les villes de Lombardie avaient vu se former dans leurs murs un puissant tiers-état; l'esprit de liberté et d'industrie qui s'y était réveillé, commençait à rendre quelques-unes d'entre elles, et sur-tout Milan, fort importantes. La cour de Rome trouva bientôt son intérêt à les favoriser, pour opposer aux empereurs ces nouveaux adversaires. Les papes de leur côté, depuis *Grégoire VII*, s'efforçaient d'affermir leur domination sur la partie de l'Italie qu'ils ont gouvernée ensuite, fondés sur plusieurs titres, dont le plus solide était la donation de la comtesse *Mathilde*. Quant à la ville même de Rome, leur pouvoir n'y était alors que très-précaire. Les princes Normands du royaume de Naples étaient le principal appui que les pontifes avaient

---

renversé. Mais les empereurs avaient trop d'affaires en Italie, et tenaient trop à la conquête de ce pays, pour n'avoir pas un besoin continuel des secours de leurs grands vassaux d'Allemagne. Sous *Frédéric II*, ceux-ci devinrent tout-à-fait des souverains, par la concession qu'il fut obligé de leur faire en 1231. Et quand cette maison impériale elle-même tomba, combien les princes allemands ne profitèrent-ils pas de sa chute ?

ménagé à leur puissance naissante. L'intérêt commun les réunissait contre l'empereur, dont il s'agissait de contrebalancer l'influence en Italie; bien que d'un autre côté l'alliance avec des voisins si guerriers, si entreprenans et si disposés aux conquêtes, ne fût pas sans dangers pour les papes. Dès avant les croisades, les Normands, maîtres de presque toute la Basse-Italie, s'étaient mesurés avec les Arabes, sur lesquels ils avaient conquis la Sicile. Ils tinrent d'abord cette île comme comté, aussi bien que les duchés de Calabre et de Pouille, à titre de fiefs relevant du saint-siége; plus tard, sous *Roger II*, en 1130, le tout fut érigé en un royaume, qu'on nomma le royaume des Deux-Siciles. Nul peuple n'était plus que ces Normands animé de l'esprit aventurier, caractère dominant du siècle. Mais une sévère subordination féodale introduite chez eux, rendait fort redoutable le pouvoir de leurs princes. Aucune entreprise ne leur semblait au-dessus de leurs forces; et quand ils prirent la croix, ils eurent moins en vue la délivrance des saints lieux, que l'exécution

d'un projet qu'ils méditaient depuis longtemps, celui de renverser l'empire d'Orient, et de s'emparer de Constantinople.

Trente ans avant les croisades, en 1066, tandis que les Normands établis en Italie y étendaient leurs possessions, les autres s'étaient rendus maîtres de l'Angleterre sous leur duc *Guillaume* dit *le Conquérant*. Le vainqueur avait aussi porté dans cette île le gouvernement féodal, et y avait fondé quantité de grands fiefs, dont il avait investi ses généraux. En 1087, son fils *Guillaume II* lui succéda; et dans cet intervalle aucun des grands vassaux ne s'était encore rendu assez puissant pour oser braver l'autorité royale. *Guillaume Ier* sut se prémunir contre les prétentions des papes, aussi bien que son fils, qui même eut la réputation d'être un ennemi déclaré des prêtres. Par ces raisons, l'autorité monarchique n'était nulle part, à l'époque dont nous parlons, aussi énergique qu'en Angleterre. Elle y eût même été plus affermie encore, sans les liens qui attachaient les rois au continent; et si la Normandie, qui

était restée dans leur dépendance, ne les eût pas si souvent impliqués dans les affaires de la France, qui consumèrent une bonne partie de leurs forces.

La plus grande et la plus belle portion de l'Espagne était entre les mains des Sarrasins. Au nord, s'étaient maintenues diverses petites souverainetés chrétiennes, qui commencèrent à reprendre quelque consistance lors de la chute des khalifes *Ommiades*, vers 1030, sous *Sanche-le-Grand*, roi de Castille et d'Arragon. En 1035, ce prince commit la faute de partager ces états, qu'il avait réunis, entre ses trois fils. La puissance des rois y était fort limitée par celle de la noblesse, sur-tout en Castille. Ce dernier royaume resta faible et se subdivisa encore dans la suite, comme l'on sait (1), tandis que celui d'Arragon resta uni, et s'agrandit beaucoup par les conquêtes de ses rois sur les Maures.

Au nord de l'Europe, les royaumes de Danemarck et de Norwège étaient séparés,

(1) Une de ces subdivisions devint le royaume de Portugal, en 1139.

ayant chacun leur roi. Peu avant les croisades, un neveu de *Canut-le-Grand*, avait fondé une dynastie qui occupa pendant près de quatre cents ans le premier de ces trônes (1). « Mais, dit un historien célèbre (2), » quels durent être ces deux siècles (ceux » de la durée des croisades)? De seize rois » qui régnèrent alors en Danemarck, neuf » moururent de mort violente; et les plus » glorieux règnes n'aboutirent qu'à laisser » de vains titres aux monarques danois. — » En Norwège, l'anarchie était plus grande » encore, parce que le droit de succession » était plus incertain. Il y fut même impos» sible, jusqu'à l'époque où les réglemens » de l'église chrétienne commencèrent à s'y » établir, de discerner les fils naturels des » légitimes. Le moyen ordinaire des pré» tendans au trône pour justifier leur droit, » ne fut autre long-temps que l'épreuve par » le feu ».

Quant à la Suède, ce ne fut que durant

(1) De 1076 jusqu'en 1447, époque de l'avénement de la maison d'*Oldenbourg*, actuellement régnante.

(2) M. le baron *de Spittler*.

le cours même des croisades, que le christianisme parvint à s'y établir définitivement. Les Suédois alors n'eurent pas besoin pour trouver des infidèles à combattre, d'aller les chercher en Asie. Tout aussi bien que les Espagnols, ils en trouvèrent chez eux. Leur frontière orientale était sans cesse menacée par les excursions des Finlandais, peuple païen et nomade. La guerre contre eux s'alluma vivement en 1156, sous le roi de Suède *Saint-Eric*, qui prétendait, non-seulement les soumettre, mais aussi les convertir. Ces barbares ne furent réduits qu'après une longue et opiniâtre résistance. La position géographique de la Suède, et ces guerres qu'on pouvait appeler de religion, sur son propre terrein, l'empêchèrent de prendre part aux croisades.

2. *Noblesse et Chevalerie.*

Tous les historiens conviennent que dans les états franco-germaniques de l'Europe, la noblesse a dû son origine, ou du moins sa manière d'exister, à la féodalité; mais ils

ne sont d'accord ni sur l'époque ni sur le mode de son établissement (1). Les opinions sont si divergentes à ce sujet, que leur diversité serait tout-à-fait inexplicable, si l'on ne s'apercevait bientôt que la dispute roule plus sur les mots que sur les choses. Il n'y eut sous les deux premières races des rois de France, rien qui ressemblât à ce qu'on a depuis appelé noblesse, distinguée par des titres héréditaires, par des quartiers, par des noms et des armes de famille. Ce n'est qu'au temps des croisades qu'on voit naître cet état de choses. Quant à la noblesse procédant de la possession de fiefs, ou de dignités qui étaient

(1) La question de l'origine et de l'établissement de la noblesse a occupé beaucoup d'écrivains français, nommément *Boulainvilliers*, *Dubos*, *Montesquieu* et *Mably*. Les écrivains allemands se sont aussi exercés sur ce sujet, particulièrement depuis un petit nombre d'années. M. *Meiners* a écrit une *Histoire de l'inégalité des Ordres*, imprimée à Gottingue en 1792; M. *Mannert*, un traité sous ce titre: *Liberté des Francs*, *Noblesse*, *Esclavage*, imprimé à Nuremberg en 1799; M. *Hullmann*, une *Histoire de l'origine des Ordres*, imprimée en 1806. Il faudrait un ouvrage entier pour exposer leurs résultats, et les comparer.

elles-mêmes une sorte de fiefs, on la trouve avant cette époque. Et si l'on ne voulait entendre par nobles que les plus distingués d'entre les citoyens (*nobiles*), on trouverait déjà, avec *Tacite* (1), une pareille noblesse dans les forêts de la Germanie.

Nous disons que la noblesse conférée par les fiefs ou par les charges, était plus ancienne que les croisades parmi les nations d'origine germanique. Cette noblesse n'était composée que de la classe de la nation qui s'était élevée, tandis que le reste était pour la grande partie devenu serf, c'est-à-dire, soit des feudataires et officiers des grands vassaux, soit de ceux de la couronne. Moins estimés d'abord que les libres possesseurs de terres, ces feudataires et officiers étaient devenus à la longue les plus considérés, parce que la classe de ces premiers propriétaires fonciers s'était presque éteinte. D'ailleurs, les fiefs et offices devenant comme héréditaires dans les familles, cette sorte de rang et de noblesse

(1) *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt.* (*De moribus Germanor.* VII.)

le devenait aussi d'elle-même, et sans autre formalité, dans un temps où tout prenait une forme au hasard, sans qu'on s'embarrassât de rien fixer, ni de rien régler. Parmi ces nobles s'était déjà glissée aussi la distinction d'une haute noblesse (*principes*, *proceres*), qui apparemment eut pour base la prérogative que s'attribuèrent les vassaux de la couronne sur les autres. Entre ceux-ci, les plus puissans s'élevèrent encore à un degré plus haut: tels furent les archevêques, évêques, et quelques prélats, entre les ecclésiastiques; les ducs, marquis, comtes, entre les séculiers; ils formèrent une nouvelle corporation, qui prit par excellence le titre de *pairs*, en France et en Angleterre; celui de princes et seigneurs *immédiats*, en Allemagne; les premiers d'entre ceux-ci finirent par se distinguer encore des autres, et par se réunir en un corps particulier, le *collége des électeurs*.

Il serait déplacé de s'étendre ici davantage sur l'histoire de l'origine et des accroissemens de la noblesse. A l'instant où commencèrent les croisades, cet ordre, qui for-

mait en Europe la première classe de la société, tendait à marquer encore plus la ligne qui le séparait des classes inférieures. Cette séparation plus tranchante était une suite de l'établissement de la *chevalerie*, institution par laquelle la noblesse composait plus que jamais une caste particulière, conformément à l'esprit de ce temps, ami des corporations et de la distinction des classes. Nous aurons donc à considérer comment les croisades influèrent sur la chevalerie, dont en conséquence il faut nous occuper quelques instans.

On croit communément que la chevalerie, cette association de guerriers qui se vouent aux aventures et à la vie héroïque(1), fut un phénomène qui appartint seulement au moyen âge ; mais on se trompe. La che-

(1) *La Curne de Sainte-Palaye*, dans ses *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, a parfaitement décrit l'organisation intérieure de la chevalerie, et nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer, pour cet objet, à son ouvrage. Mais il nous semble que cet estimable écrivain n'a pas assez éclairci la partie historique de son sujet.

valerie peut avoir eu au moyen âge quelques formes particulières, qui ne se trouvent point dans d'autres temps. Mais il a été remarqué, en passant, dans l'Introduction, comment d'autres peuples et d'autres siècles ont vu se former aussi dans leur sein des institutions semblables à la chevalerie. C'est dans les profondeurs de la nature humaine que repose le germe de pareilles institutions. Cette nature est telle dans son développement, que le sentiment et l'imagination exercent leur puissance bien avant la raison. Chez les nations, comme chez les individus, on voit cet état de fougue et d'exaltation, cet état d'une inquiète activité qui cherche à se déployer, succéder immédiatement à l'état sauvage, et précéder celui d'une culture plus raffinée. En un mot, les temps héroïques supposent des demi-barbares; ils ne se montrent ni chez des sauvages, ni chez des peuples tout-à-fait policés. Mais à cette époque moyenne, où la civilisation est déjà assez avancée pour que le soin de la nourriture et de la vie physique n'absorbe plus toutes les facultés, et où cepen-

dant une foule de formes et de conventions sociales ne répriment point encore en mille manières le sentiment expansif de la force et de la liberté, naît le desir des faits extraordinaires, qui conduit à d'extraordinaires entreprises, où sans calculer timidement l'issue, on se trouve entraîné précisément par le gigantesque, par le vague sublime de ces entreprises qui ouvre un champ libre à l'ardente fantaisie, et qui en fait le plus haut prix. Pour en trouver des exemples dans l'antiquité, il faut se transporter aux temps de *Samson* ou d'*Othoniel* chez les Hébreux, de *Jason* et d'*Achille* chez les Grecs, où l'on voit réalisées et confirmées par la pratique les considérations qui viennent d'être exposées.

L'esprit aventurier de la chevalerie fut au fond tout-à-fait analogue à celui de ces temps héroïques de l'antiquité. Il fut accompagné d'une certaine rudesse guerrière, parce que les armes étaient l'unique occupation de nos preux. Mais tout rude que fût cet esprit, il était susceptible d'un essor noble et généreux, qui en effet

eut lieu, et résulta de deux différentes causes.

L'une était la *religion*, et l'autre la *galanterie;* ou plutôt, parce que ce dernier mot a pris de nos jours une signification trop moderne, trop différente de celle des temps de la chevalerie, la *courtoisie* envers les dames. — Le christianisme qui donnait de la divinité, du monde surnaturel et du culte, des idées plus épurées que la mythologie des Grecs, disposait ces ames neuves à une dévotion fervente, à une mysticité pieuse, qui les exaltait, et les rendait capables des plus grands sacrifices. L'ordre sacerdotal, ou la hiérarchie, qui avait alors une si grande puissance, nourrissait ces idées, et y joignait celle d'une soumission religieuse aux ministres des saints autels, aux vœux et aux pénitences qu'ils imposaient. Quant au respect envers le sexe, il était profondément uni au caractère des peuples germaniques, qui même dans l'état originaire et presque sauvage où nous les représentent les historiens (1), montrent pour les femmes un

(1) Voyez ce qu'en dit *Tacite*, dans les parag. VII et

respect, qu'on chercherait en vain chez d'autres peuples placés au même degré de civilisation. — L'enthousiasme de la *religion*, et l'enthousiasme de l'*amour* (1), sont donc les deux traits qui caractérisent particulièrement les temps héroïques des nations franco-germaines, et qui donnent à l'héroïsme chevaleresque une physionomie toute différente de celle qu'il eut dans d'autres siècles et chez d'autres peuples.

La chevalerie existait avant les croisades. Il est probable qu'elle naquit en France; et tous les monumens historiques semblent fixer son berceau dans les provinces méridionales de cet empire. Elles étaient celles où s'était conservé le plus de culture et de politesse dans les mœurs, et où les ténèbres de la barbarie, qui couvraient presque tout le reste de l'Europe, étaient le moins épaisses. La fréquente communication avec l'Italie,

---

VIII de son *Traité sur les Mœurs des Germains*. La pluralité des femmes n'a jamais été chez eux en usage. Etait-ce l'effet ou la cause de leur vénération pour le sexe?

(1) *Mon Dieu et ma Dame*, était le cri du chevalier.

que favorisaient le voisinage et l'analogie d'idiôme, fut sans doute une des principales causes qui entretinrent dans cette contrée l'urbanité qu'on remarquait sur-tout parmi les classes élevées. Il est de même hors de doute que Marseille y contribua en quelque chose. Cette ville, ancienne colonie grecque, qui avait été un siége des lumières sous les Romains, avait vu rarement cesser en entier ses communications avec l'Orient, comme nous le montrerons ci-dessous. Peut-être le voisinage des Maures d'Espagne a-t-il exercé aussi quelque influence sur la France méridionale; cependant la différence de langue et de religion n'a pas dû permettre que cette influence s'étendît très-loin, d'autant plus que les pays maures de l'Espagne étaient séparés de la France par les marches d'Espagne, ou petits royaumes chrétiens assis sur la pente méridionale des Pyrénées. Sans en chercher des causes si éloignées, on doit reconnaître que ces provinces méridionales de la France, déjà séparées des autres avant le dixième siècle, et formant le royaume de Bourgogne, et ensuite celui d'Arles, diffé-

raient essentiellement des provinces septentrionales : les mœurs y étaient plus douces, le régime de la féodalité moins oppressif, la liberté individuelle plus respectée qu'ailleurs (1). La différence s'étendait jusqu'à l'habillement, aux armures, et à la manière de vivre ; et les vieux annalistes nationaux remarquent à cette occasion que les Français du Nord étaient des barbares, en comparaison de ceux du Midi (2). On comprend donc comment le caractère chevaleresque dut se former et s'ennoblir ici ; comment les tournois, les cours d'amour durent y briller de plus d'éclat ; comment

(1) « Il y avait plus de personnes libres en Provence (dit *Papon*, dans son *Histoire générale de Provence*, tom. II, pag. 208) que dans aucune province ; et les » révolutions de la monarchie s'y étant fait beaucoup » moins sentir, nos villes durent conserver leur admi- » nistration municipale ».

(2) Voyez la *Chronique* de *Rod. Glaber*, dans le recueil de *Duchesne* (*Script. rer. Franc.* t. IV, p. 28.), ou dans celui de *Pithou*. Il y est dit de ceux de l'Aquitaine et de l'Auvergne : *Homines omni levitate vanissimi ; moribus et veste distorti.*

les troubadours durent y faire entendre des chants plus mélodieux. Mais quand il était simplement question de bravoure et d'entreprises périlleuses, les chevaliers des provinces du Nord ne le cédaient point aux autres. Les Francs, et sur-tout les Normands, avaient apporté avec eux le goût des aventures guerrières. Ils en donnaient sans cesse de nouvelles preuves par des expéditions aussi heureuses que hardies. Les capitaines normands qui avaient conquis la Basse-Italie, y étaient devenus des princes souverains. De là ils étendaient leurs vues sur la Grèce et sur l'empire de Byzance. L'espoir de trouver en Orient de nouveaux trônes les y attira sur-tout, ainsi que tant de seigneurs de France et des autres pays de l'Europe. Mais quant à la chevalerie, ce n'est qu'en France qu'elle avait pris, avant les croisades, un certain degré de consistance, qu'elle s'était formée en corporation, qu'elle célébrait ces tournois (1), qui

(1) Si l'on entend simplement par *tournois*, des jeux militaires, les Grecs et les Romains ont eu les leurs; les peuples sauvages même en ont. On ne peut pas nier que

contribuèrent tant ensuite à l'étendre et à la maintenir. Ce fut pendant le cours des croisades, et à leur occasion, que l'esprit de la chevalerie gagna le reste de l'Occident; et si ce ne fut pas la seule influence qu'elles exercèrent sur l'état de la noblesse en Europe, on peut dire au moins que ce fut la principale.

3. *Habitans des villes et des campagnes.*

Avant la première croisade, l'existence des habitans des villes, ou, si l'on veut, du tiers-état, qui se composa d'abord d'eux, était diversement modifiée dans les divers pays de l'Europe. Le tiers-état est en soi une

---

Henri-l'Oiseleur n'ait fait célébrer à sa cour de pareils jeux, dès le dixième siècle. Voyez la Dissertation de *G. Schubart : De Ludis equestribus. Ducange*, dans son *Glossaire*, à l'article *Torneamentum*, s'efforce d'établir que les tournois furent inventés en 1066, par *Godefroi de Previlly*, gentilhomme français. Quoi qu'il en soit, les autorités qu'il allègue, prouvent du moins que les tournois se perfectionnèrent en France, et que ce fut là qu'ils prirent la forme qu'ils conservèrent pendant le reste de leur durée en Europe.

institution tout-à-fait étrangère au système féodal : il ne put donc commencer à se former et à s'établir, que là où ce système s'exerçait avec le moins de rigueur; et ensuite dans les autres états, quand peu à peu la féodalité vint à s'y affaiblir; or, à l'époque dont nous parlons, c'était en Italie et dans le midi de la France que la féodalité avait un caractère plus doux et plus tolérant. Les Lombards, il est vrai, avaient apporté en Italie cette forme de gouvernement; mais ils ne furent jamais les maîtres de toute l'Italie, pas même de toute la partie du nord. Jamais Venise ni Rome ne leur appartinrent; ils ne furent un instant en possession de Ravenne, que pour la perdre bientôt. La domination des Carlovingiens fut toujours faible en Italie, et ne dura pas long-temps; celle des rois qui suivirent fut plus chancelante encore, au milieu de leurs continuels débats pour la couronne. Ce qui précède a fait assez voir combien eurent peu de solidité, dans ce pays, les conquêtes des princes allemands, depuis *Othon 1er*; jamais il n'en résulta un assujettissement durable

de la nation italienne; d'ailleurs le commerce, dans certains ports, ne fut jamais totalement interrompu; à Venise sur-tout, ville puissante, et qui avait conservé sa liberté. Cet état des villes maritimes influa sur le sort des villes de terre-ferme, où étaient les dépôts et les grands marchés annuels (1). On peut dire que dans leurs murs il s'était, non pas élevé, mais conservé une bourgeoisie (2), ou un tiers-état, qui, à la faveur des circonstances, s'était accru et consolidé dès avant les croisades, comme on le

(1) Ainsi, sous *Charlemagne*, Pavie, par exemple, était déjà la place foraine où les Vénitiens exposaient en vente les denrées et les trésors de l'Orient. Voy. *Monach. S. Galli, de Reb. bell. Carol. M.* II, c. 27.

(2) On connaît trop peu l'état intérieur des villes d'Italie avant le onzième siècle; et presque tous les monumens qui auraient pu nous instruire à cet égard, sont perdus. (Voyez *Muratori*, Diss. XVIII, Op. t. IV, p. 29.) Plus de chartes, de diplômes, ni de traces des privilèges concédés à ces villes. Cependant, *Muratori*, à l'endroit qu'on vient de citer, a montré combien il est vraisemblable qu'il existait une sorte de constitution municipale dans les villes qui n'étaient pas soumises aux Lombards. On sait qu'avant la conquête des Normands, Naples et Amalfi se gouvernaient par leurs propres lois.

voit à Milan et à Pavie, alors les deux premières villes de l'Italie supérieure. Ces villes commencèrent à devenir puissantes après la mort de l'empereur *Othon II*, en 983. Au commencement du siècle suivant, l'esprit de liberté se réveilla dans plusieurs autres, et y produisit des commotions, qui furent les avant-coureurs de leur liberté (1). Ce fut sur-tout le règne de *Henri IV*, marqué par ses démêlés avec les papes, et par les troubles qui eurent lieu sous lui en Allemagne, qui dut offrir aux villes de Lombardie une conjoncture favorable à leur accroissement. Ainsi ces villes, à l'époque des croisades, avaient atteint un comble de prospérité où il leur était difficile de se maintenir.

L'état des choses était tout autre dans la partie méridionale de l'Italie; la rigoureuse féodalité qu'y avaient établie les Normands, était contraire à la naissance d'un tiers-état. Bien plus, les villes qui, comme Naples et Amalfi, s'étaient donné des constitutions

(1) *Muratori*, Diss. XLV, Op. t. IX, a seq.

républicaines, perdirent leur liberté quand elles tombèrent entre les mains du vainqueur, ce qui eut lieu sous *Roger II*, en 1138. Cependant la capitale de la Sicile, Palerme, s'était tellement élevée sous la domination des Arabes, qu'elle put se maintenir sous celle des Normands, sinon comme une ville libre, au moins comme une ville florissante et riche, d'autant que ce fut là principalement que les croisades, comme nous le ferons voir, imprimèrent à l'industrie une activité nouvelle.

Les villes de France n'étaient pas, à beaucoup près, aussi avancées dans la civilisation, que les villes de Lombardie; et celles du nord, moins encore que celles du sud. Les villes de Provence qui faisaient partie du royaume de Bourgogne, et qui, par les raisons qu'on vient d'exposer, avaient été moins soumises à l'oppression du régime féodal, n'étaient point des villes libres, pas même Marseille, qui alors obéissait à ses *vicomtes*, lesquels, de simples gouverneurs pour les rois, avaient fini par se rendre maîtres et indépendans. Cependant, dès l'an 1000,

cette cité était devenue si puissante, que, de concert avec Gênes et Pise, elle avait pu équiper une flotte considérable, qui avait battu celle des Sarrasins, et leur avait enlevé la Sardaigne (1). Quant aux villes du royaume de France proprement dit, elles ne ressemblaient pas mal, au onzième siècle, à ce que sont de nos jours encore les villes de Pologne : elles étaient vraisemblablement dans une dépendance absolue de leurs seigneurs, soit du roi même, soit de ses vassaux, suivant les provinces où elles étaient situées. Les Romains, quand ils conquirent les Gaules, laissèrent aux villes leurs constitutions et leurs priviléges municipaux; elles continuèrent, sous eux, à s'administrer, à élire leurs magistrats et leurs juges. Leurs nouveaux maîtres, au contraire, avaient détruit ces libertés locales, avaient envoyé quelques-uns de leurs officiers qui gouvernaient en leur nom et avec une puissance arbitraire : chacun d'eux ne songeait

(1) Voyez l'*Histoire de Marseille*, par *Ant. de Ruffi*, t. 1, p. 52.

qu'à accroître son autorité ; mais ces tentatives particulières devaient avoir des succès divers. Les petites villes étaient plus faciles à opprimer que les grandes. Un seigneur ou un gouverneur, quel qu'il fût, soit laïque, soit ecclésiastique, dans ce temps où l'on n'avait point d'armées permanentes, ni réglées, ne pouvait contenir et asservir tout-à-fait des bourgeoisies aussi considérables que celles de la capitale, de Bordeaux, de Rouen, et autres villes de premier rang. Là se conservaient donc du moins une ombre de liberté, et un faible reste des anciennes institutions (1); néanmoins il est vrai de dire

(1) La question de savoir si les villes de France avaient conservé une partie de leurs droits municipaux, a été décidée affirmativement par l'abbé *Dubos*, au tome III, p. 437 *et suiv.* de son *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie ;* et négativement par l'abbé *de Mably*, dans ses *Observations sur l'Histoire de France.* (Remarq. sur le chap. VII du liv. III.) Assurément ce dernier a raison, s'il a entendu parler de constitutions municipales précises et en pleine vigueur. Mais il aurait dû ajouter en même temps que le despotisme le plus absolu ménage toujours la masse redoutable de la population des très-grandes villes, et lui laisse quelque liberté, même quand toutes les formes républicaines ont disparu.

que, dans les villes, tout ce qui n'appartenait pas à la noblesse ou au clergé, était rangé parmi le peuple, lequel ne formait point une corporation politique; il ne se trouvait quelque différence que dans les rapports des individus avec le seigneur, rapports qui n'étaient pas les mêmes pour tous. La plupart des hommes du peuple étaient entièrement serfs, et même la dernière classe de ceux qui passaient pour libres ne différait guère des serfs. Quelques artisans et commerçans nés libres, ou à qui le seigneur avait accordé ou vendu leur affranchissement, formaient une classe qui s'élevait au-dessus de celle du bas peuple (1).

Quant aux villes d'Allemagne, il paraît que leur civilisation était encore moins avancée. Un petit nombre d'entre elles, sur les

(1) On peut voir sur l'état des basses classes du peuple dans les villes de France, vers ce temps, ce qu'en dit avec beaucoup de sagesse l'historiographe *Moreau*, dans ses *Discours sur l'Histoire de France*, t. XVI, p. 316 *et suiv.* Ce même écrivain a aussi fort bien remarqué comment la condition des grandes villes différait de celle des petites, t. XV, disc. 19, p. 430.

bords du Danube et du Rhin, devaient leur origine aux Romains, qui avaient assis en ces lieux les camps de leurs légions. Les autres étaient beaucoup plus modernes, et avaient été fondées à diverses occasions, soit par la résidence continue des empereurs sur un point, comme Francfort et Aix-la-Chapelle, soit par celle des autres princes séculiers et ecclésiastiques, sur-tout de ces derniers; car combien d'opprimés ne se réfugiaient pas, durant les troubles et les guerres, près des églises et des monastères, espérant que la religion, dans ces asyles sacrés, les protégerait mieux que la force civile ne pouvait le faire. Quelques villes, enfin, devaient leur naissance au soin que prit *Henri 1er*, de retrancher certains lieux et de les entourer de murailles, pour servir de retraite et de défense aux gens du pays, contre les incursions de la cavalerie hongroise. La plupart des habitans de toutes ces villes étaient, comme ceux des campagnes, serfs de main-morte : quelques hommes libres ou demi-libres y exerçaient des métiers et professions; on y voyait aussi des affranchis,

dont la condition n'était guère au-dessus de celle des serfs. La classe supérieure des habitans, avec toutes ses préséances de rang, se composait des hommes-liges et des feudataires, soit des empereurs, dans les domaines de ces princes, soit des seigneurs ecclésiastiques ou séculiers. Sans doute la désolation et le ravage, qui souvent s'exerçaient sur le plat pays, faisaient refluer la population dans ces villes; mais il n'y régnait pas encore un esprit assez libéral, pour qu'on y eût l'idée des droits de cité, ni d'administration municipale. Un tel esprit ne se montra que plus tard, quand le commerce amenant l'abondance, fit naître quelques lumières, éveilla le sentiment des droits de l'humanité chez les habitans des villes. Mais avant les croisades, bien que quelques villes prissent part au commerce, il n'en est aucune où l'on puisse dire qu'il ait été considérable (1).

Le sort des habitans de la campagne, je veux

(1) Sur ce qui concerne les villes d'Allemagne au moyen âge, il faut voir l'*Histoire de l'Economie rurale*

dire, de ceux qui n'étaient point de la classe des propriétaires et des seigneurs, était singulièrement déplorable, par l'état d'assujettissement total où ils vivaient. Tout le poids de la servitude féodale tombait de degrés en degrés sur cette dernière classe, qui était contrainte de le porter en entier, n'en ayant plus d'autre au-dessous d'elle sur qui elle pût s'en décharger. Cependant, il y avait dans cette affreuse condition, dans cette servitude accablante, des nuances et des gradations; l'état des serfs *prédiaux* n'était pas le même dans tous les pays, parce que diverses causes y avaient diversement agi. En Allemagne, par exemple, ce qui étendait et maintenait principalement l'esclavage, c'étaient les guerres continuelles avec les peuples slaves ou esclavons; ces peuples n'étendaient point leur influence sur la France ni sur l'Italie. La servitude, dans ces derniers pays, était uniquement un résultat de la féodalité, qui même n'était pas aussi oppressive dans un

---

de M. *Anton*, t. II, p. 22 *et suiv.*, et l'*Histoire de la Hanse teutonique*, par M. le professeur *Sartorius*, de Goettingue. Ces deux ouvrages sont écrits en allemand.

lieu que dans l'autre. Nous avons remarqué qu'elle était plus douce au midi de la France que dans le nord, et que le nombre des hommes libres fut en conséquence toujours plus grand dans les provinces méridionales. Et quelles variétés n'y eut-il pas dans la condition des serfs, souvent dans la même contrée ! De là vient la difficulté qu'on éprouve quand il s'agit de poser la borne précise entre la condition des personnes franches et celle de certains serfs; comme, par exemple, en ce qui concerne les *ministériaux* ou *mystraux :* ceux-ci, sans aucun doute, avaient appartenu originairement à la classe des serfs, et néanmoins ce fut d'eux que se composa ensuite presque tout l'ordre des propriétaires et des seigneurs. Une partie d'entre eux, possesseurs de fiefs et de francs-alleux, étaient devenus riches et puissans, tandis que les autres étaient restés dans un état de sujétion qui portait atteinte même à la liberté personnelle (1). Les dénominations

(1) On trouve sur cet objet, et sur les diverses classes et dénominations des serfs au moyen âge, les recherches

variées qu'emploient les anciennes chartes pour désigner les classes différentes des serfs, montrent assez qu'en effet ces différences avaient lieu. Ceux des serfs qui étaient dans un esclavage personnel absolu, sont nommés *proprii homines*, *mancipia;* ceux qui dépendaient d'une terre ou métairie, *glebæ adscripti;* ceux qui étaient tenus à des corvées, services personnels, *liti*, *litones;* ceux qui avaient quelques portions de terre à ferme ou à redevance, *villani;* et ainsi de plusieurs autres. Peut-être aussi dans ces temps de confusion, où rien n'était fixé, où nul droit n'était écrit, la subordination de ces diverses classes n'était-elle pas aussi déterminée que ces dénominations diverses le font présumer; et d'ailleurs, qu'importait d'être compté dans une classe un peu moins opprimée, dans celle même des hommes à demi-libres, puisque, par le simple caprice du maître, on pouvait être repoussé sans appel dans la dernière?

---

les plus instructives dans l'*Histoire*, déjà citée, *de l'Economie rurale en Allemagne*, par M. *Anton*, t. II, p. 148 *et suiv.*

Ce tableau de l'existence civile du peuple, c'est-à-dire de la classe d'hommes la plus nombreuse, dans les États européens avant les croisades, offre un aspect affligeant. Mais il nous a fallu l'esquisser afin de pouvoir juger des modifications et améliorations qu'y introduisit ce grand mouvement des croisades, qui fut tout-à-la-fois politique, religieux et moral. Il ne fallait pas moins qu'une impulsion aussi générale et aussi profonde, pour ébranler le régime féodal, tel qu'il existait alors, dénaturé par une suite effroyable d'abus et d'usurpations, et devenu un système de tyrannie graduelle, d'avilissement complet pour le genre humain. Le remède à tant de maux ne pouvait venir des dépositaires de l'autorité; plus ils avaient de part au pouvoir, plus ils étaient intéressés à maintenir et à renforcer l'oppression. Les seigneurs laïques et les prélats, et ces derniers plus encore que les autres, rendaient chaque jour plus pesantes des chaînes qu'il n'était plus possible de briser, sans un de ces grands événemens que la Providence tient en réserve, et fait éclore

au moment où la tyrannie se croit le plus assurée.

En parcourant ainsi en détail l'influence qu'ont eue les croisades sur les diverses classes de la société, les grands résultats relatifs à l'état civil en général se montrent d'eux-mêmes. Ces résultats ont été pour la plupart heureux (1). Il ne faut pas se dissimuler que plusieurs étaient préparés d'avance, et que les croisades ne les ont pas seules amenés ; mais comme elles y ont contribué puissamment, c'en est assez pour qu'ils rentrent dans notre sujet, et que nous devions nous en occuper.

---

(1) L'abbé *Fleury*, dans son sixième *Discours* (qui se trouve à la tête du dix-huitième volume de son *Histoire ecclésiastique*), attribue aux croisades quelques suites fâcheuses. Sans doute elles en eurent; mais celles dont il parle sont de l'espèce seulement qu'un pieux ecclésiastique doit déplorer, et plus du ressort de la dévotion que de celui de la politique.

SECTION SECONDE.

Influence politique des Croisades.

1. Sur la Hiérarchie.

On a jugé diversement des résultats qu'ont produits les croisades pour la hiérarchie romaine. Ceux qui n'y ont vu que l'occasion de nouvelles lumières et de nouvelles idées répandues en Europe, qui peu à peu minèrent le crédit du clergé et préparèrent la chute de la hiérarchie et la réformation de l'église, ont regardé comme une faute politique, de la part des papes, d'avoir provoqué ces guerres. Mais quand même cette manière de voir serait tout-à-fait juste, cela ne pourrait devenir le sujet d'un reproche pour les souverains pontifes. Ces suites, qu'on attribue aux croisades, étaient trop éloignées et trop indirectes, pour qu'elles dussent se présenter à l'esprit des papes au onzième et au douzième siècles. La poli-

tique, sans doute, doit voir au-delà du moment présent; mais on ne peut exiger d'elle que ses calculs s'étendent à trois ou quatre cents années. Et quelle prévoyance humaine serait à l'abri du reproche d'erreur? Toute l'histoire ne nous enseigne-t-elle pas que les plans les mieux concertés, les mesures les plus plausibles produisent à la longue presque toujours le contraire de ce qu'ont voulu leurs auteurs? C'est qu'il est un cours des choses, prescrit éternellement par la nature, un travail interne de l'humanité, qui échappe à la faible vue de l'individu; ressort secret qui renverse les édifices bâtis de main d'homme, quand ils ne sont pas conformes à ses immuables lois. Parmi les suites qu'ont eues les croisades pour la hiérarchie, il faut donc soigneusement distinguer les effets prochains des effets plus éloignés.

Le grand but des pontifes de Rome, surtout depuis *Grégoire VII* et ses successeurs, fut de se rendre les monarques universels de la chrétienté. Et le temps des croisades fut celui où ils firent le plus d'efforts pour atteindre ce but. En quoi donc et

jusqu'où les croisades secondèrent-elles ces efforts ? Qu'était la puissance des papes avant ces guerres ; que fut-elle après ? — La réponse à cette question se réduit à ces quatre chefs principaux. — 1°. Les croisades servirent à élever la puissance ecclésiastique au-dessus de la puissance civile. — 2°. Elles servirent à rendre les papes dépositaires absolus de l'autorité ecclésiastique, et maîtres du clergé. — 3°. Elles accrurent considérablement les richesses du clergé et de la cour de Rome. — 4°. Enfin les sectes qui s'élevèrent alors, les croisades d'Europe, l'inquisition qui s'établit, furent de nouveaux ressorts de la puissance des papes. — Traitons brièvement chacun de ces points.

I. Rien n'était sans doute plus propre à subordonner la puissance civile à celle de l'église, que des entreprises du genre des croisades. Des guerres saintes, où l'on combattait pour l'honneur de la foi, donnaient aux ministres de l'église une supériorité naturelle. C'était à la voix du souverain pontife qu'on les entreprenait ; c'était lui qui semblait les commander, qui semblait faire mouvoir

tous les princes et toutes les nations. Dès le principe, il ne fut question de rien moins que d'une levée en masse de toute la chrétienté, qui devait avoir à sa tête le pape, le père commun des fidèles, et s'acheminer en cet ordre pour enlever la Terre-Sainte aux ennemis de *Jésus-Christ* (1). Les papes, il est vrai, ne se décidèrent point à marcher en personne, et peut-être n'en eurent-ils jamais sérieusement le projet; mais l'avantage resta le même pour eux. La chose qui leur paraissait la plus importante, était de faire adopter l'opinion de leur suprématie. De là dépendait leur grandeur à venir. Et

(1) C'est ce qu'on peut voir par les actes du concile de Clermont, dans le recueil déjà cité : *Gesta Dei per Francos*, t. II, p. 640 *et suiv.* — « Pendant ce flux et ce » reflux de révolutions contraires, dit l'abbé *de Mably*, » il était d'autant plus à craindre que le clergé, de jour » en jour plus puissant, ne parvînt à s'emparer de toute » la puissance publique, que tout l'Occident, occupé des » croisades, de la conquête de la Terre-Sainte, de la » ruine du mahométisme, d'indulgences et d'excommu- » nications, regardait les papes comme les généraux de » toutes les entreprises sur terre, et les arbitres du salut » dans l'autre vie ». (*Observat. sur l'Hist. de France*, liv. III, ch. VI.)

par où cette opinion pouvait-elle mieux s'établir, que par le nouvel éclat que faisaient rejaillir ces saintes entreprises sur le pontife qui les avait provoquées, et qui les dirigeait? Ne semblait-il pas alors être en effet le roi des rois, et le dominateur de tout le monde chrétien? Du fond de leur palais à Rome, les pontifes gouvernaient l'armée croisée, par leurs légats (1). A eux était confiée, d'un assentiment général, la conduite des plus hauts intérêts et de la plus grande opération politique du temps; la direction suprême des forces d'une partie de la terre, qui s'armait toute entière pour en combattre une autre. L'enthousiasme religieux et chevaleresque qui exaltait tous les esprits, les tournait naturellement dans une telle conjoncture, vers le chef de la

(1) Dès la première croisade, *Urbain* II institua *Adémar de Monteil*, évêque du Puy, légat du saint-siége; et quoique *Adémar* ne fût pas regardé comme le chef militaire de l'armée croisée, il exerçait néanmoins sur elle une direction supérieure. Les pouvoirs de ces légats étaient à-peu-près ce qu'ont été ceux des commissaires de la *convention* près des armées françaises, pendant les premières années de la guerre de la révolution.

religion, au nom de laquelle allaient se porter ces grands coups.

C'est ainsi que les papes devinrent par l'effet de la nature même des croisades, et sans qu'il fût besoin de faire jouer pour cela de nouveaux ressorts, le centre d'autorité dans le monde chrétien (1); ainsi s'établit la supériorité de la puissance ecclésiastique au-dessus de la puissance séculière. Quel prince eût osé ne pas déférer aux ordres du pape dans une guerre entreprise pour la religion? La croisade ne se prêchait-elle pas au nom et par la volonté du pontife? N'était-ce pas lui qui tantôt prélevait les tributs qui devaient servir à son exécution, et tantôt permettait aux princes d'en prélever sur les biens de l'église situés dans leurs états? Bien plus, tous ces guerriers, qui marchaient sous les étendards de la croix, recevaient du pape des priviléges, qui les affranchissaient en quelque sorte de toute dépendance

(1) L'abbé *de Mably* (à l'endroit cité ci-dessus) traite le pape, à l'époque dont nous parlons, de *magistrat général de toute la chrétienté.*

envers l'autorité civile (1). Ils étaient les soldats du *Christ*, c'est-à-dire, suivant l'esprit de ce temps, de son vicaire sur la terre, du pape, chef visible de son église. Ils faisaient des vœux, de l'accomplissement desquels ils avaient à répondre au pape et aux supérieurs ecclésiastiques; aucun créancier ne pouvait les troubler pendant qu'ils s'acquittaient de cet engagement; leur personne et leurs biens étaient en conséquence comme sacrés, et placés sous la protection immédiate de l'église.

Voilà comment la puissance ecclésiastique étendit ses usurpations sur la puissance civile, et empiéta sur les droits des princes. Ce fut pis encore quand ceux-ci prirent une part personnelle aux croisades, et se

(1) Il ne reste pas de traces historiques des priviléges qu'a pu accorder le pape *Urbain II* aux premiers croisés. Peut-être même n'en fut-il pas question alors. L'enthousiasme, qui était dans toute sa ferveur, suffisait pour animer les guerriers chrétiens. Quand il vint à se refroidir, les priviléges devinrent un encouragement nécessaire; aussi allèrent-ils dès-lors toujours en augmentant.

mirent eux-mêmes à la tête de leurs armées. La conjoncture était critique, et il dut paraître douteux si l'autorité du pape, exercée en son nom par ses légats, ne souffrirait pas de la présence de ces monarques, à qui il n'était pas si facile d'enlever le commandement, qu'à de simples généraux. Mais la politique de Rome, aidée du fanatisme et de l'ignorance, triompha de tout. Les rois furent restreints au soin de la discipline et des opérations militaires, dont les papes se souciaient peu. Ce qui leur importait, c'était de tenir les princes dans leur dépendance; et les vœux irrévocables faits par ceux-ci devant l'église, en offraient les moyens aux pontifes. Ces vœux engageaient le plus puissant monarque avec autant de force que le dernier de ses soldats. L'un et l'autre, dès qu'il avait pris la croix, n'était plus également qu'un soldat de l'église et de son chef. Le pape, disposant des consciences au nom de Dieu, étendait ou resserrait les liens à son gré, accordait des délais; mais ne dispensait jamais de l'accomplissement du vœu. Quelque désavan-

tageux qu'il fût à l'intérêt politique d'un prince d'entreprendre une croisade, il finissait par y être contraint ; et l'esprit du temps secondait les prétentions du chef de l'église. Depuis que *Louis VII* et *Conrad III* eurent donné cet exemple de souverains allant en personne à la Terre-Sainte, les papes ne cessèrent d'exiger des autres une pareille marque de dévotion. Ils épiaient toutes les occasions de surprendre ou d'arracher à un prince une promesse de se croiser. L'avaient-ils obtenue de lui, ils le sommaient sans relâche de tenir parole. Souvent ces fils de l'église essayèrent de résister, et bravèrent les foudres ecclésiastiques. Mais cette résistance même apprêtait aux papes de nouveaux triomphes, et leur donnait de nouvelles occasions d'augmenter leur autorité. Ils cédèrent quelquefois pour l'instant, jamais ils ne se désistèrent de leurs prétentions.

Pour se convaincre de cette vérité, on n'a qu'à jeter les yeux sur l'histoire des principaux états de l'Europe pendant les croisades. Quand elles commencèrent, le

pape n'exigea pas d'abord que les princes quittassent leurs états pour y prendre part en personne. La chose d'ailleurs n'eût pas été praticable en Allemagne, où l'empereur *Henri IV* vivait en inimitié déclarée avec le pontife romain; et où sous le règne de ce prince et de son fils *Henri V*, le débat des investitures dura dans toute sa violence, jusqu'à ce qu'en 1122, le *Concordat de Worms* y mit fin (1). Ce ne fut donc qu'en 1146, que le pape exigea de *Conrad III*

(1) Ce concordat fut dressé suivant la politique de la cour romaine, de ne jamais rien céder de ses droits prétendus, lors même qu'elle est contrainte de céder sur le fait. L'investiture par la crosse et l'anneau resta au pape; celle du temporel par le sceptre, à l'empereur. On réduisit ainsi de part et d'autre le démêlé à de vaines cérémonies, parce que les deux partis desiraient la paix. L'événement montra cependant que l'avantage réel était du côté de Rome, parce que, au point où était parvenue l'autorité des papes, l'hommage rendu par les évêques aux princes pour le temporel, n'était plus d'une si grande importance que du temps de *Grégoire VII*, où la puissance pontificale n'était pas encore assez affermie. Tout ce qui concerne ce concordat, se trouve développé de la manière la plus lumineuse dans l'ouvrage déjà cité de M. *Planck*, t. IV, p. 302 *et suiv.*

qu'il marchât en personne à la Terre-Sainte, se servant en cette occurrence plutôt d'exhortations paternelles, que de formules impératives. Il ne fallut pas moins que toute l'éloquence de *S. Bernard*, pour engager l'empereur dans une entreprise pour laquelle il avait de l'éloignement. Après lui, *Frédéric I* se laissa plus facilement persuader. Ce ne fut sans doute qu'une mort prématurée qui empêcha son fils *Henri VI* de suivre son exemple. *Frédéric II* éprouva dans toute sa rigueur l'opiniâtreté des papes à exiger l'exécution d'une promesse. Depuis 1215, que cet empereur prit la croix, la cour romaine ne cessa de le poursuivre et de le presser; et même son implacable ennemi, *Grégoire IX*, en prit occasion d'ourdir contre sa personne les plus coupables trames. On vit *Grégoire*, détournant la croisade de sa première institution, la prêcher en Europe contre un empereur chrétien. Les traitemens que ce pape fit éprouver à *Frédéric* seraient sans exemple, s'ils n'eussent été surpassés par la honteuse scène de Canosse. Mais *Henri IV* mérita

son sort puisqu'il s'y soumit; *Frédéric II*, que ni le sort, ni l'orgueil des pontifes ne purent faire fléchir, sut au milieu des plus cruelles traverses se concilier l'estime de la postérité.

En France, comme en Allemagne, le trône était occupé, lors de la première croisade, par un prince que ses démêlés avec Rome empêchaient de prendre une part directe à l'expédition, *Philippe Ier*. Ce fut à la seconde croisade que se manifesta toute l'influence du saint-siége. A la persuasion de *S. Bernard*, député du souverain pontife, et pour expier la violation d'une église, *Louis VII* prit la croix, et marcha en personne. *Philippe-Auguste*, son successeur, en fit autant, et seconda les vues du pape, sans même y être provoqué. Aussi le saint-siége en fut-il reconnaissant, et l'occasion favorable s'étant présentée, lorsque *Jean-sans-Terre* eut encouru l'excommunication, le pape fit présent de la couronne d'Angleterre au monarque français, en le chargeant toutefois de la conquérir. Il est vrai qu'il retira bientôt sa donation, quand le roi *Jean* se

fut soumis à lui. Le même *Philippe-Auguste* éprouva aussi l'humiliation de voir exécuter une croisade contre une partie de ses propres sujets, les Vaudois ou Albigeois; il ne fut pas obligé d'y prendre part, mais il fut obligé de la souffrir. Nous aurons occasion de parler en particulier de cette nouvelle sorte de croisades. *Louis*, dit *le Lion*, fils et successeur de *Philippe*, obéit aux insinuations de Rome, et fit lui-même la guerre aux hérétiques d'Albi; ce prince y trouva une mort prématurée. Si d'heureuses circonstances n'avaient appaisé ces troubles religieux du midi de la France, durant la minorité de *Louis IX* et la sage régence de la reine *Blanche*, il est à présumer que ce saint roi eût été contraint aussi de prendre les armes contre ses sujets; au lieu de cela, il les prit contre les infidèles. Ainsi, pendant toute cette période, ce furent les croisades qui mirent les rois de France dans une dépendance évidente du saint-siége.

Les rois d'Angleterre en éprouvèrent un effet pareil. C'est une chose digne de re-

marque, que nulle part la domination des papes ne trouva autant de résistance que dans cette île, et que pourtant elle ne fut nulle part plus oppressive. Le règne de *Henri II* fut l'époque de la plus violente crise; sa querelle avec *Thomas Becket*, archevêque de Cantorbéry, et le meurtre de ce prélat, furent l'occasion d'humiliations profondes pour ce prince, et de triomphes nouveaux pour le pape. La pénitence à laquelle le roi se soumit, fut aussi avilissante que celle qu'avait subie l'empereur *Henri IV*; son absolution lui coûta en outre des sommes exorbitantes, et la promesse d'une croisade de trois années au moins. Après avoir tardé long-temps, *Henri* allait enfin remplir ses engagemens, quand la mort le prévint. Ce fut son fils *Richard* qui accomplit son vœu. On sait assez quelle fut l'issue des entreprises de *Richard*, quels rapports s'établirent à leur suite entre l'Angleterre et la France, sur-tout entre l'Angleterre et Rome; et comment ils aboutirent à rendre ce royaume feudataire et tributaire du saint-siége, en l'an 1213, sous le règne

de *Jean-sans-Terre*, frère et successeur de *Richard*.

II. Quant à l'autorité absolue que les papes, à la faveur des croisades, usurpèrent sur le clergé lui-même, elle résulta d'abord de la haute importance qu'acquirent, pendant le cours de ces guerres saintes, les chefs suprêmes de la chrétienté armée. Les papes levaient des armées par les prêtres, et écrasaient ensuite les prêtres par les armées. Si nous entrons dans le détail, nous verrons que l'établissement des légations pontificales y contribua aussi. Dès qu'une croisade était résolue, le saint père envoyait un légat pour ordonner et disposer en son nom l'entreprise, pour accorder et lever les sommes que le clergé devait payer en ces occasions. Les attributions de ces légats devinrent encore plus considérables, quand des croisades se prêchèrent contre les hérétiques sur le sol même de l'Europe. L'histoire des papes offre assez de preuves des avantages immenses que les souverains pontifes retirèrent de leurs légations; elle fait voir comment, à l'aide de ce puissant ressort, ils étendirent

et affermirent leur domination, en même temps qu'ils restreignirent considérablement le pouvoir des évêques et des métropolitains (1). Les légats ne se présentaient point comme de simples envoyés, ils paraissaient revêtus de la plénitude du pouvoir spirituel, et en vrais représentans du pontife, qui par leur ministère était comme présent en tous lieux. La cour de Rome, à laquelle on ne peut guère reprocher d'inconséquence, soutenait en toute rencontre les entreprises de ses légats. Plus elle trouvait d'occasion d'en envoyer et de les revêtir d'importans pouvoirs, plus sa puissance s'accroissait. Et quelles circonstances furent jamais plus favorables à cette manœuvre que les croisades?

Les croisades amenèrent aussi la création des vicaires épiscopaux, ou grands-vicaires, ce qui produisit un changement remar-

(1) On ne peut se lasser de citer l'ouvrage de M. *Plank*, t. II, p. 639. L'histoire des *légations* se trouve fort bien éclaircie dans un livre allemand, imprimé en 1788, qui a pour titre : *Histoire des Nonciatures papales en Allemagne.*

quable dans l'organisation intérieure du clergé (1). Les réglemens ecclésiastiques ordonnent que les évêques résident dans leurs diocèses, et soient eux-mêmes à la tête des affaires spirituelles de leur troupeau. Mais les croisades auxquelles assistaient beaucoup d'évêques, furent pour eux une occasion de se dispenser de la résidence; il leur fallut donc des suppléans, des lieutenans, et ce furent les vicaires épiscopaux. Outre cela, comme un des premiers soins du clergé croisé avait été d'établir en Orient une multitude d'évêques, à mesure que les Sarrasins s'emparaient des siéges épiscopaux, il n'en restait plus que le titre, ce qui est l'origine des évêques *in partibus infidelium*. Quand ces prélats dépossédés revenaient à Rome, il fallait les employer et s'en débarrasser; on en faisait des *grands-vicaires*, qui allaient desservir les diocèses des évêques absens.

III. Les croisades occasionnèrent dans le temporel de la hiérarchie un mouvement

(1) Voyez à ce sujet la savante dissertation de *Just. H. Bœhmer : De variâ jurium innovatione per expeditiones cruce signatorum*. Halæ, 1740.

extraordinaire. Pendant le moyen âge, où les besoins n'étaient pas encore aussi multipliés que de nos jours, où chaque pays se contentait davantage des denrées que son sol produisait, où enfin le signe représentatif de toutes choses, l'argent, n'était pas aussi commun, la partie des finances n'avait pas encore atteint dans la politique la haute importance qu'elle a acquise aujourd'hui. Les guerres saintes et les longs voyages d'Orient commencèrent à faire connaître plus généralement le prix du numéraire. La cour de Rome avait déjà senti combien ce puissant agent était nécessaire à l'exécution de ses plans. Ce n'est pas ici le lieu de répéter ce qu'on voit dans l'histoire ecclésiastique, des exactions multipliées des papes, et des sommes toujours croissantes qu'ils tiraient des princes et des peuples, sur-tout depuis *Grégoire VII*, sous lequel ces demandes devinrent des tributs formels et très-onéreux. Les croisades donnèrent lieu aux papes d'étendre leurs mains jusque sur les riches possessions du clergé, tant séculier que régulier; et pour s'en don-

ner la facilité, ils permirent souvent aux princes de puiser à la même source. En effet, les croisades étaient entreprises pour la gloire et le salut de la religion ; les biens de l'église sur-tout devaient servir à la délivrance des saints lieux. Ce prétexte était sans réplique ; et l'enthousiasme qui régnait dans le principe, faisait que chacun s'y soumettait avec joie. Peu à peu cependant ces charges parurent pénibles, sur-tout quand on commença à exiger, comme redevance et comme impôt, ce qui n'avait été d'abord qu'une offrande et un don gratuit. Déjà les plaintes à cet égard devinrent fort vives en France sous *Louis VII*, lorsqu'il exigea de nouvelles levées pour son expédition en Terre-Sainte (1). Ce fut pis encore sous *Philippe-Auguste*, à l'établissement de la *dîme*, dite *saladine*, que devaient payer tous ceux qui ne prenaient pas personnellement part à la croisade. Le clergé sur-tout

(1) Comme on le voit dans le recueil de *Duchesne, Histor. Franc. scriptores*, t. IV, p. 243.

éleva fortement sa voix contre cette taxe (1). Mais les papes, qui s'entendaient avec les princes dans les occasions où l'intérêt était commun, et où il s'agissait de partager, favorisèrent en celle-ci la puissance civile, lui permirent de mettre une imposition sur le clergé, et en mirent aussi de leur côté. *Innocent III* se distingua dans ces opérations fiscales (2). Les papes y trouvaient encore une autre sorte d'avantages. L'immunité, ou exemption des biens de l'église, était alors une des grandes questions débattues entre les princes et le saint-siége. Chaque fois que le pape prononçait, soit qu'il accordât ou non à l'autorité civile une levée sur les biens ecclésiastiques, c'était toujours un pas qu'il faisait pour s'en assurer la disposition suprême, qui était un des principaux buts de la politique de Rome.

(1) Voyez la *Chronique* de *Matthieu Paris*, année 1188, et l'*Hist. eccléa.* de *Fleury*, liv. 74, par. 15.

(2) Il exigea des moines de Cîteaux deux pour cent de leurs revenus (*Innocent.*, *Epist. III*, p. 268, 269.); deux et demi des revenus de Magdebourg (*Epist. III*, p. 270.), et ainsi du reste.

Et comment contester aux papes cette disposition, quand on avait par le fait reconnu en eux le droit d'accorder ou de refuser des levées d'impôts sur ces biens?

Le clergé souffrit donc ainsi quelques atteintes, et de la part des souverains pontifes, et de celle des princes séculiers. Mais il sut bien s'en dédommager sur les peuples et sur les seigneurs particuliers. Ce qu'il fut obligé de sacrifier en numéraire ou en joyaux tirés de ses trésors, il le récupéra au centuple en biens-fonds et en immeubles. Depuis long-temps les donations qui d'abord avaient enrichi les ministres de l'église et les monastères, avaient cessé. On avait été libéral envers l'église, quand on ne lui donnait que d'inutiles forêts ou des terres incultes; mais l'agriculture, qui commençait à faire quelques progrès, avait appris à mieux connaître le prix de la terre. Cette source de richesses s'était donc tarie pour le clergé. Les croisades vinrent en ouvrir une nouvelle, non moins abondante. Il s'établit en Europe un encan général des fiefs et des propriétés territoriales, et l'église en devint

le principal acquéreur. Quand la manie de partir pour la Palestine eut gagné du peuple aux grands seigneurs, il se trouva peu de ces derniers dont les moyens pécuniaires pussent suffire à leurs besoins. On se fera une idée de ces besoins quand on considérera qu'un seigneur ne partait pas seul, ni accompagné d'une faible escorte, mais qu'il menait à sa suite des troupes nombreuses de vassaux et de sujets, qu'il lui fallait solder et défrayer. La plupart se voyaient donc dans la nécessité de vendre leurs biens en tout ou en partie, ou du moins de les livrer en hypothèque pour les sommes qu'ils empruntaient. De plus, ils étaient contraints de vendre à vil prix. Par-tout on mettait des terres à l'enchère, et la concurrence n'était pas grande du côté des acheteurs. L'argent était alors fort rare; la bourgeoisie des villes et le commerce naissant en avaient assez peu; les juifs, qui seuls à cette époque faisaient le trafic de l'argent, et qui n'étaient nullement disposés à l'agriculture, ne se présentaient point à ces marchés. Presque tout ce qu'il y avait de numéraire et de

métaux précieux, était accumulé dans les trésors des églises et des monastères. Qui aurait pu enchérir sur les possesseurs de ces capitaux ? Ils servirent à l'acquisition de propriétés foncières immenses. Dès la première croisade la plupart des chefs furent obligés d'aliéner leurs biens ; *Robert* de Normandie mit en gage tout son duché ; *Godefroi de Bouillon* vendit une partie de ses terres à l'église de Verdun (1), et en hypothéqua une autre partie à l'évêque de Liége (2). Le mouvement devint général. La France sur-tout fut comme changée en un vaste marché, où l'on trafiquait légèrement et à bon marché, des châteaux et des seigneuries (3). On vit alors ce que nous avons vu depuis, sous le régime révolutionnaire, quand ces mêmes biens, acquis dans ces anciens temps par le clergé sur les seigneurs féodaux, lui furent ravis pour

(1) Recueil de *D. Bouquet*, t. XIII, p. 631.

(2) *Du Cange*, ad *Ann. Comn.* p. 285.

(3) Voyez dans les *Gesta Dei per Francos* de *Guibert*, abbé de Nogent, p. 481 du t. I du Recueil de Bongars, combien ces marchés étaient communs, et se concluaient à bas prix.

passer, la plupart du moins, et aussi à vil prix, dans les mains de ces habitans de la campagne et de ces roturiers, qui, à l'époque dont nous parlons, étaient esclaves de la noblesse et du clergé. Mais ce mouvement révolutionnaire ne dura qu'un instant; et celui qu'occasionnèrent les croisades dura deux siècles. Chaque expédition grande ou petite, chaque pélerinage accrut les fonds de l'église. C'est alors qu'elle amassa ces dangereuses richesses qui corrompirent les mœurs de ses ministres, qui les décréditèrent, qui firent dès-lors jeter les hauts cris à toute l'Europe, qui excitèrent ces sectes, ces hérésies, ces révoltes, lesquelles, fondées sur des motifs en grande partie trop réels, se propagèrent de siècle en siècle jusqu'à l'explosion qui eut lieu au seizième, et d'où tant d'autres sont résultées.

IV. Mais, dans ces premiers temps, les nouvelles sectes et les persécutions auxquelles elles furent livrées, les tribunaux, la législation spéciale qu'on établit pour les hérétiques, les supplices même dont on les punit, servirent à étendre et affermir la puissance

des souverains pontifes: effet naturel de toute opposition, quand elle est assez forte pour combattre, mais trop faible pour vaincre. Les deux siècles que durèrent les croisades offrent un spectacle inconnu à ceux qui avaient précédé. On vit se succéder et se propager rapidement des sectes dangereuses pour l'autorité de Rome, qu'elles attaquaient directement. Il s'était bien élevé quelques hérésies en petit nombre dans les dixième et onzième siècles, mais elles ne formaient pas précisément secte: elles concernaient plutôt quelque point du dogme, que l'autorité ecclésiastique; en sorte qu'il suffisait, pour les réprimer, de quelque pénitence canonique, infligée par les évêques diocésains; et l'on s'en mêlait assez peu à Rome, où l'idée n'était pas encore venue de persécuter et de punir corporellement les hérétiques (1). Il en arriva autrement quand, au douzième siècle, des sectaires en grand

(1) L'exemple de *Bérenger*, dont les opinions sur l'eucharistie firent tant de bruit au commencement du onzième siècle, prouve ce qui est avancé ici. On se contenta de le citer à comparaître, et d'obtenir de lui une rétractation.

nombre s'attroupèrent, sous les noms de *Cathariens*, d'*Apostoliques*, de *Vaudois*, d'*Albigeois*, tous gens qui prétendaient rétablir l'église dans sa pureté primitive, qui prêchaient le mépris des richesses et des grandeurs, et voulaient faire, des ministres de la religion, de simples pasteurs, des desservans de l'autel. Cette manière de dogmatiser devenait plus dangereuse, et se trouvait en opposition directe avec les desseins des papes et ceux de la hiérarchie.

On fut étonné de cette nouveauté, et l'on ne songea d'abord à y opposer que les anciennes armes canoniques; en ce point, comme en tant d'autres, ce ne fut que peu à peu qu'on adopta une nouvelle marche; on se contenta donc au concile de Toulouse, où présidait le pape *Calixte II*, d'excommunier les hérétiques (1), et de les livrer au bras séculier; mais ces mesures ne produisant pas l'effet qu'on en attendait, et l'audace des sectaires contre l'autorité ponti-

(1) *Ut Hæretici eorumque defensores ab ecclesiâ pellantur*, dit le troisième canon du concile de Toulouse. *Labbe*, t. x, p. 857.

ficale croissant tous les jours, *Innocent III* résolut enfin d'employer la force, et fit prêcher une croisade contre les Vaudois et les Albigeois. Nous avons déjà remarqué que ces croisades d'Europe servirent beaucoup à faire prévaloir le système de monarchie des pontifes romains. Voyons jusqu'à quel point elles ont été en rapport avec celles d'Orient, ou comment elles en sont nées.

Il faut le dire, les croisades firent ce que font et feront à jamais toutes les guerres de religion : elles produisirent l'intolérance. La haine contre les infidèles devint bientôt une haine contre l'infidélité, ou contre ce qui paraissait tel à nos croisés. D'abord on ne s'était armé que contre les Sarrasins ; bientôt on égorgea impitoyablement les Juifs, et on fit de ces malheureux d'épouvantables boucheries (1). La durée, la répétition de ces guerres saintes, entretint et envenima la

(1) Dès la première croisade, on massacra une foule de juifs sur toute la route de l'armée croisée, particulièrement dans les villes situées le long du Rhin. Beaucoup d'entre eux, au désespoir, se tuèrent eux-mêmes, après

haine contre tout ennemi du nom chrétien (en Europe, du moins; car en Asie, par la guerre qu'on se faisait, on apprenait à se craindre et à se supporter réciproquement). Ce fut cette animosité toujours croissante en Europe, qui fit naître à *Innocent III* la monstrueuse idée d'une croisade contre les hérétiques, d'une guerre civile entre des chrétiens, et qui lui fournit les moyens de l'exécuter. Le midi de la France, Toulouse, Béziers, Albi, Carcassonne, étaient le siége principal des nouvelles opinions : ce fut donc là qu'on vit se porter les ravages d'une guerre, l'une des plus féroces et des plus détestables dont les pages de l'histoire soient ensanglantées. Peu d'événemens ont eu des suites aussi désastreuses, aussi multipliées et aussi durables que ces croisades, si opposées au véritable esprit de la religion. Il fut aisé d'exaspérer et de porter au comble la

---

avoir tué leurs femmes et leurs enfans. C'est ce que raconte *Guillaume de Tyr*. Voyez le recueil intitulé : *Gesta Dei per Francos*. (t. II, p. 642.) Quels *gestes de Dieu*, que ces actes de cannibales!

rage des partis; il ne le fut pas ensuite d'y mettre un terme quand on le voulut. Dès qu'il fut avoué et établi en principe, confirmé par une affreuse pratique, qu'une autre croyance, sur un point quelconque du dogme de l'église romaine, était un forfait qu'il fallait punir par le fer et par le feu, il en résulta deux choses : les souverains pontifes se trouvèrent armés d'une force inquisitoriale, dont ils pouvaient abuser à leur gré, et il n'y eut plus de bornes à la terreur. Cette guerre d'extermination dura vingt-un ans dans le midi de la France, à de courts intervalles près (1). Le fanatisme le plus exalté, la plus brutale barbarie, la soif du pillage unie à celle des conquêtes, dévastèrent ces belles contrées, et y détruisirent une génération entière, sans détruire

(1) Depuis 1208, jusqu'au traité de Paris, en 1229, par lequel le comte *Raymond VII*, de Toulouse, abandonnait les Vaudois à leur sort. Ce fut alors que commencèrent les persécutions particulières contre ces infortunés, et que l'inquisition déploya ses rigueurs. On en trouve un récit détaillé dans l'*Histoire générale du Languedoc*, t. III.

l'hérésie qu'on était venu combattre. — La croisade étant une fois indistinctement employée contre tous les ennemis de l'église, on se mit à la prêcher contre tous les peuples non chrétiens. S'agissait-il de les convertir ou de les conquérir, ce qui revenait au même, on leur envoyait une armée de croisés pour leur annoncer l'évangile. Ce fut ainsi qu'on en usa envers les Prussiens et les Lettes. Etaient-ce des princes, des rois qui avaient attiré sur leur tête l'excommunication? s'agissait-il de les destituer, de les réduire? Le souverain pontife publiait contre eux une croisade. Tel est l'exemple déjà cité de *Frédéric II;* tel celui de *Jean-sans-Terre*, lorsque l'exécution de la sentence fut confiée à *Philippe-Auguste* (1). De pareilles démarches cependant rendaient les papes odieux, même à ceux qui en profitaient; ce n'est pas tant la puis-

(1) Il y eut même des croisades publiées contre les chrétiens d'Orient, contre ces princes grecs qui se virent enlever l'empire par les Latins, lesquels semblaient être venus à leur secours.

sance du despote, c'est l'usage arbitraire de cette puissance, c'est l'injustice que l'on hait.

Le droit de punir l'hérésie, droit que les papes s'étaient arrogé, entraîna celui de la rechercher. De-là naquit l'inquisition, qui, de cette manière, doit indirectement son origine aux croisades. *Innocent III* créa ce tribunal de sang, à la suite de la guerre des Albigeois, dont il avait été le principal moteur. Ce pape fit de tous les princes chrétiens de simples ministres et des bourreaux de l'inquisition, en leur enjoignant de prêter leur glaive à l'église, dès qu'ils en seraient requis, sous peine de l'excommunication, de la déposition, et même de l'infamie civile. L'inquisition fut d'abord entre les mains des évêques, qui astreints à faire au moins une fois chaque année la visite de leur diocèse, avaient soin de se faire dénoncer les suspects (1). *Gré-*

(1) Car la tyrannie inquisitoriale du clergé romain eut, comme celle des démagogues, ses *suspects*, ses comités de recherches, ses clubs, ses bourreaux ambulans, ses armées révolutionnaires. On trouve les preuves de tout ce qui est avancé ici, dans les actes du quatrième

goire IX rendit encore plus sévères les formes judiciaires employées contre les hérétiques, et fit sanctionner ses réglemens, en 1229, par le concile de Toulouse (1). Ces nouvelles mesures, prises d'abord contre les seuls Albigeois, furent bientôt rendues générales par ce même pape en 1233. Des commissions inquisitoriales permanentes furent établies dans toutes les communes. Elles étaient composées du pasteur du lieu, et de deux ou trois assesseurs laïques; revêtues au reste des pleins pouvoirs les plus illimités, pour rechercher les hérésies jusque dans l'intérieur des familles et le secret des pensées. Par-là semblait épuisé tout ce que le despotisme le plus ingénieux peut inventer de moyens d'asservissement. Mais il restait encore un pas à faire, et il fut fait. L'inquisition fut tirée peu à peu des mains des évêques et des prêtres séculiers,

---

concile de Latran, tenu en 1215. Ces actes si importans pour l'histoire, sont dans le tome XI de la Collection du P. *Labbe*, p. 140 *et suiv.*

(1) Collection de *Labbe*, t. XI, p. 426 *et suiv.*

pour être confiée sans réserve à un ordre particulier de religieux. « Il les fallait, dit » le savant abbé *Marsollier*, dans une par- » faite dépendance de la cour de Rome, et » absolument dévoués à ses intérêts. Il fal- » lait des gens de loisir, point distraits par » d'autres emplois. Il les fallait sans paren- » tés, sans alliances, sans liaisons, afin » qu'ils n'eussent d'égards pour qui que ce » soit, ni de considération, ni de relation » quelconques. Il les fallait durs, inflexibles, » sans pitié et sans compassion, parce qu'on » avait à établir le tribunal le plus rigou- » reux et le plus sévère dont on eût jamais » ouï parler. Enfin, il les fallait zélés pour » la religion, médiocrement ou peu habiles, » mais intéressés par quelques vues parti- » culières à la ruine des hérétiques ». Le nouvel ordre mendiant, fondé par *Saint Dominique*, réunissant toutes les qualités requises, il fut chargé de former dans son sein les tribunaux d'inquisiteurs; véritables commissions spéciales de la cour de Rome, par lesquelles son autorité, déjà devenue générale, acquit une force posi-

tive et locale, une existence vraiment individuelle.

Il est fort digne de remarque que tant de sectes redoutables, et qui attaquaient directement l'autorité des papes, soient nées et se soient propagées précisément pendant la durée des croisades. Il serait difficile d'en découvrir les causes historiques, et de dire avec certitude en quoi les croisades y ont contribué, et quel fut leur rapport avec l'esprit de ces sectes. Il n'y avait dans la nature de ces guerres sacrées rien qui pût, en apparence, donner lieu à des opinions particulières sur le dogme, ni à une résistance contre l'autorité du clergé. Néanmoins il est difficile de croire que cette simultanéité n'ait été que fortuite. Dès les premières années du douzième siècle, paraissent les *Catharéens*, dont les opinions, voisines du manichéisme, décèlent une origine orientale; d'autant plus qu'elles avaient aussi une ressemblance frappante avec celles des *Bogomiles*, hérétiques grecs, qui avaient paru à Constantinople peu avant la pre-

mière croisade (1). Ces Catharéens se répandirent en nombre prodigieux dans la Lombardie, la Provence et le Languedoc, où les opinions de l'Orient pouvaient trouver un facile accès par les ports de mer, et ils devinrent en grande partie ce qu'on nomma ensuite les *Albigeois*. La secte des *Vaudois*, qui se propagea durant le cours du même siècle, ne paraît pas être née de l'influence directe de l'Orient; mais la réciprocité d'action de ces sectes contemporaines, qui se réunissaient dans leur haine contre la papauté, ne peut se méconnaître. Au moins, avaient-elles toutes un principe ou un prétexte commun; ce qui les fomentait, c'était le célibat, c'étaient les mauvaises mœurs du clergé, son opulence excessive, et qui croissait tous les jours, enfin les entreprises inouïes des papes contre les droits des princes et de tous les états (2). En tant

(1) On trouve tout ce qui peut concerner cette secte, dans l'ouvrage de *J. C. Wolf*, *Historia Bogomilorum*. *Wittenberg*, 1712.

(2) Voyez sur toutes ces sectes, le grand ouvrage de *Duplessis d'Argentré*: *Collectio judiciorum de novis*

que les croisades favorisèrent ces prétentions de Rome, elles durent être odieuses aux sectaires, sur-tout lorsque Rome voulut faire valoir contre eux cette autorité usurpée (1). Il ne paraît d'ailleurs guère probable que les croisés aient rapporté en Europe des idées sur la religion, puisées dans le commerce des Sarrasins, bien qu'on en ait accusé les Templiers (2). Les croisés se familiarisèrent politiquement avec leurs ennemis; mais on ne voit pas qu'il ait jamais été question entre eux de religion, ni de controverse (3). Il n'est pas impossible,

---

erroribus qui ab initio sæculi XII in Ecclesiâ proscripti sunt, etc. t. I, p. 5 *et suiv.*

(1) Voyez dans le même volume de la Collection de *d'Argentré*, p. 57, ce que les Vaudois pensaient des croisades et des pélerinages vers l'Orient. Ils les reprochaient aux papes, comme un *péché mortel*.

(2) Voyez l'*Essai* de M. *Nicolai*, de l'académie de Berlin, *sur l'Ordre des Templiers*, ouvrage écrit en allemand, 1782. Les pièces de ce fameux procès, autant qu'on les connaît, ne prouvent point clairement la vérité de cette incalpation.

(3) Le savant auteur du *Dictionnaire des Hérésies* envisage cependant l'islamisme à-peu-près comme une réforme du christianisme. (Voyez son *Discours préliu.*

cependant, que le voyage d'Orient, tant de nouveaux objets qui frappaient les plus stupides, la communication avec des peuples étrangers, chez qui tout avait une autre face qu'en Occident, aient ouvert les esprits aux idées nouvelles, et aient rendu chancelante l'orthodoxie, si importante aux pontifes romains, et qui fut un ressort si puissant dans tout le mécanisme de la hiérarchie. Ainsi les croisades, qui contribuèrent d'abord à l'accroissement de la puissance de Rome, eurent des résultats éloignés qui servirent à miner sourdement cette puissance, et enfin à la renverser. Mais qui peut calculer ces résultats, et en tenir un compte exact? L'énumération n'en finirait pas, et conduirait à des rapprochemens forcés. Par exemple, ce fut

septième siècle, ch. 1, p. 188–191.) Selon lui, *Mahomet* ne serait qu'un réformateur, partant ni plus ni moins qu'un hérétique. En effet, à quelques localités près de l'ancienne religion des Arabes, on ne voit pas trop quelle différence bien grande il y aurait eu entre les premiers musulmans et les sociniens, par exemple, si *Mahomet* de deux symboles d'adoption eût choisi le baptême au lieu de la circoncision.

durant les croisades que tantôt le défaut de vin, tantôt le danger où l'on était de le répandre au milieu de ces multitudes rassemblées, et en plein air, introduisit l'usage de ne plus donner la communion que sous une espèce, et de supprimer le calice (1). Quelques siècles après, les Hussites se battirent à outrance pour se faire rendre le calice. — Les croisades firent aussi inventer les *indulgences*, dont l'abus irrita *Luther* au seizième siècle, et amena la réformation. — Peut-on en conclure que les croisades soient la cause de la guerre des Hussites et de la réformation de *Luther?* — On en peut conclure seulement cette ancienne vérité, que tout est étroitement lié dans la série des événemens qui forment les destinées de notre espèce.

(1) Voyez la dissertation déjà citée de *J. H. Bœhmer: De variâ jurium innovatione per expedit. cruce signat.*, p. 30 *et suiv.*

II. Sur l'Ordre civil.

1. *Princes.*

On pourrait croire que l'autorité des princes souffrit beaucoup des suites des croisades, puisqu'elle se trouva si fort abaissée par celle des pontifes de Rome. Mais, si les princes, placés entre l'église et leurs inquiets vassaux, perdirent d'un côté, ils purent se dédommager, et gagner encore davantage de l'autre. C'est ce qui arriva en effet. En considérant ce nouveau rapport, il faut se prémunir contre des inductions précipitées, et ne conclure qu'avec réserve. L'état des diverses monarchies de l'Europe immédiatement après les croisades, offre des variétés et des disparates frappantes. Le résultat n'avait donc pas été le même pour toutes. En France, par exemple, il est hors de doute que le pouvoir royal s'était considérablement accru pendant les croisades. *Philippe IV* fut évidemment plus maître dans son royaume, que ne l'avait été *Phi-*

*lippe 1er*. Mais il n'en fut pas de même en Italie, ni en Allemagne, où la chute de la maison de *Hohenstaufen* réduisit à une vaine ombre de puissance la dignité impériale, à laquelle un héros même, tel que *Rodolphe de Habsbourg*, ne put rendre l'éclat et la puissance qu'elle avait eus sous les *Othons*. En Angleterre, ce fut durant cette même période des croisades, que les barons et les seigneurs mirent plus de bornes que jamais à l'autorité royale, et parvinrent à fonder, par la concession de la *grande charte* et autres titres pareils, une liberté nationale, qui, dans l'origine, ne fut, il est vrai, que celle des grands, mais qui n'en limitait pas moins le pouvoir du monarque. Il convient donc ici d'être fort circonspect dans l'examen des faits, et dans les conséquences à en tirer.

C'est un axiôme reconnu en politique, que les guerres sont d'ordinaire favorables à l'autorité des princes, tant par la gloire militaire que ceux-ci peuvent personnellement y acquérir, que par le dévouement des armées qui se trouvent à leur disposi-

tion. Les croisades, cependant, ne purent pas procurer directement cet avantage aux monarques européens. En tant que guerres, elles furent presque toujours malheureuses quand les princes s'en mêlèrent. Le théâtre de ces guerres était d'ailleurs si éloigné, que la gloire personnelle qu'y recueillirent quelques-uns d'entre eux, comme le roi *Richard*, d'Angleterre, fit une assez faible impression dans leur pays. Quant à la puissance qu'ils auraient pu tirer de leurs armées, elle était à-peu-près nulle, puisque ces armées n'étaient point permanentes, qu'elles se dispersaient à leur retour, et que chaque vassal de la Couronne ramenait chez lui son contingent. Ce n'est donc pas de la sorte que les croisades ont contribué, en Europe, à l'accroissement de la puissance royale.

Mais ces guerres lointaines, longues, périlleuses et ruineuses pour la noblesse, qui sur-tout y prenait part, donnèrent lieu, en beaucoup de manières différentes, à la vacance de grands et de petits fiefs de la Couronne, dont le domaine put, par ce moyen, fréquemment s'agrandir. Quelle

multitude de seigneurs européens périrent dans l'Orient! Combien de races, ou du moins de lignées mâles, y furent éteintes! Nous en pourrions faire le relevé avec plus d'exactitude, si l'usage des noms de famille eût été alors plus général, et si, dans ces siècles d'ignorance, on eût tenu des registres plus fidèles. Mais si les détails nous manquent, au moins le fait historique peut s'affirmer en masse. Cependant, il ne faut pas penser non plus que tous les fiefs vacans retournassent à la Couronne, et que leur réunion au domaine du suzerain fût un principe invariablement adopté. En Allemagne, par exemple, la fréquente mutation des maisons impériales, et le droit d'élection dans lequel se maintinrent les seigneurs, firent que de telles réunions ne purent avoir lieu. En Angleterre, les nobles étaient trop puissans pour que les rois pussent exercer constamment ce droit de réunion. Les monarques français furent ceux qui s'agrandirent le plus par cette voie; bien que l'on sache assez que le principe de la réunion des fiefs au domaine royal, ait

souffert en France de nombreuses exceptions. Il serait, au reste, difficile, disons même impossible, de déterminer combien le domaine de la Couronne de France a gagné de la sorte, et jusqu'à quel point les croisades y ont contribué. Nous ne possédons que l'histoire des grands vassaux, et encore d'une manière imparfaite. Quant aux vassaux moins considérables, combien en est-il dont les terres retombèrent à la Couronne, sans qu'il nous soit resté de trace de cette mutation, soit que le possesseur de ces fiefs soit mort à la Terre-Sainte, soit qu'il les ait vendus ou engagés au Roi avant son départ, pour les sommes dont il avait besoin; car souvent le trésor royal imita en cela les prélats et les monastères (1). Ce ne fut, au reste, que depuis *Philippe-Auguste* que

(1) Un événement malheureux nous a ravi la mémoire de tant de faits historiques. Les archives royales tombèrent, sous *Philippe-Auguste*, à l'affaire de Freteval, entre les mains des Anglais, qui refusèrent de les restituer. (*Trésor des Chartres.*) Voyez l'*Histoire de France* de *Daniel*, t. IV, et l'*Abrégé* de *Hénault*. C'est pour cette raison que MM. *de Sainte-Marthe*,

les réunions devinrent très-importantes, et par conséquent avantageuses à la puissance des Rois (1). Plusieurs des provinces dont Philippe fit l'acquisition, lui échurent par des événemens étrangers aux croisades; le comté d'Alençon, l'Auvergne, Evreux, par achat; l'Artois, par un mariage; le Vermandois lui fut donné vers la fin de son règne. Mais ses agrandissemens les plus considérables, furent les provinces qu'il enleva aux Anglais, et qu'en 1203 il réu-

---

dont le P. *Daniel* a tiré cette relation, n'ont pu, dans leur *Histoire généalogique de la Maison de France*, indiquer les réunions de fiefs au domaine royal, qu'à dater du règne de *Philippe-Auguste*.

(1) On sait que ce fut durant une croisade que *Louis VII* se brouilla avec sa capricieuse et coquette épouse, *Éléonore de Guienne*, qui mena, à ce qu'on dit, à la Terre-Sainte une vie peu édifiante. Le Roi fit divorce, et *Éléonore* porta la Guienne pour dot à un nouveau mari, le duc *Henri*, qui devint roi d'Angleterre, sous le nom de *Henri III*. On connaît les malheurs qui en résultèrent. Mais comme il est probable que la reine *Éléonore* n'aurait pas mieux traité son mari en Europe qu'elle ne le fit en Asie, on ne peut compter cet événement que comme une suite accidentelle, nullement comme une suite nécessaire des croisades. (Voyez l'histoire de cette princesse, par *Larrey*.)

nit à la Couronne, la Normandie, la Touraine, le Maine, l'Anjou et le Poitou (1). Ceci fut au moins une suite médiate des croisades; car d'elles naquirent les guerres, et les autres relations de la France avec les monarques anglais. *Philippe* en profita pour faire ces riches conquêtes. Son fils et successeur *Louis VIII*, s'il n'opéra par lui-même aucunes réunions, en prépara du moins de fort importantes, par la part qu'il prit personnellement à la croisade contre les Albigeois. Les effets s'en montrèrent bientôt après sa mort; car son fils *Louis IX* était encore mineur, quand un traité réunit les comtés de Carcassonne, de Béziers et de Nismes à la Couronne. La réunion de celui de Toulouse fut aussi une suite de la soumission du comte *Raymond*, qui fut obligé de donner sa fille à *Alphonse*, frère du Roi de France. Sous aucun règne, les croisades ne contribuèrent autant à l'ac-

(1) On peut consulter sur tout ceci l'ouvrage fort utile, qui a pour titre: *Abrégé chronologique des grands Fiefs de la Couronne*, par M. *Brunet*. Paris, 1759.

croissement du domaine royal, que sous celui de *Louis IX*. Outre les provinces ci-dessus indiquées, ce Roi acquit encore le Perche et le comté de Mâcon (1). A la dernière croisade, où il périt devant Tunis, le prince *Alphonse* perdit aussi la vie; ce qui fit retomber définitivement le comté de Toulouse au domaine royal, sous *Philippe III*, qui acquit aussi le marquisat de Provence. Le domaine de la Couronne se trouva alors porté presqu'au double de ce qu'il était avant les croisades. Saint *Louis* et ses successeurs, commirent encore la faute politique d'investir quelques princes puînés de leur sang, des grands fiefs de la Couronne; mais cette faute n'eut pas de suites graves, l'usage des consolidations étant établi. Il n'en reste pas moins certain que les croisades ont occasionné la première réunion des fiefs au domaine royal. Après elles, les Rois de France ne cessèrent pas de

(1) Plusieurs des rejetons de ces maisons moururent en Palestine. Voyez l'ouvrage cité de *Brunet*, p. 126 et 181.

suivre cette impulsion. On en est convaincu en considérant attentivement l'histoire des rêgnes de *Philippe-le-Bel* et de *Philippe VI*, sous lesquels s'opérèrent ensuite le plus grand nombre de réunions (1).

Mais, outre ces agrandissemens intérieurs des Princes chrétiens aux dépens de leurs vassaux, qu'on pourrait appeler les affaires de famille de la chrétienté à cette époque, des agrandissemens extérieurs eurent aussi lieu, pour plusieurs d'entre eux, aux dépens des ennemis de leur foi, tant musulmans que païens. L'enthousiasme général qui avait exalté le Christianisme dans les esprits, y avait aussi renforcé la haine pour tout ce qui était infidèle; combattre les Sarrasins, était le cri de tout le siècle. Ce mouvement général se communiqua aussi à l'Espagne, où l'intérêt politique se joignait à l'intérêt religieux; et les petits Rois chrétiens du nord de cette contrée attaquèrent derechef, et avec avantage, les Souverains

(1) Le procès des Templiers, et la confiscation de leurs biens, eurent lieu sous le premier de ces Rois.

maures qui en occupaient le midi. Ces guerres d'Espagne devinrent de véritables croisades, auxquelles étaient attachés les mêmes priviléges, les mêmes immunités ecclésiastiques, d'autant plus qu'on avait aussi là des lieux saints à défendre, et de nombreux pélerins à protéger; Saint-Jacques de Compostelle, par exemple, si célèbre par ses pélerinages, et qui, depuis le neuvième siècle, se vantait de posséder le corps de l'apôtre S. *Jacques-le-Mineur*, le patron des Espagnes. Si les Espagnols ne se joignirent point aux croisés d'Orient, du moins firent-ils en leur faveur une puissante diversion, en occupant dans l'Occident ce peuple actif et immense qui avait soumis tout le midi, du Caucase aux Pyrénées. Les croisés, en Orient, rendaient aux Espagnols le même service qu'ils recevaient d'eux, et contribuèrent ainsi aux conquêtes que firent les Rois chrétiens sur les Maures d'Espagne. Le douzième et le treizième siècles, temps des croisades, sont ceux des victoires constantes, remportées par les Rois chrétiens d'Espagne sur leurs adversaires. Le royaume

d'Arragon s'étendit alors jusqu'aux limites qu'il a conservées depuis. Dès 1096, Huesca fut reprise, Tudela en 1114, et l'année d'après, Saragosse. *Jacques Ier*, dit *le Belliqueux*, durant le cours de son long règne, de 1213 à 1276, s'empara de Murcie, de Valence et des îles Baléares. La Castille ne s'agrandit pas moins à la même époque. Les trois grands ordres de chevalerie qui y furent établis, à l'imitation de ceux de Palestine, et dans les mêmes intentions; l'ordre de Calatrava, ceux de Compostelle et d'Alcantara, furent dès-lors les soutiens du royaume, et devinrent par la suite ceux de l'autorité royale. Le contemporain de saint *Louis*, et saint lui-même, *Ferdinand III*, qui régna de 1236 à 1252, fut plus heureux contre les Sarrasins, dans son pays, que le pieux Roi de France ne le fut contre eux en Orient. *Ferdinand* leur enleva la meilleure partie du royaume de Cordoue, de l'Estramadure et de Jaen; enfin il prit Séville (1248), et Cadix (1250), et rendit le roi maure de Grenade son tributaire, dans le même temps où *Louis* se consumait inu-

tilement en Egypte et en Palestine. Ainsi, les croisades servirent à étendre la domination chrétienne en Espagne, et préparèrent l'état de puissance et de splendeur auquel cette Monarchie devait un jour atteindre.

Ce fut vers le nord et le nord-est enfin, et chez des peuples aborigènes, jusqu'alors indomptés, et presque inconnus à l'Occident, que les guerres de la croix contribuèrent à porter le plus loin la domination chrétienne. Les résultats en grand nombre, heureux et malheureux, de ces conquêtes faites par les peuples de l'Allemagne le long des bords de la Baltique, et jusqu'au-delà des confins actuels de la Russie, sont dus uniquement aux croisades, qui avoient donné, pour tendance principale au génie de ce temps, l'extermination des infidèles. La Prusse, habitée par un peuple encore païen, appelait, sous ce point de vue, les armes chrétiennes pour convertir et pour exterminer. Les ducs de Masovie, à la persuasion de leurs évêques, voulurent d'abord porter eux-mêmes l'évangile à main armée chez leurs barbares voisins; mais, repoussé

et attaqué dans son propre pays, le duc *Conrad* demanda du secours à Rome. Le pape décida que les chevaliers de l'ordre Teutonique, l'une de ces associations militaires fondées en Palestine, et dont l'unique destination était de faire la guerre aux infidèles, iraient au nord combattre les Prussiens. Le chef-lieu de l'ordre était alors à Venise. On sait comment ces chevaliers s'acquittèrent de leur commission, et l'on n'ignore pas qu'après une guerre qui dura cinquante-trois ans, de 1230 à 1283, ils parvinrent à se soumettre entièrement un pays dont on leur avait d'avance donné la propriété (1). On sait aussi, comment assurés de cette possession, ils se mirent incontinent aux prises avec les Lithuaniens, autre peuple païen et demi-sauvage, soit qu'ils y aient été provoqués par ce peuple, soit que leur humeur guerrière et leur ardeur pour les conquêtes ne leur aient pas permis de rester long-temps

(1) Le récit détaillé de cette conquête se trouve dans un livre allemand de M. *Baczko*: *Manuel de l'Histoire de Prusse*, t. 1, p. 80 *et suiv.*

oisifs. La guerre contre les Lithuaniens fut encore plus longue et plus sanglante que n'avait été celle contre les Prussiens. Ces scènes de dévastation étaient terribles. Mais du moins quelque peu de civilisation et de culture en fut la suite dans les pays où les vainqueurs s'établirent. Au reste, les mêmes priviléges spirituels et temporels, les mêmes indulgences et exemptions qui étaient accordés pour les croisades d'Orient, furent aussi attachés à ces expéditions vers le Nord. Des troupes nombreuses de guerriers et de pélerins s'empressaient d'aller y mériter les graces de l'église et l'absolution de leurs fautes. Aussi bien l'abord de la Palestine devenait-il de jour en jour plus difficile. Ces nouvelles conquêtes sur les bords de la Vistule, du Prégel et du Niemen (champs redevenus encore si fameux de nos jours), furent plus durables que celles des chrétiens sur les bords du Jourdain. Les chevaliers teutoniques, les troupes de guerriers et de pélerins allemands, danois, suédois, qui s'établirent ici, y fondèrent des villes, florissantes presqu'en naissant, et qui s'allié-

rent bientôt à la puissante confédération de la Hanse. La Prusse se trouva dès-lors complètement assimilée aux autres parties de l'Allemagne. « Elle devint, dit un histo-» rien déjà cité (1), un pays riche et cul-» tivé, rempli de villes de commerce qui » prospéraient, et de colonies allemandes » qui vivaient dans l'abondance. Dantzick, » Thorn et Elbing s'élevèrent au rang de » républiques indépendantes. Toutes trois » firent partie de la Hanse; et Dantzick » fut la capitale du *quartier* de cette ligue, » nommé quartier de Prusse et de Livonie. » La prospérité du commerce de ces villes » était aussi un accroissement pour les re-» venus de l'ordre. Les paysans, fermiers, » cultivateurs, quelque diverses que fussent » leurs conditions, jouissaient d'une assez » grande aisance, et n'étaient point foulés » par les chevaliers, qui, accoutumés à une » vie sobre, n'ayant ni femmes, ni enfans, » ni familles à enrichir, avaient d'ailleurs » d'autres ressources ouvertes pour les

(1) M. le baron *de Spittler*.

» guerres entreprises par l'ordre ». — Ce fut ainsi que les calamités d'une longue guerre purent, après la conquête, se réparer en peu de temps, et que put luire l'espoir d'un heureux avenir. — Qui cependant eût prévu que cet état naissant dût être le berceau d'une monarchie, qui a joué en Europe un rôle si important, et qui a mérité, presque pendant le cours d'un siècle entier, de servir aux autres états de modèle en plus d'un genre? Ce furent donc les croisades qui posèrent les premiers fondemens du royaume de Prusse; édifice qui fut peut-être trop élevé et trop vaste pour sa base.

Il n'est pas possible de séparer tellement les élémens de l'ordre social, que l'intérêt des princes se trouve tout-à-fait distingué de celui des autres classes de l'état. Ainsi, plusieurs des considérations auxquelles nous allons nous livrer dans les articles suivans, formeront un supplément naturel à celui-ci.

2. *Noblesse et Chevalerie.*

Celle des classes de la société qui prit la part la plus active aux croisades, la noblesse, fut celle aussi qui en éprouva les suites les plus importantes. Il est hors de doute qu'elle y perdit de son influence politique, puisque l'autorité des souverains s'y accrut aux dépens de la sienne; mais, pour un temps du moins, quelle importance et quelle illustration ne regagna-t-elle pas en Orient, où elle vit tant de ses membres et de simples gentilshommes acquérir des principautés, monter sur des trônes, et même ceindre le diadême impérial? Les ordres militaires, dont nous nous occuperons bientôt, offrirent aussi des dédommagemens à la noblesse; et ce ne fut que long-temps après, quand tous ces avantages brillans eurent disparu, qu'elle s'aperçut de l'immensité réelle de ses pertes.

Quant à celles qu'essuyèrent les familles et les individus, soit par l'effusion de tant de sang noble versé en Palestine, soit par

les sacrifices pécuniaires qui épuisèrent tant de fortunes, le corps entier trouva aussi moyen de les réparer. Sans doute un grand nombre de nobles périrent en Orient, et des familles entières s'y éteignirent; mais la méthode des anoblissemens, qui commença à devenir commune vers ce temps, créa, pour le moins, autant de nouveaux nobles qu'il en avait disparu d'anciens. Et comme les lettres de noblesse se donnaient aux plus riches d'entre les roturiers, dont quelques-uns possédaient des trésors considérables, le déficit pécuniaire se trouva aussi comblé, quant à la masse générale.

Mais l'influence, qu'on pourrait appeler morale, des croisades sur le corps de la noblesse européenne, mérite, au plus haut point, d'être analysée et développée, parce que l'esprit et la forme que ces expéditions imprimèrent à ce corps, exercèrent à leur tour une influence décisive sur les mœurs, sur la civilisation de nos nations modernes.

Et d'abord, ce furent les croisades qui achevèrent de constituer la chevalerie, en lui donnant l'esprit particulier qu'elle con-

serva toujours depuis. Nous avons fait voir plus haut que l'époque de la chevalerie est celle des temps héroïques chez les nations d'origine germanique. Ce temps héroïque, ou celui de la chevalerie, avait commencé avant les croisades; mais, sans ces guerres sacrées, sans le mouvement général qu'elles produisirent, et la nouvelle carrière qu'elles ouvrirent à l'activité guerrière, jamais l'institution de la chevalerie n'eût pris de tels accroissemens; jamais ce bel arbre, planté au milieu du chaos du moyen âge, n'eût porté de telles fleurs et de tels fruits. Quand on considère le triste état de nos sociétés civiles sous le régime féodal dégénéré, tel qu'il était immédiatement avant les croisades, on s'aperçoit bientôt que la classe pour l'amélioration et la civilisation de laquelle il y avait le moins d'espoir, était précisément celle des nobles. Le commerce, et l'aisance qui en résulte, auraient peut-être procuré un meilleur sort à la bourgeoisie, qui commençait à naître. La force, la rebellion, en eussent peut-être fait autant pour la classe la plus nombreuse et la plus

avilie. Mais que pouvait-on attendre, pour celle qui était la première, du cours naturel des choses ? Les guerres continuelles des seigneurs entre eux, ou contre leurs suzerains, leurs pillages, leurs brigandages, ne pouvaient amener aucun résultat salutaire. De cette anarchie générale, et du despotisme par-tout exercé en particulier, ne pouvait naître que l'anarchie ou le despotisme. Qui, ayant étudié cette pénible histoire de la féodalité aux dixième et onzième siècles, n'a ressenti la fatigue de ne pouvoir sortir de ce cercle désolant? Il fallait un événement extraordinaire, une grande impulsion morale, une grande idée, en un mot, une idée qui dût saisir et enlever l'esprit du siècle, qui dût exiger le concours de toutes les forces pour être réalisée ; il ne fallait rien moins que cet embrasement général pour miner l'ancien édifice, pour nettoyer le terrein, et diriger l'activité de tous vers l'établissement d'un meilleur ordre de choses.

Tel est le service que les croisades ont rendu au genre humain. Leur but devait

être de conquérir la Palestine; ce qui était très-convenable dans les idées du temps. Mais qu'on oublie ce fragile dessein des hommes, pour voir quel a été le plan de la nature. Ce n'est pas tant le but que les peuples s'efforcent d'atteindre, ce sont les efforts même auxquels ils se livrent à cette occasion, qui deviennent souvent pour eux la source des plus grands avantages. Ils voulaient parvenir à un point; une force supérieure, une vague puissante qui les porte, les fait arriver à un point tout opposé. Des incidens, des faits en apparence accessoires, deviennent des ressorts principaux. Les forces humaines une fois mises en action, ne s'arrêtent pas à volonté; elles s'appliquent à des objets échappés à toute prévoyance. Cette leçon que l'histoire nous donne si souvent, nous la trouvons encore dans celle des croisades. Le faible royaume de Jérusalem ne dura pas long-temps; mais la révolution de l'état social en Europe continua sa marche invariable, et ses effets parviennent sourdement jusqu'à nous à travers les siècles.

Revenons. Les croisades fixèrent le caractère de la chevalerie; elles enflammèrent et soutinrent le triple enthousiasme, qui, comme nous l'avons dit, en faisait l'essence: l'enthousiasme de la guerre, de la religion et de l'amour.

L'ardeur guerrière de la chevalerie trouva, dans les croisades, un objet grand et digne d'elle, un objet d'un intérêt général, et qui lui donna une direction capable de la redoubler. Délivrer les lieux saints, les arracher des mains des infidèles, était le seul but qui pût imprimer au courage des chevaliers le caractère de l'enthousiasme. Lui seul pouvait s'emparer de tous leurs sentimens, échauffer leur ame, exalter leur imagination. Il ouvrait devant eux une carrière de brillans exploits, de gloire, de renommée et de grandeurs, qui se perdaient dans un lointain éblouissant. Tout, jusqu'à leur ignorance en géographie, devait accroître leur illusion. Aller en Orient, dans la Terre-Sainte, pour y combattre les Sarrasins : le chevalier croisé, ceignant son épée pour cette merveilleuse expédition,

pouvait-il n'être pas rempli d'un sentiment tout autre que celui qui l'animait lorsqu'il s'armait pour aller se battre contre son voisin! La longueur du voyage, la multitude des objets nouveaux, la splendeur des villes, l'aspect de nations étrangères, entretenaient l'exaltation de son ame. Le genre même de combat qu'il avait à livrer, combat où la force et la valeur personnelles décidaient du succès, était propre à éveiller et à nourrir la passion des aventures et des entreprises extraordinaires. Ce penchant, né des croisades, fut, même après elles, dominant en Europe. Nos preux ne pouvant plus aller chercher des aventures en Terre-Sainte, en cherchèrent plus près d'eux, et devinrent des *chevaliers errans*.

L'état de l'église chrétienne au moyen âge, et son intime union avec la politique, avaient donné une teinte religieuse au caractère chevaleresque des peuples germaniques. Mais les croisades fortifièrent cette disposition; leur objet était aussi religieux que militaire, puisqu'il consistait à combattre les ennemis de la foi. Disons plus; il était

d'une nature sublime, et propre à élever, à ennoblir toutes les ames. Ce n'était plus pour son intérêt, pour son avantage, que le guerrier chrétien allait combattre; c'était pour l'honneur de sa foi, pour l'église dont il était membre, pour *Jesus-Christ*, pour Dieu lui-même. Ainsi (et les exceptions particulières ne peuvent fournir ici une objection valable) le chevalier apprenait à dédaigner son intérêt personnel, et à reconnaître quelque chose de plus digne, de plus haut, à quoi il dévouait toutes ses forces et sa vie. — Cette noble élévation au-dessus de l'intérêt privé, ce dégagement de toute vue personnelle, est et sera éternellement le signe qui distinguera ce qui est grand et généreux, de ce qui est vulgaire et peu digne d'admiration. Veut-on voir cette remarque confirmée par l'un des caractères les plus saillans entre les guerriers croisés? que l'on considère le héros qui fut le premier à leur tête. *Godefroi de Bouillon*, animé de l'héroïsme le plus constant, d'une valeur indomptée, mais adoucie par une tendre et ardente piété, est un parfait modèle, et

comme un représentant de l'esprit chevaleresque des croisades. Quel désintéressement en lui marque le début de l'entreprise ! quels sacrifices en accompagnent l'exécution ! et quelle humilité, quelle modération, quand il en a atteint le terme ! Le vœu de toute l'armée lui donne l'autorité souveraine dans la ville sainte ; mais rien ne peut le contraindre à y prendre le titre et la couronne des rois. Il refuse ces honneurs avec toute l'énergie et l'humilité de sa foi. « Non, dit-il, je ne porterai pas une » couronne royale, là où mon Seigneur et » Sauveur en a porté une d'épines ». Sans doute, dans l'armée croisée, tous les chefs n'avaient pas une ame aussi désintéressée et aussi pieuse. Mais, en proclamant *Godefroi* le premier d'entre eux, ne prouvaient-ils pas, par le fait, que tous devaient s'efforcer de lui ressembler, et qu'ils reconnaissaient en lui l'idéal personnifié du caractère chevaleresque le plus accompli ?

L'esprit religieux que les croisades attachèrent de la sorte à ce caractère, en devint dès-lors un élément constitutif. On ne peut

pas prétendre que, dans un temps pareil à celui dont nous parlons, il en soit résulté une moralité parfaite chez tous les individus; mais aussi l'on ne peut nier que l'esprit général de la chevalerie n'ait été fort épuré par cette cause. Le respect et la crainte des choses divines, imprimés dans ces ames guerrières et farouches, étaient le seul frein qu'elles pussent supporter. Il en naquit des maximes bienfaisantes et admirables. L'offense faite au faible, à celui qui était désarmé, devint un crime; les protéger, les défendre, fut un des devoirs des chevaliers. Nulle police, nulle magistrature, ne veillait alors, en Europe, à la sûreté publique; et ce fut seulement par cette voie que s'éleva, du sein même de l'anarchie, une force protectrice, la seule que comportât le génie du siècle.

Reste l'enthousiasme de l'amour. Ce trait particulier de l'héroïsme chevaleresque s'allia si intimement aux deux premiers, que tout ce qui influait sur ceux-là, devait réagir sur celui-ci. Ainsi l'espoir des glorieuses récompenses du ciel, s'unissait à

celui des plus douces récompenses de la terre. Nous avons déjà remarqué qu'un respect religieux pour le sexe, un certain fanatisme mystique dans l'amour, appartenait au fonds du caractère des peuples germaniques. Cette disposition originaire acquit un nouveau développement, par son contact avec l'esprit aventurier qui naquit des croisades. Eloigné pendant de longues années de la dame de ses pensées, le guerrier chrétien se faisait un devoir sacré de sa fidélité envers elle; sa constance en amour formait un des titres de sa loyauté; l'image de sa dame l'accompagnait dans les combats; il l'invoquait comme un ange tutélaire; son dernier soupir lui appartenait, et *Couci* mourant ordonnait encore que son cœur fût porté à *Gabrielle*. C'étaient des vœux et des sermens qui liaient le chevalier à sa dame, tout comme à son culte; manquer aux uns ou aux autres lui aurait paru également impie; Dieu et sa dame étaient deux noms pour lui presque également augustes, entre lesquels se partageait sa *foi*. Ce mélange des idées saintes et des sentimens ten-

demi-barbares, s'exterminant les uns les autres dans des guerres continuelles, sans merci, sans raison, comme sans humanité. Mais dès que commença à régner et à se répandre ce noble esprit de la chevalerie, une amélioration sensible s'annonça dans les mœurs de la classe la plus distinguée de la société ; les idées s'y épurèrent, les penchans devinrent plus généreux, la gloire fut attachée à bien faire ; enfin, l'HONNEUR naquit, cette idole des temps chevaleresques, sentiment si précieux alors, puisqu'il tint lieu, pendant plusieurs siècles, de morale et de vertus, et qui n'est, en effet, que la morale elle-même, cachée sous l'habit guerrier, sous les dehors de la galanterie, de la délicatesse et de l'orgueil féodal. Cet honneur, qui soumettait les simples lois de l'humanité, du bon et de l'honnête, à tant de modifications, eut sans doute ses défauts. Le fantôme qui est venu jusqu'à nous sous son nom, les a conservés tous, sans avoir pu conserver ce qui en faisait le prix, ayant passé à travers tant de générations cor-

rompues, où la religion n'était plus respectée, et où les femmes ne l'étaient guère.

A cette esquisse de l'esprit qui anima la chevalerie, il manque encore un trait important. — La religion, la galanterie, les aventures, les combats, la ville sainte conquise, l'Orient dans toute sa magie, l'enthousiasme universel des grandes choses, n'étaient-ce pas là les élémens d'un âge au plus haut degré poétique? La muse du chant se réveilla. Elle vint achever d'adoucir et de polir la belliqueuse noblesse; des chevaliers, des princes, de grands souverains, des rois et des empereurs, firent résonner la lyre de la même main qui portait la lance dans les batailles. Une nouvelle amorce, un nouveau genre de gloire, la louange, que les vers et le chant plaçaient dans toutes les bouches, transmettaient de père en fils, vint attacher un nouveau prix aux hauts faits d'armes, à la constance, à la courtoisie. Des *cours d'amour* s'établirent, où les dames siégèrent et jugèrent. La France eut ses *Troubadours;* l'Allemagne, ses *Minnesœnger* (ce qui signifie *chantres d'amour*).

pareille multitude, au milieu d'innombrables armées, telles que jamais l'Europe n'en avait vu, sans ces signes distinctifs ? On voulait faire parler de soi, on voulait être connu. Il y avait dans cette foule de croisés tant de *Guillaumes*, de *Renauds*, de *Baudouins*, de *Frédérics* ! Il devenait tout-à-fait indispensable d'avoir son nom particulier, pour n'être pas confondu avec tant d'autres. On prenait ce surnom, ou de sa propriété : *N. comte de.....*, *châtelain de.....*; ou du lieu de sa naissance : *N. de.....*; ou de quelque emploi, de quelque profession, de quelque qualité ou particularité corporelle, comme *le Gaucher*, *le Roux*, et autres choses pareilles. Les chevaliers, les chefs, dont il devait être plus question, et qu'on devait connaître plus universellement, firent sur-tout usage de ces surnoms. Ainsi commencèrent les noms des familles : ce point a été démontré par les généalogistes et les historiens (1). Ils se seraient sans doute

(1) Il suffit de citer *Muratori*, qui, dans le t. VIII de ses *Dissertations*, en a intitulé une, la 42e, *Dell' origine dei*

établis peu-à-peu sans les croisades ; mais elles y donnèrent lieu tout d'un coup, et y ajoutèrent une grande valeur. Le desir de se distinguer aurait pu y porter l'ancienne noblesse, celle de nom et d'armes, quand les souverains en créèrent une nouvelle par lettres (1). L'ancienne noblesse, en effet, attacha la plus grande importance à ne pas se mêler avec ces nouveau-venus, et resta toujours en possession exclusive des tournois.

Les mêmes motifs répandirent l'usage des armoiries. Avant les croisades, il y en avait peu, et elles rentraient dans le genre de celles qu'on appelle *parlantes*. Mais, à

Cognomini, où l'on trouve recueilli tout ce qui est nécessaire sur cet objet.

(1) Sans doute une cause semblable, l'aristocratie qui domina à Venise dès les premiers temps, y rendit les familles nobles jalouses de la pureté de leur descendance. *Muratori*, dans la dissertation qui vient d'être citée, prouve, par des documens certains, que plusieurs familles vénitiennes, comme les *Candiani*, les *Orseoli*, les *Memi*, remontent au neuvième siècle. La raison qu'en propose *Muratori*, l'exemple de Constantinople, ville avec laquelle Venise avait tant de relations, ne paraît pas très-admissible ; car à Constantinople même, on ne connaissait pas les noms de famille au neuvième siècle.

cette époque, il fallut une marque visible qui distinguât les nations, les troupes, les chefs sur-tout, qui devaient pouvoir être reconnus au premier coup-d'œil. La croix, que tous portaient, était déjà un signe de cette nature, et qui faisait discerner le croisé de qui ne l'était pas. *Du Cange,* dans ses remarques sur le récit d'*Anne Comnène* (p. 530), dit qu'à la troisième croisade, les Francs prirent des croix *rouges*, que les Anglais les prirent *blanches*, et les Flamands *vertes*. Quant aux chevaliers, qui étaient couverts de fer de la tête aux piés, et qui depuis long-temps portaient des écus ou peints ou ciselés (1), quoi de plus naturel que de les distinguer par cet écu, qui était la pièce de l'armure le plus en évidence?

(1) Les Normands portaient déjà des boucliers peints avant leur invasion en France, comme nous l'apprend le moine *Abbon*, normand lui-même, dans son poëme du siége de Paris, recueilli par *Duchesne*, *Scriptor. Hist. Norm.* p. 39. — Et au temps de la première croisade, les écus coloriés étaient communs parmi les chevaliers francs, au rapport d'*Albert*, d'Aix, dans son *Chronicon Hierosolymitanum*. (*Gest. Dei per Fr.* t. 1, p. 241.)

On rendit donc l'écu remarquable par une certaine couleur, par des bandes, des chevrons, des *croix* sur-tout, qu'on retrouve si fréquemment dans le blason; par des allégories, des figures de fleurs, de fruits, d'animaux; par ce qui exprimait le courage, la vîtesse, la vigilance; et souvent par ce qui signifioit les plus secrètes affections du chevalier, les couleurs de sa dame, sa devise, quelque don qu'il en avait reçu.

Ces écus barriolés n'étaient point encore des armes de famille; mais ils le devinrent. La vanité, l'amour des distinctions sont innés dans le cœur de l'homme; et comme avec les noms distinctifs des familles, la gloire et le souvenir des prouesses passa du père aux enfans, l'écu, l'*arme*, y passa naturellement aussi, tel qu'un témoin, un monument honorable des exploits qui avaient illustré à la croisade le chef de la famille. Enfin, ces écus devinrent eux-mêmes des titres authentiques de la haute noblesse, et du droit d'être admis aux tournois. C'était là sur-tout qu'on s'en parait, qu'on les étalait aux regards, posant

par-dessus son casque ou sa couronne, et leur donnant un support. Qui ne reconnaît là nos armoiries modernes, lesquelles, peintes depuis sur des paneaux, sculptées sur des frontons, gravées sur des cachets, ne furent plus que des jouets de la vanité, vains simulacres de ces temps héroïques (1)?

Les croisades ne furent pas l'origine de l'institution des tournois; mais on sent quelle importance, et quel lustre elles durent leur donner. Aucun divertissement n'était davantage dans l'esprit d'un siècle qui n'estimait que le courage personnel, la force et l'adresse dans le maniment des armes. Les guerres contre les Sarrasins, qui presque tous combattaient à cheval, rendirent ces qualités encore plus nécessaires, et par conséquent les tournois plus fréquens, plus nombreux, plus intéressans. Ces jeux qui se bornaient auparavant à la cour d'un Prince ou d'un seigneur, devin-

(1) Avant les croisades, point d'armoiries. Au temps de *S. Louis*, elles étaient déjà communes. Voyez la *Héraldique* de *Gatterer;* et les *Dissertations* de *Muratori*, t. IX, diss. 53.

rent le rendez-vous de la noblesse de toutes les nations de l'Occident, qui s'étaient rapprochées, et qui avaient appris à se connaître. L'émulation, le desir d'y briller enflammèrent toutes les ames (1). Vers le milieu du douzième siècle, l'usage des tournois devint général en Allemagne. Il s'introduisit plus tard en Angleterre, où le roi *Étienne*, qui régna de 1135 à 1153, et son successeur *Henri II*, qui régna jusqu'en 1189, s'y opposèrent. Il n'en fit que plus de progrès sous *Richard Cœur-de-Lion*, qui était lui-même un des plus adroits à ces exercices. Les tournois s'établirent encore plus tard en Italie, où *Charles d'Anjou* les porta, en 1265, quand il s'empara de Naples et de la Sicile (2). Si l'on en croit *Jean Cantacuzène* (3), ces jeux ne furent en vogue à Constantinople, que

(1) *Du Cange*, dans son édition de *Joinville*, a donné un morceau classique sur l'histoire des tournois. C'est la VIe dissertation.

(2) La preuve s'en trouve dans l'édition de *Joinville*, par *Du Cange*, diss. VI, p. 167.

(3) Hist. I, 42.

vers l'an 1326. Mais il paraît plus sûr de s'en tenir au témoignage de *Cinnamus*, excellent historien, guerrier lui-même, et témoin oculaire, qui parle des tournois qui eurent lieu sous l'empereur *Manuel*(1). Quoi qu'il en soit, les chevaliers francs paraissent avoir excellé dans l'art de joûter; et la princesse *Anne Comnène*, que l'abbé *de Vertot* soupçonne d'avoir été en secret touchée des graces chevaleresques du prince *Boémond*, avoue sans détour cet avantage des chevaliers occidentaux (2).

Mais ce que ceux-ci apprirent en Orient, ce fut à imiter le faste et le luxe inoui de la Cour de Constantinople. Et comme les tournois étaient les solemnités auxquelles les Princes et les seigneurs attachaient le plus d'intérêt, ce furent aussi celles où ils étalèrent avec le plus de profusion leurs trésors, et où ils déployèrent cette magnificence dont ils avaient pris des leçons à la Cour des Empereurs grecs. On peut juger

(1) Hist. *Manuel.* III, 134.

(2) Voyez son *Alexiade*, de l'édit. de Paris, p. 277.

combien ces superbes jeux, où la vanité et toutes les passions jouaient un si grand rôle, où la beauté distribuait les prix, qui furent enfin pour le moyen âge ce qu'avaient été les jeux olympiques pour le beau temps de la Grèce; on peut juger, dis-je, combien ils contribuèrent à soutenir l'institution de la chevalerie, et à alimenter l'esprit de bravoure et de galanterie qui l'animait. Ils devinrent plus brillans à mesure que les richesses augmentèrent en Europe, et même quand ils eurent survécu à la véritable chevalerie, aux quinzième et seizième siècles (1). Ils furent au reste plus utiles et plus bienfaisans qu'on ne le pense d'ordinaire. Si d'un côté ils établirent une distinction de caste dans la noblesse même

(1) Les meilleures bibliothèques de France et d'Europe conservent des monumens précieux sur l'ordre et le cérémonial observés dans les tournois. Celle de Dresde possède un manuscrit de *Réné d'Anjou*, orné de trente-trois petits tableaux en miniature, et qui traite des tournois vers le milieu du quinzième siècle. M. le professeur *Wilken*, de Heidelberg, en a donné une notice pleine d'intérêt, dans la seconde partie d'une collection très-estimable que publient quelques professeurs de cette univer-

par l'introduction des quartiers, des noms et armes, et par la difficulté des preuves pour l'admission aux tournois; d'un autre côté, ils attachèrent aussi à la moralité et à la vertu un très-haut prix et une distinction très-éclatante, puisque pour y paraître on exigeait du chevalier les preuves d'une conduite sans reproche; ce qui rendit la vertu et les bonnes mœurs des qualités de haut parage, dans les idées de ce temps, et contribua à les maintenir parmi les premières classes (1).

Enfin, l'établissement des ordres de chevalerie, qui sont dus aux croisades, n'exerça pas une médiocre influence sur l'état de la noblesse, et même sur la politique des temps postérieurs. Ce ne furent

---

sité, sous le titre d'*Etudes* (Studien). Le même M. *Wilken* vient de publier le premier volume d'une *Histoire des Croisades*, qui sera très-remarquable, parce que pouvant profiter du travail de ses prédécesseurs, le nouvel historien y joint une connoissance profonde des sources et de la littérature orientale, qui a manqué à presque tous les autres.

(1) Elles dérogèrent beaucoup depuis, et devinrent à certaines époques très-bourgeoises.

dans le principe que des institutions commandées par le besoin du moment, des associations religieuses et militaires, pour soigner et protéger les pélerins. Mais comme elles étaient conformes à l'esprit du temps, elles prirent des accroissemens rapides qui, lorsque leur première destination cessa d'avoir lieu, les maintinrent encore, et même les placèrent au rang des états et des puissances. Jetons un coup-d'œil sur les trois ordres militaires les plus considérables.

Les chevaliers de *Saint-Jean* de Jérusalem, les plus anciens de tous, ainsi nommés de l'hospice de *Saint-Jean* qu'ils occupèrent d'abord, ne furent lors de leur fondation que de simples hospitaliers. Leur grand-maître *Raymond Du Puy* en fit, en 1118, un ordre militaire, destiné à combattre les infidèles. Après la perte de la Terre-Sainte, ils s'établirent dans l'île de Chypre, conquirent en 1310 celle de Rhodes, dont ils prirent le nom, et s'y maintinrent jusqu'en 1522, que les Turcs s'en emparèrent sous *Soliman II.* Leur grand-maître, *Villiers de l'Isle-Adam*,

qui avait fait une défense héroïque, se retira en Italie avec les débris de l'ordre. En 1530, *Charles-Quint* donna à ces chevaliers les îles de Malte et du Goze, comme fiefs du royaume de Naples, sous condition d'une guerre sans relâche contre les infidèles; condition dont ils s'acquittèrent souvent avec honneur, sur-tout en 1565 sous leur grand-maître *La Valette*. Ils possédèrent cet asyle isolé du monde, jusqu'à ce que les orages de notre temps les y atteignirent, et le leur ravirent. Leur ordre, divisé en huit *langues* ou provinces, s'était répandu par tout l'Occident où il avait de grandes possessions. Plusieurs de ces langues sont éteintes; le reste est près de subir le même destin; mais dans ces faibles débris on démêle encore la trace de l'immensité de l'ancien édifice (1).

Ce fut en 1118 que s'établit l'ordre des *Templiers*, qui ne fut confirmé que dix ans après, par le pape *Honoré II*. Il prit

(1) *Vertot, Hist. des Chev. hospitaliers de Saint-Jean*, etc. 1727, 4 vol. *in*-4°.

son nom de son premier hospice, situé près du vieux temple à Jérusalem. Il s'accrut en Palestine et en Europe plus rapidement et plus considérablement que celui de *Saint-Jean*, et devint prodigieusement riche et puissant. Ces chevaliers se retirèrent comme les autres en Chypre, quand les chrétiens furent chassés du continent d'Asie. Ce fut là que les frappa la terrible catastrophe qui mit fin à l'ordre sous *Philippe-le-Bel*. Les Templiers durent sans doute leur malheur plus à leur puissance et à leurs richesses, qu'à leurs prétendus crimes. Mais *Philippe*, en consommant l'œuvre de leur destruction, eut soin de dérober à la postérité les titres qui auraient pu nuire à sa mémoire (1).

(1) La chute des Templiers, la question de savoir s'ils étaient coupables ou non, ont occasionné en France et en Allemagne beaucoup de recherches. En France, *Du Puy* semblait avoir épuisé la matière par son *Histoire véritable de la Condamnation de l'ordre des Templiers*, quand les nouvelles recherches faites en Allemagne, et particulièrement celles de M. le docteur *Münter*, de Copenhague, firent prendre la plume à M. *Grouvelle*, qui savait la langue allemande. Mais dans ses *Mémoires*

L'ordre *Teutonique*, fondé en 1190, plus tard que les deux autres, demeura suivant l'intention de ses fondateurs (1),

---

historiques sur cet objet, imprimés en 1805, il n'osa prononcer. Nous imiterons sa retenue ; bien qu'il nous paraisse que les trois quarts des accusations intentées aux Templiers, n'aient reposé que sur des bruits populaires, sur des propos vagues, des calomnies envenimées par la haine, à moins qu'on ne veuille dire, avec un journaliste connu, qu'ils étoient coupables dès-lors qu'ils étaient suspects à l'autorité. Un point qui est toujours resté fort obscur, c'est la part que les chevaliers de *S. Jean* ont pu avoir à cet événement, eux qui étaient fort jaloux des Templiers, et qui obtinrent une bonne partie de leurs dépouilles. (Voyez dans *Muratori*, t. XI, p. 273, *Chron. Astens.*) A Paris, où le théâtre est un foyer puissant de l'opinion et de la littérature, c'est l'estimable tragédie de M. *Raynouard* qui a réveillé l'attention publique sur l'affaire des Templiers. Le même sujet avait été traité en Allemagne, deux ans auparavant, dans un grand drame historique en deux parties, qui étincelle de beautés d'un ordre très-supérieur. Ce drame est de M. *Werner*, le même poète qui a fait *Martin Luther*, *La Croix sur les bords de la Baltique*, et autres pièces, qui sont d'un homme de génie.

(1) On a cru vulgairement que ces fondateurs étaient des marchands ; mais il est prouvé, par un passage de *Jacques de Vitri* (*Hist. Hierosol. in Gest. Dei per Fr.* t. 1, p. 1085), que c'étaient des chevaliers. Il est vrai qu'il y avait, avant la fondation de l'ordre, un hôpital à Jéru-

borné à la seule nation allemande. Il s'est maintenu jusqu'à nos jours, au milieu des circonstances critiques qui, à plusieurs époques, ont menacé son existence. S'il n'a jamais été aussi étendu et aussi opulent que les deux autres, au moins il a laissé des traces plus durables de ses entreprises, et ses fastes sont d'une plus grande importance pour l'histoire de l'Europe, que ceux de Malte et du Temple.

Ces ordres ayant exigé, bientôt après leur fondation, des preuves de noblesse et de certains degrés pour y être admis, contribuèrent à donner à la noblesse héréditaire une forme plus stable, une existence plus réelle; d'autant que les dignités et bénéfices de ces ordres attachaient des avantages solides à cette noblesse, qui sans eux n'eût été sou-

salem, pour les Allemands, et que l'ordre dut son origine à cet établissement. Il dut ses premiers accroissemens au bonheur d'avoir pendant vingt ans, depuis 1210 jusqu'en 1230, un des plus grands hommes du temps, *Hermann de Salza*, pour son chef. M. *Elban*, de Stuttgard, a écrit l'histoire de cet ordre en 1784, et M. le baron *de Wal* a publié la même histoire en 8 vol. dont le dernier a été imprimé en 1790.

vent qu'une distinction purement idéale. Des familles nobles indigentes, des cadets mal partagés y ont trouvé souvent une honorable et utile ressource.

D'ailleurs, les ordres militaires établis en Palestine suggérèrent l'idée d'en établir en Europe, sur leur modèle, d'autres qui devoient servir au même but. Ce fut l'Espagne qui s'en avisa d'abord. L'ordre des chevaliers d'Alcantara y fut institué en 1156 (1), celui de Calatrava en 1158 (2), et celui de *Saint-Jacques* de Compostelle en 1160. Vers le même temps, fut fondé en Portugal l'ordre d'Avis; celui du Christ, le plus illustre de ceux du Portugal, ne prit naissance qu'en 1319, lorsqu'à la destruction de celui des Templiers, *Denys*, roi de Portugal, le fonda sur les débris de ce dernier, dont il lui donna les biens. Plus

(1) Ils se nommèrent d'abord les frères de *S. Julien* de Bereyro.

(2) Ce fut l'abbé et un moine bernardin de Notre-Dame de Fritero qui fondèrent cet ordre, et lui donnèrent la règle de Cîteaux. *Alexandre III* confirma cet ordre en 1164, et celui de *S. Jacques*, en 1175.

tard, et quand il n'y eut plus de Sarrasins à combattre, on continua néanmoins à fonder des ordres nouveaux de chevalerie à l'imitation des anciens; nous en voyons même encore naître de nos jours. Le premier de ces ordres, qui n'eurent plus pour but qu'une simple distinction, accordée à la noblesse, au mérite personnel ou à la faveur, paraît être celui de *Saint-Georges*, ou de la Jarretière établi en 1349, par *Edouard III*, roi d'Angleterre (1). Il ne faut plus chercher ici le même esprit, ni les mêmes statuts. Mais quelque abus qu'on ait pu faire souvent de ces nouveaux ordres, on ne peut cependant y méconnaître un des ressorts de nos nouvelles monarchies européennes, ressort qui a beaucoup contribué à en consolider le mécanisme. De telles distinctions, si frivoles qu'elles

(1) Au moins n'en connaît-on pas, autant que nous sachions, de plus ancien. On manque même de renseignemens certains sur sa fondation et sur ce qui y donna lieu. L'historiette de la comtesse de *Salisbury* ne soutient pas l'examen historique. Voyez *Hume, Histor. of Gr. Brit.* t. II, p. 447 *et suiv.*

paraissent, leur sont peut-être devenues indispensables. Quand bien même on contesterait à l'auteur de l'*Esprit des Lois* la valeur absolue de sa maxime, « Que l'hon» neur est le principe du gouvernement » monarchique », du moins est-on obligé de convenir qu'il en est un des plus importans. Dans les républiques, l'égalité qui doit régner entre les citoyens, défend de telles institutions; l'estime générale, la considération et le crédit peuvent en tenir lieu; enfin, le public, qui y est souverain, connaît assez ceux qu'il estime. Mais dans une monarchie, il faut que l'estime du monarque, qui représente la personne publique, soit rendue visible au moyen d'un symbole extérieur, d'une décoration, qui la manifeste aux yeux de tous; et que le public, qui n'est pas républicain, apprenne de la sorte qui a bien mérité de l'Etat. On ne peut pas douter que le desir d'obtenir ces distinctions, n'ait souvent porté à des actions très-louables et très-utiles. On a dit que c'étaient les récompenses les moins chères. Mais c'est précisément parce qu'elles

ne sont point pécuniaires, qu'elles sont d'un ordre plus élevé que l'intérêt pécuniaire. La matière de ces récompenses est l'honneur, c'est pourquoi elles excitent à l'honneur, et en maintiennent le sentiment. Ainsi les croisades qui ont donné lieu à ces institutions, offrent en elles un résultat précieux pour nos monarchies modernes, et pour l'ordre politique actuel.

Revenons aux anciens ordres de chevalerie. Leur existence politique ne fut pas la même dans tous les temps et dans tous les lieux, mais elle fut souvent d'une assez grande importance. Ces ordres ne furent pas seulement des corps militaires, riches et puissans, il était encore dans leur essence d'exister indépendans de l'autorité des souverains et de la puissance civile. Ils ne devaient dépendre que des papes, qui avaient le droit reconnu de les confirmer. Encore cette dépendance était-elle plus illusoire que réelle; car le saint-siége manquait de moyens d'exécution contre ces grands corps armés. Ils formaient donc partout une corporation indépendante dans

l'Etat, corporation qui lui fut souvent dangereuse. Le royaume de Jérusalem ne tarda pas à l'éprouver. Les ordres de chevalerie en étaient les vrais appuis; ils formaient une sorte d'armée permanente, sans laquelle ce royaume n'aurait pu se soutenir contre des voisins toujours sur pied. Mais il suffit de parcourir son histoire pour voir combien les rois de Jérusalem furent contraints de payer cher cet appui. Dans les États d'Europe, hors ceux où ils jouèrent le rôle de conquérans, leurs membres étaient trop épars pour qu'ils pussent se rendre redoutables aux princes par la force ouverte; cependant, sans employer ce moyen violent, combien d'autres n'étaient pas à la disposition de tels corps? De quel secours ne pouvaient-ils pas être aux papes dans l'accomplissement de leurs projets, puisqu'ils avaient avec eux un intérêt commun, celui de s'opposer à l'accroissement de l'autorité des souverains? Nous en voyons un exemple dans la conduite des Templiers, et dans les événemens qui ont amené leur destruction. Quelques motifs

qu'on prête dans cette affaire à *Philippe le-Bél*, ils se réduisent tous à ce point ; que *Philippe* regardait cet ordre comme une opposition organisée contre lui, et prête à s'opposer à l'exécution de ses projets quels qu'ils aient pu être ; soit d'humilier les papes, soit de s'enrichir par l'altération des monnaies, soit enfin de rendre son autorité absolue (1).

Les ordres de chevalerie, qui purent donner des inquiétudes aux princes tant qu'ils restèrent indépendans, leur devinrent très-utiles quand ils reconnurent leur autorité. Dès le temps de *Frédéric II*, ce prince sut tirer un très-bon parti de la valeur des

(1) Le dernier écrivain qui ait fait des recherches critiques sur l'histoire des Templiers, M. *Grouvelle*, hasarde la conjecture, que ces chevaliers visaient peut-être à se former en France une souveraineté indépendante. Ce soupçon paraît dénué de fondement historique, et prouve seulement de quoi on a pu croire les Templiers capables. Que hors de France, à l'exemple des chevaliers de Malthe et de l'ordre Teutonique, ils aient cherché à se rendre souverains de quelque coin de terre qu'ils auraient conquis, c'est en quoi on ne peut douter de leur bonne volonté.

impulsion, son ancienne existence, pour en prendre une toute nouvelle et toute différente. Dès-lors, au lieu d'être une réunion de petits souverains et de petits tyrans, vassaux souvent rebelles, maîtres toujours durs, quelquefois faisant le métier de brigands, désolant le pays, enfin aussi redoutables à la royauté qu'au commerce, à l'agriculture et à toute bonne police, la noblesse va devenir un des ordres de l'état, un corps de citoyens, de sujets, les premiers près du trône à qui ils ne feront plus ombrage, et placés en face de ce tiers-état dont les membres ne seront plus leurs serfs, et qui partagera avec eux les soins de la commune patrie. Dans cette nouvelle manière d'exister, la noblesse retiendra ce développement d'esprit chevaleresque, ces noms, ces armes, ces distinctions héraldiques, enfin cette forme fixe qu'elle reçut en si grande partie par l'influence des croisades. — Il n'est pas besoin de dire combien l'existence de cette noblesse au sein de toutes nos nations européennes et son esprit particulier, ont influé sur nos

mœurs, sur nos conventions sociales, sur nos idées, notre culture et notre civilisation. Ces observations ne peuvent échapper à tout homme qui pense. Il a dû nous suffire de donner le fil qui les rattache à notre sujet.

3. *Habitans des Villes et des Campagnes.*

Bourgeoisie.

Lorsque l'historien compare l'état des villes de l'Europe occidentale avant les croisades, avec celui où il fut après ces mêmes expéditions, il s'offre à son esprit un résultat satisfaisant, sur lequel ses regards s'arrêtent avec complaisance. Quelle distance du point où se trouvaient ces villes au commencement du douzième siècle, et telles que nous les avons représentées ci-dessus, au point qu'elles avaient atteint dès le commencement du quatorzième! Une nouvelle vie était venue les animer; leur enceinte agrandie, leurs édifices embellis ne renfermaient plus un vil troupeau

d'esclaves, d'affranchis, d'hommes demi-libres; elles étaient habitées par une bourgeoisie qui avait ses droits; grand corps formé de la réunion de plusieurs corps particuliers, de communautés, de jurandes; où régnait un esprit convenable à ce corps, esprit de liberté, non de licence, qui rapprochait le peuple du trône, et ne l'armait que contre les petits tyrans, ennemis de ses droits et de son existence civile.

Cet établissement des communes et des corps de bourgeoisie, nous paraît être, tout bien examiné, l'amélioration la plus importante que l'Europe ait due aux croisades. De là date l'affaiblissement graduel du système féodal et le déclin de la noblesse, suite nécessaire de cet affaiblissement. Sur ses ruines s'organisa lentement, mais constamment, cette masse nationale, qui devait fonder un ordre de choses plus humain pour tous, et mettre la vraie dignité de l'homme à la place de l'orgueil des castes. Cette révolution lente, qui à peine de nos jours achève de se consommer

dans une partie de l'Europe, et qui se prépare dans le reste, ne s'effectua point sans chocs et sans résistances. Elle a été la source de grands événemens qui ont marqué tous les siècles écoulés jusqu'à nous. Deux élémens tout-à-fait contraires ont fermenté depuis cette époque dans le sein des Etats européens; une noblesse féodale, et une bourgeoisie libre. L'existence de la première n'était point compatible avec celle de la seconde; et celle-ci ne pouvait naître et s'élever qu'aux dépens de l'autre. Quel sujet donc de s'étonner s'il en est résulté ces frottemens et ces oppositions réciproques, que l'histoire nous retrace? Mais depuis que le nouvel ordre de citoyens, qui, dès l'abord, eut pour lui le grand nombre, ensuite l'activité, l'industrie, les richesses et les lumières, se fut élevé, le sort de nos états modernes fut intimement et presque uniquement lié au sien.

Les communes furent donc la nouvelle manière d'exister des villes, en tant qu'elles commencèrent à se soustraire à l'autorité tyrannique des seigneurs, et même à en

secouer tout-à-fait le joug. Leurs droits et libertés furent des concessions qu'elles obtinrent à titre de *priviléges;* le but de ces priviléges était la garantie de la liberté individuelle, par l'extinction de toutes les nuances de la servitude; la faculté pour chacun de disposer librement de sa propriété; l'assurance de n'être pas imposé arbitrairement; sur-tout le droit de choisir dans la commune même ses juges et ses magistrats (1). Bientôt ce dernier droit, en effet si précieux et si important, fut celui qui caractérisa particulièrement les communes (2). Ces affranchissemens et priviléges ne s'accordèrent pas en tous lieux en même temps, et d'un commun accord; ils furent en conséquence très-différens dans les différentes communes. « Les habi-

(1) Voyez le *Glossaire* de *Du Cange*, au mot *Communia.*

(2) Sur ce qui regarde l'établissement et les progrès des communes, on doit consulter sur-tout l'excellent morceau qui tient lieu de préface au t. xi du *Recueil des Ordonnances* de M. *de Brequigny;* et le disc. xx du t. xvi de l'ouvrage déjà cité de M. *Moreau*, qui a puisé dans le précédent.

» tans d'une ville, dit l'abbé *de Mably* (1), » suivant qu'ils furent plus habiles ou eu- » rent affaire à des seigneurs plus humains » ou plus intelligens, obtinrent des chartes » plus avantageuses. Dans quelques villes on » fixa les redevances et les tailles que chaque » habitant payerait désormais à son sei- » gneur. Dans d'autres, on convint qu'elles » n'excéderaient jamais une certaine somme » qui fut réglée. On détermina les cas particu- » liers dans lesquels on pourrait demander » aux nouvelles communautés des aides ou » subsides extraordinaires. Quelques-unes ob- » tinrent le privilége de ne point suivre le sei- » gneur à la guerre; d'autres de ne marcher » que quand il commanderait ses forces en » personne, et presque toutes de ne le suivre » qu'à une distance telle que les hommes com- » mandés pour l'arrière-ban, pussent reve- » nir le soir même dans leur maison. — » Les villes devinrent, en quelque sorte, » de petites républiques » (continue l'abbé

(1) *Observations sur l'Histoire de France*, liv. III, chap. VII.

de Mably, qu'il faut citer en cet endroit, parce qu'il est impossible de dire mieux ni plus juste); « dans les unes les bourgeois » choisissaient eux-mêmes un certain nom- » bre d'habitans pour gérer les affaires de » la communauté; dans d'autres, le prévôt » ou le juge du seigneur nommait ces offi- » ciers, connus sous les noms de maires, » de consuls ou d'échevins. Ici les officiers » en place désignaient eux-mêmes leurs » successeurs; ailleurs ils présentaient seu- » lement à leur seigneur plusieurs candi- » dats, parmi lesquels il élisait ceux qui » lui étaient les plus agréables. Ces magis- » trats municipaux ne jouissaient pas par- » tout des mêmes prérogatives; les uns fai- » saient seuls les rôles des tailles et des dif- » férentes impositions; les autres y procé- » daient conjointement avec les officiers de » justice du seigneur. Ici ils étaient juges, » quant au civil et au criminel, de tous » les bourgeois de leur communauté; là, » ils ne servaient que d'assesseurs au pré- » vôt, ou n'avaient même que le droit » d'assister à l'instruction des procès. Mais

» ils conféraient par-tout le droit de bour-
» geoisie à ceux qui venaient s'établir dans
» leur ville, recevaient le serment que
» chaque bourgeois prêtait à la commune,
» et gardaient le sceau dont elle scellait
» ses actes (1). — Les bourgeois se parta-
» gèrent en compagnies de milice, formè-
» rent des corps réguliers, se disciplinèrent
» sous des chefs qu'ils avaient choisis, furent
» les maîtres des fortifications de leur ville,
» et se gardèrent eux-mêmes ». — En effet, qu'eût été, sur-tout dans ce temps, une liberté qu'on n'aurait pu soutenir par la force des armes contre la violence et le manque de foi des seigneurs ?

S'il y eut beaucoup de différences dans ces priviléges, il n'y en eut pas moins dans les voies par lesquelles les villes parvinrent à les obtenir. La plus usitée fut la composition pécuniaire. Plus les besoins des seigneurs se multipliaient, plus leurs dépenses s'élevaient au-delà de leurs revenus, et plus

(1) Le droit de sceau fut regardé en conséquence comme une prérogative essentielle des communes. Voy. *Du Cange*, à l'endroit cité ci-dessus.

aussi ils se montraient disposés à vendre des priviléges à leurs vassaux. Il est évident que les entreprises lointaines de Terre-Sainte étaient l'occasion des plus grands besoins d'argent pour les seigneurs ; et si les trésors du prince, sur-tout ceux du clergé, furent d'une si grande ressource dans ces occasions, la modeste fortune des bourgeois participa aussi, autant qu'il fut possible, aux avantages qu'offraient les circonstances. Il est naturel de penser qu'en pareil cas les acquéreurs cherchèrent à en tirer parti, et à se faire accorder les meilleures conditions possibles. La liberté naît souvent de l'excès de la tyrannie. Ce fut l'oppression des seigneurs laïques et ecclésiastiques sous laquelle gémissaient les villes, qui leur suggéra la volonté d'améliorer leur sort dès qu'elles le purent. Plusieurs même éveillées par l'exemple des autres, s'affranchirent de leur propre mouvement; et ne demandèrent qu'après coup la confirmation de ces priviléges qu'elles s'étaient elles-mêmes donnés (1).

(1) *Mably* a prouvé ceci de plusieurs villes, comme

Nous avons remarqué que cet esprit de liberté se développa d'abord, et même avant les croisades, dans les villes de Lombardie. La richesse produite par le commerce et la vivacité du caractère national lui donnèrent une grande énergie. Les communes de l'Italie purent même tendre à une indépendance entière, qu'il leur fut aisé d'obtenir, étant soutenues de la protection des papes contre la faible domination des empereurs (1). Dès-lors l'Italie sembla devoir devenir une seconde Grèce, où la liberté, le commerce, le luxe, les arts et les sciences devaient renaître de concert. Plu-

---

Beauvais et autres, dans les *Remarques et Preuves* du liv. III de ses *Observations*.

(1) Jusqu'ici l'auteur qu'on a dû principalement consulter sur le régime municipal des villes d'Italie, sa naissance et ses progrès, était *Muratori*, dans cinq Dissertations (45 à 50) du t. IX de ses Œuvres. Le nouvel ouvrage de M. *Simonde Simondi*, de Genève (*Histoire des Républiques italiennes du moyen âge*), écrit, sinon avec plus d'érudition et d'exactitude, du moins avec plus d'esprit et de talent, que les Dissertations de *Muratori*, rend celles-ci à-peu-près superflues à l'avenir.

sieurs obstacles nuisirent à l'accomplissement entier de cette belle destinée; le défaut d'un intérêt général et constant; la jalousie des villes entre elles; les trop célèbres factions des *Guelfes* et des *Gibelins*, entre lesquelles se partagèrent sur-tout les familles nobles établies dans les villes. On peut juger de ce que serait devenue l'Italie supérieure sans ces funestes divisions, par ce qu'elle devint, en effet, malgré ces causes de désolation.

C'est une opinion assez établie que les villes de France se formèrent en communes à l'instar de celles d'Italie. Ce point d'histoire néanmoins paraît encore douteux. Il est vrai que les immunités des villes commencèrent plus tard en France qu'en Italie; mais elles parurent d'abord dans le nord de la France, vers la Picardie. L'exemple de quelques villes d'Italie ne pouvait guère étendre son influence si loin. D'ailleurs on n'en remarque nulle trace dans l'affranchissement de ces communes. Peut-être celles d'Italie influèrent-elles davantage sur les villes méridionales de la France,

lorsque plus tard celles-ci acquirent les mêmes libertés. Quoi qu'il en soit, ce furent les villes situées dans les domaines royaux ou dans les anciens domaines Capétiens réunis à la Couronne, qui les premières obtinrent des chartes de communes et des priviléges; et c'est sous le règne de *Louis-le-Gros*, de 1108 à 1137, que ces changemens commencèrent à s'opérer. Noyon, Laon et Amiens paraissent avoir été les premières villes qui jouirent de ces priviléges. A Noyon, ce furent les vexations de quelques seigneurs, possessionnés dans les environs de la ville, qui donnèrent lieu à une association entre le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, pour la défense commune; association qui, provoquée d'abord par l'évêque, fut ensuite sanctionnée par le Roi. On voit déjà ici des nobles et des ecclésiastiques établis dans les villes, qui n'étaient presque peuplées autrefois que de serfs ou d'affranchis; on les y voit faire cause commune avec la bourgeoisie, qui commençait à devenir riche et puissante. A Laon, ce fut, au contraire, contre

l'évêque que la bourgeoisie se réunit; pendant l'absence de ce prélat, elle forma une ligue, d'où résulta une guerre civile dont les ravages durèrent plusieurs années; après quoi la ville obtint du Roi, en 1128, moyennant une somme d'argent, la confirmation de ses immunités (1). Durant ces troubles Amiens obtint aussi sa constitution municipale, mais non sans résistance et sans débats; ce fut en 1113, que l'évêque et les bourgeois réunis secouèrent le joug de leur vicomte (2).

Le même esprit ne tarda point à se répandre dans le reste de la France, et passa des villes du domaine royal à celles qui étaient situées dans les possessions des grands vassaux. Quand ces affranchissemens furent

(1) Ces faits se trouvent tout au long dans les Discours XIX et XX de M. *Moreau*, sur l'*Hist. de France*, t. XV et XVI. Par la charte dressée à cette occasion (*institutio pacis*), le Roi reconnaît la commune de Laon, lui assure le droit d'être gouvernée par un maire et des jurés; et détermine les fonctions et devoirs de ces officiers municipaux. *Moreau* donne une analyse de cette charte, dans son vingtième Discours, p. 349 *et suiv.*

(2) Voyez l'*Histoire d'Amiens*, par *Daire*, p. 58.

devenus communs, on s'accoutuma à les regarder comme étant de droit. Les historiens ont recueilli les actes originaux de l'établissement de quatre-vingt-dix-huit communes (1), qui reçurent leurs immunités dans le douzième et le treizième siècle. Vers la fin du treizième, toutes les villes de France étaient organisées en communes. Il serait inutile d'en citer ici des exemples choisis parmi la foule. Ces détails se trouvent dans les nombreuses histoires particulières des villes de France. En général, l'excès de l'oppression fut par-tout le principe moteur du côté des villes, comme le besoin d'argent fut le motif qui détermina les Rois et les grands à concéder des chartes de commune. Ces concessions eurent des formes très-diverses; mais le point essentiel dans toutes était que les seigneurs, en les accordant, reconnaissaient la bourgeoisie des villes comme un corps, qu'ils entraient en négociation, et con-

(1) Voyez le *Glossaire* de *Du Cange*, au mot *Communia*; et le t. XI du *Recueil des Ordonnances*, etc. par *Bréquigny*.

cluaient avec elles des traités, que le Roi ratifiait en qualité de suzerain. L'esprit de corporation, lorsqu'une fois il s'établit, gagne et se répand facilement; il offre des avantages réels, et il flatte la vanité, surtout quand il conduit à des distinctions et à des places. Dans les temps d'anarchie et d'oppression sur-tout, le besoin de s'unir et de se soutenir réciproquement devient plus sensible. L'individu opprimé est trop faible pour se protéger lui-même; il cherche de l'appui dans une association, et dès qu'il en est membre, il croit ses propres forces accrues. Voilà la raison pour laquelle tout se formait en corporation dans le moyen âge; et cette forme s'étendit même à des institutions qui, dans nos idées actuelles, n'en étaient pas susceptibles. L'irrésistible tendance des nations vers l'ordre et le repos, l'impossibilité de trouver ailleurs de la protection, voilà ce qui les engageait à multiplier ainsi les corps particuliers; c'était l'aurore d'un meilleur ordre de choses. Qu'importe que les peuples oubliassent quelquefois que les mêmes moyens ne

conviennent pas à tous les temps et à tous les lieux? dans quel siècle les nations et leurs chefs n'ont-ils pas paru oublier cette vérité?

Les villes d'Allemagne participèrent aussi bien qu'un peu plus tard, à cette régénération. Comme les premières qui s'affranchirent furent celles qui sont situées le long du Rhin, l'impulsion semble leur être venue plutôt de France que d'Italie. Ce dernier pays exerça plus d'influence sur les villes d'Allemagne (sur-tout dans la partie méridionale) quand la communication devint plus fréquente par le commerce, comme nous le ferons voir ci-après, dans la seconde partie. Déjà les villes du Rhin avaient élevé leur tête durant les troubles du règne de *Henri IV*, et avaient étonné l'empire par la généreuse hardiesse qu'elles montrèrent en se déclarant pour ce prince (1). Elles obtinrent de bonne heure des chartes d'immunités; et Spire

(1) Voyez entre autres, sur la conduite que tint la ville de Worms, la *Chronique* de *Lambert*, d'Aschafenbourg, à l'an 1073.

fut, selon toutes les apparences, la première ville à qui, en 1111, l'empereur *Henri V* donna un double privilége; par l'un de ces priviléges, les habitans non libres de la ville, sans doute gens de métier pour la plupart, furent élevés à la condition de bourgeois libres; par l'autre, l'empereur abolit certains droits d'aubaine et de succession fiscale, assurant par-là l'exercice de la jurisdiction communale, et en même temps la libre disposition des propriétés particulières (1). Les villes d'Allemagne n'éprouvèrent pas autant de difficultés pour assurer leur indépendance, elles n'eurent pas des chocs aussi violens à soutenir que les villes de Lombardie; mais aussi ne pu-

(1) On trouve l'un et l'autre de ces titres dans la *Chronique de Spire*, par *Lehmann*, p. 350 et 351. En général, c'est dans les annales des villes particulières qu'il faut rechercher ce qui ne peut être qu'indiqué ici. Cette partie de l'histoire d'Allemagne offre, il est vrai, beaucoup de lacunes. L'une des plus importantes vient d'être remplie par la bonne *Histoire* de la ville de Francfort-sur-le-Mein, que vient de publier (1807) M. *Kirchner*. Selon lui (voy. p. 102), c'est en 1229 que Francfort fut délivrée du prévôt impérial qui y résidait.

rent-elles s'élever rapidement comme celles-ci à un haut point de prospérité et de puissance. D'un côté, les empereurs, soit par politique pour les soustraire à l'obéissance des grands vassaux, soit par besoin d'argent, furent toujours très-libéraux de priviléges envers elles. Mais d'un autre côté, comme elles étaient en moins grand nombre et dispersées sur une vaste étendue de pays, il y eut nécessairement entre elles moins d'accord et d'union; leur position au milieu des terres, loin des riches ports de la Méditerranée, par où se faisait alors le commerce du Levant, et pour ainsi dire celui du monde entier, furent encore des obstacles qui retardèrent leur accroissement. Aussi ne les voit-on fleurir qu'après les croisades, et long-temps après les cités italiennes.

Ce furent l'établissement et l'affermissement des communes, qui produisirent à la longue un changement total dans la civilisation de l'Europe, et qui y mirent fin au moyen âge et au régime de la féodalité dégénérée. De la bourgeoisie des villes naquit bientôt

un tiers-état, qui devait constituer nos nations modernes dans le sens politique de ce mot. Les Rois qui, auparavant n'avaient que des vassaux ou des esclaves, commencèrent à avoir des sujets, à commander à des hommes, à devenir les pères d'une grande famille. En France sur-tout, les Monarques aperçurent ce qu'ils avaient à gagner à ce nouvel état des choses. Les villes devenues libres se jetèrent dans leurs bras pour y trouver un appui contre les seigneurs, qui, après leur avoir vendu leur liberté dans des momens de gêne et de besoins, étaient rarement d'humeur à tenir leur parole, quand ces momens étaient passés. Les villes, qui n'étaient pas toujours assez fortes pour maintenir contre eux les droits acquis, avaient besoin d'une garantie, qu'elles trouvaient dans les Rois; loin de voir en eux des tyrans, elles n'y voyaient donc que des protecteurs et de légitimes souverains. Par-là même s'accomplissait la soumission des grands vassaux, forcés de reconnaître dans le prince un juge suprême entre eux et les communes. De là il

résulta bientôt que celles-ci se rangèrent tout-à-fait sous l'autorité protectrice des Rois, et secouèrent définitivement le joug des seigneurs. On sent tout ce que la politique du trône dut trouver d'avantages à cette marche des événemens.

Un grand nombre de villes d'Allemagne, et même des villages, soutinrent leur indépendance, et contre leurs tyrans féodaux, et contre les Empereurs; elles restèrent *villes libres*, petites républiques long-temps heureuses et fortunées. Mais dans toutes les communes de l'Europe (1), l'affranchissement de la bourgeoisie amena bientôt une amélioration dans les lois et les usages judiciaires. La vie et l'honneur des individus ayant acquis une plus haute importance depuis que de serfs ils étaient devenus libres, les

(1) Quant à l'Angleterre, où, par la suite, les communes sont devenues si puissantes, mais par des événemens tout-à-fait étrangers aux croisades, ces guerres saintes ne paraissent nullement y avoir provoqué ni favorisé l'établissement d'une bourgeoisie libre. A cette époque, ainsi que nous l'avons dit, le gouvernement féodal exerçait toute sa rigueur en Angleterre.

meurtres, les violences et les outrages ne se rachetèrent plus à prix d'argent; l'atrocité des combats judiciaires, des prétendus *jugemens de Dieu*, parut peu à peu dans tout son jour, et une meilleure législation prit la place des usages barbares de la féodalité.

Telle fut l'influence, tant immédiate que médiate, qu'exercèrent les croisades sur l'état des villes. Aux effets produits immédiatement par ces expéditions appartient l'éloignement, souvent prolongé, et quelquefois la mort de leurs seigneurs. Joint à cela, que parmi les milliers de nobles qui couraient à la Palestine, se trouvaient, en général, les têtes les plus ardentes et les plus dangereuses. Ils laissaient à leur place des officiers dans les villes; mais ceux-ci n'avaient ni la considération, ni le pouvoir de leurs maîtres; on put respirer sous leur joug; les vexations qu'ils se permettaient n'avaient d'autre effet que de réveiller plus puissamment le desir de s'en délivrer, et l'on réclamait contre eux avec moins de réserve et d'ap-

préhension la protection de la commune. Le temps que dura la seconde croisade, tandis que *Louis VII*, qui y prit part en personne, laissa la régence du royaume à l'abbé *Suger*, fut marqué par la formation de communautés municipales dans une foule de villes de France. On sait combien cette partie de la civilisation avança aussi sous *Philippe-Auguste* et sous *Louis IX* (1); et quels égards cet excellent prince montra dans toute sa législation pour l'ordre de la bourgeoisie.

Les croisades eurent d'autres effets médiats qui favorisèrent aussi l'établissement des communes, et contribuèrent à les consolider. Par exemple, les bourgeois devenus plus riches sentirent mieux le prix de la propriété, et le besoin de se l'assurer légalement; l'accroissement de leurs richesses leur fournit en même temps les moyens d'acquérir de nouveaux priviléges. Or, cette aisance procédait du nouvel essor imprimé

(1) Il se trouve beaucoup de chartes d'immunités accordées par ces princes, dans le t. XII du *Recueil des Ordonnances* de *Bréquigny*.

au commerce, et celui-ci était dû aux croisades. Mais cet objet important doit occuper toute la seconde partie de cet essai. Avant de nous en occuper, nous avons encore à considérer l'influence qu'exercèrent les croisades sur la position d'une classe intéressante de la société, celle des habitans de la campagne et des agriculteurs.

PAYSANS.

De tous les objets qu'embrasse la question proposée, il n'en est aucun dont la recherche soit plus difficile et plus incertaine, que l'effet produit par les croisades sur la classe des habitans de la campagne, dont le sort a été si avilissant et si dur pendant le moyen âge; et peut-être est-ce cependant l'objet sur lequel on attend le plus d'éclaircissemens, sur lequel l'humanité desire le plus d'obtenir des lumières consolantes.

En général, et sans en rapporter d'autres preuves particulières que la considération des faits connus, on peut dire que l'absence

des tyrans dut être au moins un soulagement momentané pour les opprimés. C'était dans les guerres continuelles de seigneur à seigneur que le paysan, toujours serf et malheureux, était plus malheureux encore et plus vexé. La guerre était alors un brigandage. On brûlait les chaumières, on pillait, on égorgeait sans bornes ni mesure. Des milliers de bras armés étaient employés sans relâche à ces dévastations sur le sol de l'Europe; le tumulte était universel; on n'entendait de toutes parts que le bruit des armes, les cris de la terreur et du désespoir. Enfin une inspiration inattendue et subite, arrête à-la-fois tous ces bras armés, et les entraîne au loin vers l'Orient. « Tout-à-coup la terre entière se » tut », dit *Othon de Frisingue*, historien contemporain (1). La *paix de Dieu* n'avait jamais pu produire un calme qui approchât de celui qui suivit le départ des croisés. Nous avons vu comment l'Eglise, les Rois,

(1) Au chapitre XXIX de ses *Gesta Frid. imp.* l. I. On faisait même un crime à quiconque était resté en Europe, de paraître publiquement avec des armes.

les villes, tirèrent parti, chacun suivant leurs vues, de cette absence de leurs communs adversaires. On dut aussi respirer plus librement dans les campagnes. Nous ne voyons pas, au reste, que l'Eglise ni les Rois se soient fort occupés à cette époque d'améliorer le sort des paysans; mais les bourgeois des villes, quand ils parvinrent à la jurisdiction municipale, étant plus rapprochés d'eux, les protégèrent quelquefois. C'est ici le champ des conjectures les plus vagues. Nulle chronique, nulles chartes écrites n'y offrent un fil conducteur. Qu'osera donc affirmer l'historien sur un point qui lui présente si peu de certitude; où les critiques les plus laborieux et les plus habiles n'ont trouvé que doutes et qu'obscurités (1)?

C'est cependant une opinion assez généralement adoptée, que l'abolition de la servitude et la naissance d'un ordre de cultivateurs libres, fut un résultat des croi-

(1) Voyez ce qu'en dit *Pottgeisser* (*De statu servorum*, p. 157.); et *J. H. Bœhmer* (*De variâ jurium innovatione per exped. cruc. signat.* p. 35, not. *dd.*)

sades. Cependant nous cherchons en vain quels titres ont pu accréditer cette opinion, et lui donner une telle consistance. Presque tous les historiens se taisent sur cette classe des habitans de la campagne; elle était, il est vrai, la plus nombreuse; mais elle était la dernière, et tellement nulle en politique qu'elle échappait à leur attention. S'ils en font mention, ce n'est que par rencontre et en peu de mots. Tels sont les seuls documens, les seules preuves dont on puisse s'autoriser sur un objet aussi vaste, aussi compliqué, aussi important. Il n'est d'ailleurs aucun ordre de la société chez lequel les changemens amenés par le temps soient plus lents, plus obscurs, plus difficiles à suivre. On sait, en effet, que quelques tentatives faites au moyen âge par les paysans pour recouvrer leurs droits à force ouverte, demeurèrent constamment sans succès. Ainsi la plupart de ces changemens sont restés, dans leur marche graduelle, inconnus aux annalistes, qui ne les ont apperçus que lorsqu'ils étaient consommés depuis un long espace de temps, et qu'il était

devenu impossible de remonter à leur origine.

Ce que nous savons de plus certain, c'est que l'affranchissement des paysans en Europe, et l'amélioration successive de la condition de cette classe d'hommes, furent les résultats de causes très-diverses et très-nombreuses. Nous devons même dire que ni l'humanité, ni la générosité des seigneurs ne furent guère au nombre de ces causes; et que quand il leur arriva d'accorder quelque allégement ou quelque liberté à leurs serfs, ils ne s'y résolurent que contraints par la nécessité, ou entraînés par leur propre intérêt. — Dans les lieux même où la servitude fut abolie, combien ne varièrent pas les conditions et les charges de cet affranchissement, les redevances et les usages qui furent conservés, et qui étaient des restes de la servitude? Et quelle distance infinie de cette abolition ainsi limitée, à l'établissement d'un ordre libre de cultivateurs, jouissant d'une activité politique? Que l'on ne se hâte donc pas de conclure de l'une à l'autre de ces manières

d'être. Il y a loin d'un simple affranchissement à l'égalité des droits civils. Depuis que cette égalité est devenue un des axiômes fondamentaux de la législation de notre siècle, ces nuances entre les diverses conditions disparaissent et disparaîtront chaque jour davantage, et avec elles le souvenir des anciennes institutions. De-là naît une certaine obscurité dont restera couverte l'histoire de nos sociétés européennes, parce qu'il nous manque un tableau circonstancié, un cadastre, pour ainsi dire, de la condition locale du peuple des campagnes dans tous les pays, dans toutes les provinces et toutes les seigneuries. A peine savons-nous avec précision aujourd'hui quel était l'état des paysans dans tous les lieux de la France avant la révolution; l'étude de ce seul point en Allemagne exigerait un travail interminable. Ce qui nous est difficile de nos jours, comment pouvons-nous l'attendre du moyen âge?

Ces observations doivent suffire pour démontrer qu'une exposition historique et fondée en preuves, de l'influence des croi-

sades sur le sort des habitans de la campagne, est un problème absolument impossible à résoudre; et que cette impossibilité durera tant que de nouvelles sources, jusqu'ici cachées, et qui le resteront sans doute à jamais, ne s'ouvriront pas aux recherches de l'histoire. Après avoir péniblement compulsé tous les recueils, il faut se résigner à rester dans une ignorance presque entière sur ce point, comme sur tant d'autres parties de l'histoire du moyen âge. Nous ne pouvons donc faire mieux que de passer en revue ce qu'on sait, ou ce qu'on croit savoir, de l'état des paysans européens durant le douzième ou le treizième siècle; d'en noter autant que faire se pourra les variations; et enfin d'observer quel fut encore l'état de cette même classe dans les principaux pays de l'Europe, long-temps après les croisades, afin de conjecturer ce qu'elles ont pu produire à cet égard.

On peut penser, avec raison, que les écrivains du temps se sont livrés à quelque exagération quand ils ont parlé de ces innombrables troupes d'hommes du peu-

ple, qui se portèrent à la première croisade, et à quelques-unes des suivantes. Cependant on ne peut douter qu'un très-grand mouvement n'ait eu lieu à cette occasion, et à diverses reprises, parmi la masse des nations. Les papes mirent en jeu de puissans ressorts pour entraîner les habitans des campagnes. Il fut ordonné que l'on ne pourrait empêcher aucun chrétien, dans quelque condition qu'il fût né, de prendre la croix, et de partir pour la Terre-Sainte. C'était briser d'un seul coup les liens qui attachaient le serf, l'homme de main-morte à la glèbe, à la terre de son seigneur (1). Quelque avili que soit l'esclave, par l'effet de l'esclavage même, il couve toujours au fond de son ame une étincelle de feu de la liberté; étincelle rarement capable d'allumer la flamme pure qui échauffe le cœur

(1) Voyez la Dissert. déjà citée de *J. H. Bœhmer*, p. 33, et la *Chronique* de *Conrard de Botho*, dans le t. III du recueil de *Leibnitz*, *Script. Brunsw.* p. 227. « Les paysans, dit ce dernier, abandonnaient leur charrue » en plein champ, les pâtres leur troupeau; et les valets, » les servantes s'enfuyaient de chez leurs maîtres ».

du citoyen, mais qui peut, lorsqu'elle vient à s'animer, et à s'attacher à tant de matériaux et de substances inflammables, produire un redoutable incendie. Le desir si naturel de se soustraire à l'oppression, l'espoir de biens à acquérir dans les pays lointains, l'amour de la nouveauté, la religion enfin, étaient, pour tant de malheureux, assez de motifs de prendre la croix, et de s'enrôler dans ces hordes que nous voyons du sein de l'Europe rouler comme des torrens vers l'Asie.

Mais bien que ces paysans, devenus soldats de l'église, eussent acquis leur affranchissement individuel, il n'en put résulter l'établissement d'une classe de paysans libres. Tous les historiens conviennent que de cette multitude d'hommes qui partirent pour la Palestine, un très-petit nombre revirent leur patrie. La plupart périrent de misère, de fatigue, d'excès, et sur-tout furent moissonnés par le cimetère sarrasin, auquel la fuite ne pouvait dérober cette infanterie mal armée, et plus mal disciplinée. Parmi ceux qui revinrent, combien

peu se trouvèrent propres ou disposés aux travaux de l'agriculture, accoutumés qu'ils étaient à la vie oisive et dissolue des camps? Et ceux même qui auraient voulu embrasser la vie libre et sédentaire de cultivateur, où eussent-ils trouvé un capital pour l'acquisition d'un champ, et des outils du labourage? On peut donc présumer que la plupart reprirent leurs fers, et engagèrent derechef leur liberté, pour s'assurer une subsistance.

Si, de la sorte, les croisades n'ont procuré la liberté qu'à un bien petit nombre de paysans qui y prirent part, elles donnèrent néanmoins occasion à l'affranchissement de quelques autres, et à l'établissement de diverses colonies de cultivateurs libres, par l'excessive dépopulation qu'elles causèrent dans certains pays (1). Les seigneurs n'y trouvant, à leur retour, personne

(1) Quelques provinces furent si épuisées, dit l'abbé de Clairvaux, que, sur sept femmes, il s'y trouvait à peine un homme, dont elles se disputaient la possession. (Voyez *Witechind. Corbei. ap. Meibom. Script. rer. germ.* t. 1, p. 642, 644.)

pour faire valoir leurs biens, devenus des déserts, il leur fallut composer avec les gens qui se présentèrent, avec des serfs échappés de provinces plus peuplées (1). Les seigneurs traitant avec ces nouveaux venus, reconnaissaient par cela même leur indépendance; car un contrat suppose liberté dans le contractant. Ceux-ci acquéraient une portion de terre en propriété, à charge de cens, de redevances, ou de corvées, suivant les conditions du traité. C'est à cette époque que se rapporte l'origine d'une foule de droits seigneuriaux.

Ce que nous venons de dire eut lieu surtout dans le nord et la partie mitoyenne de l'Allemagne, et dans les provinces voisines du Rhin, où le défaut d'hommes se fit sentir plus qu'en aucune autre contrée de l'Europe. Les croisades d'Orient en furent cause en partie; mais une autre raison vint s'y joindre; ce furent les guerres

(1) D'autres seigneurs furent contraints à traiter avec leurs serfs mêmes, et à leur accorder quelque allègement, pour les empêcher de s'évader et d'aller chercher fortune ailleurs.

cruelles, longues et dévastatrices des Allemands contre les hordes slaves, vendes, obotrites et autres, qui avaient fondu sur les provinces situées à l'est de l'Allemagne, et qui redoublaient d'efforts pour en envahir le reste. Comme ces peuples étaient ce qu'on appelait alors païens, la guerre contre eux était aussi réputée une croisade. C'est sous *Albert-l'Ours*, ou d'*Ascanie*, premier margrave de Brandebourg, et sous *Henri-le-Lion*, que ce débat coûta le plus de sang, et que plusieurs de ces peuples slaves, après d'immenses pertes, furent repoussés à l'est de la Germanie (1).

(1) Il s'offre ici une remarque à laquelle nous ne pouvons refuser quelques lignes. L'Europe, dans son plus ancien état connu, était occupée par des Celtes, des Germains et autres peuples aborigènes, ou du moins à qui l'on ne connaît pas une origine étrangère. Il nous reste assez peu de monumens de cette *première époque* de l'Europe, et la civilisation ne paraît pas y avoir été bien avancée. Cependant Rome croît; ses légions soumettent la meilleure partie de l'Europe, qui, à la *seconde époque*, est romaine, et commence à se civiliser. Cinq siècles après, les Romains amollis sont vaincus et subjugués jusque dans Rome par les divers peuples ger-

Alors, et durant la première moitié du douzième siècle, se présenta dans les provinces dépeuplées un phénomène remarquable; ce fut l'arrivée de bandes de paysans qui émigraient des Pays-Bas, des embouchures de l'Escaut, de la Meuse, du Rhin, pour venir fonder des colonies dans la Basse-Allemagne. Des révolutions arri-

---

mains, qu'ils n'avaient jamais soumis entièrement; *troisième époque*, l'Europe germaine. Cette époque dure encore, et l'on sait à quel haut degré de civilisation l'Europe est parvenue en cet état. Il a tenu à peu de chose qu'une *quatrième époque* n'ait eu lieu, quand toutes ces hordes slaves, ou scythes, se sont précipitées avec furie vers l'Occident. L'Europe fût devenue *scythe*, et l'on aurait eu un nouveau débordement de barbares, qui auraient renversé ce qu'on avait déjà réédifié, qui auraient fait, on n'en peut douter, pis que les premiers, et auraient reculé encore de plusieurs siècles le progrès de la raison et de la culture sociale. Nous serions aujourd'hui probablement dans une sorte d'état ressemblant au moyen âge; tout serait en Europe différent de ce qu'il est, esprit, mœurs, lois, langage. C'est à l'Allemagne que nous devons d'avoir évité cette rechute. Ce sont les guerriers de la Saxe, de la Frise, de la Thuringe, de la Bavière, dont les efforts réunis ont alors sauvé l'Europe. Plus tard, l'Allemagne a encore sauvé l'Europe du joug des Turcs.

vées dans l'ordre de la nature, des inondations de l'Océan, semblables aux désastres qui ont encore signalé en Hollande les premiers jours de cette année 1808, le manque d'eau douce, et d'autres événemens pareils, les chassaient de leur pays (1). Ils trouvaient dans leurs nouvelles demeures un sol et un climat analogues à ceux de leur patrie, surtout dans les lieux bas, le long des fleuves et près de la mer (2). Ils y trouvèrent beaucoup de places libres et désertes, et ils s'y établirent. Ces colonies, appelées par les Allemands, *Hollanderies* (Hollaendereyen), s'étendirent dans la Saxe et la Thuringe, dans le Holstein, le Meklembourg, le Brandebourg, la Poméranie, et poussèrent jusqu'au-delà de la Vistule, dans la Prusse ducale; de sorte qu'une grande partie de l'Allemagne fut occupée par ces émigrans (3). Il paraît qu'ils furent d'abord

(1) *Leibnitz, Scriptor. Brunsvic.* t. 1, p. 513. (Voyez sur-tout aux ann. 1129, 1135, 1136.)

(2) Ce qu'on nomme *Marsche* dans le pays. Voyez l'histoire déjà citée de M. *Anton, de l'Œcon. rur. en Allemagne*, t. II, p. 13 *et suiv.*

(3) Les auteurs à consulter sont ici : *Lindenbrog,*

acoueillis par des évêques et autres seigneurs ecclésiastiques. Le plus ancien acte connu, passé avec eux, et qui date de l'an 1106, est de *Frédéric*, évêque de Hambourg (1). Les traités suivans furent faits sur ce modèle. Il y était stipulé que l'évêque concédait aux paysans hollandais un terrain marécageux (sans doute voisin de l'Elbe) pour eux et leurs héritiers, à condition qu'ils le

---

Scriptor. rer. german. — *Westphal, Monum. cimbrica.* — *Helmold, Chron. Slav.* I. cap. LV, LVII, LXIV, et surtout LXXXVIII. — *Strube, De Jure Villicorum.* Tout ce qui concerne ce sujet est fort bien présenté par M. *Hoche*, qui a suivi très-exactement les traces de ces émigrans, dans un ouvrage qui a paru à Halle, en 1791 (en allemand), sous le titre de *Recherches historiques sur les Colonies de Hollandais et de Flamands dans la Basse-Allemagne.* (C'est peut-être à cette époque qu'il faut rapporter l'établissement de la famille du célèbre *Copernic*, sur les bords de la Vistule. Il paraît probable qu'elle est d'origine westphalienne ou flamande, et que son nom était *Copern* ou *Cœpern.* Voyez la *Chronique de Thorn*, par *Zerneken;* et une note du livre de M. le docteur *Benzenberg*, sur la rotation diurne de la terre, imprimé à Dortmund en 1804, p. 487.)

(1) On trouve cet acte dans le recueil cité de *Lindenbrog*, *Script. rer. germ.* p. 148. L'archevêque *Adalbert*, successeur de *Frédéric*, encouragea aussi ces colons.

défricheraient, et en payeraient certains cens et rentes, et autres redevances. Ces colons obtinrent aussi le droit d'avoir leurs propres magistrats, et d'être jugés d'après leurs lois. Ils donnèrent ainsi les premiers l'exemple de cultivateurs libres et propriétaires, se gouvernant eux-mêmes; et c'était une innovation bien importante pour le temps. On vit s'introduire sur cette vaste étendue de pays, un *droit hollandais* et un *droit flamand*, d'où sans doute est venu le droit rural, connu plus tard sous le nom de *droit des métairies*. Plusieurs coutumes et dénominations dans le nord de l'Allemagne, attestent la venue de ces étrangers. En beaucoup de lieux, on y nomme encore un fermier, un *Hollandais* (1).

Les villes allemandes, dès qu'elles furent

(1) L'ancien établissement de ces colons près de Brême, porte toujours le nom de *Hollerland*. M. *Heineken* a écrit à ce sujet une savante dissertation : *Principia juris colonarii reipubl. Bremensis* (Voyez p. 11.). On y voit aussi (p. 20) que le nom de *Métayer* (Meyer) ne paraît dans les actes originaux, que depuis le quatorzième siècle. Le nom propre de *Meyer* est commun dans la Basse-Allemagne.

libres, mirent aussi beaucoup d'intérêt à l'affranchissement des gens de la campagne. Elles établirent assez généralement en principe, *que le lieu fait libre, et que la loi urbaine casse la loi champêtre* (1). L'ordre et la paix, l'industrie et l'aisance commençaient à régner dans leur sein. On ne doit donc pas s'étonner si les habitans du plat-pays qui gémissaient sous le joug du servage, s'enfuyaient, et allaient chercher un asile dans les villes. Là, ils étaient admis aux droits communs, et leur travail fournissait à leur subsistance. Les villes osèrent plus encore; et sans qu'un paysan vînt habiter dans leurs murs, elles lui accordèrent et la liberté et le droit de bourgeoisie. Cet acte de protection de la part des villes donna naissance à cette classe de bourgeois externes, qui s'appelaient *pfahlbürger;* ce qu'on a quelquefois exprimé par le nom *francs-bourgeois* (2). On conçoit aisément que ces

(1) Voyez l'histore citée, d'*Anton*, t. II, p. 31 *et suiv.*

(2) *Pfahl* (qui veut dire *pieu*, *poteau*) se prononçait suivant les diverses provinces, tantôt *pâl*, et tantôt *fal*. Trompés par la seconde de ces prononciations, les Fran-

nouveautés déplurent beaucoup aux seigneurs (1); aussi donnèrent-elles lieu à de fréquentes querelles, et à des guerres entre la noblesse et les villes. Celles-ci n'en persé-

---

çais ont fréquemment traduit ce mot *pfahlbürger*, par *faux-bourgeois* (Voyez *Du Fresne*), qu'on trouve même à son tour traduit dans le latin barbare des vieux titres par *falsus burgensis*, d'où a pu venir aussi le mot de *faubourg*. *Pfahlbürger* cependant signifiait un homme jouissant des droits de bourgeoisie, qui demeurait hors des murs de la ville, mais dans l'enceinte des poteaux qui marquaient le ressort de sa jurisdiction. Peut-être aussi, quand le paysan habitait hors de cette banlieue, marquait-on sa propriété d'un poteau, d'un *pal*, qui indiquait la protection et le droit de cité que lui avait accordé la ville. *Être sur son palier*, veut dire se sentir fort, libre, être en lieu de sûreté. Dans ce cas, on aurait tort d'écrire *pailler*, et de dériver ce mot de *paille*. Les poteaux en question s'appelaient aussi *fridseule*, colonnes de paix. (Voyez le *Glossaire* de *Schilter*, t. III, *du Trésor des Antiquités Teuton.*)

(1) En 1273, *Rodolphe de Habsbourg*, l'année même qu'il fut élevé à l'empire, témoignait encore son humeur contre cette sorte d'affranchissement : *Servilis conditionis homines, qui nullâ petitâ licentiâ, vel obtentâ, imò ipso inscio, fraudulenter et occultè ad civitates convolant, et per jura civitatum suis debitis servitiis se substrahunt, et subducunt.* (Voyez *Matériaux pour l'histoire d'Œttingen.*)

vérèrent pas moins dans leur généreuse conduite à l'égard des paysans, qu'elles affranchirent toujours davantage, à mesure qu'elles devinrent plus puissantes; ce qui donna même lieu quelquefois à des traités entre elles et les seigneurs, par où ces affranchissemens étaient limités et soumis à des conditions (1).

Quant à la France, il est d'une difficulté presque insurmontable de découvrir à quel point les croisades et les événemens qu'elles ont fait naître, ont influé sur le sort des serfs de la glèbe. On y voit un peu plus clair pour ce qui regarde les villes, parce

(1) On en trouve un exemple dans le droit de la ville de Brisac (Voyez *Schæpflini Histor. Zaring. Badens.*, ad V, 57, 58, ann. 1120.), où il est stipulé: « Que tout serf qui vient en ville, sans y avouer son » seigneur, est libre. S'il l'avoue, son seigneur peut le » réclamer sans délai; sinon, il faut que le seigneur » prouve, par le témoignage de sept proches parens, que » le serf est sien. Mais après un an et jour sans récla- » mation, le serf est libre ». C'est dans l'histoire particulière des villes les plus considérables, qu'il faut rechercher quels ont été les effets de pareilles mesures; par exemple, dans l'histoire déjà citée que M. *Kirchner* a donnée de la ville de Francfort, p. 190 *et suiv.*

que leurs priviléges furent confirmés par les rois. Par suite de cela, les lettres d'immunité furent conservées au *trésor des chartres*, dans les archives des villes, et depuis on les a publiées dans de grandes collections historiques, recueils d'ordonnances, et autres. Mais la simple manumission des serfs de la campagne était un acte privé, qui n'avait besoin ni de haute garantie, ni de formalités solennelles. Si donc il en existe des titres originaux dans les archives de quelques familles, ou de quelques villes, on ne s'est point empressé de les faire connaître. Autant qu'il nous a été possible de pénétrer dans cette matière, nous avons cru apercevoir en résultat, que les croisades ont moins contribué à l'affranchissement des campagnes en France qu'en Allemagne.

En premier lieu, la dépopulation ne fut, dans aucune partie du nord de la France, aussi complète que dans celui de l'Allemagne; de sorte que les colonies hollandaises n'y furent point attirées comme dans ce dernier pays, et n'y portèrent point le

germe et l'exemple de la liberté parmi la classe des cultivateurs. On n'y connut point ce droit champêtre, ou de *métairie*, admis dès-lors en Allemagne, et qui donnait à l'ordre des paysans une législation particulière.

Les villes de France servirent souvent, comme celles d'Allemagne, de refuge aux serfs qui s'échappaient de chez leurs maîtres; mais elles ne purent se prêter avec autant de facilité à leur donner asile. Les rois y mirent souvent des entraves (1). Il paraît même que les villes n'osèrent jamais rien tenter hors de leurs murs, et qu'elles ne s'attribuèrent point, ou ne s'attribuèrent que très-rarement le droit de francs-bourgeois, ou faux-bourgeois.

En France, les affranchissemens avaient aussi lieu, mais avec plus de difficultés. La subordination graduelle des serfs y était trop bien établie. D'après les lois de cette gradation, le serf, affranchi par son sei-

(1) On en trouvera beaucoup de preuves et d'exemples dans le t. XI du *Recueil* de *Bréquigny*. Voyez la préface, p. 44.

gneur immédiat, n'était quitte que de ses obligations envers lui, et retombait en propriété au grand baron dont le seigneur relevait; et enfin au roi, si le baron l'affranchissait aussi (1).

On ne trouve quelque peu de lumière sur ce point, d'ailleurs si obscur, que dans les ordonnances des rois. Les premières qui en traitent, sont les *Établissemens de Saint-Louis*, qui ne remontent guère plus haut que la fin des croisades. De deux paragraphes de ces *Établissemens*, qui ont trait à cela (le 31e et le 34e), l'un détermine la manière dont un seigneur doit s'y prendre pour réclamer un serf, qui, en qualité d'*homme du roi*, serait venu se mettre sous la protection du monarque. L'autre statue qu'aucun seigneur ne pourra affranchir un serf sans le consentement du baron ou du suzerain (2). On voit, par-là, que malgré quelques affranchissemens particuliers, il n'était pas encore dans l'esprit de la législation de favoriser ces actes.

(1) *Établissemens de S. Louis*, édit. de *Du Cange*, p. 69.
(2) *Ibid.* p. 67 et 69.

L'histoire nous a conservé le récit d'un fait arrivé en 1250, durant l'absence de *S. Louis* pendant sa première croisade; fait qui nous montre clairement quelle était en ce temps la misérable condition des serfs, même dans les fiefs relevant de la couronne. C'est l'abbé *Velly* qui raconte cette anecdote, d'après une vie manuscrite de la reine *Blanche* (t. v, p. 102 de son *Histoire*); nous allons le laisser parler. — « Le chapitre de Paris » avait fait emprisonner les habitans de » Châtenay et de quelques autres lieux, » pour certaines choses qu'on leur impu- » tait, et que la loi interdisait aux serfs. » Ces malheureux, enfermés dans un noir » cachot, manquaient des choses les plus » nécessaires à la vie, et se voyaient en » danger de mourir de faim. La reine » *Blanche*, régente, instruite de leur état, » ne put leur refuser les sentimens de la » plus tendre compassion. Elle envoya » prier les chanoines de vouloir bien, sous » caution, relâcher ces infortunés. Ceux-ci » répondirent avec fierté qu'ils ne devoient » compte à personne de leur conduite vis-

» à-vis de leurs sujets, sur lesquels ils » avaient droit de vie et de mort. En » même temps, ils ordonnent d'aller pren- » dre les enfans et les femmes qu'ils avaient » d'abord épargnés, les font traîner dans » le même cachot, et les traitent de façon » qu'il en mourut un grand nombre, soit » de misère, soit de l'infection d'un lieu » capable à peine de les contenir. La reine, » indignée de cette barbarie, se transporte » à la prison, commande de l'enfoncer, » donne elle-même le premier coup. On » en voit sortir une multitude d'hommes, » de femmes et d'enfans, pâles, défaits, et » n'ayant presque plus figure humaine. » Tous se jettent aux pieds de leur bien- » faitrice, et réclament sa protection contre » la violence de leurs persécuteurs. Elle la » leur promit, et tint parole. Les biens du » chapitre furent saisis; les chanoines, enfin, » consentirent d'affranchir ces malheureux » pour une certaine somme, payable tous » les ans ».

On sait assez que, durant le moyen âge, toutes les améliorations dans le sort des

classes inférieures en France, ont toujours commencé par les domaines royaux. Si telle était donc encore la condition des paysans dans ces domaines, vers le milieu du treizième siècle, on peut juger de ce qu'elle était sur les terres des barons. Les rois ne paraissent s'être occupés qu'un demi-siècle plus tard, au commencement du quatorzième siècle, de l'affranchissement en masse des serfs de leurs domaines. *Louis x* donna, peu après son avénement, en 1315, une fort belle ordonnance à ce sujet, qu'il ne put mettre en pleine exécution sous un règne trop court; mais que *Philippe v*, son frère et son successeur, fit publier de nouveau dans les mêmes termes, en montant sur le trône, l'an 1316. Il y est dit (1) : « Comme selonc le droit de Na-» ture chascun doit naistre franc. Et par » aucuns Usaiges ou Coustumes, qui de » grant ancienneté ont ésté entroduites et » guardées jusques cy en nostre Royaume, » et par advanture pour le méffet de leurs

(1) *Ordonnances des Rois de France*, t. 1, p. 583.

» prédécesseurs, moult de personnes de
» nostre common pueple, soient encheïes
» en lien de servitudes et de diverses con-
» ditions, qui moult nous desplait. Nous
» considérants que nostre Royaume est
» dict, et nommé le Royaume des Francs,
» et voullants que la chose en vérité soit
» accordant au nom, et que la condition
» des gents amende de Nous en la venue
» de nostre nouvel gouvernement. Par dé-
» libération de nostre grant Conseil avons
» ordéné et ordénons, que généraulment,
» par tout nostre Royaume, de tant comme
» il peut appartenir à nous, et à nos Suc-
» cesseurs, telles servitudes soient rame-
» nées à franchises, et à tous ceus qui de
» origine, ou anciénneté, ou de nouvel
» par mariaige, ou par résidence de lieus
» de serve condition, sont encheïes, ou
» pourroient escheoir au lien de servitudes,
» franchise soit donnée à bonnes et conve-
» nables conditions. Et pource, et spécia-
» lement que nostre common pueple qui
» par les Collecteurs, Sergeans et autres
» Officians, qui au temps passés ont esté

» députez seur le fait des mains-mortes et
» for-mariaiges, ne soient plus grévez, ne
» domagiez pour ces choses, si comme il
» ont esté jusques-icy, laquelle chose nous
» desplait, et pour ce que les autres sei-
» gneurs qui ont hommes de corps, prei-
» gnent exemple à nous, de eulx ramener
» à franchise, Nous qui de vostre léauté et
» approuvée discrétion nous fions tout á
» plain : Vous commettons et mandons par
» la teneur de ces Lettres, que vous alliez
» dans la Baillie de Senlis, et ès ressors
» d'icelle, et à tous les lieus, Villes, et
» Communautéz, et personnes singulières
» qui la dite franchise vous réquerrons,
» traitez et accordez avec eus de certaines
» compositions, par lesquelles suffisant ré-
» compensation nous soit faicte des émo-
» lumens, qui desdittes servitudes pooient
» venir à nous et à nos Successeurs, et à
» eus donnez de tant comme il peut tou-
» cher nous, et nos Successeurs, général
» et perpétuel franchises, en la manière
» que dessus est ditte, et selonc ce que
» plus plainement le vous avons dit, dé-

» claré, et commis de bouche. Et nous » promettons en bonne foy, que nous, » pour nous et nos successeurs, ratifierons, » et approuverons, tendrons et ferons tenir » et garder tout ce que vous ferez et accor- » derez sur les choses dessus dittes, et les » lettres que vous donrez sur nos traitiez, » compositions, et accords de franchises à » Villes, Communautez, lieus ou personnes » singulières, nous les agréons dès-ors-en- » droit, et leurs en donnons les nostres » sur ce, toute fois que Nous en serons » requis ».

Cette pièce, sans contredit, est fort importante. Il ne le serait pas moins de savoir quels en furent les véritables résultats. Mais les historiens se taisent sur ce point. Cependant nous pouvons penser que si ces résultats eussent été dignes d'être transmis à la postérité, si un ordre de cultivateurs libre se fût alors formé en France, nous en saurions quelque chose. Le but de ces belles paroles d'ailleurs était de vendre la liberté aux serfs à beaux deniers comptans, et non, à ce qu'il paraît, d'améliorer

leur sort. Il s'en trouva un fort petit nombre dont le pécule fût assez considérable pour payer la taxe; et moins encore qui voulussent d'une liberté stérile, sans nulle propriété, sans moyen de gagner leur vie; tandis que, restant serfs, leurs maîtres étaient tenus à les nourrir. Tout se réduisit donc apparemment à quelques affranchissemens particuliers. Voilà les observations que font la plupart des historiens à ce sujet.

Mais le réglement même, dont nous venons de transcrire un fragment, fait naître plusieurs réflexions. D'abord on y voit que la servitude personnelle était, sinon générale, au moins très-commune dans les terres du domaine royal sous les premiers rois de la troisième race; et cela posé, combien ne devait-elle pas être plus commune encore dans les domaines des grands et des arrière-vassaux, excepté peut-être dans quelques provinces méridionales (1)?

(1) Sur-tout la Provence. Voyez l'Hist. génér. de cette province, par M. *Papon*, t. II, p. 210, 211. L'auteur assure que la servitude cessa plutôt en Pro-

Le réglement le fait assez entendre, en recommandant si expressément aux vassaux de suivre l'exemple du prince. D'ailleurs, il n'est fait ici nulle mention d'une mesure générale, d'une loi expresse qui prononce la liberté de toute une classe d'hommes. Ceux qui achetaient individuellement leur franchise, restaient grévés de conditions onéreuses, de corvées, de redevances. Enfin, il est probable que l'idée de ces affranchissemens pour argent était prise de quelque démarche antérieure, et d'une coutume qui commençait déjà à s'introduire (1).

La condition des serfs de la campagne, dans les autres pays de l'Europe, n'était guère meilleure. *Muratori* dit que la ser-

---

vence qu'ailleurs; les titres des treizième, quatorzième et quinzième siècles n'en parlent plus que rarement. Il en donne aussi pour raison, le droit que s'attribuèrent les villes, d'affranchir les serfs qui se réfugiaient dans leurs murs, quand ils y avaient passé un an sans qu'on les eût réclamés.

(1) En 1302, *Philippe-le-Bel* avait déjà vendu la liberté à quelques serfs, mais seulement dans l'étendue du bailliage de Caen.

vitude commença à diminuer en Italie depuis le douzième siècle, et disparut entièrement dans le quatorzième (1). Mais le sort des paysans, à quelques différences locales près, n'en demeura pas moins fort triste, en général, dans cette contrée. Comment en douter après ce que les voyageurs les plus dignes de foi nous en rapportent encore, à la fin du dix-huitième siècle (2)?

Par tout ce que nous venons d'exposer, il semble que l'avantage que la classe des hommes de la campagne put tirer des croisades, est fort problématique; au moins cet avantage a-t-il été peu important et tout-à-fait indirect. Si quelque institution de ces temps les a favorisés, ce sont les villes qui ont procuré à beaucoup d'indivi-

(1) Dissert. XIV, t. III, p. 269 *et suiv.* Il regarde ce fait comme une suite non des croisades, mais de l'accroissement de la puissance des villes, et des guerres qu'elles se faisaient entre elles; ce qui les obligeait d'enrôler les gens de la campagne, et de les tirer de servitude.

(2) Par exemple, M. le sénateur *Bartels*, de Hambourg, dans son *Voyage en Calabre et en Sicile*, en 3 vol. de 1789 à 1792.

dus la liberté, en les recevant au nombre de leurs citoyens. Mais la masse entière, ceux qui restaient attachés à la culture des terres, n'en était pas moins dans la misère et l'oppression. Qu'on en juge par le mépris encore attaché après tant de siècles aux dénominations de *vilain*, de *paysan*, *manant*, *rustre*. Qu'on en juge sur-tout par quelques événemens postérieurs, qui nous révèlent l'état où se trouvoit cette classe d'hommes en Europe, long-temps après les croisades.

En 1357, les paysans se soulèvent dans le nord de la France, sous le règne du roi *Jean*, et commettent des atrocités inouies pour se venger de leurs seigneurs. Ceux-ci appesantissent le joug, et donnent par-là une nouvelle activité à cette rebellion, appelée la *Jacquerie* (1). Ces paysans réclamaient leur liberté; donc ils n'étaient pas libres.

La fameuse insurrection des paysans d'Allemagne, pendant le seizième siècle, avait pour principal prétexte de faire ces-

(1) C'est *Froissard* qui, dans sa *Chronique*, nous a conservé le récit de cette déplorable guerre, t. 1, p. 207.

ser la servitude corporelle et personnelle : les insurgés en faisaient la demande formelle (1); donc cette servitude avait encore lieu, toujours en supposant quelques différences dans les formes locales.

L'Angleterre est, sans contredit, de tous les pays d'Europe celui où les croisades ont le moins contribué à l'affranchissement des serfs, tant des villes que des campagnes. Dans les commencemens, le gouvernement féodal y avait trop de vigueur; et quand la puissance royale déclina, sous *Jean-sans-Terre*, la tyrannie des classes privilégiées, particulièrement de la noblesse, retint les basses classes dans l'asservissement. Il n'est question des paysans, ni dans la *grande-charte*, ni dans les actes de priviléges nationaux qui vinrent ensuite. La révolte de

(1) Les insurgés publièrent un manifeste en douze articles, dont plusieurs se rapportaient à l'abolition de diverses servitudes. Le troisième portait : « Ç'a été jusqu'ici coutume, qu'on nous a regardés comme étant » serfs de nos seigneurs, ce qui est grande pitié; c'est » pourquoi nous espérons qu'ils ne feront pas difficulté » de nous libérer de cette charge ».

1381, sous *Richard II*, prouve à quel point les paysans étaient foulés. Un de leurs griefs était aussi la servitude, dont ils demandaient l'abolition. Le roi leur promit cette faveur dans une lettre d'immunités (1). Mais on sait qu'ils furent ensuite réduits par la force, et remis sous l'ancien joug.

Si telle était encore, à des époques aussi modernes, la condition des habitans de la campagne dans les principaux pays de l'Europe, n'est-ce pas un nouveau motif historique pour justifier l'opinion que nous avons émise ci-dessus, et qui a pu paraître hasardée, que les croisades n'ont produit que peu d'amélioration dans la condition des serfs de la glèbe?

Récapitulation.

On a vu ce que les croisades ont produit pour les divers états de la société civile: on peut en conclure quelles ont été leurs suites pour la société en général.

(1) *Th. Walsingham, Hist. Angl.* p. 252.

Elles ont épuré et perfectionné l'esprit de la noblesse féodale par celui de la chevalerie ; elles lui ont donné un essor plus généreux et plus élevé, et l'ont empêchée par-là de retomber dans la barbarie des trois siècles qui avaient précédé. — Ne craignons pas de le répéter, qu'eût été le moyen âge, sans la chevalerie ?

L'influence des croisades sur les habitans des villes, sur leur organisation municipale, et en communes, n'a pas été moins bienfaisante. Ces guerres saintes ont posé, à cet égard, les bases essentielles d'un nouvel ordre politique pour tous les siècles suivans. Les premières bourgeoisies libres ont été le noyau de nos nations modernes ; et sur cette base se sont formés, en Europe, des états, tels que le moyen âge n'en avait pu voir.

La puissance centrale, celle des princes, s'est relevée, et a pu mettre fin à l'anarchie désolante qui signala la caducité du régime féodal.

Les nobles devenus sujets, les bourgeois devenus commerçans, les villes devenues

riches, ont offert aux revenus publics de nouvelles sources, des sources sûres et réglées, qui ont cimenté le pouvoir des princes.

Ce pouvoir s'accrut aussi du nouvel ordre qui prit rang dans la société civile, celui du *tiers-état*, que la politique des princes put opposer à la noblesse, et qui eut, dès le principe, de fréquens démêlés avec elle.

Ainsi cette noblesse même, qui cessait peu-à-peu d'être ce qu'elle avait été durant la période de l'anarchie, vit se former une opposition, un contre-poids à sa puissance; contre-poids tout-à-fait nécessaire pour qu'un état légal et constitutionnel, une certaine égalité de droits entre tous les hommes, pût s'établir.

C'est ainsi que, par la marche lente de l'amélioration dans les institutions sociales, par le meilleur esprit et les principes qui en résultèrent, on peut dire que les croisades ont aussi étendu jusque sur la classe des paysans une influence bienfaisante. Ce n'est que dans un état bien organisé, où le pouvoir central dirige et vivifie toutes les

parties, que l'on sent le prix de l'agriculture, et la considération qui est due au cultivateur.

Le temps des croisades a vu, dans *Louis IX* et *Suger*, un *Henri IV* et un *Sully*. Mais il devait encore s'écouler des siècles avant que de tels hommes pussent faire tout le bien qu'ont fait *Henri* et son ministre.

Quant à la hiérarchie, on a vu tout l'avantage qu'elle retira des croisades. Mais ces mêmes croisades préparaient dans l'Europe un nouvel ordre civil, qui devait devenir funeste à la puissance ecclésiastique. Depuis que les rois étaient devenus des rois, les papes ne pouvaient plus rester ce qu'ils étaient devenus précédemment. — Bientôt *Philippe-le-Bel* humilia la puissance pontificale en la personne de *Boniface VIII*.

Et ce fut ainsi que les communes, qui servirent d'abord les papes contre les empereurs, nuisirent enfin aux souverains pontifes, en favorisant l'autorité des monarques.

Le despotisme exercé par Rome sur les consciences, les moyens violens et coerci-

tifs, les excommunications, les croisades contre les hérétiques, l'affreuse inquisition et ses bourreaux, tout ce qui semblait devoir étayer et perpétuer la puissance des papes, fut ce qui alluma l'indignation d'un temps plus éclairé, et qui consomma la ruine de la hiérarchie.

Ainsi, après tant de maux particuliers causés par ces longues guerres, après tant de sang qu'elles coûtèrent à l'Asie et à l'Europe, l'humanité put tirer quelque consolation de leurs résultats; résultats lents pour la plupart, d'une crise qui avait duré deux siècles, et auxquels il fallut aussi des siècles pour consommer leur développement.

SECONDE PARTIE.

Commerce et industrie.

SECTION PREMIÈRE.

Esquisse de l'état du commerce en Europe avant les croisades.

1. *Aspect général.*

POUR juger avec connaissance de cause de l'influence que les croisades ont exercée sur le commerce européen, il est nécessaire de jeter un coup-d'œil sur sa marche et son état, tel qu'il était immédiatement avant l'époque de ces expéditions.

Il n'y a, dans toute l'histoire du commerce, qu'un seul grand événement qui en ait vraiment changé la face, et qui ait fait révolution dans cette partie de l'activité

humaine. C'est la découverte de l'Amérique, et celle qui eut lieu, presqu'au même instant, de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance, vers la fin du quinzième siècle. La révolution causée par ces grandes découvertes, ne consiste pas seulement en ce qu'elles ont changé la direction du commerce, qu'elles l'ont mis entre les mains de telle nation, au lieu de telle autre, faisant passer la voie commerciale par de nouveaux pays : elle consiste sur-tout en ce qu'elles ont changé la nature même du commerce, et qu'elles l'ont rendu maritime, de continental qu'il avait été jusque-là. Tant qu'il n'y eut de connu de notre globe que l'Europe, et les parties de l'Asie et de l'Afrique qui sont situées sur la Méditerranée; tant que le grand Océan de l'ouest et la mer des Indes furent des chemins ignorés du commerce, la navigation fut renfermée dans les étroites limites de la mer Méditerranée et de ses golfes; navigation timide, qui d'ordinaire longeait les côtes, et qu'on ne peut regarder que comme ayant été un moyen subsidiaire des transports qui s'exé-

cutaient par terre, comme un cabotage entre les ports d'Asie et ceux d'Europe. Depuis des milliers d'années, les productions de la riche Asie, que le besoin, aussi bien que le luxe, ont de tout temps réclamées, celles sur-tout des provinces reculées de l'Inde, qui en sont le plus abondamment pourvues, se transportaient vers les contrées occidentales, l'Afrique, la Syrie et l'Asie mineure, par le moyen de ces expéditions commerciales, qu'on nomme *caravanes*, et qui sont aussi anciennes en Afrique et en Asie que la population même de ces continens. Les caravanes apportaient les précieuses denrées du lointain Orient, les aromates, les parfums, les épiceries, les pierres précieuses, les tissus de soie et de coton. Sur leur route s'élevaient ces cités fameuses, dont elles nourrissaient l'opulence; Babylone, dans son temps une merveille du monde; Dehli, Palmyre, dont les débris attestent encore la splendeur. Ces caravanes déposaient leurs marchandises sur les côtes de la Méditerranée, et quelquefois sur celles de l'Euxin; de-là naquirent ces places mar-

chandes, ces fameuses *échelles*, d'où les denrées se voituraient par eau dans les ports de l'Europe méridionale. Tant que cet ordre de choses subsista pendant toute l'antiquité et le moyen âge, les variations qui eurent lieu dans la marche du commerce furent de peu de conséquence. Elles se bornèrent à quelques déviations dans la route des caravanes, à quelques changemens dans le choix des ports et des lieux de dépôt. Mais les caravanes venaient toujours aboutir aux mêmes côtes. Là, tantôt les villes de Phénicie, tantôt les villes grecques de l'Asie mineure, tantôt Alexandrie, furent les dépôts préférés, comme sur les côtes d'Europe, Byzance, Corinthe, les villes maritimes d'Italie se partagèrent aussi et se disputèrent l'avantage de voir arriver les navires dans leurs ports. Malgré ces légers changemens, la nature et la direction du commerce restaient au total les mêmes.

C'est donc dans ces limites que s'exerça l'influence des croisades sur le commerce. Elles n'en changèrent point la nature; elles ne lui ouvrirent point de nouveaux che-

mins. Néanmoins, leur influence mérite d'être considérée. De nouvelles villes d'entrepôt devinrent florissantes; des états entiers s'enrichirent; la marine prit des accroissemens; le commerce s'étendit davantage par toute l'Europe; et son activité redoublée fit que plus de nations y prirent part.

La communication commerciale des peuples entre eux dépend, en quelque façon, d'eux-mêmes, et de l'intérêt qu'ils y apportent. Mais elle dépend aussi de la nature, de la position géographique, des productions des divers pays, et de la plus ou moins grande facilité des communications. Ces considérations durent sur-tout influer puissamment sur le commerce dans un temps où la sûreté et la commodité des chemins étaient si négligées, où les moyens de transport étaient si imparfaits.

L'Europe est de toutes les parties du monde la moins riche par elle-même en productions du sol. Elle n'offrit originairement à ses habitans que celles qui satisfont aux premiers besoins, la nourriture et le vêtement. Les

grains, le lait et la chair des troupeaux, le sel pour unique assaisonnement, quelques fruits grossiers, du vin; tels sont les comestibles propres à l'Europe; encore ce dernier article n'était-il produit que par la plus petite moitié de cette partie du monde. Les fruits et les légumes plus délicats y furent transplantés d'ailleurs; et dès que les épices et les boissons de l'Asie y furent connues, elles y devinrent de nécessité indispensable. Les matières premières de l'habillement n'y étaient pas plus abondantes ni plus diversifiées; on y était réduit à la toile et aux étoffes de laine commune. Les laines fines, le coton si doux, la soie si brillante et si recherchée; enfin, les parfums de la toilette, les bois précieux, les teintures, appartenaient à l'Asie. Qu'on y ajoute ces bijoux, ces parures d'éclat auxquelles la vanité a attaché un si haut prix; les perles, les diamans, les pierreries de toutes nuances, et l'on verra que l'Occident se trouvait naturellement alors, ainsi que de nos jours, dans la dépendance commerciale de l'Orient. Ainsi la Providence se

plaît à former entre tous les peuples des rapports qui, fondés sur leurs besoins, servent à leur civilisation réciproque.

Quant aux routes du commerce dans l'intérieur de l'Europe même, et à la communication des divers peuples de ce continent entre eux, il faut, pour s'en faire une juste idée, avoir égard à la conformation physique de sa surface. La grande chaîne des Alpes partage l'Europe en deux parties inégales, l'une vers le sud, l'autre vers le nord. Cette chaîne des montagnes les plus hautes de l'ancien monde, commence dans la Gaule orientale, qu'elle sépare de l'Italie; porte ses sommets menaçans jusqu'à la frontière de Hongrie, où elle se divise en deux branches; celle du nord forme les monts Carpathes, ou Krapachs, celle du midi les monts de Thrace et de Macédoine, qui, réunis plus loin, se prolongent, sous divers noms, jusqu'aux rivages de la mer Egée et de l'Euxin. Quiconque connaît l'élévation et la nature de ces monts continus, sur-tout dans la partie où ils séparent l'Italie de l'Allemagne, peut juger facilement

combien la barrière qu'ils présentaient au commerce des peuples placés au sud et au nord, devait être insurmontable, avant que l'industrie humaine y eût frayé des chemins, et que l'art fût parvenu à y vaincre la nature. Que quelques hordes barbares, attirées dans la Lombardie par un climat plus doux, ou par l'appât du butin, aient franchi cette barrière, leur incursion ne ressemblait encore nullement à l'établissement d'une communication constante, ni d'une voie commerciale. Cette muraille immense forma, pendant des siècles, comme la ligne de démarcation de deux mondes. Elle influa au plus haut degré sur la manière d'être et le développement des peuples situés en-deçà et au-delà des monts; car avec le commerce, qui échange les denrées, se colportent aussi les idées, les goûts, les mœurs, la culture des diverses nations. Mais combien de temps la Grèce et l'Italie ne furent-elles pas les siéges de la civilisation, des arts et des lumières, tandis que l'antique Germanie et le pays des Sarmates, depuis les bouches du Rhin jusqu'au Tanaïs, couverts de marais

et de bois, étaient habités par des sauvages, pareils à-peu-près à ceux qui errent encore dans les solitudes de certaines parties de l'Amérique. Cette observation est importante, non-seulement pour l'histoire générale de la civilisation de l'Europe, mais aussi en particulier pour celle des suites qu'ont eues les croisades par rapport au commerce. Elle sert à expliquer comment les villes de Lombardie, au moyen âge, purent être long-temps florissantes, sans que les villes d'Allemagne pussent participer à leur état de splendeur, ni même communiquer avec elles.

Cependant la nature qui avait hérissé de tant de difficultés cette barrière puissante, placée par elle entre les peuples de l'Europe, avait aidé elle-même à la vaincre, et l'avait percée en un point. Le plus grand fleuve de ce continent, le Danube, qui prend sa source dans la partie septentrionale, et longe au nord le pié de la grande chaîne dans un cours de près de trois cents lieues, s'ouvre tout-à-coup le passage au travers de cette chaîne, là où elle sépare les fertiles plaines de

la Hongrie des landes de la Valachie, et entre, près d'Orsowa, dans cette dernière province. Peut-être, avant de s'être ouvert ce passage, ce fleuve avait-il inondé durant des milliers d'années, et transformé en un lac la Hongrie et la Stirie. Le Danube, trop rapide, et qu'à peine l'on peut remonter, ne fut jamais, il est vrai, très-favorable à la navigation intérieure. Le remonter était cependant au moyen âge le point essentiel, puisqu'il s'agissait sur-tout de l'importation des denrées de l'Orient vers l'Occident. Mais, quoi qu'il en soit, le vallon du fleuve indiquait du moins un chemin praticable dans cette direction. Les grandes émigrations des peuples, depuis celle des Cimbres (1) jusqu'à celles des Goths et des Huns, suivirent les bords du Danube; et le commerce put aussi profiter de cette route. Il est vrai qu'elle ne conduisait pas en Italie, où il importait sur-tout d'aller, et qu'ainsi l'obstacle que présentaient les Alpes n'était pas tout-à-fait surmonté.

(1) En admettant que les Cimbres ne sont point venus du Nord, mais de l'Est.

Cependant, depuis que Constantinople fut devenue la capitale de l'Orient, et le dépôt de toutes ses marchandises, le chemin le long du Danube, par la *Porta Hungarica*, acquit une nouvelle importance. On fera bientôt voir comment les peuples riverains en profitèrent. Il s'établit de la sorte pour le commerce, au cœur de l'Europe, une voie qui communiquait des provinces byzantines, par les pays qu'arrose le Danube, jusqu'aux extrémités occidentales de la Germanie. La longueur de la route, le brigandage alors général en Europe, obligeaient ici les marchands, comme de nos jours encore en Afrique et en Asie, à se réunir en grosses troupes, capables de se défendre. Mais jamais le commerce de caravane ne put réussir en grand dans notre Europe, comme dans l'Asie et l'Afrique. La nature a refusé cette faculté à l'Europe, en lui refusant le chameau, la seule des bêtes de somme qui puisse servir à de telles entreprises. Le cheval et le mulet, que les caravanes d'Europe purent employer, n'ont ni la force, ni les autres qualités requises,

pour remplacer l'animal que l'Arabe nomme le *vaisseau du désert*. Cette circonstance est la raison principale pour laquelle le commerce de la partie orientale de l'Europe avec la partie occidentale, demeura toujours dans un certain état de langueur, et le commerce intérieur de ce continent ne put jamais acquérir la même importance que celui de l'Asie.

L'activité nouvelle imprimée au commerce du Levant par les croisades, et quelques variations dans les routes commerciales, sont donc les deux points que nous avons à considérer. Le premier de ces points est d'une telle évidence historique, qu'il mérite à peine qu'on s'arrête à le démontrer.

Quant aux voies du commerce, il y en avait deux, celle de terre, le long des bords du Danube, et celle d'eau, par la Méditerranée. Nous les distinguerons soigneusement par la suite.

Le transport par eau concernait sur-tout, vu la situation des lieux, les ports d'Italie et ceux de la France situés sur la Méditer-

ranée, enfin les villes du midi de l'Allemagne ; il était, au contraire, nul ou presque nul pour les pays situés à l'ouest et au nord.

On sait à quel point la navigation sur la Méditerranée, et la communication avec le Levant, furent actives sous les premiers empereurs romains. Ce serait une erreur de penser qu'elles cessèrent tout-à-fait là où l'histoire cesse de nous en transmettre des preuves écrites. La facilité de cette navigation, les besoins, les habitudes, les mœurs des peuples de l'Europe, nous attestent le contraire. Mais deux grands événemens font époque dans ces relations de notre partie du monde avec le Levant, et tous deux y apportèrent, chacun à leur tour, de grandes modifications.

Le premier fut la translation du siége de l'empire romain à Constantinople. Dès-lors que cette ville fut la résidence de la cour la plus puissante et la plus brillante de ce temps, cour qui devint plus brillante encore par le luxe oriental qu'elle y adopta, toutes les denrées et les trésors de l'Orient durent

s'entasser à-la-fois dans ses murs. Jamais grande capitale, en effet, ne fut située plus avantageusement que Constantinople, pour devenir la première ville commerçante du monde. Mais deux circonstances, qui peut-être se réduisent à une seule, empêchèrent cette faveur de la nature d'avoir son plein effet : le despotisme du gouvernement, et l'esprit de la nation byzantine. Le gouvernement, loin de protéger le commerce, ne songea qu'à y mettre des entraves, par les monopoles les plus oppressifs ; monopoles qu'il n'afferma point à des particuliers, ou à des compagnies, mais qu'il exerça par lui-même. Le fisc de Byzance se réserva, ainsi qu'après lui le gouvernement pontifical l'a fait à Rome, le commerce exclusif des denrées de première nécessité ; il vendit au peuple les grains, les vins, les huiles et autres comestibles, afin que l'épargne fût toujours remplie (1). Sous un tel régime, Constantinople ne put devenir une place

(1) Il en était encore de même du temps des croisades, au rapport d'*Albert*, d'Aix : *Nullius prœter impera-*

florissante, pas plus que Rome sous le gouvernement de ses pontifes. Le commerce ne prospère qu'avec la liberté et l'esprit républicain; c'est une vérité prouvée par toute l'histoire. S'il languit sous le despotisme, le vil génie de l'esclavage ne lui est pas moins contraire. Le peuple byzantin ne connaissait pas d'objet plus grave que ses plaisirs, ses spectacles, quelques méprisables disputes de dogmes, et des intrigues de cour plus méprisables encore. C'étaient là les objets favoris pour lesquels il prenait feu, et qui le partageaient en factions, dont les suites furent quelquefois sanglantes. Mais la nature des choses fut ici, comme elle l'est toujours, plus forte que les hommes et que leur démence. Constantinople était destinée, par son site, à être le grand marché de l'Orient pour les nations occidentales, et elle le devint en effet; elle eut au moins un commerce passif immense, si elle ne voulut pas

---

toris merces tam in vino et oleo, quam in frumento et hordeo, omnique escâ, vendebatur in toto regno. (*Gesta Dei*, t. 1, p. 203.)

en avoir un actif. Les habitans refusèrent de transmettre aux Occidentaux les produits de l'Orient ; mais ceux-ci vinrent les y chercher ; et des étrangers recueillirent l'avantage de la belle position commerciale de cette cité.

Le second événement majeur qui influa sur les destinées du commerce du Levant, fut la révolution de l'Arabie. Cette révolution a produit, à diverses époques, des effets très-différens sur la navigation de la Méditerranée. Quand les Arabes, jusqu'alors peuple nomade, devinrent conquérans, vers la moitié du septième siècle, ils s'emparèrent bientôt des côtes de la Syrie, de l'Egypte, et de presque tout le nord de l'Afrique. L'interruption soudaine de la communication entre les ports de l'Europe et ceux de l'Orient, avec Alexandrie surtout, en fut la suite inévitable. Bientôt les nouveaux conquérans s'aventurèrent eux-mêmes sur la mer, avec d'autant plus de succès, que les forces maritimes de l'Europe étaient alors peu considérables (1). Cet élé-

(1) Dans la seconde moitié du septième siècle, les

ment fut pour eux le chemin de nouvelles conquêtes; et aucune côte de la Méditerranée n'offrit plus, contre eux, de sûreté à ses habitans. Ils envahirent quantité d'îles; et la Sicile même devint leur proie (1). Ils débutèrent en pirates; mais, par la suite, ils reconnurent les avantages du commerce. L'animosité religieuse céda aussi chez les chrétiens à l'ardeur du gain. Malgré les défenses de l'église, des liaisons de commerce

---

Arabes, sous les khalifes *Ommiades*, étaient si puissans sur mer, qu'ils purent se mesurer avec les empereurs de Çonstantinople, qui seuls alors avaient une marine un peu respectable. Ce fut contre eux que *Constantin Pogonate* employa pour la première fois le *feu grégeois*, en 673.

(1) Ce fut dans le cours du neuvième siècle que les Arabes établirent leur domination dans le bassin occidental de la Méditerranée, sous les *Aglabites*. Leur premier poste fut en Afrique, près des ruines de l'ancienne Carthage. En 830, ils conquirent la Sicile, que les *Fatimites* leur enlevèrent en 968; ceux-ci en restèrent en possession jusqu'en 1080, que les Normands les en expulsèrent. Les neuvième et dixième siècles sont l'époque des guerres maritimes des Arabes dans la Méditerranée et l'Adriatique. Cela n'empêcha pas que, pendant ce même temps, il ne s'établît un commerce assez réglé entre les mahométans de Sicile et les chrétiens d'Italie.

se formèrent avec les infidèles ; et nous verrons bientôt comment, dans le moyen âge, immédiatement avant les croisades, le trafic avec les Sarrasins, et dans leurs ports, était devenu l'un des plus actifs chez les nations occidentales.

II. *Commerce maritime.*

De toutes les contrées de l'Europe, l'Italie était celle que sa position géographique, l'étendue de ses côtes, le nombre et la bonté de ses ports, rendaient la plus propre au commerce avec le Levant. Les terribles invasions des peuples barbares qui désolèrent cette contrée depuis le commencement du cinquième siècle, et les révolutions qui en furent la suite, auraient, il est vrai, ruiné tout commerce et toute navigation, si, au milieu de ces bouleversemens, il ne s'était élevé un nouvel état, l'asile de la liberté, qui devint aussi celui de l'industrie et du commerce. Venise les maintint l'un et l'autre, et fit fleurir la navigation. Venise doit être nommée la première entre les villes

commerçantes de l'Italie et de l'Europe, durant tout le cours du moyen âge; bien qu'à certaines époques d'autres villes, telles que Pise et Gênes, aient rivalisé avec elle. Les ravages que les guerres et le despotisme soldatesque exerçaient en Italie, peuplèrent bientôt les petites îles formées par les lagunes vénitiennes, de nombreux fugitifs, qui ne trouvaient que là, contre l'oppression, un refuge qu'ils auraient cherché vainement sur la terre-ferme. La pêche, et le sel qu'ils préparèrent, leur fournirent d'abord une subsistance modique, mais assurée; et ce petit commerce exigea qu'ils se familiarisassent avec la mer (1). Ils devinrent donc forcément, et dès leur origine, des marins; et bientôt arriva le temps où il leur fallut combattre sur cet élément, par conséquent, développer de nouveaux moyens. Des pirates dalmatiens, arabes, normands, parurent en force dans l'Adriatique. Les nou-

(1) Le goth *Cassiodore*, au sixième siècle, parle déjà de cette industrie naissante des Vénitiens, dans ses *Var.* t. II, p. 82.

veaux républicains vainquirent ces flottes de corsaires; et, depuis cette époque, le but constant des efforts de Venise fut toujours de dominer sur le golfe auquel elle donna son nom.

Le point capital dans l'histoire du commerce et de la navigation des Vénitiens, est leur liaison et leur trafic avec Constantinople (1). Ils comprirent dès l'origine les avantages qu'ils en pouvaient retirer. Ils risquèrent, de ce côté, des entreprises hardies, qui leur réussirent; et les événemens les secondèrent, parce qu'ils surent en profiter. Il est presque impossible, vu le manque absolu de monumens historiques, de déci-

(1) L'ouvrage de M. *C. A. Marin* (qu'il ne faut pas confondre avec l'ancien *Marin Sanuti*, qui a aussi écrit sur l'histoire de Venise), intitulé : *Storia civile e politica del commerzio de' Veneziani*, VII vol. *Venezia*, 1789, jette un jour tout nouveau sur l'histoire du commerce et de la navigation de Venise, depuis leur principe jusqu'au temps qui a suivi les croisades. Les deux premiers volumes pèchent un peu par la critique; mais ce défaut est bien compensé par les nombreux extraits de titres originaux auparavant inconnus, qui se trouvent dans les volumes suivans.

der avec certitude quand et comment cette liaison commerciale s'établit. Ce qui est hors de doute, c'est qu'elle est plus ancienne que le plus ancien acte connu, puisque celui-ci, qui est de la fin du dixième siècle, en parle comme d'une chose établie d'ancienne date (1). *Cassiodore*, dans l'endroit cité ci-dessus, fait déjà mention des longs trajets de mer qu'exécutaient les vaisseaux vénitiens. Un témoignage encore plus positif, est celui d'un annaliste, contemporain de *Charlemagne* (2), qui dit « que ce prince

(1) Voyez le premier volume de l'histoire qui vient d'être citée, de M. *Marin*, de Venise, p. 121. Cet auteur prétend que les plus anciens documens relatifs au commerce de Venise avec Constantinople, ont été brûlés. Il pense que ces relations existaient déjà au temps de l'exarchat, ce qui n'est pas sans vraisemblance.

(2) *Monach. Sancti Galli, De Gestis Caroli-Magni*, II, 27, *apud Bouquet, Script. rer. Gall.* t. V, p. 152. On trouve là tout au long le récit, qui n'est ici qu'indiqué. M. *Beckmann*, dans ses *Fragmens pour servir à l'Histoire des Découvertes*, a bien éclairci ce passage. (t. V, p. 56). On peut voir aussi dans *Eginhard* (*Vita Caroli M.* cap. 23), que les parures orientales étaient fort en usage à la cour de *Charlemagne*, bien que lui-même s'en abstînt personnellement.

» se trouvant dans le Frioul, les personnes » de sa suite, qui venaient de Pavie, où les » Vénitiens avaient récemment apporté » d'outre-mer les trésors de l'Orient, parurent en habits somptueux de soie de toutes » couleurs, et avec toute sorte de pelleteries » étrangères ». Ce dernier trait sur-tout prouve le trafic des Vénitiens avec Constantinople, cette ville étant exclusivement le dépôt des pelleteries dont les autres villes du Levant n'étaient point fournies. Dans la suite, les rapports politiques, les besoins réciproques des deux états, ne contribuèrent pas peu à cimenter toujours davantage les liaisons entre Venise et Constantinople. Pour échapper au joug des conquérans occidentaux, et pouvoir mieux leur résister, les Vénitiens recherchaient l'appui des empereurs d'Orient; et ceux-ci, à leur tour, ne dédaignaient pas l'alliance des Vénitiens, qui leur était si utile contre les Arabes, depuis que Venise s'était monté une marine formidable. On voit, en effet, l'empereur *Michel-le-Bègue*, au commencement du neuvième siècle, leur demander

du secours contre ces ennemis communs (1).

A l'aide de telles circonstances, il dut être facile aux Vénitiens d'obtenir à Constantinople des faveurs et des priviléges pour leur commerce. Quelque raffinée que fût à bien des égards la civilisation et la politique de Byzance, les vues, en fait de commerce, y étaient aussi peu avancées que chez les barbares du Nord. Et de même que les marchands de la Hanse obtinrent sans peine de ceux-ci et de leur ignorance l'avantage d'un commerce exclusif, de même les Vénitiens se firent donner, par les insoucians Byzantins, les plus avantageux priviléges. Le plus ancien dont le titre se soit conservé, ne date que de l'an 991; mais son contenu même prouve qu'il n'était pas le premier de cette nature. Il porte que le droit payé par les Vénitiens à Constantinople, et qui, peu à peu était monté jusqu'à trente *solidi* (ou sols), sera rétabli sur l'ancien pié de deux *solidi* : que les vaisseaux vénitiens ne pourront, à la

(1) *Marin*, t. II, p. 18.

vérité, faire entrer dans la capitale, sous cette taxe modérée, que leurs propres marchandises, mais que les marchands de cette nation y auront leur propre tribunal de commerce, où ils seront jugés par leurs lois (1).

Le commerce qui ne connaît que le gain, aux yeux duquel la différence de religion et les rapports d'amitié s'évanouissent, et chez lequel les sentimens de préférence ne sont jamais que le résultat du calcul, ne pouvait s'en tenir là. Les Vénitiens, qui cherchaient à s'emparer du commerce de Byzance, formèrent les mêmes liaisons avec les infidèles, long-temps avant les croisades. Il faut même l'avouer, à leur déshonneur, leur premier commerce avec les Sarrasins

(1) On voit, par les passages originaux que rapporte *Marin* (*Storia*, etc. t. II, p. 210), que telle était en effet la substance de ce *chrysobolle*, ou privilége; et par là se trouve rectifiée l'opinion de *Dandolo*, qui parle d'une exemption entière de droits que, selon lui, *Alexis* Ier avait accordée aux Vénitiens. Ceux-ci n'obtinrent une telle exemption que beaucoup plus tard, pendant les croisades.

fut celui des esclaves (1). Ils achetaient ces malheureux, de tout sexe, chrétiens ou non, par-tout où ils en pouvaient trouver, et les revendaient sur-tout aux Arabes de Sicile et d'Espagne. Ils allèrent jusqu'à vendre des armes à ces mêmes infidèles qu'ils combattaient, à cause de l'énorme profit que leur offrait cet article. Bientôt la cour de Constantinople en fit des plaintes amères, et la république fut obligée de rendre un édit pour interdire ce commerce à ses citoyens (2). Elle en avait même promulgué auparavant, soit qu'ils fussent sérieux ou simulés, pour interdire tout commerce dans les ports des Sarrasins. Les papes n'avaient pas manqué d'y joindre leur défense et des menaces d'excommunication contre les contrevenans. Le commerce avec

(1) Voyez la *Storia*, etc. de *Marin*, t. I, p. 206 : cet historien nous apprend que cet infâme trafic avait déjà lieu du temps de *Charlemagne*. Le pape s'en mêla, et défendit du moins le trafic des esclaves chrétiens. (*Ibid.* t. II, p. 55.)

(2) En 976, sous les empereurs *Basile* et *Constantin*. (*Storia*, etc. de *Marin*, t. II, p. 164.)

les ports d'Orient, occupés par les Arabes, comme aussi avec Alexandrie, étaient donc en effet une contrebande, bien que peut-être fort tolérée. Il est remarqué expressément, dans la chronique de *Dandolo*, que les dix vaisseaux vénitiens qui, en 828, rapportèrent le corps de l'évangéliste *S. Marc*, patron de Venise, avaient été, sans dessein de manquer aux prohibitions, poussés par la tempête dans le port d'Alexandrie, d'où ils avaient trouvé moyen d'enlever ce trésor, si inestimable en ce temps, et si peu estimé depuis.

Mais bien que les Vénitiens fissent les principales affaires dans les marchés de Constantinople, ils n'y étaient cependant pas tout-à-fait sans concurrens. Il y paraissait des marchands de quelques autres villes d'Italie, particulièrement d'Amalfi (1), et de Bari. La chose est prouvée par ces mêmes

(1) C'est ce qu'on voit par le récit de *Luitprand*, qui se trouvant à Constantinople vers le milieu du dixième siècle, et voulant y faire l'emplète de quelques riches étoffes, sur les difficultés qu'il essuya à ce sujet,

priviléges dont il vient d'être question ; et dont une des clauses était que les navires de Venise n'introduiraient pas les marchandises de ces villes, qui étaient moins favorisées. Ce fut vers le même temps que les deux puissantes républiques de Gênes et de Pise commencèrent à couvrir de leurs vaisseaux une partie de la Méditerranée. On ne peut, il est vrai, prouver par aucun monument que ces villes aient eu alors des relations avec Constantinople; mais au moins cela est-il fort probable. Au reste, Gènes et Pise accrurent à tel point leurs forces maritimes, que depuis l'an 1000 elles combattirent souvent avec succès les flottes des Sarrasins. Un poète du moyen âge, qui écrivait en 1063, nomme Pise, « une riche cité, dont les vaisseaux vo» guaient vers les ports de la Sicile et de » l'Afrique; et où l'on voyait sur les places

répondit : « Qu'on trouvait assez de pareilles étoffes en » Italie, chez les marchands de Venise et d'Amalfi, qui » gagnaient en les revendant ». Voy. ses *Rer. gest.*, etc. dans le recueil de *Muratori*, *Script. ital.* t. II, p. 487.

» publiques des marchands des diverses » nations, chrétiens et infidèles (1) ».

Le commerce et la navigation des villes d'Italie s'étendit, même avant les croisades, jusqu'en Palestine. Les troupes de pélerins qui s'y rendaient par mer payaient un fret considérable. Amalfi paraît avoir été la première à profiter de cet avantage; cette ville parvint de la sorte à un commerce fort animé avec l'Orient, et à d'immenses richesses (2). Ses marchands ayant commencé à introduire en Orient les denrées de l'Occident, ils obtinrent des sultans Fatimites d'Egypte, qui étaient alors maîtres de Jérusalem, la permission d'y établir un monastère (3) et un hôpital, destiné à recevoir les pélerins, mais qui, tout naturellement,

(1) Ce passage est rapporté par *Muratori*, *Dissertas.* 30, t. VI, p. 18.

(2) Voyez *Muratori*, *Dissertas.* t. VI, p. 15; mais particulièrement *Guillaume de Tyr*, *Gesta Dei*, etc. t. II, p. 934.

(3) Le couvent de *Sainte-Marie-Madelaine*, où les femmes qui faisaient le pélerinage de Terre-Sainte étaient reçues.

devint un entrepôt de marchandises. Ce n'étaient pas là les seules bases du commerce des Amalfites. Il est représenté comme si considérable, dès le onzième siècle, que leur ville était le rendez-vous des négocians des pays les plus éloignés (1).

Entre les villes maritimes de France à cette époque, il ne peut guère être question ici que de Marseille. Un savant historien a déjà rassemblé avec un soin extrême toutes les traditions qui nous sont restées du commerce et de la navigation de cette ville durant le moyen âge (2). Il résulte de ses recherches que les anciennes liaisons commerciales, établies entre Marseille et

(1) *Muratori*, à l'endroit qui vient d'être cité, p. 16, rapporte les paroles du poète contemporain qui parle d'Amalfi en ces termes : c'est *Guillaume Apulus de Normannis*.

(2) C'est M. *de Guignes*. On trouve de lui, dans le tome XXXVII (p. 467 *et suiv.*) des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, un excellent morceau, qui a pour titre : *Mémoire dans lequel on examine quel fut l'état du commerce des Français dans le Levant avant les croisades, et quelle a été l'influence de celles-ci sur notre commerce.*

Alexandrie sous les empereurs romains, subsistaient encore au sixième (1), et même au septième siècle; mais qu'il est extrêmement douteux qu'elles aient duré plus long-temps, et qu'elles se soient prolongées au-delà de l'époque où les Arabes parurent en conquérans sur la scène. Il est assez prouvé, et même par ce qui a été dit plus haut, que les marchandises de l'Orient furent connues en France sous les Carlovingiens, et sous les premiers Capétiens. Mais rien ne prouve qu'elles y parvinssent par Marseille (2); au contraire, tout semble indi-

(1) Divers passages de *Grégoire de Tours* prouvent ceci sans réplique (IV, 38; — V, 5; — VI, 2 et autres). Mais il faut considérer qu'il est ici question des temps qui précédèrent l'invasion des Arabes en Egypte; car *Grégoire* mourut en 595 : la difficulté consiste à savoir si cet événement n'interrompit point la communication. La question que vient de proposer l'académie de Nismes servira peut-être à éclaircir ce point d'histoire.

(2) Qu'on examine, pour s'en convaincre, les témoignages particuliers allégués dans le mémoire de M. *de Guignes*, p. 475 *et suiv.* Le passage qu'il y cite de l'*Abrégé de l'Histoire de Lyon*, par M. *Poullin*, où il est dit que, vers 813, les Lyonnais, de concert avec ceux

quer qu'on les recevait d'Italie. Il est possible qu'il se soit entretenu sans interruption quelques communications commerciales de Marseille avec le Levant; au moins ont-elles dû être d'une faible importance. D'un côté, les pirates arabes, qu'on ne pouvait braver qu'avec des forces maritimes imposantes, et contre lesquels on avait peine à défendre sa propre existence, mettaient un grand obstacle à ce commerce; et de l'autre, les Vénitiens étaient, dans une pareille entreprise, des rivaux contre lesquels, en ce temps, il était presque impossible de lutter avec avantage.

---

de Marseille, allaient deux fois l'an par mer fort régulièrement chercher des épiceries à Alexandrie, et ensuite les voituraient vers le nord par la Saône, la Moselle et le Rhin, présente un fait dénué de preuves, et que *de Guignes* lui-même traite de fable. Aurait-on pu entretenir une communication aussi réglée entre Marseille et l'Egypte, dans un temps où tout commerce avec les Sarrasins était aussi sévèrement interdit par l'église ?

III. *Commerce continental.*

Le commerce maritime de l'Orient avec l'Europe offrait plusieurs points de départ; celui qui se faisait par terre n'en eut qu'un dans l'origine, ce fut Constantinople; de là il suivait, comme nous l'avons fait voir, le vallon du Danube, par la Hongrie et autres pays contigus. Trois peuples, depuis la chute de l'empire d'Occident, dominèrent tour-à-tour sur les contrées qu'arrose le Danube; les *Avares*, les *Bulgares* et les *Hongrois*, tous trois également barbares, mais faisant pourtant quelque commerce. Ce furent d'abord des guerres qui les mirent en rapport avec les Byzantins; mais bientôt ils reconnurent l'avantage de leur position géographique, entre l'empire grec d'Orient et le nouvel empire fondé dans l'Occident par les Francs, position qui les rendait les intermédiaires du commerce entre l'un et l'autre empire. Dès le temps de *Charlemagne* il s'était établi une route commerciale très-fréquentée d'Alle-

magne à Constantinople, par le pays des Avares, ainsi que nous l'apprennent les ordonnances de ce grand prince (1). L'entrepôt de ce commerce était l'abbaye de Lorich sur l'Ems, dans la Basse-Autriche. De là les denrées se transportaient par Ratisbonne, Forchheim, Erfort, Magdebourg, jusqu'à la fameuse abbaye de Bardowick, près Lunebourg, d'où elles se distribuaient plus loin dans le Nord (2). Mais, à cette époque, la domination des Avares était proche de sa fin. Vers le milieu du huitième siècle ils furent subjugués par leurs voisins les Bulgares, qui avaient la même origine qu'eux. Ceux-ci s'emparèrent à

(1) *Capitularia Car. Magn.* III, 6, *ap. Baluze*, t. I, p. 755. — *De negotiatoribus, qui partibus Selavorum et Avarorum pergunt, quousque procedere cum suis negotiis debent: id est, partibus Saxoniæ usque ad Bardowick, et ad Megadoburg, et ad Erpesfurd, et ad Halechstadt, et ad Forachheim, et ad Regensburi, et ad Lauriacum.*

(2) Voyez une très-bonne histoire des finances pendant le moyen âge, publiée en allemand par M. *Hüllmann*, professeur d'histoire à Francfort-sur-l'Oder, p. 191.

leur tour du commerce, qui les enrichit. Cette prospérité éveilla la jalousie des Grecs, qui essayèrent, mais en vain, d'ôter aux Bulgares leur commerce (1). Ils en restèrent en possession pendant tout le dixième siècle jusque vers le commencement du onzième, temps où ils furent enfin réduits sous l'obéissance des empereurs grecs. Depuis ce moment ils paraissent avoir perdu de leur activité. Les Hongrois alors leur succédèrent. Ce peuple venait de se convertir au christianisme. Le commerce des Hongrois à Constantinople paraît avoir été considérable, puisque dès avant le milieu du onzième siècle ils y avaient une église (2); ce qui, dans ces temps de ferveur religieuse, fut toujours la marque d'un établissement

(1) Consultez le *Lexicon* de *Suidas*, au mot Βουλγαροι. On y trouve ce passage remarquable : « Que les Bulgares » étant devenus tous marchands, l'amour du gain et la » corruption des mœurs s'étaient aussi-tôt emparés » d'eux ».

(2) Elle fut bâtie par leur roi *Etienne 1er*, en 1038. Voyez *Schwandtner*, *Script. rer. Hungar.* t. 1, 420, et t. II, p. 611.

commercial. Le trafic entre Constantinople et l'Allemagne continua de leur temps à se faire le long du Danube par ce chemin, que bientôt suivirent les premières armées de croisés. Ratisbonne qui, par son heureuse position, devint une place d'entrepôt, dut à ce passage du commerce dans ses murs, ses premiers beaux jours et le fondement de sa prospérité.

Cependant les autres villes d'Allemagne se ressentirent, en général, assez peu de cette heureuse influence avant l'époque des croisades. On en peut conclure que les relations des villes d'Italie avec les pays situés au-delà des Alpes, notamment avec l'Allemagne, n'étaient pas encore d'une grande importance (1). Il est assez question, dès

(1) M. *Hüllmann*, dans l'ouvrage qu'on vient de citer (p. 193), prétend que, sous les Carlovingiens, il se forma une voie commerciale d'Italie à Strasbourg, qui, descendant le Rhin, conduisait à Francfort, et de là plus loin. Il est indubitable que le commerce, dès qu'il commença à devenir actif en Allemagne, suivit le cours du Rhin. Mais les preuves qui pourraient établir l'existence de la voie d'Italie à Strasbourg, nous sont inconnues.

le onzième siècle, de marchands italiens en France; mais à la manière dont on voit qu'ils y étaient souvent traités, on ne peut douter que ces prétendus marchands n'aient été tout simplement quelques misérables porte-balles et revendeurs qui se hasardaient par le pays (1). On ne trouve encore aucune trace d'un commerce un peu considérable entre Venise et l'Allemagne. Le commerce continental des Vénitiens se fit d'abord sur les fleuves qui, descendant des Alpes, viennent aboutir à leur golfe, le Pô, l'Adige, la Brenta; et de là il se répandait sur toute l'Italie. Long-temps avant les croisades, les Vénitiens obtinrent des empereurs d'Allemagne des priviléges pour leur commerce; mais ces priviléges ne se rapportent évidemment qu'au royaume d'Italie, comme ceux, par exemple, qui leur furent accordés par l'empereur *Lo-*

(1) *Grégoire VII* fait, dans quelques-unes de ses lettres, des reproches à *Philippe Ier*, des traitemens qu'éprouvaient, en France, les marchands italiens. (*Epist. II*, 5 et 18.)

thaire (1). On ne voit pas même que les villes d'Italie en aient recherché pour le commerce au-delà des monts. Ce ne fut que plus tard, que la communication étant ouverte, les villes allemandes, Augsbourg, Nuremberg et autres, commencèrent à s'élever et à devenir florissantes.

Tel était l'état du commerce de l'Europe avec le Levant, immédiatement avant les croisades. On voit qu'il s'était déjà ouvert plusieurs chemins, mais il s'y portait avec une faible activité. Nous allons montrer comment les croisades vinrent la redoubler, et apporter quelques changemens dans les routes commerciales.

(1) M. *Marin* les commente dans le t. II de sa *Storia*, etc. p. 112 et 113. Tout ce qu'il dit au sujet d'un commerce avec l'Allemagne à cette époque, est pure conjecture. On trouve encore dans cet ouvrage la notice des autres priviléges, de *Louis II*, en 856 (t. II, p. 46); de *Rodolphe* et de *Hugues* de Provence (t. II, p. 120); de l'empereur *Othon*, en 964 et 967 (t. II, p. 162).

SECTION SECONDE.

Influence des Croisades sur le Commerce et l'Industrie des Européens.

De ce qui vient d'être dit on peut déjà conclure que les croisades ne changèrent pas la face entière du commerce du globe, comme le firent les grandes découvertes du quinzième siècle. L'état actuel de cette branche si importante de l'activité humaine, ne procède plus de l'influence des croisades. Les résultats de cette influence ont cessé absolument à cette époque mémorable des découvertes maritimes du quinzième siècle. Elles avaient même déjà cessé auparavant en grande partie, lorsque tout le Levant, et Constantinople enfin, furent devenus la proie des Turcs. — Cependant l'influence des croisades sur le commerce fut considérable dans son temps. Il ressemblait avant elles à un faible ruisseau, et il

devint par elles un grand fleuve, qui, se partageant en plusieurs bras, porta l'abondance et la fertilité dans un plus grand nombre de lieux. Cette activité nouvelle, qui embrassa plus de pays, qui ouvrit plus de communications entre les peuples, eut des effets immédiats sur la civilisation, lesquels à leur tour se sont transmis jusqu'à nous; elle fonda ou fit fleurir des villes, des républiques, des ligues, qui furent long-temps, et dont quelques-unes sont encore aujourd'hui des élémens du grand édifice social de l'Europe. De tels effets méritent bien qu'on en recherche la marche, et que l'histoire la développe. Suivant l'ordre que nous nous sommes prescrit, nous traiterons séparément du commerce *maritime* et du commerce *continental*. Le premier embrasse les ports d'Italie et de France; le second, les villes d'entrepôt et de marché dans l'intérieur, et particulièrement celles d'Allemagne.

I. *Sur le Commerce maritime.*

1. *Jusqu'à la prise de Constantinople par les Latins, en 1204.*

Dès le premier siècle de la durée des croisades, leur influence sur la navigation et le commerce du Levant se fit déjà ressentir. Des flottes immenses furent nécessaires pour transporter les nombreuses armées qui allaient en Orient, et qui payaient un très-haut prix pour ce passage; la communication avec l'Asie, sur-tout avec la Syrie occupée par les chrétiens, devint beaucoup plus fréquente. Une émulation, née de l'ardeur du gain, et qui dégénéra bientôt en jalousie, et même en hostilités ouvertes, s'alluma entre les villes maritimes d'Italie. Mais ce qui contribua encore plus que la conquête de la Palestine, premier objet des croisades, au progrès du commerce maritime, ce fut la liaison qui s'établit dès-lors plus étroitement que jamais avec l'empire grec et sa capitale.

Il est nécessaire de s'arrêter un instant à considérer quel était, au-dedans et au-dehors, l'état de cet empire à l'époque des premières croisades. Ses chefs qui se voyaient chaque jour enlever quelque province d'Asie par les Arabes et par les Turcs, avaient desiré le secours des chrétiens d'Occident, et provoqué les croisades par leurs vœux. Ils ne tardèrent pas à s'en repentir, et à craindre ces dangereux auxiliaires, plus que leurs propres ennemis; la méfiance s'établit entre les croisés et les princes grecs; et ceux-ci, trompés dans l'espoir qu'ils avaient trop légèrement conçu de reconquérir, à l'aide des Latins, leurs provinces d'Asie, eurent bientôt lieu de trembler jusque dans leur capitale. Leur position devint d'année en année plus critique. En Asie, des peuples neufs et barbares qui avaient embrassé la foi de *Mahomet*, les hordes guerrières et féroces des Turcs s'avançaient de l'Orient vers les côtes du Bosphore et le siége de l'empire. L'Ouest leur inspirait des inquiétudes non moins grandes : l'esprit conquérant des avantu-

riers normands leur semblait plus redoutable encore que celui des Turcs ; et ils avaient vu, avec crainte pour l'avenir, le normand *Roger*, déjà maître de l'Italie inférieure, y joindre la Sicile sous le titre de royaume. La valeur extraordinaire de ces Normands était d'autant plus dangereuse pour l'empire grec, qu'ils équipèrent bientôt des flottes, à l'aide desquelles ils en menaçaient toutes les côtes et la capitale même. Les empereurs sentirent le besoin de s'assurer contre eux l'appui d'une autre puissance maritime ; et ce ne put être que Venise. Un intérêt commun sembla présider à cette alliance ; et, en effet, il ne pouvait être indifférent aux Vénitiens de voir les Normands tout envahir. Mais ces guerriers marchands n'étaient pas d'humeur à rendre des services gratuits. Il fallut leur accorder des priviléges exorbitans, qui surpassaient tous les précédens, et à l'aide desquels peu à peu ils s'emparèrent presque exclusivement du commerce de l'empire grec. Ce ne fut qu'à grande peine

néanmoins que l'harmonie put se maintenir entre les deux alliés.

A l'extrême faiblesse des Grecs s'unissait un orgueil extrême. Ils affectaient un air de supériorité et de protection sur ces étrangers privilégiés par eux. Ceux-ci, qui se sentaient les plus forts, s'en irritaient. Quelquefois les Grecs tentèrent de secouer le joug mercantile qui pesait sur eux, soit en favorisant les Génois ou les Pisans, soit en employant la violence. Les Vénitiens opposaient en ces rencontres la force à la force, et les menaces aux menaces; et le résultat ordinaire de pareilles tentatives était quelque nouveau privilége, qu'ils extorquaient des faibles *Césars* d'Orient. Chaque mutation de règne était pour eux l'occasion de nouvelles prétentions. Ils se hâtaient alors de faire confirmer, par une *bulle d'or* (1), et augmenter, quand ils le pouvaient, leurs anciens priviléges. Tous ces empiétemens étaient dans l'ordre des choses

(1) *Chrysobolon.* Voyez la *Storia* de *Marin*, t. II, p. 210; et t. III, p. 28, 45, 182, 197 *et suiv.*

humaines ; et la débile caducité de l'empire de Byzance ne pouvait tenir tête à la vigueur d'une république nouvelle, qui s'élevait avec l'essor et l'enthousiasme de la jeunesse.

Ce furent donc les croisades qui, augmentant les périls des empereurs d'Orient, et rendant les Vénitiens plus puissans sur la mer, procurèrent à ceux-ci un commerce beaucoup plus actif avec Constantinople. Les premiers priviléges considérables qu'ils obtinrent, datent en effet du règne des princes de la famille de *Comnène*. Déjà *Alexis I*, pour s'assurer l'appui des Vénitiens contre le prince normand *Boémond*, leur avait accordé des exemptions si exagérées (1), que son successeur *Calo-Jean* refusa de les sanctionner ; mais quelques années après, en 1126, les Vénitiens surent se les faire accorder les armes

(1) Voyez *Marin*, t. III, p. 28. — Ils sauvèrent en ce temps Durazzo. (Voy. *Dandolo*, IX, 11, 7.) *Marin* croit qu'ils obtinrent alors deux titres, l'un concernant la Dalmatie, qui est cité par *Dandolo*, et l'autre concernant le commerce. Ce dernier fut ensuite inséré dans les clauses du chrysobole de *Manuel*.

à la main (1). *Manuel*, fils de *Jean*, eut besoin d'eux contre *Roger*, roi de Sicile, et il fut obligé de signer en leur faveur une immunité de commerce illimitée dans tous les ports de l'empire, hors ceux de Chypre et de Candie (2). De telles concessions ne rendaient-elles pas les Vénitiens maîtres absolus du commerce? Après la chute des *Comnènes*, ces républicains parvinrent à plus de pouvoir encore. Dans la seule année 1192 *Isaac l'Ange* leur expédia jusqu'à quatre lettres contenant des priviléges; son frère *Alexis l'Ange* leur en donna d'autres, en 1200 (3), tout-à-fait illimités pour le

(1) Ils s'emparèrent alors de plusieurs îles, Samos, Chios, Andros et autres. L'empereur grec effrayé leur fit expédier un privilége *plenius solito*. (*Marin*, t. III, p. 51.)

(2) *Marin* donne, dans le troisième tome de sa *Storia*, etc. (p. 52 *et suiv.*) une analyse de cette importante pièce. En 1171, les Vénitiens se brouillèrent derechef avec *Manuel*, qui, par une insigne perfidie, fit arrêter au sein de la paix tous les Vénitiens, qui se croyaient en sûreté dans ses ports. La bonne intelligence ne fut rétablie qu'en 1177.

(3) M. *Marin* est le premier qui ait donné connaissance de ces actes si intéressans pour l'histoire. Ils for-

commerce de l'empire entier, en reconnaissance des secours auxquels ils s'engagèrent envers lui par le même traité. Leurs désirs et la condescendance des princes grecs ne pouvaient aller plus loin.

Ces derniers, qui sentaient de temps à autre ce qu'un tel monopole avait d'onéreux pour eux et pour leurs peuples, cherchèrent à y mettre des bornes, en concédant, soit aux Génois, soit aux Pisans, des privilèges semblables à ceux des Vénitiens; quelquefois même ces princes se virent contraints à en agir ainsi. En 1100, les Pisans se firent accorder des libertés commerciales à main armée. Les Vénitiens furent, de la sorte et à diverses époques, obligés de partager les avantages de ce commerce avec leurs rivaux; mais dans ce partage même ils gardèrent toujours une prépondérance marquée, et restèrent domi-

ment appendice au t. III de sa *Storia*, etc. Le dernier, celui d'*Alexis l'Ange*, répand de grandes lumières sur la géographie politique de l'empire de Byzance, par la désignation exacte qui s'y trouve de toutes ses provinces.

nans à Constantinople, où l'on ne pouvait se passer du secours de leurs flottes (1).

Les actes les plus importans qui puissent nous donner aujourd'hui une connaissance exacte de ce qu'était alors le commerce, et une idée juste de ses établissemens à cette époque, sont ces mêmes lettres, priviléges, chrysoboles; il faut en conséquence en examiner soigneusement le contenu.

L'affranchissement de tous péages, gabelles et droits de douanes dans l'empire, était sans contredit un point très-avantageux pour les marchands italiens; mais ce point seul n'assurait pas l'existence et la marche d'un grand commerce. A quoi eussent servi ces avantages sans une base solide et assurée, sans des établissemens stables dans le pays même? Ces établissemens ne pouvaient devenir des colonies proprement dites, ces

(1) L'abbé *Raynal* nous paraît s'être trompé en deux points au commencement de son *Histoire philosophique*, en avançant que les Grecs n'avaient pas du tout de marine, et que ce fut aux Génois qu'ils abandonnèrent leur commerce maritime.

étrangers n'ayant point de souveraineté locale, et se trouvant placés au sein de l'empire et des villes grecques. Il fallut se contenter d'en faire des *factoreries*, des *comptoirs*. Ce qui constituait une factorerie était d'abord, suivant l'esprit de ce temps, une église, afin de pouvoir conduire les affaires du commerce sous l'invocation d'un saint; une rue (*ruga*), ou une place pour le marché, pour la foire (*piazza, embolo*); enfin de vastes magasins (*fondachi*) pour déposer les marchandises (1). Il n'était pas rare qu'un tel établissement embrassât tout un quartier d'une ville (*contrada*) ou un faubourg. Les marchands étrangers y vivaient ensemble sous leur propre juridiction. Ce dernier article faisait ordinairement partie des priviléges; et quelquefois même on y ajouta la clause que dans le cas de procès entre un régnicole et un étranger, l'affaire

(1) On peut voir ces détails dans plusieurs actes ou traités; par exemple, dans celui que conclut *Andronic* avec les Vénitiens, et que rapporte M. *Marin*, t. III de sa *Storia*, p. 267.

serait jugée par le tribunal et d'après les lois de l'étranger (1). Munis de pareilles prérogatives, de toute liberté et d'un affranchissement entier de douanes, il était aisé, comme on voit, aux commerçans italiens de s'approprier tout le commerce de l'empire grec, hormis celui des denrées dont le gouvernement se réservait le monopole.

Les Vénitiens avaient des établissemens tels que ceux qu'on vient de décrire, dans tous les ports et les villes de terre-ferme un peu considérables de l'empire, sur-tout dans la province de Romanie. La factorerie de Constantinople était située dans le faubourg de Péra, et était si nombreuse que souvent elle donna de l'inquiétude au gouvernement grec (2). On peut juger de la multitude des Vénitiens répandus dans la Romanie, par un traité d'*Isaac l'Ange* (3),

(1) Cette clause se trouve expressément dans un privilége accordé en 1200 aux Vénitiens par *Alexis l'Ange*. « Quoiqu'il en puisse coûter à l'empereur de souscrire à » une telle condition », dit l'acte original. (*Marin*, t. III, p. 182.)

(2) *Storia*, etc. t. III, p. 63 et 211.

(3) *Storia*, etc. t. III, p. 212 et 287.

où il est stipulé que les Vénitiens de cette province équiperont, au cas de besoin, cent galères, chacune à 140 rameurs, au total 14000 hommes; ce qui suppose une masse très-considérable d'individus de cette nation, en comptant les femmes, les enfans, les marchands, les commis, les ouvriers, enfin tout ce qui n'était pas propre au service de la mer.

Les villes de Syrie et de Palestine eurent bientôt aussi leurs factoreries vénitiennes. Les rois de Jérusalem qui dès l'abord sentirent combien ces négocians d'Europe leur étaient nécessaires, furent très-prodigues envers eux de priviléges. La seconde fois que les Vénitiens parurent en Syrie avec une flotte, l'an 1111, ils obtinrent un établissement à Ptolémaïde, et liberté de commerce par tout le royaume (1). Quand, en 1123, il leur arriva de battre les Sarrasins près de Jaffa, les plus grandes immunités commerciales leur furent promises à l'avance dans toutes les villes dont on s'emparerait (2).

(1) Voyez la *Storia*, etc. de *Marin*, t. III, p. 32.

(2) Au cas que Tyr et Ascalon fussent prises, le tiers

Baudoin II leur donna des priviléges encore plus précis; à Jérusalem, Ptolémaïde, Ascalon, Tyr et dans plusieurs autres villes, ils eurent des églises, des rues, des quartiers (1). Il en fut de même dans les autres principautés chrétiennes. Le prince d'Antioche leur accorda, chez lui, des droits tout semblables, en 1167 (2).

En Europe, les Vénitiens n'étaient ni moins actifs, ni moins heureux. Bien que souvent en guerre avec les princes normands, ils avaient pourtant trouvé moyen de se faire accorder par eux de semblables priviléges dans les villes de l'Italie inférieure et de la Sicile. Le roi *Guillaume II*, en 1175, leur assura la liberté du commerce dans tous ses états, et réduisit à moitié les droits qu'ils avaient à payer (3).

---

de chacune de ces villes devait échoir aux Vénitiens; ce qui eut lieu en effet, comme on le voit par le traité qui suivit. (*Marin*, t. III, p. 48 et 146.)

(1) Ces conditions ont été extraites de l'acte original par *Marin*, t. III, p. 196.

(2) *Ibid.* p. 186.

(3) *Ibid.* p. 201, dans la note.

Rivale de toutes les villes commerçantes, Venise ne put cependant toujours parvenir à les écarter du partage. Gênes et Pise s'opposaient à son monopole exclusif. Quelquefois elle crut devoir s'allier avec ces concurrens (1). Les deux dernières villes avaient cherché, plutôt que Venise, à tirer un profit direct des croisades; et s'étaient portées rapidement dès le principe vers les côtes de Syrie, avec des escadres tout-à-la-fois équipées pour la guerre et pour le commerce. Les Pisans, offensés par l'empereur *Alexis*, s'en vengèrent, l'an 1100, en retenant son fils prisonnier. La rançon du prince consista en grands priviléges accordés par son père, le droit d'église, de comptoir, de jurisdiction propre sous un consul, l'exemption de tous impôts; ces prérogatives furent vues de très-mauvais

(1) Venise s'allia avec Pise en 1175. Il fut convenu, dans le traité, que les Pisans payeraient aux Vénitiens un quart des droits sur les marchandises du Levant, à laquelle condition ceux-ci promettaient aux vaisseaux de Pise toute sûreté dans l'Archipel. (*Marin*, t. III, p. 163.)

œil par les Vénitiens (1). Quant aux Génois on ne sait trop à quelle époque ils obtinrent leurs premiers priviléges à Constantinople; mais vers le milieu du douzième siècle ils y avaient un établissement, dont les priviléges reçurent encore de l'extension en 1154 (2); et quand, en 1171, *Manuel* se brouilla avec les Vénitiens, les Pisans en profitèrent pour se faire concéder des priviléges égaux aux leurs.

En Palestine, au reste, ces deux villes furent sur le pié d'une parfaite égalité avec Venise. *Baudoin*, roi de Jérusalem, assigna aux Génois dans sa capitale un quartier, une *contrada*, et il en fut de même

(1) *Storia*, etc. t. III, p. 24.

(2) Voyez l'histoire de Gênois *Caffaro*, dans le recueil de *Muratori*. (*Script. Ital.* t. VI, p. 265.) Les droits payés par les Génois furent réduits du dixième au vingt-cinquième. — Dans la capitale et les autres villes de l'empire, il s'était de même établi quantité de négocians d'Amalfi; on le voit par les prérogatives mêmes accordées aux Vénitiens au-dessus de celles dont jouissaient les Amalfitains. (*Storia*, etc. t. III, p. 63.) Mais Amalfi n'eut jamais de marine militaire; c'est pourquoi son commerce ne fut jamais respecté; il ne fut que toléré.

à Jaffa. Les Génois obtinrent aussi le tiers du terrain des villes d'Assur, de Césarée et de Saint-Jean d'Acre (1). Le prince *Boémond* donna aux Pisans, en 1108, un quartier à Antioche, où ils avaient, comme à Pise, leurs libertés, leurs lois, leurs magistrats (2). Gènes et Pise, enfin, commercèrent aussi en Sicile, même avant les croisades. Elles y trouvèrent des concurrens qui excitèrent leur jalousie. C'étaient les Provençaux qui trafiquaient dans l'île. On croit que ce furent les Génois qui parvinrent à les en éloigner.

Marseille paraît avoir été la seule des villes de la France méridionale où il régnât un esprit assez entreprenant, et où il y eût assez de moyens pour rivaliser avec les villes d'Italie, et tirer parti des croisades

(1) *Bern. Giustiniani* a donné, dans son *Histoire de Gênes*, les actes originaux de ces concessions. Il remarque que l'activité des Génois fut si extraordinaire au commencement des croisades, que, pendant les treize premières années, ils envoyèrent jusqu'à sept puissantes flottes en Palestine.

(2) *Storia*, etc. t. III, p. 49.

pour le commerce et la navigation. L'histoire ne nous a transmis nulles traces d'établissemens marseillais dans l'empire de Byzance, ni de priviléges accordés au négoce de cette ville. Mais il existe de nombreux monumens de ses succès en Palestine et de la part qu'elle prit aux croisades. En 1117, les Marseillais furent autorisés par *Baudoin II* à former, à Jérusalem, un établissement dans un quartier uniquement habité par eux (1). *Foulques*, successeur de *Baudoin*, à qui ils rendirent d'importans services, les exempta d'impositions par tout son royaume. *Baudoin III* leur accorda, en 1152, des factoreries dans toutes les villes de Palestine, avec les priviléges accoutumés (2). Après la perte de la ville sainte, en 1190, *Gui de Lusignan*

(1) Voyez le Mémoire déjà cité de M. *de Guignes*, dans le trente-septième volume des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, p. 515.

(2) *Ruffi*, qui a eu à sa disposition les archives de Marseille, y a vu les titres originaux qui prouvent tous ces faits, et les cite dans son *Histoire* de cette ville, p. 92 et 93.

renouvela encore ces priviléges des Marseillais ; leurs navires, grands et petits, furent exemptés de tout péage ; et il leur fut permis de s'ériger un tribunal (*curia*) à Saint-Jean d'Acre (1). Ces actes prouvent quelle activité et quel intérêt la ville de Marseille apportait au commerce d'Asie. Ses succès y furent considérables, et lui fournirent les moyens d'augmenter tellement sa marine, qu'en la même année, 1190, elle avait déjà un assez grand nombre de vaisseaux, pour transporter à la Terre-Sainte toute l'armée anglaise de *Richard-Cœur-de-Lion*.

A peine un siècle est-il écoulé depuis le commencement des croisades, et déjà le commerce maritime a pris de tels accroissemens ! Auparavant, quelques vaisseaux allaient isolément chercher les denrées de l'Orient, et un petit nombre de ports les recevaient ; maintenant ce sont des flottes entières, et toutes les côtes de Syrie et de

(1) Voyez le Mémoire de M. *de Guignes*, à l'endroit cité.

l'empire grec leur sont ouvertes. Auparavant, ces négocians, étrangers par-tout, ne se hasardaient qu'avec réserve; maintenant, en arrivant sur ces plages lointaines, ils y trouvent des établissemens pompeux, des communautés formées de leurs concitoyens, les mêmes lois, les mêmes mœurs, et presque une seconde patrie. Jadis, dans ces mêmes lieux, ils achetaient, à force d'impôts, la permission de commercer et quelque liberté furtive, qu'on leur vendait avec mépris; aujourd'hui, ils sont libres et honorés. Si un seul peuple commerçant eût joui de ces avantages, il aurait par leur moyen subjugué les nations, devenues tributaires de son industrie. Mais il en était plusieurs qui couraient la même carrière; ils devaient se déchirer entre eux. C'est ce qui arriva durant la seconde période, à laquelle nous allons passer.

2. *Commerce maritime depuis la prise de Constantinople.*

Les alarmes qu'avaient conçues les empereurs grecs dès la première croisade, furent bien justifiées par l'événement. La faiblesse de leur empire, vu de si près, avait été dévoilée; et dévoilée aux yeux de ceux qui étaient le plus disposés à en profiter. Les Occidentaux étaient à portée d'observer toutes les fautes d'un gouvernement vicieux; comment, par exemple, la marine grecque tombait en dépérissement, soit par un manque réel de moyens pour la soutenir, soit par une économie mal entendue; et déjà les puissans comptoirs du commerce italien formaient par-tout autant d'états dans l'état. En l'an 1202, au moment où Venise venait de louer toutes ses flottes à une armée de croisés qui partaient pour la Palestine, arriva dans ses murs le fils d'*Isaac l'Ange* qui venait d'être renversé de son trône, le jeune *Alexis*, pour réclamer du secours contre son oncle, aussi nommé

Alexis. Le prince fugitif promit des sommes exorbitantes et des priviléges illimités à ceux qu'il regardait déjà comme les libérateurs de son père et les siens. Il ne voyait pas que de tels libérateurs deviendraient infailliblement ses maîtres. L'armée franco-vénitienne, croisée pour la délivrance du Saint-Sépulcre, va donc débarquer sur les côtes du Bosphore, et mettre le siége devant la capitale de l'empire d'Orient. Les Latins prirent la ville, et rendirent le trône à *Alexis* et à son père. Mais on leur avait trop promis; et l'impossibilité de remplir ces engagemens jeta la discorde entre le père et le fils. Leur dynastie fut détruite, un tyran occupa un instant le trône impérial; les croisés qui, déjà s'éloignaient, revinrent sur Constantinople, la prirent d'assaut et la pillèrent en mars 1204. L'empire tomba ainsi entre leurs mains, ou plutôt il se divisa en quantité de parcelles. Des princes grecs se maintinrent à Nicée et à Trébisonde. Les vainqueurs se partagèrent le reste. Un prince franc, *Baudoin*, comte de Flandre, monta sur le trône im-

périal. Les Vénitiens se firent un lot qui valait mieux pour eux que la couronne. Ils eurent un quart de l'empire en étendue territoriale; mais combien le prix ne s'en accrut-il pas par le genre de domaines qu'ils choisirent? Le génie du commerce les guida; ils prirent pour eux une partie de la capitale, toutes les côtes depuis l'Hellespont jusqu'à Lanier d'Ionie, la presqu'île de Morée, toutes les îles grecques de quelque importance, Négrepont, Candie, Corfou et beaucoup d'autres plus petites. De là vient encore cette république des *Sept-Iles* qui a joué de nos jours un rôle si important. Maîtres des côtes, les Vénitiens l'étaient aussi des mers par leurs flottes; et il n'est pas besoin de preuves pour faire voir combien un tel ordre de choses était avantageux à leur commerce.

Le premier changement qui en résulta, fut l'établissement d'un système colonial. Les villes commerçantes d'Italie avaient posé quelques fondemens d'un semblable système; mais il ne pouvait s'établir en entier qu'au moyen de la souveraineté fon-

cière. La prise de Constantinople et le démembrement de l'empire avaient été faciles. Il n'était pas aussi aisé de conserver ce qu'on avait acquis par un coup de main. Pour y parvenir, on donna, à titre de fiefs, des districts, comme Andrinople et Lépante avec leurs territoires, à des princes grecs, qui prêtèrent foi et hommage à la république; et l'on établit dans la capitale et les îles, des colonies vénitiennes. Celle de Constantinople fut organisée tout-à-fait sur le modèle de la mère-patrie, en république aristocratique, avec un sénat, un petit conseil et un magistrat suprême, qui les présidait à l'instar du doge, et qui fut appelé *podestat*. Tous les employés civils et militaires étaient soumis à cette jurisdiction. La colonie était composée de nobles et de citoyens; et toutes les autres lui ressemblaient plus ou moins pour la forme. Au-dehors, elles étaient toutes protégées par une force navale, suffisante pour s'opposer aux entreprises des Génois ou d'autres ennemis. Elles étaient indépendantes des nouveaux empereurs latins de Byzance. Un historien, sou-

vent cité, rapporte l'exemple remarquable d'un traité formel passé entre l'empereur et le podestat vénitien à Constantinople (1).

De ces institutions résultèrent en second lieu, et un nouveau progrès, et une plus grande extension du commerce. Les Vénitiens, maîtres des côtes et des ports de l'Hellespont, entrèrent dans la mer Noire. Là s'ouvrit pour eux un commerce d'une haute importance. Les pays qui bordent au nord cette mer, sont ceux qui approvisionnaient de grains la capitale de l'empire. Outre cela, une partie du commerce de l'Inde et des provinces d'Asie à l'est du Mont-Caucase, traversait l'Euxin. Les Vénitiens connaissaient d'avance les ressources de ces parages. Quelques-uns de leurs navigateurs y avaient déjà pénétré (2); et la

(1) Ce fut en l'an 1205. Voy. *Marin*, t. IV, p. 98. Le même historien donne (p. 81) l'organisation, très-digne d'être examinée, de la colonie établie à Candie, et (p. 84) il dit quelque chose de celle de Morée; le tout d'après les actes originaux.

(2) En 1196, ils avaient envoyé une flotte à Amisus,

république avait même quelque établissement en Crimée. Mais ce ne fut qu'à l'époque dont nous parlons qu'ils y parurent en maîtres, et que leur pavillon domina aux embouchures du Danube, du Tanaïs et du Phase. Ils fondèrent au fond du golfe qui reçoit le second de ces fleuves une colonie, qui en prit le nom de *Tana* (1), et qui s'est appelée depuis *Azof*. Cette colonie fut constituée comme les premières, et devint un des entrepôts principaux du commerce asiatique. Des caravanes, chargées des marchandises de l'Inde, traversaient cet immense continent depuis les bouches du Gange jusqu'aux rives de l'Oxus; confiées alors à la navigation du fleuve et à celle de la mer Caspienne, ces mêmes marchandises étaient débarquées à *Astracan* (2);

---

pour protéger cette côte. (Voyez *Storia*, etc. t. IV, p. 100.)

(1) On ne peut déterminer l'année précise de sa fondation; mais elle se rapporte à cette époque. (Voyez *Storia*, etc. t. IV, p. 91, 92.)

(2) Cette ville, dont le vrai nom est *Hadji-Terkhan*, est nommée par les écrivains de ce temps *Citrakan*

de là on les transportait, à dos de chameau, à Tana, d'où elles se distribuaient sur divers points par la mer Noire. Des traités conclus avec les princes mogols de l'intérieur, assuraient aux Vénitiens un commerce lucratif avec ces nomades (1), dont étaient composées pour la plus grande partie les caravanes qui parcouraient l'Asie en divers sens.

Les Vénitiens entretinrent aussi un commerce considérable avec les places de l'est et du sud de la mer Noire, avec Trébisonde, Fasso et autres. Et bien qu'ils eussent contribué à dépouiller les princes grecs du siége de leur empire, ils n'en cherchèrent pas moins à former des relations commerciales avec ces mêmes princes réfugiés à Trébisonde. Ils parvinrent à conclure

---

(Voyez le *Viaggio*, etc. de *Josaph. Barbaro*, et ce qu'en dit *Marin*, t. IV, p. 133.); l'Oxus, nommé aussi *Gihon*, et dans sa partie inférieure *Abi-Amou*, se jetait alors dans la mer Caspienne. Les Tartares ont depuis détourné son cours, et l'ont déversé dans le lac Aral, ce qui a rendu cette voie impraticable pour le commerce.

(1) *Marin*, dans sa *Storia*, etc. t. IV, p. 139 *et suiv.* en cite plusieurs exemples, d'après les actes originaux.

avec eux des traités de commerce. Le principal de ces traités, qui est de l'an 1303, accorde aux Vénitiens les mêmes priviléges que ceux dont jouissaient les Génois; le droit d'avoir un comptoir, une église, un *bailo* ou juge particulier, de ne payer que les mêmes impôts, et ainsi du reste (1). Les villes dont on vient de parler, étaient aussi un entrepôt du commerce de l'Inde, mais cette branche se dirigeait vers les côtes, à l'ouest de la mer Noire, d'où elle aboutissait en Albanie. Le commerce d'Arménie, dont la capitale, Tauris, était le point central du commerce de toute la Perse, de celui de Bagdad et de Bassora, rendait encore plus intéressans les établissemens dans cette partie (2). C'est à Tauris que se réunissaient les caravanes qui

(1) Les articles de ce traité sont rapportés dans la *Storia*, etc. t. IV, p. 144.

(2) L'auteur de la *Storia*, etc. fait connaître, t. IV, p. 158, deux traités de commerce des Vénitiens avec les rois d'Arménie, l'un de 1201, antérieur à la prise de Constantinople, l'autre de 1245. Le commerce de vin y était considérable, à ce qu'il paraît.

se dirigeaient à l'est sur Ispahan, Balkh et Bokhara, aussi bien que celles qui se rendaient au sud dans les villes situées sur le Tigre, et qui viennent d'être nommées.

Mais un changement devait bientôt s'opérer dans cet immense système commercial. La puissance vénitienne avait de redoutables concurrens. A l'époque où elle était devenue dominante à Constantinople et dans tout l'empire grec, les Génois se trouvaient engagés avec les Pisans dans une guerre qui fut longue, opiniâtre, à peine interrompue quelquefois par de courtes trèves. La rivalité de ces deux républiques, et leur acharnement l'une contre l'autre, servaient à souhait les Vénitiens. Cependant leur fortune avait éveillé la jalousie des Génois. Rien n'alarmait ceux-ci autant que la perspective de se voir bannis de la mer Noire, et exclus de ce commerce qu'ils avaient précédemment partagé avec les Vénitiens, et que maintenant ils soutenaient encore de tout leur pouvoir. Déjà ils avaient été contraints d'abandonner la capitale de l'empire; et ils couraient risque

de perdre tout négoce et toute navigation dans l'est de la Méditerranée, au cas que les Vénitiens s'y maintinssent à un aussi haut degré de puissance. Ils ne négligèrent donc rien pour leur susciter autant qu'ils purent des ennemis; et bientôt s'alluma entre les deux républiques une guerre, qui ne fut terminée qu'en 1215 par un traité, qui rendit aux Génois, en Romanie, les anciennes libertés que leur avait accordées l'empereur *Alexis* (1). Mais si la jalousie qui naît de la rivalité du commerce ne permet jamais une paix durable, à plus forte raison quand les adversaires se trouvent aussi rapprochés, et dans une continuelle collision. Un débat survenu à Saint-Jean d'Acre entre les marchands des deux nations, et où se mêlèrent quelques voies de fait, suffit pour allumer une guerre sanglante entre les deux états. Les Vénitiens alliés aux Pisans, et à *Mainfroi* de Sicile, eurent l'avantage sur les Génois; mais cet avantage même leur coûta cher, et les

(1) *Storia*, etc. de *Marin*, t. IV, p. 195.

affaiblit (1). Les Génois profitèrent de la circonstance pour persuader aux Grecs de secouer le joug des Vénitiens, et de reprendre Byzance. L'extrême faiblesse du trône impérial latin chancelant sur les ruines où il était assis, semblait inviter à l'exécution de ce plan. *Michel Paléologue,* souverain de Nicée, osa le tenter, s'empara de Constantinople par surprise, en 1261, et monta sur le trône grec qu'il venait de relever.

Cette révolution en amena une autre dans la situation du commerce. Le nouvel empereur, reconnaissant envers les Génois, ses alliés, les mit sur-le-champ en possession du faubourg de Péra. Les Vénitiens furent chassés de la ville, le palais de leur podestat fut démoli, et un vaisseau chargé de ses débris fut envoyé à Gênes (2). L'animosité dès-lors fut portée au comble. Les Vénitiens firent la guerre aux Génois et aux Grecs réunis. Mais la haine contre les

(1) *Storia*, etc. de *Marin*, t. IV, p. 298 *et suiv.*
(2) *Ibid.* p. 312.

Génois était la plus forte. Venise fit bientôt la paix avec les Grecs (1), et poursuivit la guerre contre Gênes.

Le commerce des Vénitiens souffrit de cette catastrophe; sa prospérité cependant ne dépendait pas entièrement de Constantinople : les flottes de Venise n'étaient point entamées, et assuraient à l'existence de son commerce une base qu'on ne pouvait facilement ébranler. Ces républicains surent donc lui ouvrir de nouvelles sources de prospérité ; la rivalité leur fit redoubler d'efforts, et le résultat de ces démêlés fut encore de donner plus d'extension au commerce général de l'Europe.

Depuis cette époque, les Génois continuèrent à dominer à Constantinople, et restèrent les alliés fidèles des empereurs. Ceux-ci, que la paix avec les Vénitiens

(1) *Marin* donne (t. IV de sa *Storia*, etc. p. 326) le détail des quinze articles dont le traité de paix était composé. Le quatrième rendait aux Vénitiens le droit de demeurer à Constantinople, mais seulement dans des maisons *louées* par eux; un autre leur assurait un sauf-conduit par tout l'empire, et ainsi du reste.

n'avait pu engager à leur restituer la plénitude de leurs anciens droits, ne les toléraient dans l'empire qu'en qualité de locataires. Le commerce des Vénitiens dans la mer Noire se ressentit du désavantage de ce nouvel état de choses, et ne put se maintenir au faîte qu'il avait atteint. Même avant le retour des empereurs grecs à Constantinople, les Génois avaient tellement rétabli leurs affaires dans ces parages, qu'ils y pouvaient du moins balancer la puissance vénitienne (1); et depuis ils n'eurent plus d'autre but que d'exclure leurs rivaux du Pont-Euxin. Mais ils ne réussirent pas mieux que les Vénitiens n'avaient réussi à les en exclure eux-mêmes (2).

---

(1) *Storia*, etc. t. IV, p. 145.

(2) En 1342, la colonie vénitienne de Tana était encore florissante; mais, à cette époque, elle fut pillée et ruinée par les Tartares. Les habitans se réfugièrent à Caffa, colonie génoise, qui fit cause commune avec eux. Quand, en 1350, les Vénitiens conclurent une paix séparée avec les Tartares, il en résulta, entre eux et les Génois, une guerre acharnée; et ce fut celle qui prépara la décadence de Gênes.

Cependant les Génois profitèrent de leur nouvelle prépondérance dans la mer Noire, pour y fonder des établissemens. Ils choisirent pour cela la presqu'île de Crimée, où déjà les Vénitiens avaient quelques colonies (1). Ce fut près de l'emplacement de l'ancienne Théodosie qu'ils fondèrent leur colonie de Caffa, qui devint ensuite si florissante. L'année précise de cette fondation est incertaine; mais ce qui est certain, c'est que l'époque s'en éloigne peu de celle du retour des Grecs à Constantinople, et qu'elle se rapporte environ à l'année 1266. Caffa ne fut d'abord qu'une bourgade ouverte, et il fallut, pour la construire, la permission spéciale du khan des Tartares. Plus tard, elle fut entourée de murs et de fossés pour la mettre à l'abri des attaques et des brigandages de ces peuples (2). Elle fut

(1) Entre autres Soldaïa. *Marin* (t. IV, p. 69) allègue un titre authentique, lequel prouve qu'en 1287, un consul fut envoyé de Venise à Soldaïa pour toute la *Gazarie*, nom que portait alors la Crimée.

(2) Voyez *Niceph. Gregoras, Hist. imperator.* XIII, 12. Nous devons les meilleures recherches qu'on ait sur Caffa

d'ailleurs soumise à une juridiction municipale, à la tête de laquelle était un consul envoyé de Gênes, et qui changeait tous les ans. Les autres établissemens génois de la presqu'île, Cembalo, Cerco, et quelques autres, ressortissaient à la même juridiction (1). C'est de ce point que les Génois parvinrent à étendre leur commerce dans le Levant. La Crimée, qui leur fournissait du sel en abondance, devint pour eux l'entrepôt des productions étrangères. Là se tenait le marché des pelleteries du Nord, des étoffes de soie et de coton fabriquées en Perse, et enfin des denrées de l'Inde qui y parvenaient par Astracan (2). Les Génois étendirent leurs établissemens jusqu'à la région du Caucase, dont la richesse métallique les attirait puissamment. On a même

---

à M. l'abbé *Oderico*, de Gênes, dans ses *Lettere Liguistiche*, 1792, depuis la treizième lettre jusqu'à la fin. L'auteur de la *Storia*, etc. l'a relevé en quelques endroits. (Voy. t. VI, p. 69 *et suiv.*)

(1) Voyez les *Lettere* de l'abbé *Oderico*, pag. 134 *et suiv.*

(2) Voyez le même ouvrage, p. 155.

prétendu de nos jours qu'on avait retrouvé dans ces montagnes quelques traces de leur ancien séjour (1), qui s'y étaient conservées depuis plus de trois siècles qu'ils ont perdu Caffa (2).

Une branche importante du commerce de l'Europe et de l'Asie, devint de la sorte le partage des Génois. Leurs rivaux cherchèrent à s'en dédommager ailleurs, et ils y réussirent. Quand les Vénitiens virent les Génois alliés des Grecs, ils n'hésitèrent pas à devenir eux-mêmes alliés des Sarrasins, et conclurent avec eux des traités de commerce, malgré toutes les défenses de l'église, qui finit cependant par leur accorder dispense sur ce point, moyennant une certaine somme d'argent (3). Le fruit de cette

(1) Dans le lieu appelé *Koubascht.* Voyez la description allemande du Caucase, par *Reinegg*, t. 1, p. 213.

(2) Caffa fut prise sur les Génois en 1475, par *Mahomet II.* (*Oderico*, p. 193.)

(3) On sut bien éluder les anciennes défenses de l'église, concernant le commerce des esclaves. Mais, en 1307, *Clément V* prohiba tout commerce avec les Sarrasins, sous peine d'encourir les censures spirituelles.

nouvelle alliance fut un commerce très-lucratif pour les Vénitiens dans les ports et places des Sarrasins, sur-tout à Alexandrie; ce qui les indemnisa pleinement de ce qu'ils perdaient dans le Nord.

En effet, Alexandrie, qui était alors sous la domination des sultans Mammelouks, était le centre du commerce de l'Asie et de l'Afrique; et son port sur la Méditerranée la rendait propre à être aussi le point de communication de ces deux parties du monde avec l'Europe. Les Vénitiens y avaient toujours entretenu quelque commerce, leur domination dans la mer Noire leur donnant occasion de se procurer quantité d'esclaves de Géorgie et de Circassie, qu'ils ne pouvaient nulle part revendre avec autant de profit qu'en Egypte (1).

Benoît VI vendit d'abord des dispenses particulières, et en vendit enfin de générales, depuis 1345. Voyez l'Histoire de Venise (en allemand), par M. *Le Bret*, de Tubingue, t. I, p. 756. (Cette histoire est celle de l'abbé *de Marigny*, reprise sous œuvre, fort corrigée et augmentée.)

(1) L'auteur de la *Storia*, etc. pense qu'ils firent ce

Maintenant qu'ils avaient perdu leur supériorité à Constantinople, quel pays pouvait leur offrir plus d'avantages? Là se trouvaient entassés les trésors de tout le Levant, et particulièrement les épiceries les plus recherchées de l'Inde (1), qui y venaient par l'Arabie heureuse. Le peu d'éloignement du Malabar et de Ceylan à ce dernier pays, la facilité de la navigation le long des côtes, avaient établi entre ces contrées, depuis les temps les plus reculés, un commerce qui subsistait encore. Le port d'Aden,

---

commerce presque exclusivement. (T. IV, p. 261 et 262.)

(1) L'ouvrage qui nous donne le plus de lumières sur l'état et la nature du commerce égyptien à cette époque, est celui du vieux *Marino Sanuti*, *Secreta fidelium crucis* (*Gesta Dei per Francos*, t. II.), ouvrage qu'il présenta au pape comme un projet pour reconquérir l'Egypte et la Terre-Sainte. C'est dans la première partie que l'auteur donne, comme témoin oculaire, des détails sur le commerce d'Alexandrie, et des autres ports égyptiens. On tirait sur-tout de l'Inde, par cette voie, le poivre, le gingembre, la cannelle, peut-être aussi quelques étoffes de soie et de coton. Les autres épices, comme le gérofle, la noix-muscade, les cubèbes, paraissent être venues plutôt par Bagdad.

sur la côte méridionale d'Arabie, était le premier entrepôt des denrées de l'Indé. Elles en repartaient avec les produits les plus recherchés de l'Arabie, sur-tout la précieuse gomme de l'encens, et étaient conduites au Grand-Caire par des caravanes, qui suivaient la côte de la mer Rouge du côté de l'Arabie, et traversaient l'isthme de Suèz. De là ces marchandises descendaient ensuite par le Nil à Alexandrie. C'était ici que les navires de Venise allaient s'en charger pour l'Europe, ainsi que des grains, des dattes, du sucre et du coton de la fertile Egypte, à laquelle ils rendaient, en retour, les métaux, les huiles, les bois de construction, et les autres produits de l'Occident (1).

Aussi-tôt donc que les Vénitiens eurent perdu leur prépondérance à Constantinople, ils se hâtèrent de conclure avec le sultan *Malec-el-Adel* un traité qui les mettait en possession du commerce de l'Egypte. Plusieurs traités suivirent, d'une teneur pa-

(1) *Storia*, etc. t. IV, p. 258.

reille, mais avec divers articles additionnels. Toutes les conditions principales étaient déjà renfermées dans le premier, qui est de l'an 1262. Il était composé de vingt-huit articles, qui assuraient aux Vénitiens toute sûreté pour leurs personnes, leurs propriétés et leurs bâtimens; leur donnaient des magasins, une église et un bagne particulier; déterminaient une taxe équivalente à celle qu'ils payaient au temps de *Melekalchem*, et autres points avantageux (1). Un traité postérieur, de 1303, étendit encore ces stipulations favorables (2). De leur côté, les Vénitiens s'engagèrent à respecter les navires des sujets du sultan.

Ce commerce actif avec l'Egypte offrit aux Vénitiens l'occasion de former ou d'étendre leurs liaisons avec les autres états musulmans de la côte septentrionale d'Afrique. Ici, les villes de Pise et de Gênes,

(1) Ces vingt-huit articles ont été copiés dans la *Storia*, etc. d'après l'acte original, t. IV, p. 266.

(2) *Ibid.* p. 270. On voit clairement aussi que les Vénitiens avaient déjà fait antérieurement le commerce d'Egypte.

situées plus avantageusement, semblent les avoir prévenus. Les Pisans avaient déjà obtenu, par un traité avec le roi de Tunis passé en 1230, et le premier qu'on connaisse avec ces peuples, la liberté d'établir un comptoir dans cette ville (1). Les Génois en avaient obtenu autant. Un traité fait avec les Vénitiens, en 1251, leur accorda à leur tour le droit de s'établir à Tunis, d'y bâtir une église, d'y avoir un consul (2); en revanche, ils consentirent à un tarif de douane. En 1356, ils passèrent une pareille convention avec Tripoli, par laquelle ils furent assurés du commerce libre de tout le pays, depuis Sphax jusqu'à Mésourate (3).

(1) *Marin* donne, dans son quatrième tome, p. 277, les dix-sept articles dont est composé cet acte. Les plus importans sont : 1°. sauf-conduit par tout le royaume pendant trente ans ; 2°. factorerie, église, bazar dans chacune des villes appartenantes au roi ; 3°. un consul de la nation, etc.

(2) D'après le titre original, dans la *Storia*, etc. t. IV, p. 280 : de pareils traités furent encore conclus en 1271 et 1305.

(3) Voyez la notice du titre original, dans la *Storia*, etc. (t. IV, p. 290). Le neuvième article fixe les

Ces audacieux marchands ne s'en tinrent pas même au commerce des ports; ils prirent part à l'expédition des caravanes qui s'enfonçaient dans l'intérieur de l'Afrique: un traité conclu en 1320 avec *Masouth*, roi de Tunis, leur en assure le droit (1). On ne peut que former des conjectures sur la marche de ces caravanes, dont on ne sait rien de positif. Peut-être allaient-elles à la rencontre de celles qui venaient du Grand-Caire.

Ce commerce des villes d'Italie avec la côte de Barbarie, qui a été de tout temps un des greniers de l'Europe, fut au moins une suite indirecte des croisades, du grand

---

droits à percevoir pour les diverses sortes de marchandises, et l'on y voit que les principales étaient les vins, les laines et les cuirs.

(1) Cinq articles composent ce traité (*Storia*, etc. t. IV, p. 287.): 1°. Liberté aux caravanes d'aller où bon leur semble. 2°. Dédommagement pour les vols; libre pâturage pour les bêtes de somme. 3°. Aucun courrier vénitien ne peut être arrêté, ni retardé. 4°. Tout mahométan doit secours aux Vénitiens et à leurs caravanes, quand il en est requis par le consul, etc.....

mouvement qui alors agita tout l'Occident, de l'immensité des approvisionnemens que rendaient nécessaires les armées qui se rassemblaient sur les bords de la Méditerranée, et qui s'y embarquaient pour la Palestine. Mais une suite plus directe des croisades, fut le commerce des villes d'Italie et de Marseille avec la Syrie (1), et par cette province avec le reste de l'Asie orientale. Les négocians italiens cherchèrent à s'affermir dans cette partie par des traités avec les princes sarra-

(1) Tout ce qu'on sait du commerce de Marseille dans le Levant, prouve qu'il s'est borné à la Palestine, et n'a jamais pu, par conséquent, être d'une bien grande importance. Le commerce des puissantes républiques italiennes, appuyé par des forces maritimes respectables, ne permettait guère à aucun autre de prospérer et de se soutenir sur les mêmes points. Le commerce de Marseille porta son activité vers d'autres parages; ses navires passaient le détroit, et se dirigeaient vers la côte occidentale d'Afrique, vers le Sénégal. Voyez le Mémoire déjà cité de M. *de Guignes*, p. 518. — Les divers ordres militaires, tant en Palestine, que dans leurs retraites de Chypre, de Rhodes, etc. se livrèrent aussi à quelques spéculations de commerce, qui cependant ne furent pas d'une grande influence sur les affaires générales.

sins. On en connaît un de l'an 1229, conclu entre le sultan d'Alep et les Vénitiens, au moyen duquel il devint possible à ces derniers de prendre une part active au commerce continental et aux caravanes qui venaient de Bassora. Le même acte leur assura dans Alep un comptoir, une église et une magistrature nationale (1). Un autre traité de l'an 1219, avec *Aladin*, sultan d'Icone, qui s'y réfère à des traités précédens, conclus avec son frère et son père, prouve que les Vénitiens ne négligèrent point non plus le commerce de l'Asie mineure. Le sultan leur accorde un sauf-conduit général dans toute l'étendue de ses états; fixe les droits à percevoir sur certaines denrées, mais affranchit de tous droits les perles, l'or et les plumes de prix (2).

Nous terminerons ici la série du petit nombre des faits historiques qui peuvent

(1) On trouve les dix articles de ce traité dans *Marin*, t. IV, p. 246. Les taxes sur le poivre et le coton y sont établies par charges de chameau.

(2) Voyez la notice de l'acte original dans le même historien, t. IV, p. 249 et 250.

convenir aux vues générales qu'exige cet ouvrage. Du moins n'en avons-nous avancé aucun qui soit incertain ou hasardé. Nous nous sommes efforcés de puiser aux meilleures sources, et dans les documens les plus authentiques. L'estimable historien du commerce de Venise que nous avons cité souvent, nous a sur-tout fourni d'utiles matériaux. Les bases que nous avons posées peuvent d'ailleurs aider à suivre toutes les ramifications du commerce maritime de l'Europe, depuis les croisades. Ce commerce fut bientôt livré à trois villes, les plus puissantes de l'Italie, et enfin à une seule, qui survécut à ses deux rivales. Après une lutte de près de deux siècles, Pise succomba la première. Sa flotte fut entièrement détruite par les Génois, dans la journée du 6 août 1284, et son port fut ensuite comblé par les vainqueurs. Environ cent ans après, en 1382, ces mêmes Génois qui avaient ruiné Pise, se virent à leur tour, et après la plus sanglante guerre, accablés par la puissance vénitienne. Celle-ci domina seule encore un siècle. *Christophe Colomb* et *Vasco de*

Gama parurent; Venise tomba, et le commerce porta ailleurs ses bienfaits.

Nous ajouterons encore une considération. C'est que les croisades, sans doute, ouvrirent l'Orient au commerce des Occidentaux, et furent, pour ce commerce, l'occasion d'une nouvelle activité. Mais cette impulsion une fois donnée, le but particulier des croisades, qui était la conquête de la Palestine, n'exerça qu'une influence médiocre sur la marche ultérieure des affaires. Les villes d'Italie et Marseille eurent des établissemens en Syrie et en Palestine; leurs flottes y transportèrent fréquemment des pélerins, et des armées plus ou moins nombreuses. Tout cela put être beaucoup dans les premiers temps; mais ensuite ce fut peu de chose, en comparaison de l'immense système de commerce qui embrassa, depuis le Tanaïs jusqu'au Nil, la mer Noire, l'Asie mineure, l'empire grec et sa capitale, Alep et Alexandrie. Les princes croisés qui s'établirent en Palestine, ne furent regardés, par les républiques marchandes d'Italie, que comme de petits princes asiatiques.

Elles trouvèrent bien plus avantageux de contracter des alliances avec les empereurs de Constantinople, et les princes musulmans, turcs et arabes. Aussi, quand les Latins abandonnèrent la Terre-Sainte, et qu'ils furent bannis de l'Asie, le commerce vénitien n'y perdit rien de sa splendeur.

3. *Naissance d'un droit maritime.*

Si la rivalité des républiques italiennes durant cette crise générale, causa tant de guerres et de malheurs particuliers, elle offrit du moins un résultat dont l'humanité pût s'applaudir dans ces siècles d'anarchie, où la force seule faisait loi. La Catalogne vit naître chez elle une sorte de code de droit maritime. C'était un recueil d'usages et de coutumes maritimes, qui, rangés en plusieurs chapitres, parurent, apparemment vers la moitié du treizième siècle, sous le titre de *Consolato del Mar.* Ce code paraît avoir été adopté d'abord par les Vénitiens établis à Constantinople, qui tinrent à cette occasion, en 1255, une grande assemblée dans l'église de *Sainte-Sophie;*

et il fut pour cet effet traduit en italien (1). Les Pisans, les Génois, et autres peuples navigateurs de l'Europe, suivirent cet exemple. Le *Consolato del Mar* devint loi fondamentale dans tous les ports de la Méditerranée. Cette loi, conçue au milieu des désordres d'une piraterie universelle, était bien éloignée de la perfection et des dispositions libérales qu'un âge plus éclairé réclame; le droit du pavillon neutre n'y est pas reconnu dans le petit nombre d'articles qui touchent au droit des gens (2); mais du moins c'était une loi, ce qui est toujours préférable à l'anarchie; et dans les articles de droit privé, celle-ci offrait une garantie, qui, à cette époque, fut pour le commerce un bienfait signalé.

(1) Voyez la *Storia*, etc. t. IV, p. 66 et 67.

(2) Le chapitre CCLXXIII, *Di nave di mercanzia pigliata per armata*, contient les dispositions suivantes: 1°. Cargaison ennemie dans un vaisseau ennemi, sont tous deux de bonne prise. 2°. Cargaison neutre dans un vaisseau ennemi est sujette à rançon. 3°. Cargaison ennemie dans un vaisseau neutre, est de bonne prise, et doit être livrée par le vaisseau neutre en un port assuré pour le *capteur*.

II. *Sur le Commerce continental.*

Nous avons dit que le commerce continental, en Europe, ne connut long-temps d'autre chemin que celui qui s'offrait sur l'une et l'autre rive du Danube. Depuis que les armées croisées prirent ce même chemin pour se rendre à Constantinople, il dut devenir plus praticable, plus frayé, plus sûr pour le commerce. Ce nouvel état de choses dut rendre les relations et les communications plus actives et plus fréquentes; ce qui, en effet, ne manqua pas d'arriver. A l'époque sur-tout où Constantinople tomba au pouvoir des Occidentaux, la route commerciale du Danube semble avoir été suivie plus fréquemment. D'anciens tarifs de douanes qui existent encore, prouvent sans réplique que les denrées de l'Orient pénétraient en Europe par cette voie (1). Ils font expressément mention

(1) On en trouve un de cette espèce, fait au temps de l'archiduc *Léopold*, par l'abbaye de Stein, sur le Da-

de poivre, de gingembre, de cannelle, de safran, de gérofle, de soies écrues et préparées. Les villes situées sur le Danube et dans le midi de l'Allemagne, durent devenir les entrepôts du commerce, et fleurir à la faveur de cette heureuse position; Vienne sur-tout, et Ratisbonne, qui se trouvaient les plus avantageusement situées. On voit, par les priviléges que les archiducs d'Autriche accordèrent à la première de ces villes (1), combien elle sut tirer parti de cet avantage. La seconde fut, durant un certain temps, la place principale de commerce dans tout le midi de l'Allemagne, et avant la fin du douzième siècle, elle était déjà appelée *la plus riche de ses villes* (2).

---

nube, dans le Recueil de *Rauch*, *Script. rer. Austriæ*, t. II, p. 105; — et un autre encore plus ancien dans le recueil allemand de morceaux pour servir à l'*Histoire du droit germanique pendant le moyen âge*, par M. *Broun*, p. 336.

(1) Celui qui fut accordé par *Frédéric le-Beau*, en 1320, se trouve dans le t. III de la collection de *Rauch*, p. 15 *et suiv.* A la p. 24, il est question de bourgeois de Vienne, qui conduisaient des marchandises à Venise.

(2) Dans une vie de *S. Eberhard* (an 1198), qui se

Cependant, à mesure que le commerce maritime de Venise et des autres villes d'Italie prit de l'accroissement, et que la première sur-tout fut devenue le dépôt général de toutes les denrées de l'Orient, les villes du midi de l'Allemagne trouvèrent plus avantageux de prendre ces denrées en Lombardie, que d'aller les chercher sur les rives du Bosphore, et elles tentèrent de se frayer une route par-dessus les Alpes.

Plusieurs écrivains, et même des plus estimés, ont commis l'erreur de penser que cette voie commerciale avait été ouverte avant l'époque où des monumens écrits nous l'attestent (1). Mais il n'en est rien. Aux difficultés qu'offrait le local, se joignait encore la barbarie des montagnards, pour rendre, dans les temps antérieurs, ce chemin impraticable. Il est vrai que, soit pour

---

trouve dans le recueil de *Canisius*, *Thes. Monumentor. ecclesiastic.* t. III, part. II, p. 302.

(1) De ce nombre est le savant M. *Busch*, de Hambourg, qui a avancé cette opinion dans le *Magaz. Hanséat.* t. II, p. 121.

avoir plusieurs routes constamment ouvertes, soit pour suppléer à celle de la mer, quand le golfe Adriatique était trop infesté de corsaires, ou impraticable dans une saison orageuse, les Vénitiens tentèrent à plusieurs reprises, et avec succès, d'assurer à leur commerce un chemin de terre vers Constantinople, par la Dalmatie, la Servie et la Bulgarie, en longeant le pié méridional de la chaîne des Alpes. Mais ils ne purent y parvenir qu'au moyen de traités spéciaux avec les princes serviens et bulgares. Le plus ancien que l'on connaisse est de l'an 1352, ainsi déjà bien avant dans le 14e siècle; et il fut conclu à Nicopolis avec le prince bulgare *Alexandre*. Il y était stipulé que, moyennant trois pour cent de la valeur de leurs marchandises, les commerçans vénitiens auraient le passage libre et assuré dans tout le pays; qu'ils pourraient y établir des factoreries, y bâtir des églises, et y acheter des fonds (1). Vingt ans plus

(1) Ce traité renferme onze articles. La lettre du prince au doge y est jointe: comme il n'y est nullement ques-

tard, ils firent un autre traité avec *Etienne*, roi de Servie, qui leur permit de passer par ses états pour aller se rendre à Constantinople (1).

Mais le plus grand commerce continental des Vénitiens, fut celui qu'ils firent avec les villes du midi de l'Allemagne, particulièrement depuis 1261, que Constantinople leur fut enlevée. On sait que, depuis cette époque, ce fut à Alexandrie qu'ils allèrent chercher les épiceries de l'Inde, et ce fut aussi depuis cette même époque que les villes allemandes trouvèrent plus commode de les acheter d'eux. Vers ce temps, la foule des marchands allemands, sur-tout de ceux de Vienne et de Ratisbonne, était si considérable à Venise, qu'ils y établirent une factorerie particulière, appelée la *Maison teutonique* (2). Quand le commerce direct de la Lombardie avec l'Allemagne fut bien

tion d'aucun traité antérieur, il est probable que celui-ci était le premier. (Voy. la *Storia*, etc. t. IV, p. 174.)

(1) *Ibid.* p. 178.

(2) Ce fut en 1268. Voyez l'*Histoire de Venise*, par M. *Le Bret*, de Tubingue.

établi, ce ne furent plus les villes de Vienne et de Ratisbonne qui en restèrent les premiers entrepôts. La position géographique d'Augsbourg et de Nuremberg leur valut cet avantage (1).

Les relations de ces deux villes avec Venise ne datent que du quatorzième siècle. Le commerce d'Augsbourg ne paraît même en général avoir pris de la consistance qu'à cette époque; car les priviléges commerciaux que la ville obtint des princes voisins sont du même temps. Ce fut en 1320 que les marchands d'Augsbourg obtinrent la liberté du commerce dans le Tyrol, et le libre passage vers l'Italie. En 1329, ils obtinrent les mêmes points de la Bavière (2). Les priviléges des négocians de Nuremberg sont à-peu-près de la même date. On ne

(1) Il est à regretter que l'histoire de ces deux villes importantes n'ait pas encore été traitée convenablement, et qu'elles n'aient pas eu leur *Marin*. Il y a beaucoup de matériaux rassemblés pour qui voudrait s'en charger.

(2) L'acte original se trouve dans l'Histoire de la ville d'Augsbourg (en allemand), par feu M. *Paul de Stetten*, t. 1, p. 96 et 97.

peut déterminer au juste quand ces derniers ont commencé à commercer avec Venise; mais les données les plus certaines semblent fixer pour cette époque la fin du quatorzième siècle (1). Ce ne fut que pendant le quinzième siècle que ces deux villes devinrent les entrepôts uniques du commerce d'Italie et du Levant pour tout le Nord. — Une gloire immortelle accompagnera la mémoire de ces jours de leur prospérité. Leur richesse, à mesure qu'elle s'accrut, servit à faire fleurir dans leurs murs les sciences et les arts, dont le feu sacré n'y est point encore éteint, malgré les revers et la décadence de leur fortune. — Ce ne fut donc que long-temps

(1) Le grand marché du safran, établi à Aquilée en 1390, sous l'autorisation du patriarche de cette ville, et qui se tient maintenant à Crems en Autriche, y a sans doute beaucoup contribué. Voyez l'Histoire, écrite en allemand, du commerce de Nuremberg, par M. *Roth*, t. 1, p. 43. En 1400, le commerce de Wurtzbourg était plus considérable que celui de Nuremberg. Mais, vers ce même temps, plusieurs maisons riches de Wurtzbourg allèrent s'établir dans cette dernière ville, ce qui donna une nouvelle vie à son commerce. Voyez l'Histoire citée de M. *Roth*, même vol. p. 50.

après les croisades qu'elles commencèrent à en ressentir l'influence ; car on ne peut douter de la réalité de cette influence, après ce qui a été dit de Venise et de Gênes. Nuremberg entretint un commerce très-actif avec ces deux dernières villes. Venise lui fournissait la plus grande partie de ses denrées orientales et méridionales, des épices, des fruits, des huiles, vins et cotons ; Gênes, les aromates, et sur-tout l'encens. Un édit de l'empereur *Sigismond* prouve qu'en effet ce commerce s'entretenait avec Gênes, puisque ce prince avait en vue de l'interdire pour favoriser Venise et Milan. Mais cette défense fut vaine.

Augsbourg et Nuremberg étant donc les deux entrepôts des marchandises du Levant et du Midi, ces marchandises se distribuaient de là aux provinces situées sur le Rhin et le Mein, à la Westphalie, à la Saxe et à tout le Nord. Mayence et Cologne devinrent les marchés principaux pour l'Ouest, et Erfort pour les provinces de l'Est. C'est là que les marchands hanséatiques vinrent faire leurs achats. Mais, pour eux, ces pro-

duits étrangers ne furent qu'un article accessoire. L'écoulement en était plus considérable vers les villes belgiques, Bruges, Anvers, Bruxelles (1), qui cependant les avaient reçues directement de Venise par l'Océan (2) avant qu'elles les tirassent de Nuremberg.

Il n'est pas facile d'indiquer précisément par quelle voie ce commerce pénétrait en France, ni de quelle manière il s'y faisait; car on ne trouve pas qu'il y ait eu alors dans ce royaume des places d'entrepôt de premier rang, semblables à celles des pays voisins. Comme ces places étaient en assez

(1) Nuremberg jouissait dans la Belgique de priviléges très-étendus, qui lui furent accordés en 1433, 1445 et 1468. Voyez l'Histoire citée du commerce de Nuremberg, par M. *Roth*, t. 1, d'où sont tirés aussi les faits qui précèdent.

(2) Le premier exemple des vaisseaux vénitiens qui aient paru à Anvers, est de l'an 1318. (Voyez la *Description de la Belgique*, par *L. Guichardin.*) Sans doute ces mêmes Vénitiens qui se risquèrent sur l'Océan, allaient aussi trafiquer dans les ports d'Angleterre.

grand nombre le long du Rhin et dans les Pays-Bas, celles de France ne pouvaient être que des entrepôts secondaires, par où le commerce se divisait en une multitude de petites branches (1). Cependant, au midi de la France, dans une situation plus rapprochée de Marseille et des villes d'Italie, Avignon et Lyon devinrent les foyers d'un commerce assez actif. Il est certain que plus tard, dans le cours du quinzième siècle, il existait une communication entre Alexandrie et les ports de Marseille (2),

(1) Quel ne fut pas en France l'enthousiasme de la nation et du gouvernement, quand un particulier entreprenant, *Jacques Cœur*, au milieu du quinzième siècle, établit un commerce direct avec le Levant! On n'avait encore rien vu de pareil; *Jacques Cœur* entra au conseil des rois, ses richesses furent exagérées, on lui chercha des torts, on le persécuta, on le bannit. Il y avait long-temps que les villes d'Italie, et même d'Allemagne, avaient de tels citoyens. La vie de cet homme intéressant a été insérée, par M. *Bonamy*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XX.

(2) Ce fait est prouvé dans le *Mémoire* déjà cité de M. *de Guignes*.

d'Aigues-Mortes (1), de Montpellier (2); bien que les commerçans de ces villes dussent jouer un rôle assez subalterne à Alexandrie, où dominait le crédit des Vénitiens. Mais ce n'était pas seulement par les villes maritimes de France que les marchés de Lyon et d'Avignon s'approvisionnaient. Outre celles d'Italie, Nuremberg y four-

(1) Dans ce même *Mémoire* de M. *de Guignes*, est cité un édit qui fixait le tarif des droits à prélever sur les épiceries dans le port de cette ville.

(2) *Raynal*, vers le commencement du quatrième livre de son *Histoire philosophique*, dit que *Philippe-le-Hardi* voulut attirer à Nismes, par les priviléges qu'il accorda à cette ville, une partie du commerce fixé à Montpellier, qui appartenait au roi d'Aragon. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir, ajouta-t-il, que ce n'était pas un si grand bonheur, parce que les Italiens emportèrent l'argent du pays. — Ce raisonnement est assez mauvais, et semble plus digne d'un suppôt du fisc que d'un historien philosophe du commerce. Tous les autres pays furent aussi dans la nécessité de payer d'abord les Italiens avec du numéraire; mais ils n'en devinrent pas plus pauvres; ce fut tout le contraire, ils se livrèrent à l'industrie, au commerce, par émulation; ils firent valoir les produits de leur sol, travaillèrent en proportion de ce qu'ils consommèrent, et finirent par se trouver riches.

nissait aussi considérablement. Il se tenait quatre foires par an à Lyon. Les négocians de Nuremberg, et de quelques autres villes libres d'Allemagne, y venaient en tel nombre, qu'ils y établirent des magasins permanens, et une *compagnie allemande*. Ils y étaient même si favorisés, qu'ils avaient le droit d'y vendre librement quinze jours encore après le terme fixé pour la foire (1). Les villes du nord-ouest tirèrent, sans doute, leurs marchandises des villes du Brabant et de la Flandre, situées plus à leur proximité; celles de Lorraine les tirèrent en partie des entrepôts de la Belgique, et en partie de ceux du Rhin. Les marchands italiens firent aussi des affaires directes dans toutes ces provinces, comme il est assez prouvé par un réglement que donna, en 1315, *Louis X*, et dans lequel ce prince déterminait les priviléges de ces étrangers, ou plutôt les limitait, pour restreindre le grand commerce dont ils semblent avoir

(1) Voyez l'Histoire citée ci-dessus, de M. *Roth*, t. 1, p. 109.

été déjà en possession (1); et, en effet, les villes flamandes ne faisaient alors que de commencer à devenir les entrepôts des denrées méridionales. Par ces priviléges, il était libre aux Italiens, à charge de payer les droits ordinaires, de fréquenter les foires de la Champagne, de la Brie, celles de Nismes et de Narbonne. Mais la permission de s'établir d'une manière fixe fut limitée pour eux à ces quatre villes, Paris, Saint-Omer, La Rochelle et Nismes. Ceci démontre évidemment qu'ils fournissaient alors aux besoins, non-seulement du midi, mais du nord et de l'ouest de la France, et nommément de la capitale.

Tels sont les traits principaux du commerce continental de l'Europe au moyen âge, et des accroissemens qu'il dut à l'influence des croisades. Si cette influence se manifesta plus lentement pour ce commerce que pour le commerce maritime, c'est que les chemins, difficiles par leur nature, étaient encore rendus plus impraticables par les

(1) *Ordonnances des Rois*, t. 1, p. 584.

rapines et les brigandages qu'exerçaient en tous lieux mille petits tyrans, qui se tenaient aux aguets, pillaient les négocians, ou leur faisaient acheter cher le passage. Ceux-ci ne pouvaient, la plupart du temps, aller d'une ville à l'autre qu'avec une escorte. Le commerce intérieur ne put donc prendre un peu d'extension, que depuis que les villes déjà puissantes formèrent entre elles des ligues protectrices, telles que l'ancienne confédération de la Souabe, celle des villes du Rhin, et la Hanse teutonique. On conçoit aussi que la navigation des fleuves et des rivières, l'établissement de canaux, durent être des suites nécessaires de la nouvelle activité du commerce continental.

Ajoutons encore qu'un des effets de cette activité fut l'établissement, indispensable au commerce, du *change* et de la législation de la banque. Cette forme si essentielle au négoce facilita les paiemens, aplanit une foule de difficultés. Le change et ses lois étaient d'une nécessité absolue pour les nombreuses foires d'Italie et de France. Il est croyable que les croisades y don-

nèrent lieu immédiatement; du moins est-il certain qu'on voit des opérations de ce genre s'exécuter vers la fin des croisades; mais ce n'est que bien tard, et dans le cours du seizième siècle que cette institution acquit toute la perfection dont elle était susceptible (1).

III. *Sur l'Industrie.*

La question partielle qui s'offre ici, des suites qu'ont eues les croisades relativement à l'industrie des peuples de l'Europe, est d'une étendue si immense que l'esprit n'en peut même embrasser tout l'ensemble. Comment rechercher et reconnaître toutes les branches d'industrie, tous les procédés dans les arts mécaniques, que l'Occident doit à l'Orient? Ce travail préliminaire n'a point encore été fait. Il faudrait ensuite savoir quand et comment l'Europe a reçu ces

(1) On trouve tout ce qu'on peut désirer de plus précis sur cette matière, dans l'ouvrage allemand de M. *de Martens*, de Gottingue, *Essai d'une Histoire du Droit de banque.*

bienfaits de l'Orient; et quels furent parmi eux ceux qui s'y introduisirent précisément durant la période des croisades. Qu'on s'appuie dans cette recherche de tous les secours qu'offre l'érudition orientale et occidentale, à peine pourra-t-on espérer d'ébaucher une semblable tâche, et l'on dépassera bien sûrement les bornes qui sont prescrites ici. — Et quand on sera parvenu à reconnaître quels accroissemens positifs l'industrie des Occidentaux a reçus de l'Orient à l'occasion des croisades, comment déterminer enfin le nouveau degré d'activité, le nouveau développement que l'industrie propre, et indigène de l'Occident, aura acquis à l'occasion de ces mêmes croisades? Qui pourra faire ce calcul, ou même en donner une simple approximation? — L'impossibilité de résoudre en entier le problême, nous contraint donc de nous borner à rappeler un petit nombre de procédés industriels, qui sont bien évidemment d'origine orientale, et dus aux croisades; et qui, en même temps, ont été de quelque importance pour la prospérité ou

pour la manière d'être des nations occidentales.

Parmi ces procédés, le premier est l'art de tisser la soie, d'en faire cette variété d'étoffes précieuses, qui, depuis qu'elles sont connues en Europe, y exercent tant de bras, y enrichissent tant de cités et de provinces. L'histoire nous a transmis quelques faits relatifs à l'introduction de cet art en Italie pendant les croisades. On sait que les Latins ne bornèrent point leurs exploits à la conquête des saints lieux, mais qu'ils attaquèrent aussi l'empire grec. En 1148, *Roger II*, roi de Sicile, ayant pris Corinthe, Thèbes et Athène, villes remplies, aussi bien que Byzance, de florissantes manufactures d'étoffes de soie, ce prince en fit transporter à Palerme les plus habiles ouvriers, et les chargea d'instruire ses sujets dans leur art (1). Les Siciliens le reçurent de la sorte, non

(1) *Muratori*, dans sa *Dissertaz. XXV* (t. IV, p. 285), a rapporté et commenté avec soin les passages qui ont rapport à cet événement, dans *Othon de Frisingue*

point dans son enfance, mais dans toute sa maturité et sa perfection. Les manufactures de Palerme eurent bientôt le plus grand succès, et amenèrent l'abondance dans cette ville. Les ateliers étaient établis dans le palais des rois; ce qui peut faire soupçonner que le gouvernement s'en attribua le monopole. Il en sortit des tissus de diverses sortes, brillans des plus belles couleurs et relevés de broderies d'or. L'émulation s'empara des villes d'Italie; entre elles, Lucques fut la première qui, par l'établissement de semblables manufactures, s'éleva à un haut point de prospérité. Cette ville ayant été pillée en 1314, beaucoup de ses ouvriers portèrent leur industrie à Florence, à Milan, à Bologne et dans d'autres villes. Ce furent, dit-on, quatre familles luquoises qui montèrent les premiers métiers de soieries à Venise; et durant les troubles que les factions élevèrent à Luc-

---

(*De Gest. Frieder.* 1, 1, c. XXXIII.), et dans l'*Histoire de Sicile*, de *Hugues Falcandus*, écrivain contemporain.

ques, vers 1309, trente-sept autres les y suivirent. On doit sans doute entendre par-là que ces fugitifs perfectionnèrent à Venise les procédés de l'art; car M. *Marin* a prouvé, d'après un titre authentique (1), que plus de soixante ans auparavant il se fabriquait à Venise des étoffes de soie brodées. — La fabrication et le commerce des soieries contribua encore plus à la prospérité de Florence qu'à celle de Venise. Personne n'ignore quelles furent les suites brillantes de l'introduction de ce genre d'industrie dans cette capitale de la Toscane, et à quel haut degré de splendeur il éleva cette république? Sans lui le siècle des *Médicis* eût-il jamais illustré Florence? — Plus tard enfin, cet art précieux passa les monts; le génie de *Colbert* l'accueillit, et y vit un moyen de prospérité de plus pour la France. Ce grand ministre a-t-il bien su qu'il devait ce moyen aux croisades?

(1) C'est un décret de l'an 1248, qui concerne ces étoffes; si, comme on n'en peut douter, *panni* doit s'entendre dans cet acte, de *tissus de soie.*

Un art dont les progrès accompagnent toujours ceux de l'art de tisser les étoffes, c'est celui de les teindre. L'Orient fournit les meilleurs matériaux, les plus belles teintures; c'est de cette contrée que l'Europe les a reçus dès les premiers temps, et nul doute que les croisades n'aient contribué à cette acquisition. Mais on ne peut toujours distinguer dans les traditions obscures de cet âge, s'il est simplement question d'un usage qui devient plus répandu, ou d'une acquisition entièrement nouvelle. Ainsi l'on apprend que la teinture pourprée du *lichen rocella*, vulgairement appelé *orseille*, fut apportée d'Orient à Florence, vers l'an 1300; que pendant les croisades le safran, d'un usage autrefois si général, fut transplanté en Europe (1); que nous avons reçu de l'Orient, dans le cours

(1) On cite l'histoire d'un pélerin anglais, qui, malgré toutes les prohibitions, en rapporta des plants dans son bourdon, creusé à cet effet. (*Voyages collected by Hakluyt*, t. II, p. 164.) D'autres témoignages le font apporter en Espagne par les Arabes. Sur ce point, comme sur tout ce qui est dit ici des procédés de l'industrie,

de la même époque, l'alun et la connaissance de son emploi dans l'art du teinturier; et peut-être même l'indigo, à moins que l'on ne doive seulement entendre par-là un usage plus commun de cette substance colorante.

Une substance d'une toute autre importance pour le commerce entier du monde, une denrée qui devint un besoin de première nécessité, qui depuis influa si étrangement sur le sort de tant de contrées et de tant de nations, est le sucre. La canne qui le produit croissait en abondance dans le Levant; et de là elle fut transplantée en Occident. L'histoire de cette plante, de son précieux suc, de son introduction parmi nous et de la manière dont l'usage s'en répandit en Europe, est encore couverte d'obscurités. Mais il est hors de doute que nous devons cette jouissance aux croisades.

---

on trouve les recherches les plus savantes et les plus curieuses dans les *Mélanges* de M. *Beckmann*, de Gottingue, *pour servir à l'Histoire des Inventions*. Cet ouvrage est en allemand. Il en a déjà paru 5 volumes, et il se continue.

Ce fut dès la première que les croisés apprirent à connaître le sucre dans les environs de Tripoli de Syrie (1). Ils y prirent goût; et vers le milieu du douzième siècle la culture en était déjà très-fréquente en Sicile (2). De là il fut porté à Madère; et c'est de cette dernière île que plus tard il a passé dans le Nouveau-Monde. Déjà, au quatorzième siècle, la consommation du sucre était immense en Italie; le goût des pâtes sucrées, des confitures y avait tellement prévalu, qu'elles étaient devenues les mets les plus universellement recherchés (3). Nous ne nous étendrons pas davantage sur les suites si graves de ce penchant, que les Européens ont contracté pour le sucre devenu aujourd'hui une nécessité; tout le

(1) Au rapport d'*Albert*, d'Aix, dans son *Chronicon Hierosol.* v, ch. xxxvii.

(2) *Muratori* désigne l'année 1148. (*Dissertaz.* t. iv, p. 208.)

(3) Dans la Dissertation citée à la note précédente, *Muratori* donne quelques exemples frappans de ce goût excessif des Italiens pour les sucreries. On tirait une grande partie de ce sucre d'Egypte. (Voy. *Mar. Sanuti, Secreta fidel. crucis*, i, c. iii, iv, v.)

monde les connaît assez. — Quand arrivera-t-il qu'un historien aussi savant que philosophe, s'occupe de développer toute l'influence que certaines plantes étrangères au sol de l'Europe, ont exercée sur la situation politique de cette partie du globe, et sur la destinée de ses peuples ? Sans doute le sucre remplira un long chapitre de son ouvrage.

Sans nous perdre dans une minutieuse et pénible recherche de tous les avantages que les croisades ont procurés à l'industrie européenne; sans entrer dans le détail de toutes les denrées et de toutes les drogues dont l'Orient, à cette époque, a enrichi nos ateliers, nos offices, nos tables et nos pharmacies, arrêtons-nous à quelques considérations, qui sont d'une application générale.

L'heureuse influence des croisades sur l'industrie et le commerce des Européens, consista moins en ce qu'elles introduisirent de nouveaux articles naturels et artificiels, qu'en ce qu'elles rendirent plus général l'usage de ceux qui étaient déjà

connus. Les étoffes de soie, les épices, les parfums et les autres trésors de l'Orient, étaient connus en Europe dès le siècle des Carlovingiens. Mais on ne les voyait qu'à la cour des princes, ou dans les demeures de quelques grands. Dès que, par les croisades, les villes furent devenues, comme nous l'avons fait voir, des centres d'activité, de commerce et de richesses, ce luxe, auparavant réservé aux cours, s'étendit de toutes parts; le genre de vie éprouva un notable changement dans tous les étages de la société. La manière de se vêtir, de se meubler, de se nourrir, devint autre, sur-tout depuis le commencement du quatorzième siècle (1). L'architecture, jusque-là grossière, prit une face nouvelle; et le noble, le prélat, le marchand européen, qui avaient vu les magnifiques demeures

(1) Pour se faire une idée bien nette de cette révolution dans les mœurs et les usages domestiques, il faut en voir la peinture particulière en certaines villes ou provinces. Par exemple, il s'en trouve une de ce genre, et d'un fini parfait, concernant Plaisance, dans le tome IV des *Dissertations* de *Muratori*. (*Dissertaz. XXIV*, p. 208 à 212.)

des Orientaux, ou même seulement celles des Italiens, supérieures à celles des autres Occidentaux; voulurent à leur retour s'en construire de semblables, et ne se contentèrent plus de l'humble toit de leurs pères (1).

Qu'on ne pense point cependant que nous voulons ici donner à entendre que ces jouissances nouvelles étaient en elles-mêmes des bienfaits pour l'Occident. Non, sans doute, ce qui en était un réel, c'était le redoublement d'industrie et de travail; le nouveau mouvement qui agitait l'humanité, la communication qui s'établissait

(1) Il y avait parmi les croisés une foule d'architectes, de charpentiers, d'ouvriers en métaux, et autres de toute espèce, sur qui les bâtimens, les ameublemens, les machines et ustensiles qu'ils virent en Orient ne purent que faire une grande impression, et en qui toutes ces choses durent éveiller l'envie de les imiter. Plusieurs écrivains ont avancé (par exemple, *d'Origny*, dans son *Dictionn. des Origines*) que les moulins à vent avaient été introduits en Europe par les croisés, qui en avaient vu en Asie. Cependant M. *Beckmann*, dans les *Mélanges* cités ci-dessus (t. II, p. 32 *et suiv.*), prouve très-bien qu'il y avait de ces moulins en Europe avant les croisades, ou du moins dès leur principe. Nous ne pouvons nous livrer ici à de semblables recherches.

par ce moyen entre les peuples, le changement dans les mœurs qui en devenaient plus douces, les progrès des connaissances qui s'étendaient et se perfectionnaient. Les nouveaux besoins dont les hommes contractaient l'habitude, les engageaient à de nouveaux emplois de leurs forces; car ils sentirent bientôt que pour jouir il fallait travailler; ils ne calculèrent point d'abord à qui en revenait le plus de profit; ils ne s'embarrassèrent point de la quantité de leur numéraire, et du calcul étroit de la balance de leur commerce; mais ils s'efforcèrent de produire des articles d'échange; et bientôt les produits industriels de l'Italie, de la France, des Pays-Bas, de l'Allemagne, se débitèrent en Orient. En un mot, on laissa faire les peuples; et ils surent faire ce qui leur convenait. — Car, en général, les hommes ne font jamais mieux que quand on les laisse faire.

Enfin, il n'est pas besoin de démontrer combien le commerce devenu riche et puissant, l'opulence des villes, et la nouvelle existence de leur bourgeoisie, contribuè-

rent à l'établissement de la liberté civile, à l'affaiblissement graduel du régime féodal, et à la naissance d'un ordre politique où les droits des princes et des citoyens furent mieux réglés. Dès-lors qu'en Europe le sentiment de l'aisance et de la richesse put s'unir au sentiment de la liberté, celle-ci fut à jamais assurée, puisqu'on eut les moyens de la défendre et de la maintenir.

TROISIÈME PARTIE.

Progrès des lumières.

Considérations préliminaires. — Incendie de Constantinople, ruine des Monumens des Sciences et des Arts. — Culture des Lettres grecques. — Philosophie. — Physique et Médecine. — Géographie. — Histoire. — Langues vulgaires. — Poésie. — Conclusion.

QUAND on veut rechercher si les croisades ont amené un progrès dans les lumières des Européens occidentaux, et quel a été ce progrès, une question se présente d'abord; c'est de savoir si en effet un progrès dans les sciences et les arts pouvait résulter de ces expéditions guerrières? Un peu de réflexion suffit pour se convaincre

que l'avantage dut être peu considérable. Les Francs, comme les Sarrasins, étaient des demi-barbares. Les premiers sur-tout, si l'on en excepte quelque théologie bizarre et grossière, qui était le partage des seuls ecclésiastiques, étaient tout-à-fait sans lettres, et se faisaient un honteux honneur de leur ignorance. Ce n'était pas pour s'éclairer qu'ils allaient en Orient; s'ils y gagnèrent quelque instruction, ce fut à leur insçu et presque malgré eux. L'orgueil, les préjugés nationaux, la différence de religion et de langue, mettaient de grands obstacles à la communication des idées. Nos croisés auraient pu gagner plus au commerce des Grecs, qu'à celui des Turcs, mais précisément chez les Grecs la culture de l'esprit, qui consistait principalement dans les arts du rhéteur, qui apprenait plus à bien dire qu'à bien faire, était peu de nature à offrir de l'attrait au guerrier franc, qui n'estimait que la guerre ou ce qui lui offrait une utilité immédiate et pratique.

D'ailleurs il faut se demander encore si

les croisades n'ont pas affligé les sciences de pertes, qui surpassent peut-être tout le gain qui en a pu résulter ? Nos farouches ayeux n'épargnaient à la guerre aucune de ses horreurs; ils brûlaient et ravageaient avec férocité. Ce fut des chefs musulmans, sur-tout du grand *Saladin*, que les nôtres apprirent à porter dans la victoire quelque humanité et quelque générosité. Considérons donc d'abord le mal que nos hordes latines ont fait aux sciences dans l'Orient. Puis, comme un long commerce avec les Orientaux, un mouvement de deux siècles dans la masse des peuples, n'ont pu être sans résultat, nous indiquerons brièvement et les avantages littéraires que l'Occident put tirer de l'Orient à cette époque, et les autres avantages que l'Occident ne dut qu'à lui-même, à la fermentation qui agita ses peuples pendant la durée des croisades.

Les barbares, qui sont les pères de nos nations modernes, avaient détruit en Occident presque tous les monumens des arts, et y avaient porté les derniers coups à la

culture des sciences, en saccageant à plusieurs reprises Rome et l'Italie. Les arts et les sciences s'étaient réfugiés dans les murs de Constantinople, de la seconde Rome. Ces mêmes barbares les y poursuivirent quelques siècles après; et il ne tint pas à eux que ces flambeaux de l'esprit humain n'y trouvassent leur tombeau sans aucun espoir de retour à la vie. Nous voulons parler des croisés, lorsqu'au commencement du treizième siècle, ils s'emparèrent de la capitale de l'Orient; et qu'à cette occasion, trois des plus effroyables incendies réduisirent presque entièrement en cendres cette ville, dernier refuge des lumières, dont les bibliothèques renfermaient tant de livres qui n'existaient plus ailleurs; à une époque où les riches collections d'Alexandrie n'étaient déjà plus, et où l'art de l'imprimerie ne multipliait pas encore à l'infini les archives de l'esprit humain.

La flotte et l'armée des croisés étant convenues, avec le jeune *Alexis l'Ange*, d'aller à son secours et à celui de son père contre son oncle; les troupes, après une

heureuse traversée, débarquèrent, le 23 janvier 1203, devant Constantinople. Après quelques inutiles pourparlers le siége commença, et le 17 juillet la ville fut prise d'assaut. L'usurpateur s'enfuit; *Alexis* et son père furent mis sur le trône. Cette première expédition fut accompagnée d'un incendie (1), qui consuma tout le quartier de la ville situé à l'ouest jusqu'au couvent de S. Sauveur (2). Ce n'était là que le prélude de plus grands désastres. Bien que le vieil empereur et son fils semblassent régner, les rudes guerriers de l'Occident n'en traitaient pas moins la ville en vainqueurs, sur-tout quand ils virent qu'on tardait à payer les sommes qui leur avaient été promises. Les

(1) Deux témoins oculaires, des deux partis opposés, nous ont transmis le récit de ces dévastations dans Constantinople, et nous en font tous deux un tableau également affligeant. L'un est un Français, le noble *Villehardouin*, qui aimait et cultivait les lettres, et écrivit une histoire de la conquête de Constantinople. L'autre est *Nicétas*, de Chones, grec, revêtu de grandes dignités à la cour, et dont nous avons une Histoire de son temps.

(2) Voy. *Nicétas Choniat.* édit. de Paris, p. 289.

soldats animés et sans frein parcouraient les rues en tumulte jour et nuit, répandant par-tout l'effroi et la désolation. Une de ces bandes, entraînée moitié par l'ivresse, moitié par le fanatisme, s'avisa de mettre le feu à une mosquée, que quelques musulmans qui demeuraient à Constantinople avaient bâtie avec la permission des princes grecs. Cet acte d'emportement fut cause d'un malheur qui excita la commisération des croisés eux-mêmes. Un vent impétueux poussa les flammes vers les maisons voisines, et bientôt l'incendie gagna avec une activité si furieuse, qu'il n'y eut plus moyen de songer à l'éteindre. Le feu dura dans toute sa violence pendant plusieurs jours (1), et détruisit précisément

(1) Deux jours et deux nuits, selon *Nicétas*, p. 289; suivant *Villehardouin*, toute une semaine, p. 71. Ce dernier a voulu dire, sans doute, qu'il se passa une semaine avant que le feu fût entièrement éteint. Il faut lire dans l'un et l'autre de ces écrivains la description de cette calamité. Le premier remarque « que tous les incendies » que Constantinople avait eu à souffrir jusques-là, pou» vaient être comptés pour rien en comparaison de celui-ci».

les plus riches et les plus beaux quartiers de la ville. Il avait commencé dans la partie située au nord, près du grand port, et s'était étendu au travers du centre de la ville jusqu'à l'autre extrémité, dans un espace de plus d'une lieue en longueur. L'ardeur de la masse embrasée était si terrible que les bâtimens les plus massifs, les voûtes les plus solides n'y pouvaient résister. Une foule de magnifiques édifices, monumens du luxe, de l'art, de la religion, que tant de princes et de grands avaient été des siècles à élever, furent, avec tout ce qu'ils renfermaient, changés rapidement en monceaux de cendres et de décombres. Ce second incendie exaspéra les Grecs, et leur inspira contre les croisés une sorte de fureur, que ceux-ci augmentaient à plaisir par le pillage et toutes les violences qu'ils se permettaient. Ils dévastèrent tous les palais et les maisons de plaisance qui embellissaient les bords de la Propontide; et il semblait que le brigandage les excitât à plus de brigandage encore. Une révolution cependant survint parmi les Grecs. La po-

pulace se souleva. Un des grands de l'empire, *Ducas*, dit *Moursoufle*, en tira parti. On chassa *Alexis* et son père, qu'on regardait comme la cause de tout le mal, et *Moursoufle* fut mis sur le trône. La guerre alors s'alluma ouvertement avec les croisés. Ceux-ci étaient campés hors de la ville; on ferma les portes. D'autres croisés, qui étaient déjà éloignés, revinrent. Nouveau siége, nouvelle prise de vive force. Rien ne put cette fois satisfaire l'animosité et l'avidité des croisés, qu'un pillage général. Cette mesure était si bien arrêtée d'avance, que les Français et les Vénitiens s'étaient arrangés la veille pour le partage du butin. L'assaut éprouva peu de résistance; mais le sort de la malheureuse ville n'en fut pas adouci. Toutes les horreurs d'un saccagement, tout ce que la soif de l'or, la haine religieuse, la rage et la brutalité d'une soldatesque effrénée peuvent produire de maux, Constantinople dut le souffrir (1). Un troisième

(1) C'était en mars 1204. *Dandolo ap. Muratori, Script. ital.* t. XII, p. 329.

incendie, terrible comme les deux premiers, dévasta la partie orientale, la seule que ceux-là avaient épargnée. Ce qui échappa aux flammes fut la proie des brigands altérés de pillage, qui portèrent leurs recherches avides jusque dans les recoins les plus cachés (1).

L'ami des arts et celui des lettres ne pourront songer sans douleur à ce qui a été détruit dans ces déplorables journées. Combien de trésors, qui étaient la pro-

(1) *Villehardouin* dit : « Ce fut le troisième embrasement avenu à Constantinople depuis que les Français vinrent en ce pays-là, et qui consomma plus de maisons qu'il n'y en a en trois des plus grandes villes de France (p. 101) ». On ne peut lire, sans en être profondément touché, le récit fait par *Nicétas* (p. 300), de son sort et de celui de sa famille durant ces scènes de terreur. Le second incendie lui avait ravi sa magnifique demeure, et il était alors réfugié dans une maison près de *Sainte-Sophie*. La voyant assaillie de toutes parts, un fidèle serviteur, vénitien de nation, feignit de le traîner par les rues, lui, sa femme alors enceinte, et ses trois filles, comme ses prisonniers, jusqu'à ce qu'ils fussent hors de la ville. De là, notre historien se retira à Nicée, où il mourut deux ans après, sans doute de la funeste impression que lui avaient causée ces événemens.

priété de l'humanité entière, ont disparu à jamais! Veut-on mesurer une partie de la perte? On n'a qu'à jeter les yeux sur la *Bibliothèque* que le patriarche *Photius* avait compilée, environ deux siècles avant l'arrivée des Latins, et où il donne des extraits, des notices critiques des ouvrages qu'il possédait dans sa collection. Assurément dans le cours de ces deux siècles, qui furent l'âge d'or de la littérature à Constantinople, rien d'un peu considérable n'a pu se perdre. *Photius* avait donc alors sous les yeux, pour ne parler que des historiens et des orateurs, l'*Histoire de Macédoine*, par *Théopompe*, celle des Parthes, celle de Bithynie, et celle des successeurs d'*Alexandre*, par *Arrien*; *l'Histoire de la Perse* et *la Description de l'Inde*, par *Ctésias*; la géographie d'*Agatharchides*; livres dont il reste à peine quelques fragmens sans suite. Il avait encore le *Diodore* tout entier, *Polybe* dans son intégrité, tout *Denys d'Halicarnasse*. Au lieu de quarante-cinq discours de *Démosthène* qui nous restent, il en lisait soixante-cinq; au lieu de trente-

quatre de *Lysias*, deux cent trente-trois sans compter les discours apocryphes ; au lieu de dix, soixante-quatre de son disciple *Isée*, qui fut le maître de *Démosthène;* au lieu d'un seul d'*Hypéride*, cinquante-deux (1). Ces richesses littéraires, et bien d'autres, périrent en peu de jours, non par les excès de mongols ou de païens barbares, mais par la main de chrétiens plus barbares qu'eux, et qui causèrent aux lettres et aux arts un irréparable dommage.

Si les Occidentaux eussent été alors susceptibles de quelque noble culture, pendant plus d'un demi-siècle qu'ils restèrent les maîtres de Constantinople, quels progrès n'auraient-ils pas pu faire dans l'étude des arts, qui ennoblit l'esprit et qui polit

(1) Il est aisé de prouver que tous ces ouvrages ne se sont point perdus à une époque postérieure. Depuis celle dont nous parlons, aucun écrivain ne les a cités, ni n'a pu se vanter de les avoir vus. Et néanmoins, au retour des empereurs grecs à Byzance, en 1261, l'amour des sciences y reparut avec eux, et s'y maintint jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, laquelle ne fut suivie d'aucun incendie ; l'on sait que le pillage seul détruit peu de livres.

les mœurs? Ils auraient pu effacer deux siècles du moyen âge, et avancer d'autant en Europe la renaissance des lettres. En effet, elles n'avaient pas cessé d'être cultivées à Constantinople. La littérature classique des Grecs y fleurissait sur-tout depuis le dixième siècle. Elle avait été protégée par *Constantin Porphyrogénète* et les empereurs de sa maison. Elle le fut plus encore par la maison des *Comnènes*, dont beaucoup de princes, et même quelques princesses, écrivirent avec distinction (1). Ce qui était sur-tout important, c'est que la science y était honorée; la considération dont elle jouissait était profondément établie dans l'esprit national; être versé dans la littérature de l'ancienne Grèce,

(1) Il est à peine besoin de nommer la princesse *Anne Comnène*, qui nous donne assez de preuves de la haute estime qu'on accordait dans Constantinople à la culture des lettres; elle dépeint le règne de son père *Alexis*, comme en ayant été l'âge d'or. Cet objet se trouve traité en détail, pour tout le moyen âge, dans la première partie de l'ouvrage de M. *Heeren*, intitulé: *Histoire de la Littérature classique.*

était une condition indispensable dans tout homme qui se destinait au service et aux hautes dignités de l'état. Tous ces hommes de lettres étaient animés d'un même esprit, et rassemblaient à l'envi les monumens anciens des arts et de la littérature.

Un petit nombre de manuscrits, rapportés de l'Orient par les seigneurs croisés, et dont peut-être même la plupart se perdirent ensuite, sont un faible dédommagement pour les lettres dans l'Occident. On ne peut remarquer en Europe à cette époque, ni dans celle qui suivit, aucun essor dans l'esprit, qui annonce que l'étude des classiques grecs y ait produit quelques fruits. Mais il serait injuste de ne pas remarquer que les croisades concoururent à préparer le beau siècle de la renaissance des lumières. Elles mirent, comme nous l'avons assez montré, l'Italie en une relation étroite avec l'Orient, et sur-tout avec Constantinople; déjà avant la prise de cette ville par les Turcs, quelques étincelles de l'esprit grec brillaient çà et là dans les villes d'Italie (1); et quand les

(1) *Manuel Chrysoloras* fut le premier Grec qui en-

conquérans turcs firent fuir devant eux les muses effrayées, l'Italie se trouva disposée à être leur asyle. Ce furent des commerçans, des armateurs, vénitiens, pisans, lombards, toscans, qui accueillirent, qui appelèrent tous ces savans grecs qui étaient leurs amis, et qui devinrent leurs hôtes; hôtes illustres qui trouvèrent sur ce nouveau sol les germes que la longue et fréquente communication avec l'Orient y avait apportés (1), et qu'ils purent faire fructifier, à l'aide du commerce que les croisades avaient étendu, des richesses qui en

---

seigna publiquement en Italie (1395). Bientôt quantité d'autres l'y suivirent. Voy. l'Histoire citée de M. *Heeren*, p. 295.

(1) Il faut aussi remarquer que ce fut pendant les croisades que furent établies les premières *universités* en Europe. On vit naître au douzième, et pendant les premières années du treizième siècle, les célèbres écoles de Salerne, de Bologne, de Paris. On ne peut pas démontrer qu'elles aient été un résultat des croisades; mais elles en étaient un au moins de la tendance générale des esprits vers quelque chose de meilleur; et cette coïncidence ne peut être entièrement l'effet du hasard.

étaient nées, et de la liberté qu'avaient fondée ce commerce et ces richesses.

Peu avant les croisades, la *Scolastique* était née en Occident. De ses deux principaux fondateurs, *Lanfranc* et *Anselme*, l'un était déjà mort, l'autre avait atteint un âge avancé quand eut lieu la première expédition de Terre-Sainte (1). Cette philosophie, qui fut long-temps la seule de l'Europe, ne doit donc pas son origine aux croisades; mais les croisades lui donnèrent de l'aliment et de l'activité, et le temps qu'elles durèrent fut aussi l'âge de vigueur de cette école. Plusieurs écrits d'*Aristote*, entre autres son *Organon*, qu'on regardait comme la base fondamentale de la philosophie scolastique, étaient connus, et même avaient trouvé des commentateurs dans l'Occident, avant les croisades (2). Cepen-

(1) *Lanfranc* mourut en 1089; *Anselme*, en 1107.

(2) Le moine *Hermann Contractus*, qu'on a si souvent nommé le premier commentateur d'*Aristote* en Occident, ainsi que le fait *Brucker* lui-même (*Hist. philos.* t. III, p. 700.), n'a cependant point été le premier. *Contractus* est mort en 1054. Plus d'un siècle aupara-

dant elles y firent connaître d'autres écrits non moins importans du sage de Stagire ; sa *Métaphysique*, traduite en latin, fut apportée à Paris après le sac de Constantinople (1). L'empereur *Frédéric II* fit faire aussi des traductions latines de quelques autres, et en gratifia les savans de Bologne (2). Mais Constantinople même eut une influence directe sur la scolastique. La philosophie, telle qu'elle y était cultivée, n'était guère autre chose ; c'était aussi une doctrine subtile tirée des livres d'*Aristote*, consistant presque toute en dialectique et

---

vant, vers 935, *Reinhard*, scolastique du chapitre de Wurtzbourg, avait fait un commentaire, en quatre livres, sur l'*Organon*. Voyez les *Annales Hirsaugienses* de l'abbé *Trithème*, sous cette année.

(1) C'est ce que nous apprend *Rigord*, dans les *Gestes de Philippe-Auguste*. On crut découvrir des hérésies dans ce livre du philosophe païen ; et on en défendit la lecture et l'interprétation.

(2) La soixante-septième *Lettre* de *Pierre des Vignes*, alors chancelier de l'empereur, est fort remarquable sur ce point d'histoire littéraire. Les livres traduits sont désignés dans cette lettre sous le nom de *Libri sermocinales et mathematici*. Sans doute cela doit s'entendre des livres sur la rhétorique et la physique.

en subtilités de controverse ; c'est ce dont on ne peut douter quand on lit le portrait naïf et piquant que fait la princesse *Anne Comnène* d'un de ces terribles argumentateurs, un certain *Italus* qui, dans toutes les disputes, triomphait de ses adversaires (1). Le mélange que l'on faisait aussi à Constantinople de ce genre de philosophie avec la religion, devait exciter beaucoup d'intérêt parmi les ecclésiastiques latins qui suivaient en foule les armées croisées. Nous sommes loin de donner les progrès de cette branche parasite de l'arbre du savoir, pour un avantage réel. On sait que la scolastique, principalement durant le cours du treizième siècle, dégénérant toujours de plus en plus en vaines disputes de mots, étouffa presque toutes les autres connaissances utiles, et entrava l'esprit humain de chaînes, qu'il ne commença à rompre que deux siècles après.

(1) « Quand une fois, dit la princesse, il avait pro-» noncé son terrible : *Puisque ceci est démontré*, il n'y » avait plus moyen de l'arrêter dans toute sa série de » corollaires ». (*Alexiad.* p. 146-148.)

Quant aux sciences physiques on ne saurait douter que les croisades n'aient procuré aux Européens la connaissance de quantité de nouveaux produits naturels; mais il y avait alors trop peu de système et d'ensemble dans la science de la nature pour qu'elle pût s'enrichir de ces matériaux, et même pour qu'on songeât à les envisager sous le point de vue scientifique. Personne ne s'occupa d'étudier ces objets naturels par rapport à eux-mêmes; mais seulement par rapport à leurs qualités usuelles, à leur emploi dans les manufactures, ou sur les tables, pour les besoins réels, ou pour les raffinemens du luxe. Il y avait là peu de chose à gagner pour la science (1).

(1) On pourrait peut-être penser que la chimie doit faire exception. Mais elle était alors dans un état si ténébreux, elle se trouvait si intimement compliquée avec les absurdités de l'alchimie, qu'il est presque impossible de s'en tirer, et d'apporter la plus faible lumière dans cette partie. On peut consulter ce qu'en a dit feu M. *Gmelin*, dans le premier volume de son *Hist. de la Chim.* p. 13 *et suiv.* — Cependant, il parut en Allemagne, vers la fin des croisades, un ouvrage intéressant pour l'his-

Il faut en dire autant de la médecine. Les croisades donnèrent beaucoup plus d'occasion de la pratiquer; mais nous ne voyons pas que la théorie en ait fait pour cela de grands progrès. Depuis long-temps les fréquens pélerinages vers la Terre-Sainte avaient obligé à établir des maisons d'hospices, où les pélerins malades fussent recueillis sur leur route. Et en quelles circonstances de pareils secours pouvaient-ils être plus nécessaires? De longs voyages entrepris à pié, même par le sexe le plus faible, par des vieillards, par des gens dénués pour la

toire naturelle. C'est l'*Historia Animalium* d'*Albert-le-Grand* (*Op.* t. IV.), mort à Cologne en 1282. Il n'est pas douteux que le fond de cet ouvrage ne soit l'Histoire naturelle d'*Aristote*, que cet auteur paraît avoir eue plus complette que nous ne l'avons aujourd'hui. Mais il semble aussi avoir puisé dans les commentateurs arabes d'*Aristote*, sur-tout dans les écrits d'*Avicenne*. (Voyez le Mémoire de M. *Buhle*, dans ceux de la société des sciences de Gottingue, t. XII, p. 94. *Dissert. histor. de fontibus undè Albert. M. in libris suis de Animalibus hauserit.*) Il est donc probable que les ouvrages d'*Avicenne*, qui mourut en Perse, en l'an 1036 furent apportés en Occident par des croisés, ou du moins pendant les croisades.

plupart de tous moyens, et qui s'imposaient un régime de vie austère et de dures privations, et cela dans un siècle où l'on ne connaissait guère ni hôtelleries, ni aucuns gîtes commodes, n'exigeaient-ils pas ces pieuses fondations? Combien de ces dévots voyageurs ne devaient pas succomber à la fatigue et à l'épuisement? On établit donc des hôpitaux le long des principales routes, et sur-tout au terme du voyage dans la Palestine. Depuis le commencement des guerres saintes le besoin de ces asyles charitables devint encore plus général. Là, ce n'étaient pas des médecins de profession qui se chargeaient du soin des malades. C'était la piété simple et peu expérimentée de quelques confréries qui les recueillait. De là les premiers ordres hospitaliers religieux et militaires, composés de chevaliers et de prêtres, qui étaient à-la-fois les médecins, les gardes-malades, les consolateurs et les défenseurs des pauvres pélerins. Ces docteurs n'avaient d'autre science que l'habitude de voir les maladies et la tradition de quelques recettes qu'ils appliquaient à

bonne intention. On ne croira pas qu'ils allassent se former à l'école des medecins arabes, ni qu'ils étudiassent leurs livres.

De nouvelles maladies, des contagions épidémiques, telles que le Levant en récèle de temps immémorial dans son atmosphère, dans ses influences, et qui furent apportées en Occident par le retour des vaisseaux, des armées, des bandes de pélerins; la peste, la lèpre, et d'autres affections malignes engendrées par l'extrême saleté, et par le libertinage, propagées par le défaut de police, par l'usage des bains communs, alors établi en Europe; ces calamités nouvelles amenèrent bientôt la nécessité de précautions nouvelles. Des maisons isolées, éloignées des villes et de toute habitation humaine, furent préparées pour recevoir les pestiférés et les lépreux, qu'on obligeait à s'y retirer. Le mal était si répandu que vers la moitié du quinzième siècle on comptait encore en France deux mille de ces lazarets. Les chevaliers de *S. Jean* en desservaient à eux seuls dix-neuf mille dans la chré-

tienté (1). Ce n'est point, autant que l'on sache, par des procédés curatifs perfectionnés, et qui aient été mis en usage dans ces hospices, que ces maladies furent extirpées; la séparation et l'isolement de ceux qui en étaient infectés suffisaient pour bannir ces maux d'un climat où ils sont étrangers (2).

Tout ce qui vient d'être dit ne doit pas autoriser à nier que plusieurs physiciens et médecins d'Europe n'aient reçu quelque instruction des savans arabes. Mais ce fait, qu'on ne saurait révoquer en doute, ne peut être regardé comme une suite des croisades

(1) *Matth. Paris*, *Chronic. ad ann.* 1244, p. 615.

(2) Les établissemens de *quarantaines* ont été une suite des mêmes précautions contre les mêmes dangers, résultans d'une communication redoublée avec le Levant; et par-là ils peuvent être regardés aussi comme une suite médiate des croisades. Il paraît que Venise est le premier port d'Europe qui ait eu de tels établissemens, et qu'ils y prirent naissance vers la moitié du quinzième siècle. Dans le second tome de l'ouvrage déjà cité de M. *Beckmann*, de Gottingue, il se trouve (p. 573 *et suiv.*) un fragment curieux, comme tous ceux de cette collection, sur l'histoire des *quarantaines*.

d'Orient; il appartient uniquement à la communication, en quelque sorte paisible, qui eut lieu pendant plusieurs siècles consécutifs avec les Maures d'Espagne (1). Nous ne pouvons donc nous en occuper, ni entrer dans le détail de quelques connaissances ou procédés que les Européens reçurent des Arabes, particulièrement dans les mathématiques (2). Les résultats généraux peuvent seuls paraître dans un ouvrage

---

(1) M. *C. Sprengel*, dans son excellent ouvrage, intitulé : *Essai d'une Histoire pragmatique de la science médicale* (Halle, 1800), a traité (t. II, p. 324 *et suiv.*) *de la médecine chez les Arabes.* Avec un tel guide, on ne peut craindre de s'égarer; il indique parfaitement, et l'état de la science parmi les Arabes, et ce que les Européens ont emprunté d'eux. La conclusion qu'il tire (p. 449) de ses profondes recherches, confirme ce qui a été avancé dans l'*introduction* de cet ouvrage, sur la manière générale dont il faut envisager le mérite scientifique des Arabes.

(2) Il ne faut pas perdre de vue, comme il vient d'être dit, que beaucoup de ces procédés vinrent des Arabes d'Espagne. Ce fut d'Espagne, par exemple, qu'avant les croisades, *Gerbert* rapporta les chiffres encore en usage aujourd'hui parmi nous. — On peut compter aussi au nombre des résultats des croisades, quelques progrès

tel que celui-ci ; les autres recherches doivent être abandonnées aux histoires spéciales de chaque science en particulier.

La branche de connaissances qui paraît avoir le plus gagné aux croisades, c'est la géographie ; non, cette science géographique qui marche par des procédés critiques et sûrs, qui mesure le globe en le parcourant, qui fixe les rapports de ses divers points entre eux et avec ceux du ciel : l'ignorant Européen n'était point alors capable de telles vues. Il ne faut entendre ici par géographie qu'une connaissance générale de régions et de peuples lointains, qui se répandit et devint populaire en Europe, par les récits qu'en firent à leur retour les témoins oculaires. Mais cet avantage même, auquel il faut restreindre le progrès que fit alors la géographie, est d'une assez grande

---

que fit l'art militaire La tactique des Grecs, et même celle des Sarrasins, leurs procédés d'attaque et de défense des places, étaient fort supérieurs à la manière tumultueuse et barbare dont les Occidentaux faisaient la guerre. Ces derniers purent apprendre beaucoup de leurs ennemis. Depuis ce temps, l'aspect des choses a bien changé.

importance, et mérite que nous nous y arrêtions quelques instans.

Les croisades ouvrirent l'Orient aux Occidentaux. Ce furent elles qui rendirent possibles des voyages de long cours dans ces régions orientales et jusqu'aux extrémités de l'Asie. Quand, au treizième siècle, les Mongols fondèrent leur immense empire; quand, après *Genghiz*, ce peuple, jadis nomade, se divisa en plusieurs dominations, et qu'il vint à apprendre et à goûter les avantages, les agrémens que pouvait lui procurer le commerce, il en devint le protecteur. Les caravanes purent aller en sûreté de Syrie jusqu'en Chine. Les cours des princes mogols furent le siége du luxe et de la magnificence. Le négociant y trouvait le prix de ses denrées, même des plus précieuses et des plus chères. L'espoir du gain excitait à entreprendre ces voyages de long cours; et ce furent encore des marchands italiens qui pénétrèrent les premiers jusqu'aux régions les plus reculées de l'Orient. Aux spéculations du commerce se joignirent celles de la religion et de l'esprit de pro-

sélytisme. L'espoir de faire embrasser le christianisme aux princes et aux peuples mongols ; des faux bruits de conversions déjà vraiment accomplies, de celle sur-tout d'un puissant monarque résidant au fond de l'Asie, et qui n'était connu que vaguement en Europe sous le nom du *Prêtre-Jean ;* tant d'espérances, de fables, d'illusions, échauffèrent les esprits, entraînèrent vers l'Orient une foule de missionnaires ; et les papes ne négligèrent pas ce nouveau moyen d'accroître leur domination. Passons en revue quelques-uns des principaux de ces voyageurs, qui furent prêtres ou marchands, et quelquefois l'un et l'autre, et dont les relations furent long-temps la source unique où l'on puisa la connaissance de l'Orient.

Les missions d'Asie commencèrent pendant le cours des invasions mongoles vers le milieu du treizième siècle. Ce n'étaient pas pour l'ordinaire des prédicateurs isolés, c'étaient le plus souvent des troupes entières de moines et de prêtres, que l'on députait vers ces peuples (1) ; les croisades

(1) *Mosheim, Histor. Tartarorum ecclesiast.* p. 79, 98.

avaient accoutumé à ces expéditions nombreuses. Les premiers, dont les récits nous soient parvenus, sont deux Italiens de l'ordre des frères mineurs ou cordeliers, *Jean de Plan Carpin*, qui, en 1246, fut envoyé à *Batou-Khan*, lequel résidait à Kaptchak (1); et *Asselin*, qui, en 1254, fut envoyé au même prince, mais par un autre chemin, en se dirigeant sur Kiew (2). Vers le même temps, *S. Louis* dépêcha à Caracorum, vers le grand khan *Mangou*, dont la renommée publiait qu'il s'était fait chrétien, un autre cordelier, *Guillaume Rubruquis*, natif de Brabant (3). Vers le commence-

(1) La relation de ses voyages fut traduite dans presque toutes les langues. La traduction française a été imprimée à Paris, en 1634.

(2) La relation d'*Asselin* (*Ascelino*) se trouve, assez mutilée, dans le *Speculum Historiale* de *Vincent de Beauvais*, imprimé à Venise, 1494 (l. XXXI, c. 40). *Batou* envoya ce missionnaire au grand-khan *Ajouc*; et, par ce moyen, *Asselin* traversa la plus grande partie du continent de l'Asie jusqu'à Caschgar.

(3) Son voyage se trouve dans la collection de *Samuel Purchas*, t. III, p. 1 *et suiv.* Il parcourut une grande partie des déserts du centre de l'Asie.

ment du quatorzième siècle, un moine, aussi du même ordre, *Odéric de Pordéno*, entreprit un long voyage en Perse et à Ormus, par Constantinople. Il poussa de là jusqu'à l'Inde, où il s'embarqua pour la Chine, en visitant les îles du grand archipel indien, et il passa trois années entières à Pékin, à la cour du grand khan (1).

Mais le zèle et le courage de ces missionnaires fut encore surpassé par un célèbre négociant, *Marco-Polo*, de Venise. Son père et son oncle avaient fait, en 1250, avant sa naissance, un voyage à Constantinople, en Crimée, et à la cour du grand khan *Coublaï*. Vingt ans après il les accompagna, tout jeune encore, à un second voyage qu'ils entreprirent en Asie. Il parcourut cette partie du monde pendant vingt-six années; et à son retour en Italie, ayant été fait prisonnier par les Génois, il employa le temps de sa captivité

(1) La relation de ce voyage a été insérée dans la grande collection des *Acta Sanctor.* de *Bollandus*, dans le t. III des *Annal. Minorit.* de *Wadding*; dans la *Raccolta di Viaggi* de *Ramusio*; et dans les Voyages de *Hakluit*.

à rédiger le journal de son voyage (1). Aucun voyageur du moyen âge n'a vu autant de contrées diverses que lui, car il en est peu dans tout le vaste continent de l'Asie qu'il n'ait visitées. Il est le premier Européen qui ait parcouru la Chine et les îles de l'Océan indien, qu'*Odéric* n'a vues que plusieurs années après. Son journal fut long-temps le livre classique pour la géographie de l'Orient. Mais on sait quelles difficultés rencontre celui qui veut en éclaircir tous les faits et tous les noms, que le manque de lumières et la négligence des copistes ont si souvent défigurés.

Les récits, les observations de ces voyageurs et de quelques autres, dans le cours du quatorzième siècle, enrichirent, sans aucun doute, la science du géographe. Si l'on en excepte peut-être le Tibet et quelques provinces reculées de l'Inde, presque toutes les contrées et les îles de l'Asie furent

(1) Il se trouve dans le t. II de *Ramusio*. Quant aux discussions littéraires qui y ont rapport, voyez *Tiraboschi*, *Storia della letteratura italiana*, t. IV, p. 82 *et suiv.*

parcourues et décrites; la Grande-Tartarie, les vastes déserts qui, au nord et à l'ouest, avoisinent la Chine, et cet empire même. On commença à connaître l'existence de tous ces pays jusqu'alors ignorés, leur grandeur, quoique par une grossière estime, la nature de leur sol et de leurs productions, les mœurs de leurs habitans. Mais par le défaut des connaissances accessoires de géométrie et d'astronomie, on n'eut que des idées fort obscures sur la configuration de tout ce continent, sur les limites et la position réciproque de ses diverses contrées, sur la vraie situation des lieux, le gisement des côtes, et une foule d'autres objets.

Pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter les yeux sur les informes essais que l'on fit alors pour dresser les cartes géographiques de toutes ces découvertes. Il était naturel qu'on prît goût à en dessiner à mesure qu'on acquérait de nouvelles connaissances; et en tant que les croisades y avaient contribué, elles contribuèrent aussi au progrès de cet art. Tantôt les cartes furent gravées sur des tables de métal ou de mar-

bre (1); tantôt elles furent dessinées ou peintes sur du parchemin (2): on y voyait représentés les curiosités de chaque pays, les chameaux, les éléphans, des poissons monstrueux, des édifices singuliers, des habitans en costume de guerre ou de cour, et autres choses remarquables. Quant à la distribution des diverses contrées, c'était alors une opinion dominante et accréditée par la piété que la ville de Jérusalem était placée au milieu de la terre; et tel était le point fondamental de toute l'ordonnance (3). Rien de plus étrange aujourd'hui

(1) Un des morceaux les plus curieux en ce genre, est la table qui existe dans le musée du feu cardinal *Borgia*, et que ce digne zélateur des sciences a fait graver à ses frais.

(2) C'est ainsi qu'*Urstisius* raconte (*Histor. Germ. illust.* t. II, p. 8.) qu'il a dessiné une carte générale de la terre sur douze feuilles de parchemin. Quelques-unes de ces anciennes cartes ont été publiées; *Marin Sanut* en a joint une fort remarquable à son ouvrage, *Secret. fidel. crucis* (dans le recueil de *Bongars*, *Gesta Dei per Franc.* t. II).

(3) La plus ancienne mappemonde qui reste de ces temps, et celle qui dépose le mieux de l'état où se trouvait alors la science, se trouve dans une *Chronique*

que nos yeux sont accoutumés aux vrais contours et aux détails soignés de nos cartes géographiques, que l'aspect de ces vieilles mappemondes, où la partie orientale de l'Asie sur-tout est tout-à-fait méconnaissable; ce qui prouve évidemment que malgré tous les récits des voyageurs, la forme réelle de ces contrées n'était nullement connue, et n'existait que dans l'imagination du dessinateur, à-peu-près comme le pays des Lotophages dans celle d'*Homere*.

Si le jugement que nous portons, en général, de l'avantage immédiat que les sciences ont retiré des croisades, est moins favorable que celui qu'ont porté sur cet objet plusieurs autres historiens; nous alléguerons en témoignage l'état où se trouva

---

manuscrite de *S. Denis*. (Voyez le t. XVI des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 185.) Jérusalem occupe le centre, et l'Asie, l'Europe et l'Afrique se groupent autour de ce point d'une manière informe. Les distances y sont si bien observées, qu'Alexandrie, par exemple, se trouve aussi éloignée de Jérusalem que Nazareth, et ainsi du reste.

la culture de l'esprit dans la période qui suivit immédiatement ces expéditions. C'est au treizième siècle que la nuit de la barbarie paraît la plus profonde, quand on médite avec attention sur l'histoire littéraire du moyen âge. Jusque-là, quelque étude de la littérature classique de l'ancienne Rome, avait encore entretenu, bien que faiblement, le flambeau du savoir. Mais il semble ici vouloir s'éteindre tout-à-fait. Une dialectique subtile et sèche, enveloppée d'un langage barbare, dominait dans les écoles, et n'était guère propre à servir de préservatif contre toutes les idées superstitieuses qui s'emparaient des esprits, et dont une grande partie était incontestablement venue de l'Orient.

Mais les croisades, comme, en général, tous les grands événemens qui éveillent l'esprit des peuples, et qui les font sortir de cette apathie où rien ne peut éclore et se développer, produisirent une fermentation salutaire qui féconda quelques-uns des germes essentiels à la culture intellectuelle des hommes, et prépara le terrein pour

d'autres dans l'avenir. Non-seulement ce siècle avança la connaissance de la terre et celle des nations lointaines, mais il fournit encore à l'histoire de riches matériaux, et suscita des historiens pour les mettre en œuvre. Nous ne parlerons pas des Arabes qui ont traité l'histoire des croisades, puisque nous devons spécialement nous en tenir à l'Occident, ni de la célèbre fille d'*Alexis 1er*, ni de tous ces Byzantins qui ont écrit les faits de cette période si féconde en événemens; mais nous nommerons l'éloquent archevêque de Tyr, *Guillaume*, qui fut témoin et acteur des événemens qu'il décrit; *Robert* de Saint-Remi et *Albert*, d'Aix, qui passent pour les plus anciens annalistes de la croisade; le moine *Sigebert*; *Othon de Frisingue* et *Gervais*, tous deux du sang des rois; *Guillaume de Malmesbury*; *Matthieu Paris* et *Rigord*, l'un anglais et l'autre français, rivaux en qui se manifeste déjà l'animosité nationale; *Saxo*, dit le *grammairien*, historien du Nord, mais écrivain plus élégant en latin que tous ceux du Midi à la même époque; et tant d'au-

tres, enfin, qui rendirent cet âge l'un des plus riches en annalistes.

Les croisades firent plus encore que de créer des historiens ; elles leur créèrent des lecteurs, et rendirent plus général l'intérêt pour l'histoire. En effet, les expéditions lointaines, les guerres, les siéges et les combats, les événemens politiques et religieux dont se composait l'histoire de ce temps, étaient des faits nationaux et populaires, dont on s'entretenait dans les cabanes, aussi bien que dans les palais. Qui n'y avait point pris part soi-même, ou n'avait pas des amis, des proches qui eussent suivi les bannières de la croix? Pour la première fois donc dans l'Europe moderne, l'histoire parla aux peuples, et parla dans leur langue. Le brave *Villehardouin*, maréchal de Champagne, et ensuite de Romanie, de la même main qui savait si bien manier l'épée dans les batailles, écrivit en langage vulgaire l'*Histoire de la Prise de Constantinople par les Français en 1204*, après y avoir assisté en personne. Ce premier essai, tout remarquable qu'il est, fut bientôt surpassé par

le noble sire *de Joinville*, qui donna en français la *Vie* de son maître et de son ami, de *S. Louis*, dont le nom et les revers terminent avec tant de majesté l'histoire des guerres saintes. L'enthousiasme et la vie qui, dans leur aimable simplicité, animent les tableaux de cet ouvrage, y paraîtraient-ils pour l'embellir, si *Joinville* n'eût accompagné, dans tous ses périls, le héros qu'il dépeint, et s'il n'eût combattu à ses côtés? En Italie, les voyageurs dont nous avons parlé, et dont les curieuses relations furent lues avidement par toutes les classes de lecteurs, préparèrent la langue dont allaient se servir dans le siècle suivant *le Dante*, *Pétrarque* et *Bocace*. On ne peut objecter que ces premiers essais furent faibles et rares; ils ouvraient la carrière et indiquaient la voie; cela suffit; la foule s'y jeta ensuite. En ceci, comme en bien d'autres choses, tout dépend souvent d'un premier pas hasardé avec succès.

Considérons maintenant le même objet, mais sous un autre point de vue, et relativement au progrès de la formation de nos

langues modernes. Nous n'avons encore parlé que de la prose; cependant, on sait que presque toujours la poésie la devance. S'il en faut croire les savans bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, il y eut des poésies en langue française, ou romance, ou limousine, avant *Villehardouin* et *Joinville* (1); mais les croisades, en exaltant les esprits, en fournissant au génie poétique de nouveaux exploits et de nouveaux héros à célébrer, durent donner à la poésie une vie toute nouvelle. C'est ce dont convient l'habile critique, auteur de l'avertissement placé en tête de l'un des volumes de l'histoire qui vient d'être citée: « Il » est sans difficulté, dit-il, que depuis la pre» mière croisade, les romans se multiplièrent » beaucoup. C'est que les exploits héroïques » qui en font l'objet, se multipliant, four» nirent aux romanciers une ample matière » pour exercer leur talent d'inventer et

(1) Voyez le savant *avertissement* que *D. Rivet* a mis à la tête du t. VII, et qui est dirigé contre M. *Levesque de la Ravalière*.

» celui d'embellir leurs inventions ; au lieu » qu'auparavant, les divers états de l'Eu- » rope se trouvant ou nouvellement établis, » ou fort troublés, on y voyoit peu de hé- » ros, et par conséquent peu de grandes » actions, qui fussent capables d'enfler la » veine des faiseurs de romans (1) ». — Tel est aussi l'avis du président *Fauchet* (2). C'est donc avec raison que nous avons dit, en traitant de l'esprit chevaleresque à cette époque, que *la muse du chant se réveilla* (3). Les bornes que nous prescrit la nature de notre travail, ne nous permettent pas d'entrer ici dans aucuns détails critiques sur la poésie du moyen âge, et nous prescrivent de nous en tenir aux résultats qu'ont établis à cet égard les savans de plusieurs nations (4).

(1) Voy. l'*avertissement*, cité ci-dessus, de *D. Rivet*, p. LXXX.

(2) *Origine des Cheval.* p. 81.

(3) Première partie, sect. II, p. 207.

(4) Nous nous contenterons de citer l'*Histoire littér. de la France*, en 12 vol. *in*-4°. ; le *Discours sur les révolutions de la Langue française*, que *La Ravalière* a

C'est donc ici qu'il faut chercher la source de la belle littérature des nations modernes; ou du moins c'est ici que se fait remarquer, pour la première fois, le faible ruisseau qui devait devenir un grand fleuve, et se partageant en plusieurs bras, réjouir et embellir les pays civilisés de l'Europe. La poésie qui naquit alors paraît avoir été une production libre et spontanée de l'esprit du siècle, affranchie de toute imitation des anciens, portant un sceau d'originalité tout-à-fait nationale et accommodée au caractère du temps (1). Elle célébrait la galanterie et le courage des chevaliers. Adaptée

---

mis en tête de son édition des poésies de *Thibaud*, roi de Navarre; et quant aux historiens allemands, presque tout le premier volume de l'excellent ouvrage déjà cité de M. *Eichhorn* (*Histoire générale de la Culture et de la Littérature de l'Europe moderne.* Gottingue, 1796.), sur-tout depuis la page 69 jusqu'à la fin.

(1) On a beaucoup écrit, et depuis quelques années en Allemagne, sur le caractère distinctif de la poésie des anciens, et de la poésie romance, ou romantique, qui appartient aux nations modernes. Voyez, par exemple, ce qu'en a dit M. *Bouterwek*, de Gottingue, en tête de son *Histoire de la Poésie et de l'Éloquence.*

au chant, à la voix, à la lyre des troubadours, elle fut rarement écrite; et les accens en seraient évanouis à jamais, si quelques curieux çà et là n'eussent copié quelques-unes de ces chansons, et si d'heureux compilateurs ne les eussent recueillies pour la postérité (1). Combien d'autres cependant sont perdues sans retour!

La Provence eut des troubadours avant les croisades. Dans le nord de la France se forma, à l'époque des premiers succès des croisés, ou un peu plus tard, un nouveau genre de poésie plus grave, plus héroïque que la poésie provençale. De sorte que,

(1) Il est fort à regretter que M. *de Sainte-Palaye* n'ait pas eu le temps de publier tout ce qu'il avait rassemblé d'anciennes poésies françaises; ce qu'a publié sur ses manuscrits l'abbé *Millot*, ne nous dédommage pas entièrement. Une perte semblable a sans doute été l'effet de la mort du respectable *Legrand d'Aussy*. Plusieurs membres de la classe de l'institut à laquelle il appartenait, qui étaient ses amis, pourraient peut-être réparer cette perte. Les Italiens, les Espagnols, les Anglais, les Allemands, ont des recueils de leurs *chansonniers*, *trouvères*, *jongleurs*, *romanciers*, *ministrels*, *minnesœngers;* il est inutile de les nommer ici.

vers le commencement du douzième siècle, l'école française (s'il est permis de se servir de ce terme, et si on peut l'appliquer à un pays qui n'était point encore la France, mais était divisé en plusieurs dominations indépendantes) se partagea en deux branches distinctes, qui eurent leur croissance, leur progrès, leur décadence, chacune séparément. L'une était la *poésie lyrique* des troubadours provençaux, l'autre la *poésie épique* des trouvères de la Loire et des provinces situées au-delà du fleuve. Quant à la première, dont les chants étaient surtout consacrés à l'amour, à la galanterie, au culte chevaleresque de la beauté, il est presque impossible de déterminer jusqu'à quel point les croisades ont influé sur son développement. En revanche, leur influence sur les auteurs de romans épiques est plus évidente. Les poètes français, aussi bien que les Allemands et les Anglais qui composèrent de ces romans de chevalerie, et qui y mirent tant de verve et d'ardeur pendant une certaine période, étendirent assez le champ de leurs fictions, et se créè-

rent avec beaucoup de latitude un monde héroïque et mythologique. Ils y firent entrer les hauts faits d'*Alexandre*, ceux du roi *Artus* et de ses chevaliers de la *table-ronde*, ceux de *Charlemagne*, de *Roland* et des *douze pairs* de France. A ces noms chers aux poètes, ils ajoutèrent ceux de *Godefroi*, de *Tancrède*, de *Richard*, de *Saladin*, et en outre un surcroît de fictions orientales, de géans et de nains, de dragons, de génies et d'enchanteurs, qui surpassaient de beaucoup tout ce que l'imagination des Occidentaux avait pu enfanter (1).

Pasquier, et d'après lui l'abbé *Massieu*, aussi bien que *Mézeray*, semblent rapporter l'origine de notre poésie aux croisades. C'est trop dire, quant à la partie lyrique. Mais quant à celle des poèmes épiques, ou des romans de chevalerie, ils pourraient

(1) Il est même probable que ces poëmes, qu'on croit plus anciens, ont été composés par des moines, à l'époque des croisades, et pour animer les esprits à ces entreprises héroïques. Voyez à ce sujet le troisième *éclaircissement* du premier volume de l'ouvrage cité de M. *Eichhorn*.

bien avoir raison. Toutes les indications historiques semblent prouver que ce genre prit naissance et fut cultivé d'abord chez les Normands (1). On n'a jusqu'ici découvert aucune trace d'un poëme de chevalerie en français, et qui fût écrit avant le douzième siècle, ou plus anciennement que les croisades. Ces guerres saintes ont fourni le sujet du premier de ces ouvrages, dont la connaissance nous soit parvenue. Et, en effet, quel autre sujet pouvait mieux convenir aux chants de la muse héroïque? Ce vieux poëme, le plus considérable de la littérature française dans ces premiers temps, est un récit en vers de la *conquête de la ville de Jérusalem*, composé, sans nul doute, dans les premières années du douzième siècle (2). Son auteur, à qui appar-

(1) Voyez l'intéressante Dissertation de M. *Heeren*, *De l'influence exercée par les Normands sur la Langue et la Littérature françaises.* (Gotting. 1789.) Voy. aussi l'ouvrage cité ci-dessus de M. *Eichhorn.*

(2) L'auteur y ayant travaillé douze ans, l'ouvrage ne put guère paraître qu'après 1112. (Voy. l'*Histoire litt.* par les bénédictins, t. x, p. 403 et 404.)

tient la gloire d'avoir été le précurseur du *Tasse*, était *Grégoire Béchade*, du château de *Lastours*, en Limosin, peut-être un frère ou un fils de ce chevalier *Geoffroi de Lastours*, qui se distingua à la première croisade. Son poëme, qui malheureusement ne s'est pas retrouvé, était écrit, suivant les apparences, dans la langue d'*Oui*, qui appartenait au nord de la France. Le seul auteur contemporain qui nous le fasse connaître, est *Geoffroi*, abbé ou prieur du *Vigeois*; nous allons transcrire ce qu'il en dit dans sa *Chronique*, où il s'exprime comme il suit, après avoir parlé de la prise de Jérusalem, en 1099.

« *Grégoire*, surnommé *Béchade*, du châ-
» teau de Lastours, guerrier de profession,
» homme d'un esprit très-vif, et quelque
» peu initié dans les lettres, exposa décem-
» ment les faits arrivés dans ces guerres, en
» un gros volume tout écrit dans sa langue
» maternelle, et en rythme vulgaire, afin
» que le peuple en eût pleine intelligence;
» et afin de ne rien dire que de vrai et
» d'agréable, il employa à cet ouvrage un

» espace de douze années. Mais craignant » qu'il ne fût méprisé à cause du langage » vulgaire, il n'entreprit point cet ouvrage, » sans l'ordre de l'évêque *Eustorge* (de » Limoges), et le conseil du normand *Gau-* » *bert* ou *Jaubert* (1) ».

On peut d'abord conclure de ce passage, qu'au commencement du douzième siècle, il y avait des Normands très-habiles en poésie. Puis on voit clairement, par l'inquiétude qu'avait le bon chevalier d'être baffoué, s'il publiait un poëme en langue vulgaire, qu'il ne devait encore en exister alors que peu ou point de cette espèce. Un peu plus tard, *Béchade* n'eût plus eu cette

(1) *Gregorius, cognomento Bechada, de Castro de Turribus, professione miles, subtilissimi ingenii vir, aliquantulum imbutus litteris, horum gesta prœliorum maternâ linguâ rythmo vulgari, ut populus pleniter intelligeret, ingens volumen decenter composuit; et ut vera et faceta verba proferret, duodecim annorum spatio super hoc opus operam dedit. Ne vero vilesceret propter verbum vulgare, non sine prœcepto episcopi Eustorgii, et consilio Gauberti normanni, hoc opus aggressus est.* (Voyez *Labbe, Biblioth. nov. manuscriptor.* t. II, p. 296.)

appréhension ; car, vers le milieu du même siècle, parurent en français vulgaire les romans de chevalerie les plus renommés, *Raoul de Gasse*, le *Roman du Chevalier du Lion*, le *Brut d'Angleterre*, et autres (1).

La poésie dut donc aux croisades en Europe, un champ nouveau pour ses fictions, une nouvelle activité, un nouveau genre et une nouvelle classe de lecteurs. Est-il besoin de rappeler qu'en Allemagne un des principaux héros de la guerre sainte, *Frédéric II*, fut aussi l'un des principaux poètes de son temps ? L'histoire poétique de l'Angleterre, à cette époque, nous offre encore des preuves de cette vérité. Le but principal des fameux chevaliers de la table ronde, était d'arracher des mains des infidèles le

(1) Voyez sur toute cette époque les travaux de *Barbazan*, de *La Curne de Sainte-Palaye*, des comtes *de Caylus* et *de Tressan*, de *La Ravalière*, de *Goujet*, de *Legrand d'Aussy* ; nombre de *Mémoires* parmi ceux de l'Académie des inscriptions ; l'*Histoire littér.* des Bénédictins ; celle de la poésie française, par l'abbé *Massieu* ; et enfin les *Essais* plus anciens sur le même sujet, du président *Fauchet*.

Saint-Graal ou *Gréal*, dit aussi *Grajal* ou *Grajalet*, ainsi le nomment les vieux romanciers (1); c'était la coupe dans laquelle on croyait que le Sauveur avait célébré la sainte-cène. Le normand *Raoul* ou *Rollon*, qui écrivit en vers l'histoire de sa nation, y comprit sans doute les croisades, puisqu'il conduisit sa relation jusques après la conquête de Jérusalem (2). Enfin, cette poésie, fille d'un siècle enthousiaste, et si convenable au génie de ce siècle, dut, à l'aide des grands événemens et des objets romanesques qui l'alimentaient, continuer long-temps à régner sur les esprits.

Ainsi ne s'éteignit pas tout-à-fait le flambeau des arts et de la poésie. Bientôt il se ranima vivement, et reparut en jetant sur l'Europe un éclat dont elle n'avait pas joui depuis mille ans et plus. C'est dans cette

(1) On trouve dans le *Glossaire de la langue romane* de M. *J. B. B. Roquefort*, Paris, 1808 (t. 1, p. 703 *et suiv.*), un article intéressant sur le *Sangraal* ou *Sainct-Graal*, et l'auteur y prouve fort bien que le *Santo-Catino* de Gênes n'est autre chose que le *Saint-Graal*.

(2) Disc. de *La Ravalière*, p. 134.

préparation à un meilleur siècle, à un meilleur ordre de toutes les choses humaines, qu'il faut sur-tout chercher l'avantage que l'Occident a retiré des croisades, bien plus que dans ce qu'elles ont produit immédiatement. Les croisades ont réveillé et répandu une foule d'idées, réchauffé une foule de sentimens, qui ne se sont plus éteints, et ont plutôt, ou plus tard, produit leur inévitable effet. Nous avons cherché à démontrer qu'elles avaient été, à tout prendre, favorables à la civilisation de l'Europe moderne, par leur influence sur le pouvoir des gouvernemens, sur l'affaiblissement du régime féodal, sur la naissance d'un tiers-état, enfin sur le développement du commerce et de l'industrie. Nous nous sommes efforcés d'apporter dans ces recherches l'impartialité et la simplicité d'ame si essentielles à l'historien. Pénétrés du double respect que nous devions à la vérité et au tribunal illustre devant lequel nous nous présentions, nous n'avons pas déguisé notre pensée, quand nous avons cru devoir être d'un autre

avis que quelques-uns de nos devanciers, même les plus estimables. Nous ne croyons pas avoir épuisé la question. Les suites des grandes révolutions ne sont-elles pas incalculables, et ne se prolongent-elles pas, pour ainsi dire, jusqu'à l'infini ? Mais l'historien doit s'arrêter là où la certitude lui échappe ; content de jeter, à ce terme de sa carrière, un regard confiant dans le lointain de l'avenir, dont la perspective séduit si facilement, et dont les mystérieuses espérances rassurent, consolent et élèvent l'esprit.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

A.

Abbassides (les) renversent les *Ommiades*, 49.
Abbon. Son poëme du siége de Paris, 212.
Abolition de la servitude. V. *Servitude*.
Acre (Saint-Jean-d') prise par les croisés, 63, 26. Les Mameloucs s'en emparent, 34. Factorerie des Vénitiens à Saint-Jean-d'Acre, 341.
Acta Sanctorum de *Bollandus*, 431.
Adémar de Monteil, évêque du Puy, légat d'*Urbain II*, proposé pour être chef de la première armée des croisés, 69, 143.
Adolescence (l'âge d') des peuples se distingue par un esprit aventurier et des faits héroïques, 6, 7. C'est l'époque des progrès de la civilisation, où le sentiment et l'imagination exercent leur puissance plus que la raison, 117.
Adrien IV (le pape) emploie le mot *beneficium*, en parlant du couronnement de *Frédéric Ier* par le pape, 86, *note*.
Age (l') de l'imagination chez les peuples précède celui de la raison, 117. V. *Adolescence*, *Chevalerie*. Moyen âge. Voyez *Moyen*. Age poétique. V. *Poétique*.
Aglabites. Conquêtes maritimes des Arabes sous cette dynastie, 308.
Agriculteurs. V. *Paysans*, *Peuple des campagnes*, *Serfs*. Le départ des croisés suspend les brigandages, et produit un calme inconnu depuis longtemps, 255. Les campagnes durent respirer, 256. V. *Abolition de la servitude*. Recherches sur l'état des paysans européens, durant le douzième et le treizième siècle, 260-284. Les Hollandais et Flamands émigrés au douzième siècle, par suite d'inondations et de manque d'eau douce, donnent les premiers l'exemple de cultivateurs libres et propriétaires, 267-269. Les bourgeoisies contribuent à les affranchir, 270-272, 283, 284, 285. L'affran-

chissement des serfs rencontre plus de difficultés en France qu'en Allemagne, 273-283. Affranchissement des paysans en Italie consommé au quatorzième siècle, 284. Leur avilissement est prouvé par le mépris encore attaché après tant de siècles aux dénominations de *vilain*, de *paysan*, *manant*, *rustre*, 285. Voy. *Agriculture*.

Agriculture. Voy. *Economie rurale*. 267. Les croisades l'améliorent en augmentant et régularisant le pouvoir central des états européens, 289, 290.

Albert-le-Grand. Son histoire des animaux, 422. Cet auteur paraît avoir eu l'histoire d'*Aristote* plus complète qu'on ne l'a aujourd'hui, 422. V. *Buhle*.

Albigeois. Croisade contre cette secte, 151, 167-173. Voy. *Hérésies*, *Catharéens*. Les opinions de l'Orient, trouvant un facile accès par les ports de mer de la France méridionale, ont influé sur la formation de cette secte, 173, 183.

Alcantara (ordre d'), 204, 224. Voy. *Ordre de Castille*.

Alep. Voy. *Sultan*.

Alexandrie. Commerce des Vénitiens avec cette place, 365-368. Voy. *Génois*, *Pisans*.

Alexiade (l') d'Anne Comnène, 17.

Alexis 1er, empereur de Constantinople, 17. Demande que les croisés lui prêtent foi et hommage, 44, 335.

Alexis III, *l'Ange*. Les concessions commerciales qu'il fait aux Vénitiens, 336, 337, 340. Voy. *l'Histoire d'Alexis III et d'Alexis IV*, 349, 350, 407, 411.

Alexis V, surnommé *Murtzuphle*, 411.

Allemands. Leur caractère réfléchi empêcha qu'ils ne fussent d'abord entraînés en Palestine en aussi grand nombre que les Français, 38, 39. Ils ne s'ébranlent en masse qu'à la suite de leurs empereurs, 39. Les Allemands ont deux fois sauvé l'Europe d'un nouveau moyen âge, 266. Voy. *Germaniques*.

Allemagne. Etat civil de l'Allemagne avant les croisades, 95-101. Il est difficile de se rendre compte des directions opposées que suivit, à cette époque, le développement intérieur de la constitution de l'Allemagne et de la France, 95, 96. Voy. *France*, 98. La fréquente

interruption dans les dynasties impériales, et les trop vastes projets des empereurs, joints aux talens des papes, leurs adversaires, paraissent expliquer le phénomène de l'affaiblissement du pouvoir impérial, tandis que de grands hommes en étaient revêtus, 98-100. Peut-être faut-il ajouter à ces causes un plus grand respect pour les libertés nationales de la part des monarques et de la part des grands, plus d'énergie et moins de penchant aux plaisirs d'une grande cour, 102-106. Etat des villes en Allemagne avant les croisades, 131-133, 300. Leur formation en communes, 247-249, 251. Causes qui retardent leur accroissement, 249. Les croisades et les guerres contre les peuples slaves dépeuplent le nord et le milieu de l'Allemagne, 264 *et suiv.* L'Allemagne a deux fois sauvé l'Europe d'un nouveau débordement de barbares, 266, *note.* Changement du sort des paysans en Allemagne, durant les croisades, 263-272, 273, 274, 286. Route commerciale d'Allemagne à Constantinople, 323. Voyez *Danube, Lorich, Vienne, Ratisbonne, Bardowick, Hongrois, Avares, Bulgares, Charlemagne, Constantinople, Nuremberg, Augsbourg, Venise.* Routes du commerce, 323-328. Les villes sur le Danube, dans le midi de l'Allemagne, entrepôts du commerce de Constantinople, par la route du Danube, 378. V. *Douanes.* Commerce du midi de l'Allemagne avec l'Italie, par la route des Alpes, 379-385. V. *Lombardie, Mayence, Cologne, Erfort.*

Alpes. Voy. *Routes commerciales, Lombardie.*

Alphonse, frère de *S. Louis*, gendre de *Raymond*, comte de Toulouse, 183, 184.

Alun, introduit en Europe, et employé à la teinture pendant les croisades, 396, 397.

Amalfi. Son commerce avec le Levant par terre, 62. Avait l'autonomie avant la conquête des Normands, 126, 127. Son commerce, 317, 319. N'eut jamais de marine militaire, 344.

Amérique (découverte de l'). Voy. *Commerce, Navigation.*

Amiens. Sa formation en commune, 243, 244.

Amour. Les peuples germa-

niques montrent pour les femmes un respect qu'on cherche vainement chez d'autres peuples, 120, 202–205, 207. L'enthousiasme de l'amour nourri par les croisades, *ibid.*

André II, roi de Hongrie, se croise, 29. Se réunit au comte *Guillaume* de Hollande, pour faire le siége de Damiette, 31, 41.

Andrinople. Fief donné à un prince grec par les Latins, 352.

Anglais (les) ne prirent une part active aux croisades, qu'à la suite de leur roi *Richard*, 40.

Angleterre (état de l') avant les croisades, 109, 110. Gouvernement féodal, avec une autorité monarchique très-énergique, 109. La domination des papes ne trouva nulle part autant de résistance, et ne fut nulle part plus oppressive, 152. Ce royaume devient tributaire du saint-siége, 152. La liberté nationale, fondée durant la période des croisades, 178. Les croisades n'ont exercé aucune influence sur la formation des communes d'Angleterre, 251. Elles n'ont guère amélioré le sort des serfs ou paysans, dont il n'est question, ni dans la *grande-charte*, ni dans les actes subséquens de priviléges nationaux, 286. Les Vénitiens y trafiquent probablement au quatorzième siècle, 385.

Anjou (Ch. d') s'empare de Naples et de la Sicile, en 1265, 215.

Anjou (Réné d'). La bibliothèque de Dresde possède un manuscrit de lui, 217.

Annales minorit. de *Wadding*, 431.

Anne Comnène. Voy. *Comnène*.

Annoblissement. La méthode des annoblissemens commence à devenir commune durant le cours des croisades, 194.

Antioche, de Syrie. Les croisés s'en emparent par trahison, en juin 1098, 18, 61. La principauté d'Antioche, grand fief de la couronne de Jérusalem, 20, 24.

Anton. Son *Histoire de l'Économie rurale*, 133, *note*, 135, *note*, 267, 270.

Anvers. Voy. *Belgique*, 385.

Anzir, roi de Maroc, 88.

Apostoliques (les). Voyez *Hérésies*.

Aquilée. Voy. *Safran*.

Arabes (les). Une des races comprises sous la dénomination de Sarrasins, 47. A la fin du septième siècle leur domination

s'étendait des bords de l'Indus et de l'Oxus jusqu'à l'Océan atlantique, 48. Les principaux trésors de leur littérature restent enfouis, 50. Ils occupent le côté lumineux, le revers du tableau du moyen âge, 51. Bien que compilateurs zélés, ils n'ont point agrandi le domaine des sciences, 52. Ils ont fait pénétrer les connaissances des peuples vaincus par eux, jusqu'au fond de l'Asie et de l'Afrique septentrionale, et jusqu'aux Moluques, 52. Nous leur devons le papier, les chiffres, les matériaux de la teinture et une foule d'expressions de nos langues européennes, 53. Leur marine et leur commerce, 307-309. Voy. *Ommiades*, *Fatimites*, *Abbassides*, *Aglabides*. Leurs conquêtes font rechercher aux Byzantins l'alliance des Vénitiens, 313 *et suiv.* Leur commerce et leurs traités avec les Vénitiens, 315, 316, 367-372. Etat de la médecine chez les Arabes, 426. Les Européens ont reçu quelques connaissances ou procédés des Arabes d'Espagne, *ibid.* Leur tactique était supérieure à celle des Occidentaux, 427. Influence des médecins maures d'Espagne, 425, 426.

Architecture (l') prend une face nouvelle en Europe depuis les croisades, 400, 401.

Aristote. Plusieurs de ses écrits répandus par suite des croisades, 418, 419, 422. Son *Organon*, commenté par *Reinhard* avant *Hermann Contractus*, 418. Son histoire naturelle, 422. Voy. *Buhle*.

Armées des croisés. Leur organisation différente de celle des nôtres, 64-68. Leurs chefs, d'abord les premiers entre leurs pairs, obtiennent ensuite, comme seigneurs suzerains, un commandement moins précaire, mais jamais aussi absolu que de nos jours, 67, 68. Leur principale force consistait dans le ban et l'arrière-ban, dans la cavalerie et la noblesse, 66-68. Les ordres de chevalerie religieuse, une sorte d'armée permanente dans le royaume de Jérusalem, 227, 228.

Armes. Voy. *Armoiries*.

Armoiries. Voy. *Noms de famille*. Le besoin de distinguer les nations, les troupes, les chefs, les chevaliers, tous couverts de fer de la tête aux piés, rend leur usage général,

211–214. Les écus bariolés, d'abord les signes distinctifs des individus, deviennent ceux des familles, 213. Avant les croisades point d'armoiries, seulement des armes parlantes, 211, 214.

Arragon (royaume d') agrandi par les conquêtes de ses rois sur les Maures, 110, 186, 187.

Arts. Voyez *Industrie*, *Lumières*, *Soie*, *Teinture*, *Art militaire*.

Ascalon, 341.

Astracan, Hadji-Terkhan, Citraken, entrepôt, 354.

Augsbourg. L'état florissant de son commerce ne précède pas l'époque des communications commerciales ouvertes avec l'Italie par-dessus la chaîne des Alpes, 328, 382-384. Voy. *Paul de Stetten*.

Aussy (Le Grand d'). Voy. *Le Grand*.

Avares. Leurs rapports avec Constantinople et l'Allemagne, 323. Voy. *Bulgares*.

Avicenne mourut en Perse, 10, 36.

Avis (l'ordre portugais d'), 224.

Azof. Voy. *Tana*.

B.

Bagdad (le sultan de) envoie une armée contre les croisés, 18. *Holagon*, chef des Mongols, s'en empare en 1258, 48. Les Seldjouks s'en emparent, 54. Voy. *Seldjouks*.

Bailo. Juge dans les comptoirs vénitiens, 356.

Baluze. Son édition des Capitulaires des rois de France, 324.

Banque (la législation de la) et le change. Les croisades donnent lieu à ces institutions, 390, 391. Voyez *Martens*.

Barbares (les peuples) ne parviennent que tard à comprendre que la pompe et le luxe, qu'ils voudraient s'approprier comme butin, est le résultat de la civilisation et des arts, 60, 61.

Bardowick (l'abbaye de), près Lunebourg, entrepôt du commerce de Constantinople par terre, du temps de *Charlemagne*, , 324.

Bari. Son commerce avec Constantinople, 317.

Bartels (le sénateur) de Hambourg. Son voyage en Calabre et en Sicile, cité, 284.

Baudouin, comte de Flandre, monte sur le trône impérial de Constantinople, 28.
Beaux-arts. Voy. *Lumières, Industrie*.
Béchade. Voy. *Lastours*.
Becket (Thomas), archevêque de Cantorbéry, 152.
Beckmann. Ses *fragmens d'une Histoire des Inventions humaines*, cités, 53, 312, 397, 401. Sur les quarantaines, 425.
Belgique (les villes de la). Bruges, Anvers, Bruxelles, reçurent d'abord les marchandises du Levant et du Midi, directement du Midi par l'Océan, avant qu'elles les tirassent de Nuremberg, 385. Leurs relations commerciales avec la France, 388, 389.
Bénédictins. Leur hist. litt. de la France, 441.
Benzenberg, sur la rotation diurne de la terre, cité, 268.
Bérenger. Ses opinions sur l'eucharistie, 163.
Bernard (S.), abbé de *Clairvaux*, supérieur à l'hermite *Pierre*, 21, 149, 150.
Biens du Clergé. Les croisades les mettent à la disposition des papes, 155–162. Le clergé devient l'acquéreur principal des fiefs, que les croisades font vendre, 159, 160.
Blanche, mère de *S. Louis* et régente du royaume en son absence, meurt en 1254, 33. Sa sagesse, 151. Son humanité, 276, 277.
Bœhmer (Just. H.). Sa savante dissertation *De varia jurium innovatione per expeditiones cruce signatorum*, 155, 176, 256, 261.
Boémond, normand, prince d'Antioche, 44. L'Ulysse de la première armée des croisés, 67. Inspire des sentimens tendres à *Anne Comnène*, selon *Vertot*, 216. Et des craintes à l'empereur *Alexis I*, 335.
Bogomiles, hérétiques grecs, 172, 173.
Bollandus. Sa grande collection. Voy. *Acta sanctorum*.
Bonamy. Voyez *Jacques Cœur*.
Bongars (recueil de). *Gesta Dei per Francos*, cité, 17, 20, 142, 161, 212, 222, 306, 366, 434.
Bouillon. Voy. *Godefroi*.
Boulainvilliers, cité, 113.
Bouquet (recueil de D.). *Script. rer. Gall.*, cité, 161, 312.
Bourgeoisies. Influence des croisades sur l'amélioration de leur sort, 233–254. Voyez *Tiers-état*,

Villes. La lutte de deux élémens incompatibles, une noblesse féodale et une bourgeoisie libre, a été la source de tous les progrès de la civilisation européenne, 235, 288. L'affranchissement de la bourgeoisie amène une amélioration dans les lois et les usages judiciaires, 251, 252. Les bourgeoisies mettent beaucoup d'intérêt à l'affranchissement des gens de la campagne, 270, 271, 283, 285. Voy. *Droits municipaux*, *Pfahlbürger.* Les premières bourgeoisies libres ont été le noyau de nos nations modernes, 288. Les bourgeoisies, qui servirent d'abord les papes contre les empereurs, nuisirent enfin aux souverains pontifes, en favorisant l'autorité des monarques, 190. Voyez *Liberté.*

Bouterwek. Son *Histoire de la Poésie et de l'Éloquence*, 442.

Bréquigny (de). Préface du t. XI du *Recueil de ses ordonnances*, 236, 245, 253, 274.

Bruges. Voy. *Belgique.*

Brunet. Son *Abrégé chronologique des grands Fiefs de la couronne*, 183.

Bruxelles. Voy. *Belgique.*

Buhle. Sa *Diss. de fontibus undè Albertus magnus libros suos de Animalibus hauserit*, 422.

Bulgares (les). Après de sanglantes guerres qui durèrent depuis la fin du septième siècle jusqu'à l'an 1010, où ils s'étaient soumis à l'empire grec, restés féroces, opposaient de grands obstacles à la marche des croisés, 58. Ils subjuguent les Avares, 324. S'emparent du commerce de l'Occident avec Constantinople, par la route du Danube, 325. Traités des princes bulgares avec les Vénitiens, 380. Voy. *Venise.*

But. Ce n'est pas le but que les peuples s'efforcent d'atteindre, ce sont les efforts que ce but occasionne, qui deviennent pour eux la source d'avantages réels, 197.

Byzance. Voyez *Constantinople.*

C.

Caen. Quelques serfs de ce bailliage achetent la liberté, 283.

Caffa, en Crimée, bâtie près de l'emplacement de Théodosie, colonie gé-

noise, 361, 362. Voyez *Odérico*. Prise par *Mahomet II* en 1475, 364.
Calatrava (ordre de), 224.
Calice. Voy. *Communion*, *Hussites*, *Saint-Graal*.
Califes. Voy. *Khalifes*.
Calixte II, pape, 164.
Calmoucks (la grande horde des) émigre, se croyant opprimée par les Russes, 3.
Campagnes. Voy. *Peuple des Campagnes*.
Candiani. Ancienne famille vénitienne, 211.
Candie. Siége d'une colonie vénitienne, 353.
Cange (du). Voy. *Ducange*.
Canisius. Son *Thesaurus Monumentorum ecclesiast.*, cité, 379.
Cantacuzène (Jean). Son histoire par *Cinnamus* ou *Cinnames*, 216.
Cap de Bonne-Espérance (découverte du). Voyez *Commerce*, *Navigation*.
Caravanes. Ces expéditions commerciales sont aussi anciennes en Afrique et en Asie, que la population même de ces Continens, 294. *Voy.* l'ouvrage de l'auteur, publié en allemand, et intitulé : *Vues relatives à la politique, aux communications et au commerce des principaux peuples de l'antiquité*, 2 vol. *in*-8°. 2e édit. augm. de 1803. Le commerce de caravane n'a jamais pu réussir en grand en Europe, parce que la nature nous a refusé le chameau, 302, 303.
Cartes. Voy. *Géographie*.
Cassiodore (le goth), cité, 310, 312.
Castille (royaume de) affoibli par les partages, 110. Son agrandissement et ses trois ordres de chevalerie, 187.
Catharéens. Voy. *Hérésies*. Leurs opinions voisines du manichéisme, 172, 173.
Caucase (description du), par *Reinegg*, qui a trouvé des traces du séjour que les Génois y firent, il y a trois siècles, 364.
Célestin III. Ce pape presse l'empereur *Henri VI* de se croiser, 27.
Célibat des prêtres établi par *Grégoire VII*, pour rendre les ecclésiastiques absolument dépendans du pape, 81–83.
Champêtre (loi). Voy. *Urbaine*.
Change. Voy. *Banque*.
Charlemagne. Les parures orientales étaient fort en usage à sa cour, bien que lui-même il s'en abstint, 312, 313. Dès son temps il s'établit une route commerciale d'Allemagne à Constantinople, 323.

Chevaleresque (caractère). Voy. *Chevalerie.*

Chevalerie (la), association de guerriers qui se vouent aux aventures et à la vie héroïque, n'appartient pas exclusivement au moyen âge, 116, 6, 7. Elle naît à l'époque moyenne de la civilisation, où les soins de la vie physique n'absorbent plus toutes les facultés, et où les conventions sociales ne répriment point encore le sentiment expansif de la force et de la liberté, 117, 118, 189, 195. La rudesse guerrière des chevaliers adoucie par la religion et la courtoisie (119), qui donnent à l'héroïsme des chevaliers une physionomie toute différente de celle qu'il eut chez d'autres peuples et dans d'autres temps, 120. La chevalerie est née en France, *ibid.* Probablement dans ses provinces méridionales, 120–122. C'est en France qu'elle avait pris, avant les croisades, un certain degré de consistance, 123. Influence des croisades sur la chevalerie, 193–233. Les croisades achèvent de constituer la chevalerie, en lui donnant l'esprit particulier qu'elle conserva toujours depuis (194, 195. Voy. *Héroïque.*), en enflammant et en soutenant le triple enthousiasme de la guerre, de la religion et de l'amour, 198. Dans les croisades, le chevalier apprend à dédaigner son intérêt personnel, et à reconnaître quelque chose de plus digne de ses efforts, 200. L'esprit religieux devient, par les croisades, un élément constitutif du caractère chevaleresque, 199–202. Voy. *Amour, Foi, Vierge.* Sans la chevalerie le moyen âge serait voué au mépris de l'histoire, 205, 288. Voyez *Moyen âge, Poétique, Dévouement.* Le caractère chevaleresque reçoit de la poésie sa perfection et son poli, 208. Les tournois servent à alimenter l'esprit de bravoure et de galanterie qui animait les chevaliers, 217, 218. Voy. *Ordres de Chevalerie, Noblesse, Hospices.*

Chevalerie religieuse. Voyez *Ordres.*

Chevaliers errans. La passion des aventures, née des croisades, 199.

Chevaliers de la Table ronde. Voy. *Table ronde.*

Chevaliers teutoniques. Voy. *Teutoniques.*

Chiffres arabes, rapportés

d'Espagne par *Herbert*, 426.

Chimie. Voy. *Gmelin*.

Christ (ordre du), 224. Ses richesses fournissent à *Henri le Navigateur* les moyens de faire ces découvertes, qui firent une révolution dans le commerce, 231.

Christianisme (le) dispose les ames au dévouement, et donne à la chevalerie une teinte différente de celle qu'elle eut dans d'autres siècles et chez d'autres peuples, 119, 120.

Chronologie des croisades, 16–34.

Chrysobullon, *Chrysobole*, *Aurea bulla*, Bulle d'or, nom des chartes grecques qui garantissaient aux Vénitiens des priviléges commerciaux, 334. Voy. *Jo. Meursii glossarium græco-barbarum*, p. 628. L'importance des Chrysoboles pour l'histoire du commerce, 338.

Chrysoloras (Manuel), le premier Grec qui enseigna publiquement en Italie, 416, 417.

Chypre (l'île de), érigée en royaume, par *Richard-Cœur-de-Lion*, 26.

Civil (ordre) de l'Europe avant les croisades. Voy. *Europe*.

Civilisation. Voyez *Adolescence des nations*, *Héroïsme*. Trois époques dans ses progrès, 117, 118. Les besoins des peuples établissent les communications commerciales, et servent à leur civilisation, 297, 298. Influence des croisades sur la civilisation par le commerce, 330. Voy. *Commerce*.

Civilisation européenne. La principale source de ses progrès a été l'affaiblissement graduel de la noblesse féodale, effet des croisades et de l'établissement des bourgeoisies libres, 234, 235.

Clément III. Appel de ce pape, 25.

Clergé. Le rôle actif qu'il joue dans les armées des Croisés, 68. Voy. *Hiérarchie*. Changement dans son organisation intérieure produit par les croisades, 155. V. *Biens du clergé*. Son opulence et sa corruption, causes ou prétextes des sectes du douzième siècle, 172.

Cœur. Voy. *Jacques-Cœur*.

Cologne. Marché considérable pour l'Ouest durant l'état brillant du commerce de Venise, Augsbourg et Nuremberg, 384.

Colonies (les) formées par des émigrations, qui sont le fruit des progrès de

l'état social, jettent les fondemens d'états sur lesquels l'espoir de l'humanité repose aujourd'hui, 9. Système colonial formé par les républiques d'Italie, dans l'empire grec, après la prise de Constantinople par les Latins, 351, 352.

Commerce (le) est le principal attrait qui fit participer les Italiens aux croisades, 39, 62. Amène l'abondance, les lumières et un esprit libéral, 133. Esquisse de l'état du commerce en Europe avant les croisades, 292–328. Aspect général, 292-309. Commerce maritime, 309–322. Commerce continental, 323–328. Influence des croisades sur le commerce, 329–391. Sur le commerce maritime, 331–377. Jusqu'à la prise de Constantinople par les Latins, en 1204, 331–348. Depuis la prise de Constantinople, 349–376. Sur le commerce continental, 377–391. Un seul grand événement a vraiment changé la face du commerce, la découverte de l'Amérique et celle de la route des Indes par le Cap, 292, 293. Ces découvertes n'ont pas changé seulement la direction ou les agens, mais la nature même du commerce, qu'elles ont rendu maritime de continental qu'il avait été jusque-là, 293. Avant cette époque le commerce, c'est-à-dire, le transport des productions des provinces reculées de l'Inde, des aromates, des parfums, des épiceries, des pierres précieuses, des tissus de soie et de coton, se faisait par caravanes, et subsidiairement par le cabotage entre les ports de la Méditerranée, 294. Toutes les révolutions du commerce avant ces grandes découvertes, se bornaient à quelques déviations dans la route des caravanes, et à quelques changemens dans le choix des ports et des lieux de dépôt, variations qui amenèrent successivement la splendeur ou la décadence de Babylone, Palmyre, Dehli, des différentes *échelles* du Levant, des villes de Phénicie, de l'Asie Mineure, de Corinthe, Alexandrie, Byzance, 294, 295. L'influence des croisades se borna à changer les entrepôts du commerce, à l'étendre davantage par toute l'Europe, à y faire participer un plus grand nombre de peuples, à enrichir plusieurs états et

la vraie religion, propagée de la manière la plus pénible, 296. Voy. *Routes du commerce*, *Caravanes*, *Barbarie*. Le commerce intérieur de l'Europe, entre sa partie orientale et l'Occident, a constamment langui à cause du manque de chemins, et l'impossibilité d'établir des caravanes en grand, 302, 303. Les croisades impriment au commerce du Levant une nouvelle activité, 303, 329, 330. Elles apportent des variations aux voies du commerce, 303. Deux grands événemens font l'époque dans les relations de l'Occident avec le Levant. Voyez *Méditerranée*. La résidence d'une cour brillante à Constantinople attire toutes les denrées et les trésors de l'Orient, 304-307. Voy. *Constantinople*. Le commerce ne prospère qu'avec la liberté et l'esprit républicain, 305, 306. Commerce entre les mahométans de la Sicile et les chrétiens d'Italie, 309. Commerce de Venise, 309-319, 322, 327. Influence des croisades sur ce commerce, 333-344, 349-362, 364-372. Voy. *Venise*, *Vénitiens*. Les Vénitiens font le commerce des esclaves avec les Sarrasins, 315, 316. L'histoire du commerce de Venise par Marin. V. *Marin*. Commerce de Marseille. V. *Marseille*, *Lorich*, *Bardowick*. Les résultats de l'influence des croisades sur le commerce ont cessé à l'époque des découvertes maritimes de *Christophe Colomb* et *Vasco de Gama*, 329. Le transport des armées croisées rend nécessaires des flottes immenses, et la communication avec Constantinople et l'Asie, devient, par les croisades, plus régulière et plus fréquente, 331, 347, 348. Établissemens commerciaux des républiques d'Italie dans l'empire grec, la mer Noire, et sur les côtes d'Asie et d'Afrique, résultats des croisades, 332-375. Les Vénitiens forment des liaisons avec l'Arménie, 356. Avec les sultans d'Icone, d'Alep et d'Égypte, avec le roi de Tunis, avec Tripoli de Barbarie. V. ces mots. Leurs relations commerciales avec la Palestine et le reste de l'Asie, ne perdent rien par la perte du royaume de Jérusalem, 374, 375. Denrées qui pénétraient en Europe par la route du Danube, 377, 378. V.

Douanes. Objets de commerce de Nuremberg avec Gênes et Venise. V. *Gênes* et *Venise*. La difficulté et la rareté des chemins, et les brigandages de mille petits tyrans, ont empêché le commerce intérieur de prendre de l'extension, jusqu'à ce que les villes, devenues puissantes, formassent entre elles des ligues protectrices, 390. Le change et la législation de la banque, nés durant les croisades, n'ont acquis leur perfection qu'au seizième siècle, 390, 391. Voy. *Industrie*, *Liberté*.

Communes. V. *Bourgeoisie*, *Tiers-Etat*.

Communications commerciales, 296–309. V. *Routes du commerce*, *Caravanes*, *Commerce*, *Méditerranée*.

Communion sous une espèce introduite par le danger de l'usage du vin dans les armées croisées, 176.

Comnène (Anne). Son Alexiade, 17, 60, 216, 415, 420.

Comnène (Manuel), empereur d'Orient, 21. Sa vie par *Cinnames*, 216, 336.

Comnènes. Les princes de cette maison impériale protégent et font fleurir les lettres, 415.

Concile de Plaisance, en 1095, au mois de mars, 46. Celui de *Clermont*, en novembre de la même année, 47, 80, *note*, 142. De *Toulouse*. Voy. *Toulouse*. Des *Latins*. Voyez ce mot.

Conciles (collection des). Voy. *Labbe* et *Hardouin*.

Concordat de Worms, 148.

Coni. Voy. *Conrad*.

Conrad II, 96.

Conrad fils prend la croix, 121, 147, 148. Retourne en Europe, an 1. 67.

Conradin acquiert en mourant une gloire immortelle, 98.

Constance, héritière de Naples et de Sicile, 100.

Constantinople, tombe au pouvoir des croisés en 1203, 28. Ne retire aucun profit des croisades, 43–46. Ses richesses combinées avec les discordes qui animent ses habitants entre eux et contre les Latins, hâtent sa perte, 45. Ouvrait un monde nouveau aux regards des croisés, 59, 60. Epoque où les tournois commencèrent à y être en vogue, 215, 216. Le despotisme de son gouvernement, qui faisait le monopole des denrées de première nécessité, et l'esprit frivole du peuple byzantin empêchent Constantinople de devenir la première

ville commerçante du monde, 305, 306. Mais elle devient le grand marché de l'Orient pour les républiques italiennes particulièrement, 306, 307. Pour ses rapports avec les Vénitiens. V. *Venise*. Pour son commerce avec l'Occident. V. *Hongrois*, *Bulgares*, *Avares*, *Allemagne*, *Gênes*, *Pise*, *Marseille*, *Amalfi*, *Bari*. Etat de l'empire d'Orient à l'époque des premières croisades, 332, 353. Elles obligent les empereurs grecs à rechercher l'appui des Vénitiens, 333. Et à leur accorder les plus grands privilèges, 334-341. Prise de Constantinople par les Latins, 350. Une colonie vénitienne s'établit à Constantinople, et s'organise en république aristocratique, 352. Etablissement des Vénitiens dans la mer Noire, 353-357, 361. Le sac de Constantinople par les Latins et les trois incendies qui l'accompagnèrent, sont des événemens à jamais déplorables, 406-414. La *Bibliothèque de Photius* nous donne une idée des pertes immenses qu'ils ont entraînées pour la littérature et les sciences, 413, 414.

Copernik. Le nom de sa famille était probablement *Copern* ou *Cœpern*; elle était d'origine westphalienne ou flamande, 268.

Corporation (l'esprit de). Ses avantages, 246. Pourquoi tout se formait en corporations dans le moyen âge, 246. Voy. *Communes*.

Corruption du Clergé, en partie l'effet des immenses richesses territoriales qu'il acquit à vil prix pendant les croisades, 162.

Corse (la), traitée comme propriété du pape, 87.

Cours d'amours, 267.

Courtoisie des chevaliers. Sa source et ses effets, 119 et suiv.

Crems, en Autriche. Voyez *Safran*.

Crimée. *Gazarie*, établissemens des Génois et des Vénitiens en Crimée; Caffa, Cembalo, Cerco, Soldaia, 362, 363. V. *Caffa*, *Mer Noire*.

Croisades (les). Considérations générales sur les croisades, 1-70. Elles ont été le résultat de cet esprit aventurier qui, à l'époque de l'adolescence des nations agricoles et pleines de sentimens nobles, se manifeste par des faits héroïques et des entreprises périlleuses, 6-7. Ont été l'effet du réveil

de l'esprit aventurier et religieux chez les nations franco-germaniques, comme l'entreprise des Argonautes et la guerre de Troie le furent chez les Grecs, 7, 10. Il est plus difficile d'apprécier les suites amenées par les croisades, que les conséquences de la réforme de Luther, 11-14. Chronologie des croisades, 15-36. Ce n'est pas tant les expéditions militaires isolées qu'on a coutume de compter, que la communication non interrompue qu'elles établirent entre l'Orient et l'Occident qui a eu des suites importantes, 15, 16, 34-36. La durée générale des croisades de 1096 en 1291, se partage en quatre sections, d'environ un demi-siècle chacune, 16. I. de 1096 à 1146, 16-30. II. de 1146 à 1187, 20-24. III. de 1187 à 1246, 24-31. IV. de 1246 à 1291, 31-34. Géographie, ou ressort des croisades, 37-57. Elles ont agité les nations *franques*, les *Grecs* et les *Sarrasins*, 37. Les peuples de l'Europe occidentale y ont pris une part diverse modifiée par leur caractère et leur position, 38-42. La France, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre en éprouvent avec plus de force les effets immédiats, 42. Influence des croisades sur les Grecs, 43-46. Organisation des croisades, 57-69. Le transport des croisés par mer, donne aux procédés nautiques une perfection et une hardiesse qui préparent des entreprises et les découvertes subséquentes, 63. Les expéditions des croisés remuent la masse des nations, et agitent surtout les basses classes du peuple, 64. Les suites des croisades se sont étendues sur l'Orient, aussi bien que sur l'Occident, 69. L'auteur, en se bornant à l'exposition de ces dernières, traite de leur influence: 1°. sur la liberté civile, les mœurs et la civilisation des peuples de l'Europe, 71-291. 2°. Sur le commerce et l'industrie, 292-403. 3°. Sur le progrès des lumières, 404-452. Avant d'entamer la *première partie*, l'auteur offre l'esquisse de l'état politique de l'Europe avant les croisades, 71-138. Les guerres saintes furent un des premiers effets de l'établissement de la puissance hiérarchique de *Hildebrand*, 74. Pendant toute la du-

rée des croisades la lutte entre la puissance ecclésiastique et la puissance civile s'exerça, en Europe, avec le plus de violence, 90. Les croisades, tenant à ce grand démêlé, devoient accoutumer le monde chrétien à considérer le pape comme chef suprême de sa milice, et amener la soumission de l'église grecque au siége romain, 91, 100. Ordre civil avant les croisades. Voy. *Europe*, *Grands*, *Noblesse*, *Chevalerie*. L'esprit du temps des croisades ami des corporations et de la distinction des classes, 116. Les croisades répandent l'esprit de la chevalerie sur tout l'Occident, 123, 124. Et exercent par là une grande influence sur l'état de la noblesse, 124. Le grand mouvement des croisades fut tout-à-la-fois politique, religieux et moral; une impulsion aussi profonde pouvait seule ébranler le régime féodal, 137. Influence des croisades sur la *Hiérarchie*, 139–176. Voy. *Hiérarchie*, *Croisés*. Elles mettent les rois de l'Europe dans la dépendance des papes, 145–153. Elles rendent les papes maîtres absolus du clergé et de ses biens, 153–162. Elles font connaître le prix du numéraire et de l'administration des finances publiques, 156. Elles enrichissent et corrompent le clergé, et deviennent par là une cause éloignée de la réformation, 161, 162. Les croisades d'Europe servent à faire prévaloir le système de monarchie des papes, 165, 167–172. Les croisades font naître beaucoup de sectes ou enflamment le zèle de celles qui existaient, en augmentant le pouvoir des papes, ses abus et le mécontentement qui en résulte, 172–176. Par les idées nouvelles auxquelles les croisades ouvrent les esprits, elles ébranlent l'orthodoxie des croisés, et servent à miner la puissance papale qu'elles avaient augmentée d'abord, 175. Elles amènent la réforme de Luther par les indulgences qu'elles font inventer, 176. Influence des croisades sur l'ordre civil, 177–287. Sur les princes, 177-192. Sur la noblesse et la chevalerie, 193–233. Sur les habitans des villes, 233–254. Sur ceux des campagnes, 254–287. Elles augmentent la puissance

des rois par la réunion des fiefs devenus vacans, 179-185. Contribuent aux succès des princes chrétiens contre les Maures en Espagne, 185-188. Font faire des conquêtes importantes le long de la Baltique, 188-192. Et posent les premiers fondemens de la monarchie prussienne, 192. Influence morale des croisades sur le corps de la noblesse, 194-219. Elles lui inspirent le dévouement et l'abnégation de son intérêt personnel, 200-205. Elles épurent l'esprit de la chevalerie, favorisent la moralité, et créent un supplément à la police, nulle alors en Europe, 202-207. V. *Dévouement.* Réveillent la muse du chant, 207, 208. Introduisent ou généralisent l'usage des noms de famille, des armoiries et des tournois, 208-218. Nous aurons enfin une bonne histoire des croisades, quand M. Wilken aura achevé la sienne, 217. Elles introduisent le faste et la magnificence de la cour de Constantinople, 216, 217. En provoquant l'institution des différens ordres de chevalerie, elles donnent à la noblesse une existence plus réelle, 223, 224. Et aux monarchies européennes un de leurs principaux ressorts, 225-227. Elles changent la noblesse des vassaux redoutables, maîtres durs et fléaux de l'industrie en sujets utiles, 231-233. L'établissement des communes et des corps de bourgeoisie est l'amélioration la plus importante que l'Europe ait due aux croisades, 234-254. C'est la formation d'un tiers-état, qui a constitué les peuples modernes en véritables nations, 250. L'accroissement des richesses, suite des croisades, fait mieux sentir aux bourgeois le prix de la propriété, et le besoin de se l'assurer légalement, 253. Influence des croisades sur l'amélioration de la législation, 251, 253. Le mode d'influence bienfaisante des croisades sur l'état des paysans est difficile à déterminer, 254-260, 284. Le départ des croisés produit un calme propice à l'agriculture, 255. Les croisades brisent les liens des serfs, en proclamant qu'aucun chrétien ne pouvait être empêché de prendre la croix, 261. La dé-

population force les seigneurs à faire des contrats avec des serfs échappés de provinces plus peuplées, 263, 264. Les communes, résultat des croisades, prennent à cœur d'affranchir les paysans, 278-282, 283, 285. Les croisades n'ont produit que peu d'amélioration dans la condition des serfs, 287. Récapitulation de la première partie qui traite de l'influence des croisades sur l'état politique, la hiérarchie et l'ordre civil de l'Europe, 287-291.

La *seconde partie* de l'essai sur l'influence des croisades traite du commerce et de l'industrie, 292-403. Esquisse de l'état du commerce en Europe avant les croisades, 292-328. Aspect général, 292-309. Commerce maritime, 309-322. Commerce continental, 323-328. Voy. *Commerce*. Les croisades donnent au commerce une activité nouvelle, l'étendent sur plus de pays, ouvrent de nouvelles communications, font fleurir ou fonder des villes, des républiques, des ligues, qui furent ou sont encore des élémens de l'édifice social de l'Europe, 330. Colonies des Vénitiens et des Génois, dans l'empire grec, sur les côtes d'Asie et d'Afrique, et sur les bords de la mer Noire, suites des croisades, 332-375. Traité formel passé à Constantinople entre le podestat Vénitien, chef de la colonie et l'empereur, résultat des croisades, 358. La rivalité des républiques italiennes, fomentée par les croisades, provoque la reconnaissance du livre publié en Catalogne: *Consolato del Mar*, comme loi fondamentale du droit maritime, 375, 376. Influence des croisades sur l'*Industrie*, 391-403. Voy. *Industrie*. Les nouvelles jouissances répandues par les croisades et devenues des besoins pour les citadins enrichis, produisent un redoublement d'industrie et de travail, multiplient les communications, adoucissent les mœurs, font faire des progrès aux connaissances, et contribuent à l'établissement de la liberté civile, à l'affaiblissement graduel du régime féodal, et à la naissance d'un meilleur ordre polique, 402, 403. Voy. *Liberté*.

Troisième partie. Influence des croisades

sur les progrès des lumières, 404–451. Voyez *Lumières*. Les avantages littéraires que l'Occident put tirer de l'Orient pendant les croisades, ne furent, comme presque tous les autres résultats de ce grand mouvement, dus qu'à lui-même, et à la fermentation qui agita ses peuples à cette époque, 406. Le sac de Constantinople par les croisés cause des pertes irréparables à la littérature, 406–414. V. *Constantinople*, *Géographie*, *Histoires*, *Historiens*, *Langues vulgaires*. En éveillant la curiosité historique, les croisades engagent les historiens à écrire dans leurs idiomes maternels, et à préparer la langue dont allaient se servir, dans le siècle suivant, le *Dante*, *Pétrarque* et *Boccace*, 437–439. En exaltant les esprits, en favorisant au génie poétique de nouveaux exploits et de nouveaux héros à célébrer, les croisades donnèrent à la poésie une vie toute nouvelle, 440–450. Voy. *Poésie*. On doit rapporter aux croisades l'origine des romans de chevalerie, 445–450. Les croisades ouvrirent à la poésie un champ nouveau pour ses fictions, elles lui donnèrent une nouvelle activité, un nouveau genre et une nouvelle classe de lecteurs, 440–449. Le flambeau des arts et de la poésie ne s'éteignit donc pas tout-à-fait en Occident, grâce aux croisades; et c'est dans cette préparation à un meilleur ordre de toutes les choses humaines, qu'il faut surtout chercher l'avantage dont les croisades ont été pour l'Occident, bien plus que dans ce qu'elles ont produit immédiatement, 450, 451. Les croisades ont réveillé et répandu une foule d'idées, réchauffé une foule de sentimens qui ne se sont plus éteints, et ont, plus tôt ou plus tard, produit leurs salutaires effets, 451. La tâche de l'historien finit là, où les suites d'une révolution ne peuvent plus y être rapportées que par conjectures, et les mystérieuses espérances de l'avenir, qui élèvent l'ame et la préservent de l'abattement, ne sont pas du domaine de l'histoire, 452.

Croisés. Voyez *Croisades*. Organisation des armées croisées, 64–69. Priviléges accordés aux croisés, 145. Ils étaient tous,

princes et particuliers, soldats du Christ, comptables à son vicaire de l'accomplissement de leur vœu, 146. Les croisés ne paraissent pas avoir fait la controverse avec leurs ennemis, ni rapporté des hérésies de l'Orient, 174. Les historiens exagèrent probablement le nombre d'hommes du peuple, qui se portèrent à la première croisade, 260, 261. Les motifs qui pouvaient les engager à prendre la croix, 262. Les hommes du peuple croisé périssent ou reprennent leurs fers, 263. La culture d'esprit des Grecs, consistant principalement dans les arts du rhéteur, n'était pas de nature à faire impression sur le guerrier franc, 405. Les croisés portent des coups funestes aux sciences et aux lettres en saccageant Constantinople, 406-414.

Cultivateurs. Voy. *Paysans.*

Curne de Sainte-Palaye (la). Voy. *Palaye.*

D.

Damas (siége de) par *Louis VII* et *Conrad III*, 22.

Damiette, ville d'Egypte. Les chrétiens s'y maintiennent depuis 1219 jusqu'en 1221, 31. Reprise par *Saint Louis* le 4 juin 1249, 32.

Dandolo (la Chronique du vénitien), 317, 335, 411.

Danemarck (états du) à l'époque des croisades, 111. Voy. *Norwège.*

Danois (les) ont pris très-peu de part aux croisades, 41, 42.

Dantzick, florissante et capitale d'un quartier de la Hanse, 191.

Danube (le) perce la grande chaîne des Alpes à Orsowa, a peut-être inondé jadis la Hongrie et la Styrie, et indiqua toujours au commerce un chemin praticable dans son vallon pour l'importation des denrées de l'Orient vers l'Occident, dans la direction que suivirent les grandes émigrations des peuples, 300, 301. Voyez *Hongrie*, *Styrie.* Depuis les croisades, cette route fut suivie plus fréquemment, 377.

Découverte de l'Amérique. Voy. *Amérique.*

Découverte du Cap. V. *Cap de Bonne-Espérance.*

Dévouement. Les croisades l'inspirent, et empêchent que les ames ne croupissent dans la fange de l'intérêt personnel, 200-205.
Dîme saladine, 157.
Domaine de la couronne. Voy. *Serfs.*
Dominicains, nouvel ordre mendiant, fondé pour former dans son sein les tribunaux de l'inquisition, 171.
Dominique (S.), 171.
Douanes (les tarifs des) autrichiennes du moyen âge font mention de poivre, de gingembre, de cannelle, de safran, de gérofle, de soies écrues et préparées qui pénétraient en Europe par la voie commerciale du Danube, 377, 378.
Droit de banque. Voy. *Banque, Martens.*
Droit flamand, 269.
Droit germanique, *Hist. du droit german. pendant le moyen âge*, par M. *Broux*, 378.
Droit hollandais, 269.
Droit maritime (le) né de la rivalité des républiques italiennes, 375.
Droit de métairie, 274.
Droit rural, 269, 274.
Droits municipaux. Voyez *Municipaux.*
Droits seigneuriaux. Epoque de l'origine d'une foule de ces droits, 264.
Dubos cité, 113, 130.
Du Cange. Son opinion sur l'origine des tournois, 124, 161, 212, 215, 236, 245, 271. Son édition des établissemens de *S. Louis*, 275.
Duchêne. Son recueil, *Script. rer. Franc.* 122, 157. *Script. Hist. Norm.* 212.
Duplessis d'Argentré. Son grand ouvrage sur les hérésies du 13e siècle et suivans, 173, 174.
Dupuy. Son histoire de la condamnation des Templiers, 221.

E.

Eccard. Son *Corp. Hist. med. Ævi* cité, 39.
Ecclésiastique (puissance). Voy. *Hiérarchie, Hildebrand, Urbain II*, et *Pouvoirs.*
Ecclésiastique (histoire). Voy. *Plank.*
Echelles du Levant. Voyez *Commerce.*
Ecoles. Voy. *Universités.*
Economie rurale. Histoire de l'Economie rurale, 267.
Ecus portant des armoiries, avec casque ou couronne

et support, 213, 214. Voy. *Armoiries*.

Edesse (principauté d'), fief de la couronne de Jérusalem, 20. Reprise par les Sarrasins en 1142, *ibid.* 21.

Egalité des droits civils. Il est impossible de déterminer l'époque et le mode de son établissement en faveur du peuple des campagnes, 257-260.

Eglise romaine. Voy. *Hiérarchie, Hildebrand, Urbain II, Rome.*

Eglises (les), asile des opprimés au moyen âge, 132.

Egypte (les Fatimites d'), 18, 49. Passa sous la domination de *Saladin*, 23. Les Mameloucs détrônent ses successeurs, 33. Les Turcs s'en emparent en 1517, *ibid.* Les souverains d'Egypte accordent des priviléges aux commerçans d'Amalfi, 62. Voy. *Mameloucs, Alexandrie, Sultan.*

Eichhorn. Son excellente *Histoire générale de la Culture et de la Littérature en Europe* traite admirablement de l'influence de la chevalerie sur la civilisation des états modernes, 205, 242, 245, 246.

Electeurs (collége des) en Allemagne. Sa formation et ses élémens, 115.

Eléonore de Guienne, épouse de *Louis VII*. Son histoire, par *Larrey*, 182.

Emigrations. Voy. *Migrations.*

Emir-al-Omara. Dignité que les Seldjouks laissent aux khalifes de Bagdad détrônés, 55.

Emirs (les) *Seldjouks* qui régnaient à Jérusalem, exercent des vexations sur les pélerins d'Occident, 91. Voyez *Seldjouks.*

Empire (l') *d'Orient.* Voy. *Orient, Constantinople.*

Enthousiasme des grandes choses. Voy. *Héroïque, Adolescence, Civilisation.* De l'amour. Voy. *Chevalerie, Amour.*

Erfort. Marché considérable pour l'Est pendant l'état florissant du commerce de Venise, Augsbourg et Nuremberg, 384.

Eric (S.), roi de Suède, 112.

Esclaves (commerce des). Avait déjà lieu du temps de *Charlemagne*, 316. Voy. *Commerce*, 365.

Esclavons (peuples). Leurs invasions en Allemagne, 264, 265. Dangers qu'ils font courir à la culture sociale de l'Europe, 266.

Espagne (l') traitée comme

propriété du pape, 87. Etat de ce pays avant les croisades, 110. Les croisades contribuent aux victoires remportées sur les Maures d'Espagne, 185-188. Utilité politique des trois ordres de Castille, 230.

Espagnols (les) occupés à combattre les Sarrasins dans leur propre pays, prennent très-peu de part aux croisades, 41, 42. Gouvernés par les *Ommiades*, 49.

Eugène III. Appel de ce pape aux états chrétiens, 21.

Europe. En parlant de l'influence des croisades sur l'état de l'Europe, l'auteur entend particulièrement la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre, 70, *note*. Etat politique de l'Europe avant les croisades, 71-138. L'hiérarchie romaine était le centre commun vers lequel gravitaient alors les états de l'Europe, 71-72. Voy. *Hiérarchie*, Ordre civil de l'Europe à cette époque, 92-138. Le régime féodal avait amené l'anarchie, la puissance et l'indépendance des vassaux, la faiblesse des suzerains, 93-95. Voy. *Allemagne, France, Italie, Angleterre, Espagne, Danemarck, Suède*. La fermentation de deux élémens tout-à-fait contraires dans le sein des états européens, d'une noblesse féodale et d'une bourgeoisie libre, a été la source des plus grands événemens et des progrès les plus importans qui ont marqué les siècles écoulés, 235. Voy. *Hist. des Sociétés européennes*. Comestibles et matières premières de vêtemens propres à l'Europe, 207. Leur pénurie et leur qualité inférieure met l'Europe dans la dépendance de l'Asie, *ibid.* V. *Routes du commerce dans l'intérieur de l'Europe, Communications commerciales*. La chaîne des Alpes depuis la Gaule orientale jusqu'au Pont-Euxin, formant pendant des siècles comme une ligne de démarcation entre deux mondes, influa, au plus haut degré, sur la civilisation des peuples situés en-deçà et au-delà des monts, 299, 300. Les caravanes n'ont jamais réussi en grand en Europe, 302. Voyez *Caravanes, Commerce, Levant, Méditerranée*.

Euxin. Voy. *Mer Noire*.

Evêques (les) qui assistent aux croisades, sont dispensés de la résidence,

et remplacés par des grands-vicaires, 155.
Evêques in partibus infidelium. Leur origine, 455.

F.

Familles. Voy. *Noms de famille*.
Fatimites (les), d'Egypte, 18, 22, 23, 49. Ils enlèvent la Sicile aux Aglabites, 308.
Faubourg. Origine de ce mot, 271.
Fauchet (le président). Son origine des chevaliers, 441, 449.
Faux bourgeois. Une méprise étymologique donne origine à cette dénomination, 271, 274.
Femmes. Voy. *Amour*.
Féodal (régime). Voy. *Féodalité*.
Féodalité. Le régime féodal est au fond purement militaire, et doit s'établir parmi des peuples guerriers qui manquent d'argent pour payer leurs soldats, 92. Il amène l'anarchie sous des princes faibles, 93, 94. Il ne pouvait être ébranlé que par une impulsion aussi générale et aussi profonde que celle des croisades, 137. Son affaiblissement graduel favorise l'organisation d'une masse nationale, source de tous les progrès sociaux et des plus grands événemens, qui ont marqué les siècles de l'histoire moderne, 234, 235. Voy. *Liberté*.
Feu. Voy. *Grégeois*.
Finances. Les croisades ont ouvert aux revenus publics des sources nouvelles, sûres et réglées, 288, 289. Voy. *Numéraire*, *Hüllmann*.
Finlandois (les), peuple païen et nomade, soumis par les Suédois, après des guerres qu'on pouvait appeler de religion, 112.
Flamands (les) sont, dans les armées croisées, compris sous la dénomination de Français, 40. Emigrations de Flamands. Voy. *Hollandais*.
Fleury (l'abbé). Son quatrième discours sur l'histoire ecclésiastique, cité, 86, *note*, 138. Son histoire ecclésiastique, citée, 158.
Florence, doit sa prospérité à la fabrication et au commerce des soieries, 394, 395.
Exaltation, fruit des croisades, 298. Voy. *Chevalerie*, *Héroïque*.

Foi (la) des chevaliers se partageait entre leur culte et leur dame, 203.

Français (les) sont plutôt électrisés par les prédications des agens du pape que les Italiens et les Allemands, 38. Les Flamands et les Lorrains sont compris au nombre des Français dans les armées croisées, 40. Différence du caractère chevaleresque dans les Français du Midi et dans ceux du Nord, 122, 123.

France (état politique de la) avant les croisades, 101-106. L'autorité du monarque s'y accrut constamment, tandis qu'en Allemagne elle décrut (95, 96), peut-être parce que les rois n'excitèrent pas comme les empereurs de violente opposition par des entreprises hardies, et ne manquèrent jamais d'héritiers, 102. La France méridionale a été le berceau de la chevalerie, 120-122. Etat des villes en France avant les croisades, 128-131, 282. Au onzième siècle elles ne ressemblaient pas mal aux villes de Pologne de nos jours, 129. Pouvoir des rois de France accru pendant les croisades, 177, 178. Par la réunion des fiefs vacans à la couronne, 180, 181-186. Qui porte le domaine de la couronne sous *Philippe III*, au double de ce qu'il était avant les croisades, 184. Les villes de France se forment en communes, 242-247, 250, 253. Le changement du sort des paysans en France durant les croisades, est très-difficile à déterminer, la manumission des serfs ayant été un acte privé sans formalités solennelles, dont les titres n'ont jamais été publiés, 272-283. Les croisades n'eurent pas une aussi heureuse influence sur les paysans de la France que sur ceux de l'Allemagne, 273-283. Commerce des villes de France au moyen âge, 385-389. V. *Marseille*. Les villes situées le long du Rhin et celles de la Belgique, étant des places d'entrepôt de premier rang, les villes de France ne pouvaient, pour le commerce des denrées du Levant et du Midi, être que des entrepôts secondaires, à l'exception de Marseille, Aigues-Mortes et Montpellier, qui avaient des communications directes avec Alexandrie dans le cours du quinzième siècle, 386-389. Lyon et Avignon

étaient des foyers d'un commerce assez actif, 386-388. Paris, Saint-Omer, la Rochelle et Nismes, étaient les seules villes où les négocians italiens eussent la permission de s'établir, 389.
Histoire littéraire de la France, par les *Bénédictins*, 440, 441.
France méridionale. Voyez *Francs*, *Provence*.
Francfort sur le Mein. Son histoire par *Kirchner*, 248.
Franconie (maison de). Quatre empereurs de cette maison de 1024 en 1125, 96.
Francs. Voy. *Nations franques*.
Francs bourgeois, 270, 274.
Franques (les nations) sont confondues en Orient par le même esprit aventurier, qui caractérise chez tous les peuples l'époque de l'adolescence, 6, 7. En des temps héroïques, 30. La dénomination de nations franques comprend les peuples chrétiens de l'Europe occidentale, 37. La différente part que ces peuples prirent aux croisades, 38-42. Les Francs, demi-barbares comme les Sarrasins, se faisaient un honteux honneur de leur ignorance, 405. Voyez *Grecs*, *Croisés*, *Nations germaniques*.
Frédéric Barberousse, empereur, 86, 97, 100. Prend la croix, 25, 65, 149. Et trouve la mort dans les eaux du Cydnus, 25. Son fils lui succède dans le commandement de l'armée, 25.
Frédéric II se croise en 1228, 29, 149, 150, 168. Recouvre Jérusalem, 30. Fut l'honneur de son temps, 97, 98, 150. Son histoire publiée par M. *de Funk*, 98, 101. Par sa concession les grands vassaux deviennent tout-à-fait souverains, 107, *note*. Il fut l'un des principaux poètes de son temps, 449.
Fresne (du). V. *Du Cange*.
Fridseule, poteau nommé aussi *Pfahl*, 270, 271.
Froissard. Sa chronique, citée, 285.
Funk (de) Son histoire de l'empereur *Frédéric II*, 98, 101.

G.

Garnerius. Sa héraldique, citée, 214.
Gautier, dit *Sans-Avoir*, ami de *Pierre l'Hermite*, 17, 39, 65.
Gazarie. Nom de la Crimée

dans le moyen âge, 362.
Ganérides (les), dynastie turque qui s'élève dans le Khorasan, 54.
Généalogie. Voy. *Noblesse*, *Noms de famille*.
Gênes. Voy. *Giustiniani*.
Génois (les) tentent les premiers le trajet par mer en Palestine, 19, 62. Leurs forces maritimes, 318, 338. Leurs traités avec les Vénitiens, 343. Leurs guerres avec Venise, 357 *et suiv.* Leurs priviléges dans l'empire grec, 344, 358-360. Dans la Palestine, 344, 345. En Sicile, 345. Etablissemens des Génois dans la mer Noire, 362-364. Commerce des Génois avec l'Egypte, 369. Avec Tunis, 369. Ils sont accablés par les Vénitiens, 373. Fournissaient à la ville de Nuremberg les aromates et l'encens, 384.
Géographie (la), ou plutôt la topographie, est la branche de connaissances qui paraît avoir le plus gagné aux croisades, 427-435. Cartes géographiques du moyen âge, 433-435.
Géographie des croisades, 37-57.
Georges (Saint-). L'ordre de *S. Georges* ou de la *Jarretière*, établi en 1349, le plus ancien des ordres de chevalerie qui n'eurent plus pour but qu'une simple distinction, 225.
Gerbert. Voy. *Chiffres*.
Germaniques (les nations), ou Francs-Germaniques. Voy. *France*. Les maîtres de tous les états de l'Europe, ayant pour base le système féodal, étaient d'origine germanique, 92, 93. Le caractère de leur amour pour les femmes, 120-203. L'époque des temps héroïques, chez les peuples d'origine germanique, est celle de la chevalerie, 195. Voyez *Allemagne*. L'époque actuelle de l'histoire de l'Europe est l'époque germanique, 266 *note*. La population germanique du Nord de la grande chaîne des Alpes a retardé leur développement, 299. Nos ancêtres ont fait un sort irréparable aux arts et aux lettres en ravageant Rome et Constantinople, 497.
Giustiniani (Remi). Son histoire de Gênes, 345.
Glaber (Robert). Sa chronique, 128.
Glèbe (attachés à la). Voy. *Serfs*, *Paysans*, *Agriculteurs*.
Gmelin. *Histoire de la Chimie*, 421.
Godefroi de Bouillon meurt

en marche le 15 août 1096, 17. Prend Jérusalem, et fonde un royaume chrétien en Palestine, 18. Les Français et les Lorrains dominent dans son armée, 38. Il est l'Agamemnon de son armée, le premier entre ses pairs, 67. Il vend une partie de ses terres à l'église de Verdun, et en hypothèque une autre partie à l'évêque de Liége, 161. Est un parfait modèle, et comme le représentant de l'esprit chevaleresque des croisades, 200, 201.

Graal (Saint), ou *Gréal*, *Grajal*, *Grajalet*, *Sangraal*, *Santo-Catino*. V. *Table ronde*, 450.

Grands. Rapports des grands avec le monarque en Allemagne et en France avant les croisades, 104-106, 107, *note*.

Grecs (les) sont poussés vers Colchos et vers Troie par le même esprit qui conduit les nations franques en Orient, 7, 118.

Grecs (les) du bas empire deviennent la partie souffrante et lésée pendant les croisades, 43-46. Croisades publiées contre les Grecs, 168. V. *Constantinople*. Leur genre de culture d'esprit était peu propre à offrir de l'attrait aux croisés, 405. Voy. *Croisés*. La considération des lettres et des sciences était profondément établie dans l'esprit national des Grecs, 415, 416. Leur philosophie n'était guère autre chose que la scolastique, 419, 420.

Grégeois (feu), employé pour la première fois en 673, par *Constantin Pogonate*, contre les flottes arabes, 308.

Grégoire VII. Voyez *Hildebrand*.

Grégoire VIII. Appel de ce pape, 26.

Grégoire IX, contraint l'empereur *Frédéric II* à se croiser, 29, 149. Fait au concile de Toulouse sanctionner des réglemens, dont les décrets de 1793 semblent être la copie, 169, 170.

Grégoire Béchade de Lastours. Voy. *Lastours*.

Grégoire de Tours. Il mourut en 595, 321.

Grouvelle. Ses mémoires historiques sur les Templiers, 221, 222, 229.

Guelphe (la maison de), 106, *note*.

Guignes (de). Son mémoire sur l'état du commerce des Français dans le Levant avant les croisades, 320, 346.

Guillaume, comte de Hollande, 31.
Guillaume II, roi d'Angleterre, 109.
Guillaume de Tyr. Son *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum* citée, 17, 20, 57, 61, 68, 74, 166.
Guillaume le Conquérant, est traité avec modération par *Grégoire VII*, 87. Sut se prémunir contre les prétentions des papes, 109.
Guiscard (Robert), duc de Pouille et de Calabre, 87.

H.

Hakluyt. Sa collection de voyages, 396, 431.
Hanse (confédération de la), 134, 191, 314. Ses marchés de denrées du Levant et du midi en Allemagne, 384.
Hardouin. Sa collection des conciles, 73.
Hébreux. Leurs temps héroïques, ceux de Samson et d'Othoniel, comparés à ceux de Jason, d'Achille et de la chevalerie, 118.
Heeren (professeur à Gottingue). Son *Histoire de la Littérature classique*, 415, 417. Sa dissertation: *De l'Influence exercée par les Normands sur la Langue et la Littérature françaises*, 446.
Helmold, Chron. Slav. 268.
Henri-le-Lion, 106, *note.*
Henri-l'Oiseleur, 96. Fait célébrer des espèces de tournois, 123, 124. Entoure certains lieux de murailles, 132.
Henri I, roi d'Angleterre, humilié par le pape, 152.
Henri III, empereur, 76. Ses projets de réforme, 78, 96.
Henri III, roi d'Angleterre, épouse *Eléonore de Guienne*, 182.
Henri IV (l'empereur), 85. Sa pénitence et ses démêlés avec les papes, 87, 96, 97, 127, 148. Son indolence, 104, 106. Les villes du Rhin se déclarent pour lui, 247.
Henri V, 106, 148.
Henri VI, empereur, se croise, 27. Violent et cruel, 97. Son mariage avec *Constance*, héritière des Deux-Siciles, funeste à sa maison, 100, 101.
Héraldique. Voy. *Armoiries, Noms de famille, Ecus.*
Hérésies des 10 et 11e siècles, en petit nombre, ne concernaient que le dogme, 163. Celles du 12e attaquent l'autorité ecclé-

siastique, et provoquent la vengeance et les supplices, 164. Les *Catharéens*, les *Apostoliques*, les *Vaudois*, les *Albigeois* prêchaient tous le mépris des richesses et la réforme du clergé, *ibid.* *Voy.* ces mots et *Bogomiles*, 165-172. L'auteur du *Dictionnaire des Hérésies* (174) envisage l'islamisme comme une réforme du christianisme, 175.

Hérétiques. L'idée de les persécuter et de les punir corporellement n'est venue que tard à la cour de de Rome, 163.

Héroïque (l'époque) dans l'histoire des peuples, est celle de l'esprit aventurier marqué par des entreprises hardies, 67. Le période où les croisades ont eu lieu, peut s'appeler *les temps héroïques du christianisme*, 10. La fougue et l'exaltation des temps héroïques succèdent à l'état sauvage, et précèdent ceux d'une culture plus raffinée, 117-119. Chez les nations germaniques, l'époque des temps héroïques est celle de la chevalerie, 195. Voyez *Chevalerie*, *Noblesse.*

Héroïsme. Voy. *Héroïque.*

Hiérarchie. Etat de l'hiérarchie en Europe avant les croisades, 71-92. Elle fut le lien des nations européennes, et le ressort dominant de leur politique à cette époque, 72. Voy. *Urbain II* et *Hildebrand.* Son plus haut période dure cent ans, 89. Influence des croisades sur la hiérarchie, 139-176. Les papes ne pouvaient prévoir qu'en répandant de nouvelles idées, elles préparaient la chute de la hiérarchie romaine, 139, 140. Il faut distinguer les effets prochains des effets plus éloignés, 140. Les croisades augmentèrent considérablement la puissance des papes (141-176), en faisant considérer les papes comme chefs des armées chrétiennes, occupées de la conquête des saints lieux, 141-147; en leur donnant une autorité absolue sur le clergé, 153-155; en augmentant les richesses du clergé et de la cour de Rome, 155-162 (Voy. *Clergé*, *Biens du clergé.*); en donnant de nouveaux ressorts à la puissance des papes par les sectes et l'inquisition qu'elles occasionnèrent, 162-176. Voyez *Intolérance*, *Inquisition*, *Papes.* Les croisades, en augmentant le pouvoir des

rois, et en préparant en Europe un nouvel ordre civil, amènent en dernier résultat des conséquences funestes à la puissance ecclésiastique, 290. Les croisades contre les hérétiques, l'inquisition et ses bourreaux, tout ce qui semblait devoir perpétuer la puissance des papes, fut ce qui alluma l'indignation d'un temps plus éclairé, et qui consomma la ruine de la hiérarchie, 291.

Hildebrand, pape sous le nom de *Grégoire VII*, opère une révolution dans le gouvernement de l'église, 72-92. Ses *Lettres* révèlent avec ingénuité toutes ses vues politiques, 73, 74, 76, *note*, 82, 84, 87, 88, 91. S'élevant au-dessus de son siècle, et sachant mettre sa tendance à profit, il entreprend la réformation, dont le besoin était généralement senti, en tâchant de réduire sous son autorité tout le monde chrétien, 74-76. Il était lui-même profondément convaincu de la vérité du principe : « que le pape, en qualité de vicaire de J. C., devait être supérieur à toute puissance humaine », 77. Il change la constitution de l'église romaine, qui était une monarchie tempérée par l'aristocratie des prêtres et des conciles, en monarchie illimitée, 78. Il tâche d'annuller les investitures, pour mettre fin à la simonie, 78-80, 85, 148. Il eut autant d'énergie, plus d'astuce et peut-être le même but que Luther, 78, 79, *note*. Il fait ordonner le célibat aux gens d'église, 81. Il veut que l'autorité civile soit subordonnée à celle de l'église, 82-86. Son but de faire, de tous les trônes chrétiens, des fiefs du saint-siége, 86. Il écrit au roi de Maroc, prince mahométan, qu'ils adorent le même Dieu, 88, *note*. Malgré les revers de ses derniers jours, il parvient à fonder la monarchie universelle des papes sur une base durable, sur l'esprit régnant de son siècle, 89, 140, 141.

Histoire. Les croisades, en répandant le goût, suscitent des historiens, et leur concilient des lecteurs, 437, 438, 439. L'histoire des croisades écrite en langue vulgaire prépare la voie aux *Dante*, *Pétrarque* et *Boccace*, 439.

Histoire des sociétés européennes (l'). Son obscu-

rité et ses lacunes dureront jusqu'à ce que de nouvelles sources nous feront connaître la condition du peuple des campagnes dans les différens siècles et chez les différentes nations de l'Europe, 259, 260. L'histoire de l'Europe compte trois époques, 265, 266. Celtique, romaine, germaine. Il a tenu à peu de chose que l'Europe ne soit devenue *scythe*, 266, *note*.

Histoire ecclésiastique. Voy. *Ecclésiastique*.

Histoire littéraire de la France, 441. Voy. *Rivet*.

Historiens du temps des croisades, 437, 438.

Hoche. Ses *Recherches sur les Colonies des Hollandais et des Flamands dans la Basse-Allemagne*, 268.

Hohenstaufen (empereurs de la maison de), 97. Son alliance avec l'héritière de Naples, cause sa ruine, 100, 101. Sa chute réduit à une vaine ombre la dignité impériale, 178.

Holagou, petit-fils de *Genghiz-Khan*, chef des Mongols, s'empare de Bagdad, 48, *note*.

Hollandais (les) émigrent, et s'établissent en grand nombre dans le Nord de l'Allemagne, durant la première moitié du 12e siècle, 266-269.

Hollanderies. Colonies de Hollandais et de Flamands dans le Nord de l'Allemagne, 266-269.

Hongrie (la) traitée comme propriété du pape, 87. Fut peut-être un grand lac avant que le Danube se fût percé à Orsowa un passage, 301. Voy. *Styrie*, *Danube*, *Orsowa*, *Schwandtner*.

Hongrois (les) prennent peu de part aux croisades, et pourquoi, 41. Méfians à l'égard des étrangers, et sur-tout des croisés, 58. Voy *Hongrie*. Leur commerce avec Constantinople considérable au 11e siècle, 325.

Honneur (l'), l'idole des temps chevaleresques qui l'ont fait naître, est la morale elle-même cachée sous l'habit guerrier, sous les dehors de la galanterie, de la délicatesse et de l'orgueil féodal, 206. L'honneur des derniers temps, sans respect pour la religion et pour les femmes, est un fantôme sans vertu, et digne de mépris, 206, 207.

Hospices. Etablissemens nécessités par les pélerinages et les croisades, et desservis par des cheva-

liers et des prêtres, qui étaient à-la-fois les médecins, les gardes-malades, les consolateurs et les défenseurs des pélerins, 422–424. Voy. *Ordre de chevalerie religieuse, Hospitaliers, Lazarets.*

Hospitaliers. Voy. *Hospices.*

Hugues, frère de *Philippe 1er*, un des chefs de la première armée des croisés, 67.

Hüllmann. Son *Histoire de l'Origine des Ordres*, 113. A publié en allemand une très-bonne histoire des finances pendant le moyen âge, 324. Une de ses assertions révoquée en doute, 326.

Hume cité, 225.

Hussites, résultat éloigné des croisades, 176.

I et J.

Jacquerie (guerre de la), 285.

Jacques Cœur, illustre négociant français du 15e siècle, 386. Son histoire, par *Bonamy*, ibid. *note.*

Jacques (S.) *de Compostelle.* L'ordre des chevaliers de Saint-Jacques, 186, 224.

Jarretière (ordre de la). Voy. *Saint-Georges.*

Icone, ville de l'Asie mineure. Voy. *Konich.*

Jean (S.). L'ordre des chevaliers de l'hospice de Saint-Jean-de-Jérusalem, 219-220. Les orages de notre temps l'atteignent dans son dernier asile isolé du monde, 220. Ses *huit langues* ou provinces, *ibid.* Il a peut-être eu part à la catastrophe des Templiers, 223. Les chevaliers de Malthe s'opposent aux accroissemens de la marine ottomane, 230. Les chevaliers de Saint-Jean desservaient à eux seuls dix-neuf mille lazarets dans la chrétienté, 424, 425.

Jean (S.) *d'Acre.* Voyez *Acre.*

Jean-sans-Terre, 150, 153, 168.

Jérusalem tombe au pouvoir des croisés le 15 juillet 1099, 18. Royaume de Jérusalem, ses limites, 20. *Saladin* s'en empare en 1187. Reprise par *Frédéric II* en 1228, 30. Des émirs seldjouks s'étaient rendus maîtres de Jérusalem en 1076; et en 1096 les khalifes d'Egypte, 55, 56. Les ordres de chevalerie les vrais appuis du royaume de Jérusalem, 227, 228.

Les marchands d'Amalfi obtiennent des Fatimites d'Egypte d'établir à Jérusalem un monastère (le couvent de *Sainte-Marie-Madeleine*, pour les pelerines) et un hôpital, 319. Etablissemens des Vénitiens, Génois, Pisans, Marseillais, en Palestine, 341, 344, 346, 347.

Ikhschidites (les), dynastie turque, 54.

Imagination (l'âge de l') des peuples. Voy. *Adolescence, Chevalerie, Civilisation.*

Immédiats (seigneurs et princes) en Allemagne, 115.

Indigo, introduit ou devenu plus commun pendant les croisades, 397.

Indulgences, nées des croisades et la première cause de la réformation de Luther, 176.

Industrie. Influence des croisades sur l'industrie, 391–403; l'esprit ne peut embrasser l'ensemble des recherches qui seraient nécessaires pour la déterminer avec précision, et la suivre dans les détails, qui seuls pourraient offrir une véritable instruction, 391, 392. L'impossibilité d'indiquer quelles sont les branches d'industrie qui s'introduisirent d'Orient en Occident durant la période des croisades, et de déterminer le nouveau degré d'activité que l'industrie indigène de l'Occident acquit à l'occasion de ces mêmes croisades, contraint l'auteur de se borner à l'énumération d'un petit nombre de procédés industriels dus aux croisades, et importans par leur influence sur la prospérité des nations occidentales, 392, 393. I. L'art *de tisser la soie* fut introduit par les habiles ouvriers que *Roger II*, roi de Sicile, fit transporter en 1148 de Corinthe, Thèbes et Athènes à Palerme, 393, 394. Voy. *Soie, Palerme, Lucques, Florence*. II. L'art de teindre les étoffes avec l'orseille, le safran, l'alun et l'indigo, 396, 397. III. Le sucre. Les croisés apprennent à connaître le sucre dans les environs de Tripoli en Syrie, 398. Voy. *Sucre*. L'accroissement d'aisance dans les villes, rend l'usage des articles de luxe général, et perfectionne la manière de se vêtir, de se meubler, de se nourrir, et l'architecture, 400. Ce n'étaient pas ces jouissances nouvelles qui étaient

en elles-mêmes des bienfaits pour l'Occident, mais le redoublement d'industrie et de travail, qui en furent la suite, les nouvelles communications qui s'établirent entre les peuples, le changement dans les mœurs qui en devinrent plus douces, le progrès des connaissances qui s'étendirent et se perfectionnèrent, 401, 402. L'opulence des villes accéléra les progrès de l'ordre social, et l'affaiblissement du régime féodal, 403. Voy. *Liberté.*

Innocent III. Son pontificat offre l'exécution complète des plans de *Grégoire VII*, 83, 89, 100. Se distingue par ses opérations fiscales, 158. Prêche une croisade contre les Vaudois et Albigeois, 165, 166. Crée le tribunal de l'inquisition, 169.

Innocent IV, 100.

Inquisition (l') doit son origine indirectement aux croisades, 169-172. Elle a, comme les démagogues de 1793, ses *suspects*, ses comités de recherches, ses clubs, ses bourreaux ambulans et ses armées révolutionnaires, 169. Confiée d'abord aux évêques et au bras séculier, elle est remise sans réserve à un ordre particulier de religieux, 170, 171. Par elle, l'autorité de la cour de Rome, déjà générale, acquiert une force positive et locale, une existence individuelle, 171, 172.

Intolérance, fruit des croisades d'Europe, 165. Ne se montre pas au même degré en Asie, 166-172.

Investitures. Voyez *Hildebrand*, 148.

Joinville. Son édition, par *Du Cange*, 215. Un des premiers prosateurs français, 439, 440.

Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, 349, 350.

Islamisme. Voy. *Mahomet.*

Italie (l'). Etat politique de l'Italie avant les croisades, 106-109. Etat des villes de l'Italie avant les croisades, 125-128. Villes de la Lombardie. Voy. *Lombardie.* Le sort des paysans en Italie à diverses époques, 284. Pour le commerce de l'Italie et de ses villes libres. Voy. *Commerce, Venise, Gênes, Pise, Lucques, Florence, Amalfi, Bari*, 309, 317.

Italiens (les) ne partagent pas d'abord l'enthousiasme des Français pour les croisades, 38. Ils furent sur-tout conduits en Orient par l'intérêt du

commerce, 39. Les croisés italiens comptèrent plus de bourgeois que de chevaliers, 40. Priviléges des marchands italiens en France sous Louis x, 388, 389.
Italus, redoutable dialecticien grec, 420.
Judiciaires (lois). Voyez *Lois*.
Jugemens de Dieu. Leur abolition, suite de l'affranchissement des villes, 252.
Juifs (les) égorgés en foule dès la première croisade, 165.
Julien (ordre de Saint-) de Beregro. Voy. *Alcantara*.
Jurisdiction municipale. V. *Droits municipaux*.

K.

Khalifes. Voy. *Fatimites*, *Ommiades*, *Abassides*. Le morcellement de l'empire des khalifes est, sous beaucoup de rapports, avantageux à la nation des Arabes, 49. Ils deviennent simples pontifes après la conquête de Bagdad par les Seldjouks, 55.
Khorasan (le). Voy. *Gaznévides* et *Seldjouks*.
Kilidge Arslan, sultan de Koniah, 17. Voyez *Koniah*.
Kirchner. Son histoire de Francfort, 248, 272.
Koniah ou *Icone*, résidence de *Kilidge Arslan*, 17. Ce sultan taille en pièces une armée de croisés, 19. *Massond*, sultan d'Icone, défait l'armée de *Conrad III*, 22. Les sultans de Koniah ou de Roum s'opposent constamment au passage des croisés, 55. La dynastie des sultans d'Icone est détruite par les Mongols en 1242. *Aladin* fait en 1219 un traité avec les Vénitiens, 372.

L.

Labbe. Sa grande collection des conciles, 73, *note*, 80, 164, 170. *Bibl. nov. manuscriptor.* 448.
Lagerbring. Son histoire de Suède, citée, 42.
Langues modernes, *vulgaires*. Voy. *Histoire*, 439, 440-450.
Laon. Sa formation en commune, 243.
Lastours (Grégoire Béchade

de). Sa *Conquête de la ville de Jérusalem*, en vers, 446-449.
Latran (concile de), 170. Ses actes ont une parfaite ressemblance avec ceux de la tyrannie démagogique de 1793, 169.
Lazarets, établissemens nécessités par les maladies contagieuses importées d'Orient par les croisés, 424, 425. Il y avait deux mille lazarets en France, 424. Voy. *Ordre de Saint-Jean.*
Légats du pape. Près les armées croisées leurs pouvoirs étaient à-peu-près ce qu'ont été ceux des commissaires de la *Convention* près les armées françaises, 68, 69, 143, 146. Ils étendent et affermissent la domination des papes, 153, 154. *Histoire des Nonciatures papales en Allemagne*, ouvrage cité, 154.
Législation. Voy. *Lois judiciaires.*
Législation de la banque. Voy. *Banque.*
Legrand d'Aussy, 443, 449.
Leibnitz. Scriptores rerum Brunsvicensium, 261, 267.
Lépante. Fief donné à un prince grec par les Latins conquérans de Constantinople, 352.
Lettes (les) sont convertis par une armée croisée, 168.
Lettres. Avantages littéraires, fruit des croisades. Voy. *Lumières.*
Levant (commerce du). V. *Commerce, Danube, Méditerranée, Constantinople, Arabes, Venise, Gênes, Pise, Marseille, Hongrois, Avares, Bulgares.*
Liberté (la) s'est mieux conservée dans les grandes villes, 129, 130.
Libertés des bourgeoisies, résultat des croisades, 235-240. Ces libertés deviennent la source de la liberté des villes, 240, 246. Cette liberté améliore la législation, et met fin aux *jugemens de Dieu*, 251, 252. V. *Lois judiciaires.* La liberté seule peut faire fleurir le commerce, 305, 306. Dès qu'en Europe, par l'influence des croisades sur la formation et la prospérité des bourgeoisies, le sentiment de l'aisance et de la richesse put s'unir au sentiment de la liberté, celle-ci fut à jamais assurée, puisqu'on eut les moyens de la défendre et de la maintenir, 402, 403. Les hommes ne font jamais mieux que quand on les laisse faire, 402.
Lindenbrog. Scriptores re-

rum germanicarum, 267, 268.
Liti, litones, espèce de serfs, 136.
Littéraire (histoire) de la France, 441.
Littérature. Voy. *Lumières*.
Loi urbaine, champêtre. Voy. *Urbaine*.
Lois judiciaires, améliorées lorsque l'affranchissement des bourgeoisies fait compter pour quelque chose la vie et l'honneur des individus, 251. Voy. *Bourgeoisies*. Les bourgeois plus riches sentent mieux le prix de la propriété, et ont soin de l'assurer par de meilleures lois et par de nouveaux priviléges, 253.
Lombardie. Les papes entretiennent l'esprit de liberté qui s'était réveillé dans les villes de Lombardie, et le tournent contre les empereurs, 100, 107, 127, 241. La Lombardie serait devenue une seconde Grèce sans le défaut d'un intérêt général et constant, et sans les factions des *Guelphes* et des *Gibelins*, 242, 246, 247, 300. Le commerce de la Lombardie avec l'Allemagne, par les Alpes, ne s'établit que depuis que Venise, se voyant Constantinople enlevé (en 1261), va chercher les épiceries de l'Inde à Alexandrie, et en devient un entrepôt plus commode à visiter que les rives du Bosphore, 381.
Lombards (les) apportent en Italie le régime féodal, mais sans pouvoir lui faire prendre racine, 125, 126.
Lorich (abbaye de) sur l'Ems (Lauriacum) entrepôt du commerce de Constantinople, qui se faisait par le pays des Avares du temps de *Charlemagne*, 324.
Lorrains (les) et les Français dominent dans l'armée de *Godefroi* de Bouillon, 38. Sont compris parmi les Français, quoique faisant corps avec l'empire germanique du temps des croisades, 40, 41.
Louange (la) adoucit et polit la belliqueuse noblesse du temps des croisades, 207.
Louis, dit le *Lion*, 151.
Louis VII prend la croix, 21, 147, 150, 157, 252. Retourne en Europe, 22. Suites malheureuses de son divorce, 182.
Louis VIII, 183.
Louis (S.) se croise, 31, 151. Ses préparatifs, son plan, et l'exécution décèlent l'homme supérieur, 32. Il se montre grand

dans le malheur, 32, 33. Meurt au siége de Tunis, 33. Les croisades d'Orient et contre les Albigeois lui valent de grandes acquisitions, 183, 184. Montre beaucoup d'égards pour l'ordre de la bourgeoisie, 253. Le *Henri IV* du temps des croisades, 291.

Louis X (belle ordonnance de), 278, 279.

Lucques, s'élève par la fabrication des soieries à un haut degré de prospérité, 394, 395.

Lumières (influence des croisades sur le progrès des), 404–451. Cette influence ne put, par ses effets directs, qu'être fort peu considérable, 405, 436. Les pertes que les croisades ont occasionnées aux sciences, surpassent peut-être tout le gain qui en a pu résulter, 406. Pertes déplorables qui résultent du sac et des incendies de Constantinople, pris par les croisés, 413. Fruits immenses que les croisés auraient pu retirer de leur séjour à Constantinople, s'ils avaient été capables d'apprécier la culture d'esprit et les arts des Grecs, 414–416. Les croisades contribuent à préparer le beau siècle de la renaissance des lettres, en mettant l'Italie en relations étroites et suivies avec l'Orient, 416. En occasionnant l'établissement ou le séjour de quelques savans grecs chez de riches négocians ou armateurs vénitiens, lombards, toscans, disposés à les accueillir, 417. En faisant connaître plusieurs écrits d'*Aristote*, 418, 419. V. *Université*. La scolastique, née dans l'Occident, est modifiée par les subtilités grecques, 419, 420. V. *Physique*, *Histoire naturelle*, *Médecine*, *Géographie*, *Histoire*, *Historiens*, *Langues vulgaires*, *Poésie*.

Lusignan (Gui de), roi de Jérusalem et de Chypre, 26.

Luther, comparé à *Hildebrand*, 78, 79, *note*. Irrité par l'abus des indulgences que les croisades firent inventer, 176.

Luxe. Progrès du luxe dans les villes, effet des croisades, 400. Voy. *Industrie*.

Lyon. Son prétendu commerce avec Alexandrie, au commencement du neuvième siècle, d'après *Poullin* dans son *Abrégé de l'Histoire de Lyon*, 321, 322.

M.

Mably, cité, 113, 130, 142, 144, 237, 239, 240.
Mahomet, envisagé comme un réformateur socinien du christianisme, 174, 175.
Mahométans. Voy. *Arabes, Turcs, Seldjouks, Sarrasins*.
Mailly. Son *Esprit des Croisades*, 70.
Mameloucs (les) détrônent les successeurs de *Saladin*, 33. Ils s'emparent de toutes les possessions chrétiennes en Syrie, 34. L'organisation de l'Egypte sous les Mameloucs a de l'analogie avec le système féodal du moyen âge, 93, *note*.
Mannert. Son ouvrage : *Liberté des Francs, Noblesse, Esclavage*, 113.
Manuel Chrysoloras. Voyez *Chrysoloras*.
Manuel Comnène. V. *Comnène*.
Marc (Saint-). Son prétendu corps rapporté d'Alexandrie à Venise, 317.
Marco-Paolo. Ses voyages en Asie, 431, 432.
Marin (C. A.). Son *Histoire du commerce de Venise* a répandu un jour tout nouveau sur cette matière, 311 et fréquemment jusqu'à la fin de la 2e partie.
Marino Sanuti a écrit sur l'histoire de Venise, 311, 366, 434.
Maritime (droit). V. *Droit*.
Marsche. Terrein le long des fleuves, et près de la mer dans le Nord de l'Allemagne, 267.
Marseille, puissante dès l'an 1000, 128. Ses *Vicomtes* de gouverneurs pour les rois deviennent souverains, 128. Son commerce, 320–322. Voy. *de Guignes*, 345. Ses établissemens en Palestine, 346, 347. Voyez *Ruffi*. Commerce de Marseille avec la côte du Sénégal, 371.
Martel (Charles) oppose une barrière aux Arabes, 48.
Martens (de). Son essai d'une histoire du droit de banque, 391.
Marthe (MM. de Sainte-). Leur histoire généalogique de la maison de France, 181, 182.
Massieu. Son *Histoire de la Poésie française*, 445, 449.
Massoud, sultan d'Icone, 22.

Mathilde (la comtesse). Son dévouement au saint-siége, 100, 107.
Matthieu Paris. Sa *Chronique*, citée, 158, 437.
Maures. Voy. *Arabes.*
Mayence. Marché principal pour l'Ouest durant l'état florissant du commerce de Venise, Augsbourg et Nuremberg, 384.
Médecine (histoire de la). Voy. *Sprengel*, *Hospices*, *Quarantaines*, 422–427.
Méditerranée (mer). Voyez *Navigation.* La communication avec le Levant par la Méditerranée, très-active sous les premiers empereurs romains, ne cessa jamais, 304. La translation du siége de l'empire à Constantinople, et la révolution de l'Arabie y apportèrent de grandes modifications, 304–309. Les conquêtes des Arabes, peuple nomade, amènent d'abord une interruption soudaine de la communication entre les ports de l'Europe et ceux de l'Orient, 307. Par la suite devenus aventuriers par mer, ils débutèrent en pirates, et finirent par former avec les infidèles des liaisons de commerce, 307–309.
Meibomius. Scriptores rerum germanicarum, 263.
Meiners. Son *Histoire de l'inégalité des Ordres de la Société*, 113.
Memi. Famille vénitienne qui remonte au neuvième siècle, 211.
Mer Méditerranée. V. *Méditerranée.*
Mer Noire. Voy. *Noire.*
Meyer. Ce nom qui désigne un métayer, ne paraît dans les actes originaux, que depuis le quatorzième siècle, 269.
Migrations (les) ont joué un rôle principal dans l'histoire des hommes et des progrès de leur civilisation, 1, 2. Se sont opérées sous autant de formes diverses, qu'il s'est trouvé de variétés dans le caractère et les mœurs des peuples, 2–9. Les peuples chasseurs ou pasteurs qui ne reconnoissent point pour l'individu de propriété territoriale, y sont entraînés facilement et souvent par des causes imaginaires, 3. Améliorent l'état des peuplades qui émigrent, 4, 5. Se bornent aux individus d'un caractère ardent et d'une humeur inquiète, quand l'agriculture a donné naissance aux propriétés individuelles, et que les jouissances ou l'esclavage ne les ont pas encore avilis, 6, 7. Les progrès de l'état social en

provoquent d'un troisième genre, des colonies qui jettent les fondemens d'états nouveaux plus lentement organisés, mais plus solidement établis, 8, 9. Migrations occasionnées par la dépopulation, effet des croisades, 266-269. Les grandes émigrations des peuples, depuis celle des Cimbres jusqu'à celles des Goths et des Huns, ont suivi les bords du Danube, 301.

Milan, devenu important par son industrie et son esprit de liberté avant les croisades, 107, 127.

Militaire (art). Progrès que cet art doit aux croisades, 426, 427.

Ministériaux. Voy. *Mystraux*.

Minnesänger, chantres d'amour, troubadours allemands, 207.

Missionnaires d'Asie, 429-431. *Jean de Plan Carpin, Asselin, Guillaume, Rubruquis, Odéric de Pordéno, ibid.*

Mœurs. Les tournois contribuent à maintenir les bonnes mœurs dans la noblesse, 218. Voy. *Moralité*.

Monarchies. Les ordres de chevalier en sont un ressort utile, 225-227. V. *Ordres nouveaux*,

Monarques. Voy. *Princes, Rois*.

Mongols (les) ne se rapprochent de l'Asie occidentale, que vers la fin des croisades, 47. Ils détruisent la dynastie des sultans d'Icone, 61.

Montesquieu, cité, 113, 226.

Moralité. Influence des croisades sur la moralité, 202. Le mélange de l'esprit religieux et de l'enthousiasme de l'amour, fait naître et nourrit des principes de bienveillance, au milieu du tumulte des armes, 204, 205. Voyez *Dévouement, Mœurs*.

Moreau. Ses discours sur l'histoire de France, 131, 236, 244.

Morée. Conquête et colonie des Vénitiens, 351, 353.

Moscovie (le trône de) est donné à un fils du grand-duc Démétrius par *Grégoire VII*.

Mosheim, Historia Tartarorum ecclesiastica, 429.

Moulins à vent. Leur introduction à tort attribuée aux croisades, 401.

Moyen âge (le) serait voué au mépris le plus profond et au dégoût sans la chevalerie, 205, 206. Voy. *Poétique*. L'établissement des communes met fin au moyen âge, 234, 249.

Municipaux (droits). Les villes de France en ont-

elles toujours conservé une partie? Question débattue entre Dubos et Mably ; les grandes villes ne les ont probablement jamais perdus complètement, 130. Etablissement graduel des priviléges des villes, 235-240, 248. Voy. *Lois judiciaires*, 253. Ils influent en bien sur le sort des paysans, 256, 270.

Münter. Ses Mélanges, cités, 42. Ses recherches sur les Templiers, 221.

Muratori, cité, 126, 127, 210, 211, 214, 222. A fourni à M. *Simonde Sismondi* les matériaux de son histoire des républiques italiennes du moyen âge, 241, 284. Ses *Script. ital.*, 318, 411. Ses *Dissertaz.*, 319, 320, 393, 398, 400.

Musulmans. Voy. *Mahométans*.

Mystraux, espèce de serfs propriétaires, 135.

N.

Naples, fief du saint-siége, 87, 108. La ville de Naples se gouvernait par ses propres lois avant la conquête des Normands, 126.

Naturelle (l'histoire) ne paraît avoir gagné, pendant les croisades, que les ouvrages qui ont servi à *Albert-le-Grand* dans la compilation de son *Histoire des Animaux*, 421. Voy. *Albert-le-Grand*.

Navigation (l'art de la) doit une partie de ses progrès au transport par mer des grandes armées des croisés, 63. Avant la découverte de l'Amérique et celle du Cap, la navigation était renfermée dans les limites de la Méditerranée et de ses golfes, et n'était qu'un cabotage timide, un moyen subsidiaire des transports qui s'exécutaient par terre, 293, 294. Navigation de la Méditerranée. Voyez *Méditerranée*.

Nicée. Les croisés s'en emparent, 17. Des princes grecs s'y établissent après la prise de Constantinople par les Latins, 350, 359.

Nicétas Choniates (de Chonos, Chones, Colosses), historien, témoin et victime du sac de Constantinople, 408, 409, 412.

Noblesse (la). Son état en Europe à l'époque des croisades, 112-124 ; dans les états franco-germaniques, elle a dû son

origine ou sa manière d'exister à la féodalité, 112. Ecrivains sur l'origine et l'établissement de la noblesse, 113, *note*. La noblesse distinguée par des titres héréditaires, par des quartiers, par des noms et des armes de famille, n'est pas antérieure aux croisades, 113. La noblesse procédant de la possession de fiefs ou de dignités, existait avant cette époque, 114. Origine de la distinction d'une haute noblesse, 115. Influence des croisades sur la noblesse, 193, 233, 288. L'autorité des souverains s'y accroît aux dépens de la sienne, 193. L'illustration que quelques-uns de ses membres acquièrent, et les ordres militaires qu'elle forme, offrent quelques dédommagemens de ses pertes, *ibid.* Voyez *Annoblissement*. Influence morale des croisades sur le corps de la noblesse, 194-219. Pour tirer la noblesse des tristes effets de l'anarchie du moyen âge, il fallait une grande impulsion morale qui saisît l'esprit du siècle, et qui exigeât, pour la réaliser, le concours de toutes les forces, et une nouvelle direction de celles que la noblesse épuisait en petites guerres et en brigandages, 196 (Voy. *Chevalerie.*), 198. Avant les croisades, on ne peut voir ces nombreuses races nobles, dont la lignée fut fixée depuis, 209. Alors la noblesse n'était qu'individuelle, qui tout au plus se transmettait du père au fils, 208, 209. Les généalogies les plus anciennes, à l'exception de quelques familles souveraines, ne remontent pas au-delà des croisades, 209. Les tournois établissent une distinction de caste dans la noblesse même, mais contribuent aussi à y maintenir la vertu et les bonnes mœurs, 218. Influence des ordres de chevalerie, due aux croisades, sur l'état de la noblesse, 218 *et suiv.* Ayant bientôt après leur institution exigé des preuves de noblesse, ces ordres contribuèrent à donner à la noblesse héréditaire une forme plus stable, 223. Les bénéfices qui y étaient attachés, offrirent aux nobles indigens une honorable ressource, 224. La noblesse subit, par l'effet des croisades, une métamorphose entière, 231, 232, 288, 289 Son exis-

tence, fixée par les croisades, a puissamment influé sur les mœurs, les idées et le mécanisme social des nations européennes, 233. Son déclin, résultat de l'établissement des corps de bourgeoisie, 234, et source des progrès les plus importans de la civilisation européenne, 235. Les divisions entre les familles nobles des villes de la Lombardie empêchent l'Italie supérieure de reproduire le phénomène d'une seconde Grèce, 241, 242. Le contrepoids que la formation du tiers-état, favorisé par les croisades, oppose à la noblesse, fut tout-à-fait nécessaire pour qu'un état légal pût s'établir entre tous les hommes, 289.

Noire (mer). Voy. *Génois*. Etablissemens des Vénitiens dans la mer Noire, 353–356.

Nomades (les) se déterminent facilement à émigrer, 3–5. Se civilisent et s'améliorent au sein des peuples dont ils ont envahi le territoire, 4–5.

Noms de famille. Leur usage peu général avant et même durant les croisades, 180. Il fixe la tradition, incertaine auparavant, 209. La multitude d'individus portant les mêmes prénoms dans les armées des croisés, rend les surnoms tirés de la propriété ou du lieu de naissance, nécessaires, 210.

Nord (les peuples du) de l'Europe prennent peu de part aux croisades, 41, 42.

Normands (les) sont conduits à Naples et en Sicile par les mêmes causes qui poussent les Grecs vers Colchos et vers Troie, et les nations franques vers l'Orient, 7, 118. Ils se joignent aux Français et aux Lorrains croisés, en Grèce, pour renverser l'empire d'Orient, 38, 40, 108, 109, 123. Les princes normands, le principal appui des pontifes romains, 100, 107, 108. Pendant qu'ils étendent leurs conquêtes en Italie, les autres Normands se rendent maîtres de l'Angleterre, 109. Ils détruisent l'autonomie des villes, et introduisent le régime féodal dans l'Italie méridionale, 127, 128. Les aventuriers normands semblaient aux empereurs d'Orient plus redoutables que les Turcs, 333. C'est chez les Normands qu'il faut chercher les premiers romans de chevalerie, 445–450. Voy. *Heeren*.

Norwège, royaume longtemps séparé du Danemarck, 110, 111. Son état avant et pendant les croisades, 111.
Noyon. Sa formation en commune, 243.
Numéraire. Les croisades font connaître le prix du numéraire, 156, 288, 289.
Nuremberg. Son commerce ne commence à fleurir qu'après la communication avec l'Italie ouverte par les Alpes, 328, 382-385. Voy. *Roth*. Ses relations avec les villes de France, 388.

O.

Obonites. Voy. *Esclavons*.
Odéric de Pordéno, missionnaire, 431.
Odérico (l'abbé). Ses *Recherches sur Caffa*, 365.
Oldenbourg (la maison d') succède en 1447 à la dynastie fondée par un neveu de *Canut-le-Grand*, 111.
Ommiades (les khalifes) renversés par les *Abbassides*, 49. En Espagne, 110. Puissans sur mer, 308.
Opposition. L'effet naturel de toute opposition assez forte pour combattre, mais trop faible pour vaincre, est d'augmenter et d'affermir la puissance attaquée, 162, 163.
Ordonnance de Louis X, 278.
Ordonnances des rois de France, 278, 389.
Ordre civil de l'Europe à l'époque des croisades. Voyez *Europe*, *Princes*, *Noblesse*, *Bourgeoisies*, *Liberté*.
Ordre d'Alcantara. Voyez *Alcantara*.
Ordre des chevaliers Teutoniques. Voy. *Teutoniques*.
Ordre du Christ. V. *Christ*, *Portugal*, *Templiers*, 224.
Ordre de la Jarretière ou *de S. Georges*, 225.
Ordres de Chevalerie religieuse destinés à protéger et à soigner les pélerins, 35, 187, 219. Leur influence sur l'état de la noblesse, 218, 223, 224 *et suiv*. Voy. *Saint-Jean*, *Templiers*, *Calatrava*, *Saint-Jacques*, *d'Avis*, *Noblesse*. Ils dépendaient des papes, 227. Ils furent les vrais appuis du royaume de Jérusalem, 228. Voy. *Papes*. Ils deviennent utiles aux princes, du moment où ils reconnurent leur autorité, 229-231. Voy. *Hüllmann*.

Ordres (les trois) *de Castille*, 187, 204, 224. Leur utilité politique, 230.

Ordres de Portugal. Celui d'Avis et celui du Christ, 224. Leur utilité politique, 230, 231.

Ordres (nouveaux) fondés à l'imitation de ceux qui étaient destinés à combattre les infidèles, 225-227. Bien que dépourvus du même esprit, ils forment un ressort des monarchies européennes, et contribuent à en consolider le mécanisme, 225. Ils rendent visible aux yeux de tous l'estime du monarque qui représente la nation, estime que le public, dans les républiques, accorde, sans avoir besoin de signes extérieurs pour connaître ceux qu'il estime, 225. Voyez *Noblesse.*

Orient (l'empire d') ébranlé par les croisés, 43-46. Voy. *Levant, Europe, Constantinople.*

Origny (d'). Son *Dictionnaire des Origines*, 401.

Orseille, lichen rocella, emploi dans la teinture depuis les croisades, 396.

Orseoli. Famille vénitienne qui remonte au 9e siècle, 211.

Orsowa. Passage du Danube à travers la barrière des Alpes, près d'Orsowa, *porta Hungarica*, 302.

Othon-le-Grand, 96.

Othon II, 96, 127.

Othon de Frisingue, historien contemporain des croisades, 253.

Oxus, Gihon, dans sa partie inférieure *Abi-Amou*, détourné par les Tartares ; *voie commerciale*, 354, 355.

P.

PAIRS (titre et corporation des) en France et en Angleterre, 115.

Palaye (la Curne de Sainte-). Ses *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, 116, *note*, 205, *note*, 443.

Palerme s'élève sous les Arabes, se maintient sous les Normands, et s'enrichit durant le cours des croisades, 128. Voy. *Industrie, Soie.*

Palestine. Voy. *Jérusalem.*

Palier. Etre sur son palier, se sentir fort, 271.

Papes. Voyez *Hiérarchie, Pouvoirs, Puissance ecclésiastique.* Ils avaient le droit reconnu de confir-

mer les ordres de chevalerie, 227; qui avaient avec eux l'intérêt commun de s'opposer à l'accroissement de l'autorité des souverains, 228.

Papon. Son *Histoire générale de la Provence* citée, 122, 281.

Pavie, place foraine des Vénitiens sous *Charlemagne*, 126, 127.

Paysans. Voy. *Peuple des campagnes, Serfs, Agriculteurs.* Influence des croisades sur leur sort par l'accroissement du pouvoir central des princes, 289, 290.

Pélerinages (les) vers les lieux saints, en usage depuis des siècles, deviennent très-fréquens depuis les conquêtes des croisés et les succès des expéditions maritimes, 35.

Peuple des campagnes. Son existence avant les croisades, 133-137. Leur influence sur son sort, 254-287. Les historiens exagèrent le nombre des croisés de la classe du peuple, 250-261. Voy. *Agriculteurs, Serfs.*

Peuples (les) chasseurs et pasteurs. (Voy. *Nomades.*) Agriculteurs n'émigrent que difficilement, 5, 6. L'époque de l'adolescence des peuples est celle des entreprises héroïques et périlleuses, 6, 7.

Pfahlbürger, un homme jouissant des droits de bourgeoisie, quoique demeurant hors des murs de la ville, 270, 271.

Philippe Ier, excommunié par le pape, refuse de prendre part à la première croisade, 66, 150. *Grégoire VII* use de ménagemens envers lui, 85.

Philippe-Auguste perd les archives royales à la bataille de Tréseval, 181. Fait l'acquisition ou la conquête d'un grand nombre de provinces, 182, 183.

Philippe-Auguste prend la croix, 24-26, 150, 168, 253. Est le premier roi de France qui ne fait pas reconnaître de son vivant son fils pour son successeur, 102. Souffre la croisade contre les Albigeois, 151.

Philippe-le-Bel ébranle le trône pontifical, en en transférant le siége à Avignon, 89. Il établit la dîme saladine, 157. Confisque les biens des Templiers, 185. Et dérobe à la postérité les titres qui auraient pu servir à éclaircir les véritables causes de cette horrible catastrophe, 221. Conjectures sur les motifs de *Philippe*,

229. Il vend la liberté à quelques serfs, 283.

Philippe III, roi de France, 184.

Philippe IV, roi de France, 177.

Philippe VI, roi de France, 185.

Photius (la bibliothèque du patriarche), compilation d'extraits et de notices critiques d'un grand nombre d'écrivains de l'antiquité, nous donne une idée des pertes immenses que les croisés ont fait éprouver à la littérature, en saccageant et en incendiant trois fois Constantinople, 413, 414.

Physiques (les sciences) n'ont pas gagné aux croisades, les faits ou les productions isolés qu'elles firent connaître, ne pouvant, par les Occidentaux, être envisagés sous des points de vue scientifiques, 421.

Picardie. Quelques villes de cette province se forment les premières entre celles de France en communes, 242-244.

Pierre, d'Amiens, dit l'*Hermite*, 16. Ses bandes commettent d'horribles excès, 17, 38, 39, 41, 65.

Pise. Ses forces maritimes, 19, 318, 337. Ses traités avec Venise, 343. Leurs priviléges dans l'empire d'Orient, 344; en Palestine, 344, 345; en Sicile, 345. Leurs guerres avec les Vénitiens et les Génois, 19, 357, 358. Commerce des Pisans avec l'Egypte, 369. Pise succombe après une lutte de deux siècles avec Gênes et Venise, 373.

Pithou. Son recueil, 122.

Plaisance (concile de), 16.

Plaisance. Le tableau des progrès de l'aisance dans cette ville, dans *Muratori*, *Diss.* 400.

Planck. Son *Histoire de la Constitution de l'Eglise chrétienne* ne laisse rien à desirer, 73, 83, *note*, 148, 154.

Poésie. Voy. *Art poétique*, *Lumières*, *Langues*, *Histoire*. La poésie qui naquit au moyen âge, et qui fut nourrie par les événemens héroïques des croisades, a été une production libre et spontanée de l'esprit du siècle, affranchie de toute imitation des anciens, portant un sceau d'originalité tout-à-fait nationale, et accommodée au caractère du temps, 442. La poésie provençale était lyrique, 443, 444. La poésie du Nord, en-deçà de la Loire, épique, *ibid.* L'influence des croisades sur cette dernière, est plus

évidente que celle qu'elles exercèrent sur les troubadours du Midi, 444. Voy. *Massieu*. Poésie épique des Normands, 444-450. Cette poésie, fille d'un siècle enthousiaste, dut, à l'aide des grands événemens qui l'alimentaient, continuer longtemps à régner sur les esprits, 450.

Poétique (âge). Le temps des croisades offre les élémens d'un âge au plus haut degré poétique, 20 *et suiv.* Voy. *Louange*.

Police. L'esprit religieux que les croisades inspirent, supplée à l'absence d'une force protectrice au sein des états européens livrés à l'anarchie la plus affreuse, 202.

Pont-Euxin. Voyez *Mer Noire*.

Portugal, devenu royaume en 1239, par le démembrement de celui de Castille, 110. Voy. *Ordres de Portugal*.

Pottgiesser de Statu servorum, 256.

Pouvoirs. L'indépendance mutuelle du pouvoir séculier et du pouvoir ecclésiastique, est aussi chimérique que celle des pouvoirs législatif et exécutif, 84.

Prédiaux (serfs). Leur état n'était pas le même partout, 134.

Prévilly (Godefroi de), inventeur des tournois, selon *Du Cange*, 124.

Princes. Etat de leurs rapports avant les croisades, 92-112. Les croisades exercent une influence diverse sur leur puissance, 177-179. Elles l'augmentent en donnant lieu à la vacance des fiefs de la couronne, 179, 180. Voy. *France*. Influence des croisades sur leur pouvoir et leurs rapports, tant avec leurs sujets, qu'avec la cour de Rome, 177-193. Leur pouvoir et leurs revenus accrus par l'influence des croisades, 288, 289.

Priviléges des croisés. Voy. *Croisés*.

Priviléges des villes. Voyez *Droits municipaux, Communes*.

Progrès des lumières. Voy. *Lumières*.

Propriétés territoriales. Le mouvement que les croisades y occasionnent, fut semblable à celui qui a suivi la révolution en France, à l'exception qu'il dura deux siècles, 161, 162.

Provençale (poésie). Voyez *Poésie*.

Provence (la) a constamment conservé plus de ci-

vilisation et de politesse qu'aucune autre province de France : le nombre d'hommes libres y était plus considérable dans le moyen âge qu'ailleurs, 122, 125, 128, 129, 135, 242, 282, 283.

Provençaux. Leur trafic en Sicile, 345.

Prusse. La fondation de ce royaume due aux croisades, 188–192.

Prussiens. Une armée de croisés leur annonce l'évangile, 168.

Ptolémaïde. Voy. *Acre.*

Puissance (civile et ecclésiastique). Voy. *Pouvoirs, Hiérarchie, Hildebrand, Urbain II.*

Purchas (Samuel). Sa *Collection*, 430.

Puy (du). Voyez *Du Puy.*

Q.

Quarantaines (les établissemens), suite des précautions prises contre les dangers d'une communication fréquente avec l'Orient, 425. Voy. *Beckmann.*

Quartiers. Voy. *Noms de famille, Armoiries.*

R.

Ramusio. Son recueil de voyages, 431.

Ratisbonne. Place d'entrepôt pour le commerce de Constantinople par terre, 326, 378, 381.

Ravalière (la). Son discours sur les révolutions de la langue française, 441. V. *Thibaud*, 450.

Rauch. Son recueil : *Scriptores rerum Austriæ*, 378.

Raymond (comte de Toulouse), 167, 183.

Raynal se trompe au sujet de la marine des Grecs et de leurs relations avec Gênes, 338. Il raisonne d'une manière indigne d'un historien du commerce, 387.

Religieux (l'esprit) devient par les croisades un élément constitutif du caractère chevaleresque, 199–202. Il se mêle à l'amour; la religion devient plus touchante et plus affectueuse, 204. Voy. *Dévouement.*

Religion. V. *Christianisme, Religieux.*

Républicain (l'esprit) peut seul faire prospérer le commerce, 306.

Républiques. Inutilité des ordres de chevalerie dans les états républicains, 226. Voy. *Ordres nouveaux.*

Républiques d'Italie du moyen âge. Leur histoire par *Simonde Sismondi*, 241.

Revenus publics. V. *Finances, Numéraire.*

Rhin (les villes du) sont les premières d'Allemagne qui s'affranchirent à l'instar de celles de France, 247.

Richard-Cœur-de-Lion prend la croix, 24–26. Tombe en captivité, 27, 152. Sa gloire personnelle fait une faible impression dans son pays, 179. Adroit aux exercices du tournoi, 215.

Richard II viole sa foi donnée aux paysans insurgés contre leurs oppresseurs, 286, 287.

Rigord. Ses *Gestes de Philippe-Auguste*, 419.

Rivet (dom). Son excellent avertissement en tête du t. VII de l'*Hist. litt. de la France*, 440, 441.

Robert Guiscard. Voy. *Guiscard.*

Robert de Normandie met en gage son duché pour subvenir aux frais de son voyage en Palestine, 161.

Rodolphe de Habsbourg, 178.

Roger II, roi des deux Siciles, 108, 128, 333.

Rois. Voy. *Princes, France, Angleterre.* Les rois n'ont commencé à avoir des sujets utiles qu'après la formation des communes, 250.

Romans de chevalerie (les) sont nés chez les Normands durant les croisades, 444–450.

Rome (la cour de la nouvelle). Un esprit du corps s'y maintient constamment, semblable à celui qui s'était maintenu si long-temps au milieu du sénat de l'ancienne, 90. Le pouvoir des papes précaire à Rome à l'époque du commencement des croisades, 107. Voy. *Hiérarchie, Inquisition.*

Roth. Son *Histoire du Commerce de Nuremberg*, 383, 385.

Roum. Voy. *Koniah.*

Routes du commerce dans l'intérieur de l'Europe, 298–303. Voy. *Danube.* Constantinople, devenue capitale de l'Orient, donne lieu à l'établissement d'une voie de commerce le long des rives du Danube, 302. Mais le défaut de chameaux rendit les caravanes qui la sui-

vaient, toujours languissantes, 302, 303. Les croisades apportent des variations dans les routes commerciales, 303. V. *Lorich* dans la Basse-Autriche, *Bardowick* près Lunébourg. L'auteur révoque en doute l'existence d'une voie commerciale entre l'Italie et l'Allemagne par les Alpes, avant les croisades, 326-328. Epoque où elle a été ouverte et fréquentée, 379-385. Voy. *Venise*, *Lombardie*.

Ruffi (Ant. de). Son *Histoire de Marseille*, 129, 346.

Rühs. Son *Histoire de Suède*, citée, 42, *note*.

Rural (droit). V. *Droit*.

S.

Safran (le grand marché de), établi à Aquilée en 1390, se tient maintenant à Crems en Autriche, 383. Le safran, d'un usage autrefois si général, transplanté en Europe pendant les croisades, 396.

Saint-Jean. Voy. *Jean*, et ainsi tous les noms précédés de cette qualification.

Saladin, sultan d'Egypte, s'empare de Jérusalem, 23. Combattu par *Richard*, 26.

Sanche-le-Grand, roi de Castille et d'Arragon, 110.

Sardaigne (la) enlevée aux Sarrasins par les Génois et les Pisans, 129.

Sarpi (Fra Paolo), cité, 204.

Sarrasins. Dénomination qui comprend tous les ennemis des croisés dans l'Orient, 47. Et principalement deux races distinctes, les Arabes et une tribu des Turcs, les Seldjouks, *ibid.* Influence des croisades sur les Sarrasins, 47-57. V. *Arabes*, *Seldjouks*, *Turcs*.

Sartorius. Son *Histoire de la Hanse teutonique*, 134, *note*.

Saxe (maison de). Empereurs de cette maison, 96.

Saxo Grammaticus, cité, 39.

Schilter. Son glossaire, cité, 271.

Schoepflin. Son *Histoire de la maison de Zähringen*, 272.

Schubart (G.), *De Ludis equestribus*, 124.

Schwandtner. Son recueil: *Script. rer. Hungaricarum*, 325.

Sciences. Voy. *Lumières*.

Scolastique (la) est née avant

les croisades, 419. Elle s'accrut encore des subtilités dialectiques des Byzantins, 419, 420. Elle étouffe les connaissances utiles, 420.

Soldjouks (les hordes des), peuplade turque, appelés *Seljoucides* par les historiens français, 43. Se jettent sur l'Asie Mineure, 47. Détruisent ou affaiblissent la domination politique des Arabes dans les provinces qui bordent la Méditerranée, sous la conduite du sultan *Togrulberg*, 54. Ils passent l'Oxus et s'emparent de Bagdad, *ibid.* Plusieurs généraux, des émirs ou sultans, Seldjouks de Bagdad, se rendent indépendans, et rompent l'unité politique, 55. Ils s'emparent de Jérusalem en 1076, *ibid.* Leurs vexations sont une des principales causes des croisades, 56, 90, 91. La puissance de l'émir de Bagdad, et la haine commune que toutes leurs différentes souverainetés portent aux chrétiens, remplacent l'unité politique, 56. Des avantages de la culture de l'esprit et de la civilisation humaines, ils n'ont, comme les Turcs ottomans, connu et estimé que le luxe, 56.

Serfs. Les différentes espèces de serfs dans le moyen âge, 134-136. Voy. *Prédiaux*, *Mystraux*, *Liti*. Subordination graduelle des serfs et difficultés qu'elle apporte à leur affranchissement, 275. Trait qui prouve la misérable condition des serfs au moyen âge, 276, 277. Les serfs des domaines royaux sont les moins malheureux et les premiers à s'affranchir, 278. Quelques serfs du bailliage de Caën, affranchis sous *Philippe-le-Bel*, 283.

Servie (rois de la). Leurs traités avec les Vénitiens, 380. Voy. *Venise*.

Servitude (abolition de la), résultat des croisades, 256. Suivant l'opinion commune difficile à justifier, 257, 260. Ses véritables causes, 258, 259. Ordonnances de *Louis x* et de *Philippe v* pour l'abolition du servage dans les domaines de la couronne, 278-281. L'enrôlement des gens de la campagne pour les guerres que les villes d'Italie se faisaient, les tire de servitude, 284.

Sicile (la). Fief du saint-siége, 87, 108. Conquise par les Arabes en 830, par les Normands en 1080, 308. V. *Palerme*, *Sucre*.

Siciles (royaume des deux) érigé en 1130, 108.
Sidon (prise de), seul fruit de la croisade de l'armée de *Henri VI*, 27.
Simonde Simondi (*lisez* Sismondi). Voyez *Muratori*.
Simonie. Les lois sur la simonie soumettent les évêques à la plus rigoureuse censure de la part des papes, 82, 83.
Slaves (peuples). Voy. *Esclavons*.
Sogd (contrée du), ancien domicile des Turcomans, 54.
Soie (art de tisser la). Quand introduit dans l'Occident, 393. Villes qui doivent leur prospérité en tout ou en partie à cette branche d'industrie, 394, 395. Voy. *Palerne*, *Florence*.
Spire. La première des villes du Rhin qui se forme en commune, 247, 248.
Spittler, cité, 111, 191.
Sprengel. Son excellent ouvrage intitulé: *Essai d'une Histoire pragmatique de la Science médicale*, 426.
Stein (l'abbaye de) sur le Danube. Tarif de ses douanes, 377. V. *Douanes*.
Stetten (Paul de). Son *Histoire de la ville d'Augsbourg*, 382.
Strube, *de jure Villicorum*, 268.
Styrie (la). Peut-être inondée durant des milliers d'années avant que le Danube se fût ouvert un passage à Orsowa, 301.
Sucre. Voy. *Industrie*. La canne de sucre est par les croisés transplantée de Syrie en Sicile, de là portée à Madère, d'où elle a passé plus tard dans le Nouveau-Monde, 398. Le goût des pâtes sucrées et des confitures se répandit avec rapidité en Italie, 398.
Suède (état de la) pendant les croisades, 112.
Suédois (les) prennent très-peu de part aux croisades, 41, 42, *note*. Ils sont assez occupés par les excursions des Finlandais, 112.
Suger (l'abbé) favorise la formation de communautés municipales, 253. Le *Sully* de son temps, 290.
Sultan (le) *d'Alep*. Son traité avec les Vénitiens, 372.
Sultan (le) *de Bagdad*. V. *Bagdad* et *Seldjouks*.
Sultan (le) *d'Egypte*, *Malec-el-Adel*, 367.
Sultan (le) *d'Egypte*, *Melekalchem*, 368.
Sultan (le) *de Koniah*. V. *Koniah*.
Sultan (le) *de Togrulbeg*. Voy. *Seldjouks*.

Syrie. Voy. *Jérusalem, Antioche.*

Systéme colonial. Voy. *Colonies.*

T.

Table ronde (chevaliers de la). Leur but principal était d'arracher des mains des infidèles le *Saint-Graal*, la coupe dans laquelle on prétendait que le Sauveur avait célébré la sainte-cène, 449, 450.

Tacite, cité, 114, 119, *note*.

Tana, depuis *Azof*, colonie des Vénitiens, 355, 361.

Tarifs de douanes. Voyez *Douanes.*

Teinture, art de teindre. V. *Industrie.*

Templiers, faussement accusés d'avoir rapporté en Europe des idées sur la religion, puisées dans le commerce des Sarrasins, 174. Ouvrage de M. *Nicolaï* sur les Templiers, *ibid.* Doivent leur nom à leur premier hospice, situé près du vieux temple de Jérusalem, et leur malheur à leur puissance et à leurs richesses, 221. Les chevaliers de *S. Jean* ont peut-être contribué à leur perte, 222. M. *Geoffroy*, journaliste connu, a dit qu'ils étaient coupables dès-lors qu'ils étaient suspects à l'autorité, *ib.* L'ordre du Christ de Portugal fondé sur ses débris, 224. Conjectures sur les causes de leur destitution, 228, 229.

Teutoniques (chevaliers). Leur ordre est sorti de l'hospice pour les Allemands, fondé en Palestine, l'an 1190, par des croisés de Bremen et de Lubeck, 30. But de son institution, 35. Leurs conquêtes dans le Nord, 189–192. Ses fastes sont d'une grande importance pour l'histoire de l'Europe, 223. Ses historiens *Elban* et *Wal*, 223. Son utilité, 229, 230.

Thibaud, roi de Navarre et comte de Champagne, se croise, 30. Edition de ses poésies par *Levesque de la Ravalière*, 441, 442.

Thomassin (le P.). Son ouvrage classique : *Vetus et nova Ecclesiæ disciplina*, cité, 83

Tiers-état (le) avant les croisades, 124–133. Etat des habitans des villes en Italie, 125–128. En France, 128–131. En Allemagne, 131–133. Institution

étrangère à la féodalité, le tiers-état n'a pu naître que là où on s'était relâché de la rigueur de ce système, 125. Une bourgeoisie et une administration municipale se sont conservées, durant le moyen âge dans beaucoup de villes d'Italie et de Provence, 122, *note*, 126. Les Romains conservent aux villes gauloises leurs priviléges municipaux, 123. Les grandes ne les perdirent jamais entièrement, 130. Voyez *Droits municipaux*. Influence des croisades sur les habitans des villes, 233-354. Voyez *Villes*, *Bourgeoisies*, *Lombardie*, *Droits municipaux*, *Libertés*. Le tiers-état, né de la bourgeoisie des villes, a constitué nos nations modernes dans le sens politique de ce mot, 250. Le tiers-état opposé à la Noblesse par la politique des princes, 289.

Togrulbeg. Voy. *Seldjouks*.

Toulounides (les), dynastie turque qui s'élève aux dépens de ses faibles maîtres, 54.

Toulouse (le concile de) excommuuie les hérétiques, 164, 170.

Tournois. Leur origine, 123, 124. Leur introduction successive en Allemagne, Angleterre, Italie et à Constantinople, 215. Les guerres contre les Sarrasins, combattant à cheval, rendent les tournois plus fréquens, plus utiles, et par imitation du luxe de Constantinople plus magnifiques, 214-218. Ils contribuent à soutenir l'institution de la chevalerie, et à maintenir les bonnes mœurs, 217, 218. Ils furent pour le moyen âge ce qu'avaient été les jeux olympiques pour le beau temps de la Grèce, 217.

Tours (Grégoire de). Voy. *Grégoire*.

Transmigrations. Voy. *Migrations*.

Trébisonde. Un prince grec s'y établit après la prise de Constantinople par les Latins, 350. Commerce des Vénitiens avec cet état, 355, 356.

Tripoli (le comté de) en Syrie, fief de la couronne de Jérusalem, 20. Tombe au pouvoir des Mamelouks, 34.

Tripoli de Barbarie. Ses conventions commerciales avec les Vénitiens, 369.

Troubadours. Causes qui leur ont rendu propice le sol de la France méridionale, 120-123, 207, 443. Voy. *Poésie*, *Trouvères*.

Trouvères de la Loire, poètes épiques, 444.
Tunis assiégé par *S. Louis*, 33. Traités du sultan de Tunis avec les républiques d'Italie, 369, 370.
Turcomans (les hordes des) mènent long-temps la vie nomade à l'est de la mer Caspienne, 54. V. *Toulounides*, *Ikhschidites*, *Gaznévides*, *Seldjouks*.
Turcs. Voyez *Turcomans*, *Seldjouks*.
Tyr, 341.
Tyr (Guillaume de). Voyez *Guillaume*.

U.

Universités Les écoles de Salerne, Bologne et Paris furent fondées pendant les premières années du treizième siècle; la co-incidence de leur établissement avec le temps des croisades ne peut être entièrement l'effet du hasard, 417.
Urbain II, élève de *Hildebrand*, prononce l'affranchissement des ecclésiastiques de la puissance séculière, 80, 143, 145.
Urbaine (la loi) chasse la loi champêtre; axiome des villes libres d'Allemagne qui contribue à affranchir les gens de la campagne, 269, 270.

V.

Vaudois. Voy. *Albigeois*, *Hérésies*. Cette secte ne paraît pas, comme celle des Albigeois, née de l'influence directe de l'Orient, 173, 174.
Velly (l'abbé) cité, 276.
Venise s'est conservée indépendante des Lombards et des Carlovingiens, 125, 126. Commerce de Venise, 309-319, 322, 327. Influence des croisades sur ce commerce, 333, 344, 349-362, 364-372. V. *Commerce*. Sans Venise, les invasions des Barbares auraient ruiné tout commerce et toute navigation en Italie, 309. Ses petites îles, formées par les lagunes, offrent aux fugitifs un refuge contre l'oppression soldatesque, 310. La pêche et la préparation du sel, qui fournissent d'abord à leur subsistance, exigent un

commerce qui familiarise les Vénitiens avec la mer, 310. *Cassiodore* parle, au 6e siècle, de cette industrie naissante, *ibid.* Le point capital dans l'histoire de leur commerce, est leur liaison et leur trafic avec Constantinople, 311-318, 333-341, 344, 349-353, 359-361, 375. *Histoire du Commerce des Vénitiens*, par *C. A. Marin*, 311. Multitude de Vénitiens répandus dans la Romanie et sur les côtes de la mer Egée, 340, 341. Etablissemens des Vénitiens en Syrie et en Palestine, 341, 342. Leurs priviléges commerciaux en Sicile et à Naples, 342. Ses alliances avec Gênes et Pise, 343. Conquêtes des Vénitiens dans l'empire grec, 351. Ils y établissent des colonies, 352, 353. V. *Mer Noire, Tana, Astrakan.* L'*Histoire de Venise* par *Le Bret*, est celle de l'abbé *de Marigny*, reprise sous œuvre, 365. Traités et commerce des Vénitiens avec les Sarrasins, 367-372. Voy. *Alexandrie, Tunis, Tripoli, Alep.* Venise tombe par suite des découvertes de *Colomb* et de *Gama*, 374. Ses traités avec les princes serviens et bulgares, pour s'assurer un chemin de terre vers Constantinople, par la Dalmatie, la Servie et la Bulgarie, en longeant le pied méridional de la chaîne des Alpes, 380, 381. V. *Lombardie.* Venise fournissait à la ville de Nuremberg des épices, des fruits, des huiles, vins et cotons, 384. Des vaisseaux vénitiens paraissent à Anvers en 1318. Il est probable qu'ils trafiquèrent aussi dans les ports d'Angleterre, 385. Métiers de soieries à Venise, 394, 395.

Vénitiens. Leurs expéditions maritimes pour la Terre-Sainte, 19, 20, 62. Voy. *Venise.*

Vertot (l'abbé), 216. Son *Histoire des Chevaliers hospitaliers de Saint-Jean*, 220.

Vicaires (Voy. *Episcopaux* ou *Grands-*). Leur création, 155.

Vienne en Autriche. Priviléges commerciaux qui lui sont accordés par les archi-ducs, 378, 381.

Vierge. Culte, chevaliers de la Vierge, nés du composé de religion et d'amour qui caractérise les chevaliers croisés, 204, 205.

Villehardouin, historien témoin du sac de Constan-

tinople, 408, 409, 412, 438, 440.
Villes (état des) avant les croisades, 124-133. Voy. *Tiers-état, Bourgeoisies, Lombardie, France, Allemagne, Rhin.*
Villes libres d'Allemagne. Petites républiques long-temps fortunées, 261.
Voies commerciales. Voyez *Communications, Routes du commerce, Caravanes, Commerce.*
Voyageurs du moyen âge. V. *Missionnaires, Marco-Paolo.*

W.

Wadding. Annal. Minorit. 431.
Walsingham (Th.). *Hist. d'Angleterre*, 287.
Wendes. Voyez *Esclavons.*
Werner. Ses drames, 222.
Westphal. Monumenta Cimbrica, 268.
Wilken. Son *Histoire des Croisades*, 218.
Worms. Voy. *Concordats.*
Würtzbourg. Son commerce en 1400, 383.

Z.

Zernekken. Chronique de Thorn, 268.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

1

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

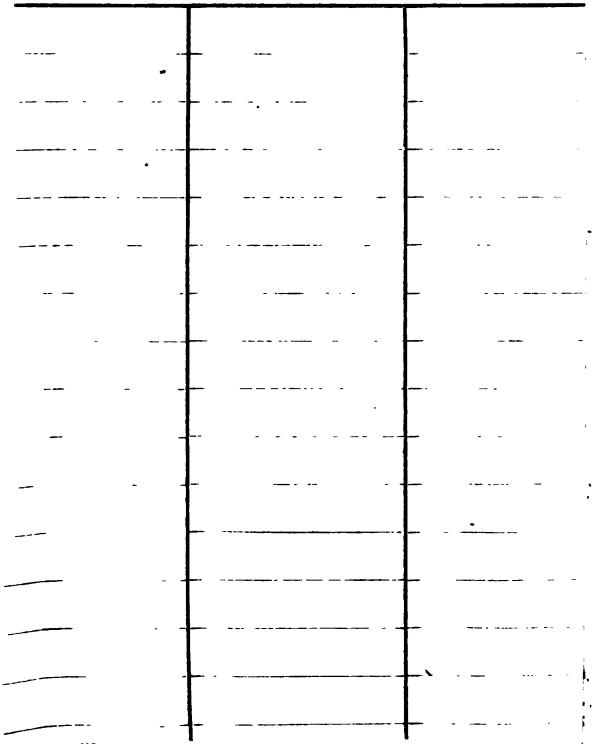

form 410

B'D JUL 2 1915